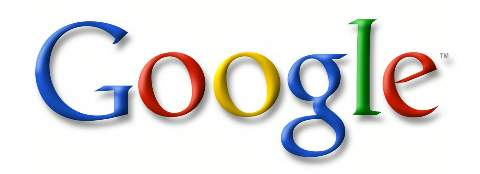
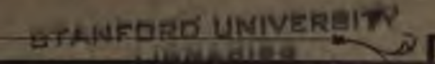



Stanford University Libraries
3 6105 027 829 857



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DU CENTRE

Reconnue comme Établissement d'utilité publique
par Décret du 11 Mai 1891

1895 - 1896

XXIe VOLUME



BOURGES
TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1897



MÉMOIRES

DE

.A SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

locatif et par suite à comprendre dans l'assurance nos collections, notre mobilier, notre bibliothèque.

Mais tout en nous soumettant aux exigences du fisc, nous avons le devoir de maintenir à la convention qui nous lie à la Ville son caractère qui est tout autre. Les annuités que nous payons ne sont nullement les arrérages d'un loyer. Elles ont été offertes et acceptées, afin de constituer la quote-part de la Ville dans les dépenses nécessaires à la restauration de l'hôtel Lallemant, contribution exigée par l'État et que les ressources de la Ville ne lui permettaient pas alors de fournir. C'est à ce seul titre que nous et les Sociétés sœurs auxquelles nous avons fait appel nous sommes résignés à ce sacrifice.

Nous avons le regret de ne pas trouver dans le budget municipal trace de cette affectation spéciale, mais les intentions primitives étaient telles, et comme les annuités déjà payées par les sociétés savantes forment aujourd'hui une somme de plusieurs milliers de francs, elles permettraient dès maintenant d'obtenir de l'État un secours proportionnel important et d'aborder ainsi la restauration urgente de l'édifice charmant mais délabré qui nous abrite. Nous avons donc le devoir d'insister sur cet usage des sommes versées, car cette réparation d'un monument historique de

premier ordre, universellement connu, attirant chaque jour de plus nombreux visiteurs, est conforme aux intérêts de la Ville sainement appréciés, tout comme à ceux de l'art et de l'archéologie.

C'est guidée par ce même instinct de conservation que la Société a pris l'initiative d'une démarche qu'elle a eu la bonne fortune de conduire à bonne fin. Informée par un de ses membres, zélé archéologue et savant architecte, que les ruines du palais du duc Jean de Berry allaient être modifiées par d'importants travaux de l'administration départementale du Cher, elle en a demandé le classement comme monument historique. Cette demande a été soutenue par les sympathies générales qui lui sont venues de toutes parts. Le Conseil général du Cher, sur le rapport de notre éminent collègue, M. le marquis de Vogüé, de l'Institut, s'est associé à notre désir et le classement a été obtenu. C'est désormais sous l'œil et par les mains de l'administration des monuments historiques que vont être faites les installations annoncées et on peut espérer qu'elles deviendront un élément de rénovation de ces vestiges grandioses. Ce vieux palais rajeuni sera un anneau important dans cette merveilleuse chaîne de types superbes des différentes époques architecturales que Bourges peut offrir aux études et à l'admiration de tous.

Rappelons à cette occasion le retentissement

heureux qu'ont eu naguère les protestations de la Société en faveur de l'hôtel Cujas, un moment si menacé, et l'action décisive qu'a eue son intervention pour la reprise des travaux qui l'ont sauvé de la ruine.

A son action est aussi due l'installation des Sociétés savantes à l'hôtel Lallemant, sur le point de devenir un dépôt de matières dangereuses, exposé à toutes les souillures, à toutes les détériorations, à tous les dangers. Nous venons de dire plus haut comment cette attribution pouvait et devait être le prélude et le moyen d'une restauration prochaine et complète.

Voilà donc trois résultats réels et palpables de nos efforts pour la préservation de nos monuments locaux. C'est un grand honneur pour nous d'avoir eu la voix assez forte et assez autorisée pour se faire entendre au loin et pour obtenir d'aussi heureux effets.

C'est en nous tenant dans notre spécialité d'histoire et d'archéologie locales que nous avons conquis cette situation solide. C'est en y persévérant que nous la maintiendrons.

31 Mars 1896.

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1896

Par M. DE KERSERS, Président

MESSIEURS,

Vous avez en 1895 restreint vos publications à une table décennale de vos dix derniers volumes, qui, dressée par votre Secrétaire, avec son exactitude habituelle, permet de recueillir sans peine tous les fruits de vos travaux. Cette décision a pour effet de condenser dans ce XXIe volume les œuvres des deux dernières années et d'y nécessiter l'insertion d'un double rapport statutaire de votre Président.

Elle a permis d'apporter au tome que nous faisons paraître aujourd'hui une richesse d'illustration que nous ne pouvons toujours atteindre. Cette largesse que vous ne devez pas regretter, puisqu'elle accroît la valeur de vos œuvres, absorbera en grande partie l'économie que vous avez faite l'année dernière.

Les comptes de M. le Trésorier s'établissent ainsi :

L'encaisse initial était de..........		2747,85
Les recettes ont été de :		
Revenu des fonds placés..	193,95	
Cotisations recouvrées....	1639 »	
Frais d'envoi recouvrés...	32 »	
Vente de volumes........	23,25	
	1888,20	1888,20
Total des recettes.....		4636,05
Les dépenses ont été de :		
Annuité payée à la ville...	260,25	
Entretien des collections..	23 »	
Impôt..................	18,60	
Épreuves héliographiques........ 581 » ; A valoir sur l'impression du XXIe volume........ 600 »	1181 »	
Frais d'administration....	18,95	
Frais de recouvrement...	30 »	
Total des dépenses.....	1530,70	1530,70
Reste en caisse....................		3105 55

Nous n'avons pas besoin de vous rappeler par quelle exactitude rigoureuse dans l'exercice de ses fonctions votre Trésorier maintient vos finances dans cet état satisfaisant. Il est permis de penser que, même après l'achèvement du volume actuellement en cours, votre situation sera suffisamment prospère pour vous permettre des publications soignées et nombreuses.

Dès lors, qu'il me soit permis d'insister auprès de nos collègues pour qu'ils ne se bornent pas à nous faire des communications verbales, qui intéressent nos séances et qui sont résumées avec une compétence remarquable par notre Secrétaire, mais qui acquerraient une bien plus grande force si elles étaient présentées par les auteurs eux-mêmes.

Plusieurs d'entre nous fouillent avec fruit depuis de longues années les archives et les bibliothèques et à eux nous demanderons de ne pas trop nous faire attendre les produits importants de leurs recherches.

Mais, sans s'astreindre à d'aussi longs et rudes labeurs, il est d'autres travaux à la portée de tous et qui peuvent donner de prompts et efficaces résultats. Nous avons l'heureuse chance d'habiter une ville, disons mieux, un pays riche en vestiges artistiques du passé, qui disparaissent chaque jour. C'est notre tâche obligée d'en conserver le souvenir et l'image. Nos collègues disposent d'un mer-

[illegible] la monographie. [illegible] qui [illegible] curiosités [illegible]

[illegible] saisir [illegible] vieux [illegible] di-[illegible] Epis des [illegible] lucarnes, [illegible] portes, po-teaux [illegible] d'escalier, puits, etc. Et dans un genre plus pittoresque encore, quels groupes imprévus de maisons en pierre et en bois, quelles lignes capricieuses de façades! Quels angles bizarres de carrefours! Quelles perspectives curieuses de rues les siècles nous ont façonnées, que de cours intérieures riches de couleur et de lumière! A moi, qui sais combien dans mes recherches j'ai dû négliger de détails charmants et instructifs, il appartient peut-être de vous signaler cette ample moisson en pleine maturité et de vous inviter à la cueillir avant que les souffles modernes l'aient anéantie.

Certes, pour présenter ces objets au public, il faudra un peu de cette science première mais sérieuse qui consiste à regarder les objets pour les voir et à décrire ce que l'on a vu. Mais y a-t-il

besogne plus intéressante et science plus nécessaire en toutes les phases de la vie ?

Lorsque nos plus simples mémoires refléteront ainsi l'originalité locale des objets représentés et l'impression personnelle des auteurs qui les auront su voir, apprécier, classer et décrire, ils auront une vigueur et un relief qui affirmeront la vitalité de la Société et seront la garantie de son avenir.

Cet avenir, Messieurs, se présente sous un aspect favorable ; les marques de sympathie continuent à venir à nous.

Le ministère de l'Instruction publique a déféré le titre de *correspondant* à trois de nos collègues. Adressée à M. de Laugardière, notre vice-président, le savant à la mémoire impeccable ; à M. des Méloizes, notre secrétaire, artiste et érudit ; à M. de Saint-Venant, habile à plonger son regard dans les plus lointaines profondeurs du passé, cette distinction si faible et si tardive qu'elle soit, n'en est pas moins un hommage rendu à nos savants amis et dont l'honneur rejaillit sur la Société entière.

Dans un ordre d'idées plus matériellement appréciable, Mme Roubet a bien voulu se dessaisir en notre faveur de divers objets recueillis par son mari, notre ancien collègue, aux environs de La Guerche, et surtout de titres originaux concernant plusieurs seigneuries des bords de la Loire. Nous lui en adressons ici nos sincères remerciements.

Il me reste un triste devoir à remplir ; nous avons eu depuis deux ans à déplorer la perte de plusieurs de nos membres associés libres. Ce sont : M. l'abbé Camard de Puymory, ce prêtre aimable et bon qui appréciait haut les hommes et les œuvres de la Société ; M. Henri Gangneron, homme de bien et d'instruction solide, un de nos vieux amis ; M. Auguste Balsan, grand industriel et ancien député de l'Indre, qui s'intéressait aux choses du Berry ; M. Gomont, officier d'artillerie, distingué et énergique, enlevé tout jeune à l'affection de sa famille et aux légitimes espérances de l'armée ; M. le docteur Burdel, correspondant de l'Académie de médecine, à qui son savoir avait valu une haute et juste notoriété ; M. Révenaz, ce type accompli de l'homme de grand cœur et de grande fortune, mettant de larges secours au service de toutes les nobles causes. Puisse l'expression de nos unanimes regrets être un témoignage de notre affection pour ces compagnons tombés sur la route et de notre reconnaissance pour l'appui qu'ils nous ont prêté.

Des considérations d'âge et de maladie ont écarté de nous quelques-uns de nos chers collègues ; leur éloignement nous a permis de faire quelques excellentes recrues. Dans l'impossibilité où je serais de dire tout le bien que je pense des uns et des autres sans offenser grièvement leur modestie,

je me borne à adresser à ceux qui nous quittent un souvenir affectueux et à ceux qui nous arrivent un salut de bienvenue et de confiance.

17 mars 1897.

Au lendemain du jour où nous lisions ce rapport, un deuil foudroyant venait frapper la Société dans un de ses membres les plus chers et les plus distingués. M. le comte de la Guère, notre Trésorier, tombait dans une autre enceinte, en complète santé et en pleine vigueur, au moment où il remplissait un devoir civique.

Sous le coup de l'émotion poignante que nous cause cet affreux événement nous ne voulons pas ajourner l'expression de nos regrets unanimes pour ce collègue aimable, à l'abord gracieux et ouvert et de la perte considérable que fait la Société dans la personne de ce Trésorier exact et assidu.

Sa disparition soudaine fait un grand vide dans notre Bureau, elle en fait un plus grand encore dans tous nos cœurs où son souvenir ne s'effacera pas.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PAR LE SECRÉTAIRE

1895-1896

Messieurs,

Il y a exactement deux ans que paraissait le précédent recueil de vos mémoires et le délai ainsi écoulé entre la publication de ce vingtième volume et celle du vingt-et-unième que nous vous présentons aujourd'hui pourrait faire croire à un ralentissement de votre activité. C'est pourquoi je dois faire remarquer ici qu'une partie de vos ressources de l'avant-dernier exercice a dû être employée à une publication modeste mais nécessaire : celle des tables des volumes parus dans notre seconde période décennale. D'ailleurs, l'économie résultant en 1895 d'une impression moins coûteuse a profité à l'exercice suivant et vous a

permis de consacrer dans le présent volume les procédés les plus perfectionnés de reproduction à l'établissement de planches plus nombreuses destinées à l'illustration des mémoires publiés.

Ceux-ci comprennent une partie seulement des communications qui vous ont été faites. J'aurai à rappeler, mais ne pourrai qu'analyser brièvement, les conclusions des nombreux rapports verbaux qui vous ont été présentés en séances. Il faut donc demander à leurs auteurs de les rédiger définitivement pour les livrer bientôt à la publicité de nos recueils.

Je commencerai le rapport que j'ai à vous soumettre par l'indication, parmi les travaux dont vous avez entendu la lecture, de ceux dont l'impression a été décidée pour former votre XXIe volume :

Ce volume débute par une notice consacrée par M. Mater à une catégorie d'antiquités qui a pris depuis quelques années au Musée de Bourges, grâce surtout à la libéralité de plusieurs de nos concitoyens, une certaine importance archéologique. Il s'agit de la collection de diverses figurines en bronze dont le plus grand nombre est sorti du sol romain de notre province et dont le très zélé président de la commission du musée donne la nomenclature détaillée avec les indications utiles

sur leur provenance. Ses descriptions exactes accompagnées d'excellentes représentations photographiques, d'après les clichés de M. Roger, constituent le plus précis des catalogues et un instrument aussi précieux pour les études comparatives que le seraient les objets eux-mêmes.

Nous devons le mémoire suivant à une nouvelle collaboration que vous avez été heureux d'accueillir : un terrain situé à la porte du bourg de Bengy-sur-Craon avait été depuis longtemps signalé par M. Ch. de Laugardière comme recouvrant les ruines importantes d'une villa romaine ; mais des circonstances diverses avaient empêché jusque-là d'y pratiquer des fouilles, lorsque M. le capitaine Grandjean, profitant d'un séjour dans cette localité dont il est originaire, sut obtenir les ressources et les autorisations nécessaires, et entreprit des recherches dont les résultats sont consignés dans son rapport. Ces fouilles, sans donner d'indications sensiblement différentes de celles fournies jusqu'ici par l'examen des nombreuses substructions du même âge répandues dans notre contrée, ont procuré la découverte de deux groupes de constructions dont les unes paraissent se rapporter à une exploitation agricole et les autres à une habitation assez luxueuse, pourvue d'annexes hydrauliques, de thermes et d'une pièce de faibles dimensions qu'il n'est pas interdit de regarder

comme un sanctuaire domestique, mais qui pourrait aussi être simplement une dépendance d'une salle de bains. Le pavage de cette petite cella est une mosaïque qui, bien que montrant seulement une ornementation géométrique, n'est pas sans valeur et devrait trouver son abri naturel au musée de Bourges. Les quelques monnaies découvertes dans les fouilles indiquent l'occupation de cette demeure tout au moins jusqu'à la fin du IVe siècle. Les ossements humains et les traces nombreuses d'incendie peuvent faire penser à une destruction violente à l'époque des invasions barbares.

Les environs de Châteaumeillant, si fructueusement explorés depuis tantôt vingt ans par M. Émile Chénon, ont fourni à nombre de nos volumes des constatations très instructives. Notre savant collègue nous offre une fois de plus le fruit de ses observations et consacre plusieurs notices à des genres d'antiquités différents : sépultures préhistoriques accompagnées d'armes et d'instruments de pierre ; sépultures romaines et découverte de boîtes funéraires dont l'une affecte des dispositions qui paraissent constatées pour la première fois ; galerie souterraine d'une destination et d'un âge aussi douteux que ceux de beaucoup d'autres souterrains analogues observés çà et là dans le centre, mais qu'il est important de relever à l'occasion. M. Chénon nous donne encore des

renseignements sur l'état actuel dans l'église de la Motte-Feuilly, des débris du mausolée de Charlotte d'Albret, œuvre de Martin Claustre, heureusement classés, il y a peu d'années, parmi les monuments historiques, et sur un rétable de la Renaissance, en forme de tryptique, conservé dans l'église de Saint-Janvrin. Il donne enfin les inventaires de deux trésors de monnaies d'or du XVe siècle découverts l'un en 1896 au Châtelet et l'autre, qui n'avait pas encore été étudié, près de la limite du département du Cher, dans la commune de Boussac-les-Églises (Creuse).

L'archéologie monumentale a inspiré les deux mémoires suivants : l'un contient l'étude d'un édifice disparu, Notre-Dame de la Comtale, dont les bases ont été retrouvées dans les travaux de réfection d'une salle du Lycée de Bourges. Nul parmi nous ne pouvait traiter avec plus d'autorité que M. le Président de Kersers la question délicate d'une détermination précise de la date de construction de cette église.

L'autre est consacré à un monument dont les ruines grandioses étaient il y a un an menacées d'une transformation qui eût équivalu à un anéantissement. La Société des Antiquaires ne pouvait se désintéresser d'une telle situation et elle prit l'initiative d'une demande de classement de ces ruines au nombre des monuments historiques. Elle

décida en même temps qu'une étude sur place du Palais du duc Jean de Berry serait faite dans une visite à laquelle elle convia les membres du Conseil général, la Société historique du Cher, les représentants de la presse et les autres notabilités locales. Ce fut une révélation pour beaucoup de nos concitoyens qui ignoraient les curieuses dispositions de l'édifice et ses détails si artistiques et encore si bien conservés. A la suite de cette excursion, pendant laquelle les visiteurs entendirent les explications de notre collègue M. Gauchery, dont la compétence spéciale venait de s'affirmer par la publication, en collaboration avec M. de Champeaux, du bel ouvrage sur *les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, une pétition adressée au Conseil général pour appuyer votre demande de classement fut couverte de signatures.

Ainsi fut rempli le but que vous aviez en vue : les restes du palais de Bourges sont aujourd'hui classés. Leur conservation est assurée, en attendant qu'une restauration bien comprise restitue à notre ville ce qui pouvait être sauvé d'un monument de la plus haute valeur artistique, d'un superbe spécimen de notre architecture nationale du xiv[e] siècle.

Ce fut à cette occasion que M. Gauchery écrivit le mémoire que nous publions aujourd'hui. C'est

la description la plus consciencieuse de l'état primitif du palais et de ce qui subsiste encore de cette œuvre superbe des frères Guy et Drouet de Dammartin.

M. le comte Alphonse de la Guère clôt dans ce volume la série des mémoires archéologiques par l'étude descriptive d'une collection de fers à hosties qui fait partie de son cabinet. Elle montre la persistance des types généraux de ces ustensiles religieux depuis le XIIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Vous avez bien voulu, Messieurs, accueillir la communication d'un document qui m'appartient et qui vous a paru intéressant au point de vue historique, comme donnant des renseignements assez précis sur le cérémonial usité pour les funérailles d'un grand officier de la Couronne et sur certains usages au commencement du XVIe siècle. Le chancelier de France Jehan de Ganay appartenant au Berry par une partie de sa famille, vous avez jugé que le compte de ses obsèques n'était pas absolument étranger à l'histoire de notre province et c'est ainsi que ce document paraît dans vos publications avec les quelques pages d'introduction nécessaires pour le présenter au lecteur.

L'étude généalogique qui suit est due à M. le comte de Maussabré. Elle concerne la famille Trousseau, qui a tenu une place importante dans ce pays

aux XIVe et XVe siècles. Elle a été confondue par la plupart des auteurs et par La Thaumassière lui-même avec une maison du même nom qui n'appartenait pas au Berry. Le travail magistral de notre éminent collègue empêchera toute confusion pour l'avenir entre les descendances de deux souches différentes et c'est une bonne fortune pour nous de pouvoir publier l'histoire définitive d'une famille dont le nom se rencontre à chaque instant dans nos archives locales.

Comme à l'ordinaire un *Bulletin numismatique* inséré à la fin du volume contient la description des monnaies et sceaux découverts dans le Centre depuis notre précédente publication.

Je dois maintenant, Messieurs, passer en revue les différentes communications qui ont sollicité votre attention sans être l'objet de mémoires recueillis pour l'impression. Ce n'est pas à dire que plusieurs d'entre elles ne puissent vous revenir pour paraître dans quelqu'un de vos recueils ultérieurs. Dans l'analyse de ces divers sujets de discussion, je suivrai pour le classement des matières l'ordre des temps archéologiques auxquels ils se rapportent :

M. l'Ingénieur en chef des mines A. de Grossouvre vous a signalé entre Fontgombaud et Le Blanc, un *abri sous roche* qui paraît avoir été

exploré il y a plusieurs années. Nous ne sachions pas que l'inventaire des trouvailles, peut-être fortuites, qui ont dû y être faites ait été publié et cette omission est regrettable. Notre collègue, sans avoir le loisir d'y faire des recherches, et seulement en passant, a constaté qu'on y peut encore recueillir des silex travaillés et des ossements d'animaux et il a appelé sur ce point l'attention des chercheurs.

A l'occasion de l'hommage fait à notre bibliothèque par M. Marcel de Puydt d'un nouveau mémoire sur les *fonds de cabanes néolithiques*, M. de Saint-Venant a insisté sur les rapprochements qui s'imposent entre les découvertes du savant belge et celles qu'il a faites lui-même en 1888 à Jussy et dont il a rendu compte dans les XVe et XIXe volumes de vos mémoires. Ses conclusions d'alors, tirées des précédentes observations de M. de Puydt, se trouvent corroborées par les vingt exemples nouveaux rencontrés en Belgique dans les fouilles de Vieux-Waleffes et de Latinne : « Ce sont toujours, dit M. de Saint-Venant, les mêmes fonds de dimensions peu variables, avec couches archéologiques contenant des terres noires et des débris, entre autres des silex taillés, non polis, servant à l'industrie, non à la guerre ; des nucleus, percuteurs, et éclats très nombreux attestant des tailles sur place ; de nombreux morceaux

de meules, molettes, broyeurs; le tout prouvant une grande activité de fabrication, probablement locale, d'outils et de poteries grossières et d'usage journaliers, avec lissoirs, et aussi nombreux débris de poterie fine, de luxe, ornée, de caractères très tranchés, sans doute importée. Comme à Jussy encore, presque dans chaque fosse, un morceau de minerai de fer, plus ou moins poli par le grattage et produisant de la couleur rouge.

« Fait peut-être fortuit, mais qu'on peut néanmoins noter, toutes les fosses sont, comme la grande de Jussy, orientées N.O.-S.E. Simplement six instruments, taillés finement sur une seule face, et dont deux à peine ébauchés, peuvent être regardés comme des armes : on a, en effet, souvent appelé flèches ces objets rencontrés notamment en Italie, et ils passent pour bien plus anciens que les types non équivoques à pédoncule et ailerons.

« Absence d'armes, par conséquent, ou à peu près; pas de trace de haches en silex, polies ou non; — le peu d'objets qu'on pourrait rapprocher de ces types sont en roches étrangères au pays.— Pas la moindre trace de métal.

« Plusieurs vases ont, au lieu d'anses, de simples trous ronds près du bord, sans doute pour y passer des cordelettes, toujours comme à Jussy.

« Le dernier travail de M. de Puydt signale dans les couches la présence d'écales de noisettes

brisées, probablement au moyen des molettes et nombreuses petites meules rencontrées. Je n'ai pas eu les savants moyens d'investigation que possède l'Université de Liège, aussi je n'ai pu constater si nos couches noirâtres de Jussy contenaient de ces restes microscopiques. »

Il était utile de rappeler les caractères de ce genre fort curieux d'antiquités, que très peu de contrées ont eu jusqu'ici le privilège de révéler et dont la sagacité de notre collègue a, pour la première fois, reconnu des exemples en Berry. Des vestiges analogues, s'il s'en présente à l'avenir dans notre pays, ne pourront plus, l'attention étant particulièrement éveillée sur eux, échapper à l'analyse des archéologues.

On sait combien sont nombreux en Berry les vestiges antiques d'exploitation métallurgique. Dans un savant mémoire publié dans votre XI[e] volume, notre regretté collègue Georges Vallois donnait une liste étendue des buttes d'anciens laitiers qu'il avait pu retrouver. Plusieurs de ces amas de scories ont été, en ces derniers temps, pour une cause ou pour une autre, entamés sur différents points du département du Cher et vous vous êtes préoccupés à juste titre des moyens d'être tenus au courant des découvertes que pourrait provoquer leur déblaiement. La rencontre de monnaies romaines et de poteries dites samiennes est fréquente dans

ces dépôts. J'en signalais la trouvaille en 1872 dans une butte de la forêt d'Allogny. Au mois de septembre dernier, M. le comte R. de Pomyers vous a annoncé la découverte, dans un amas de laitier de la commune d'Ivoy, de débris de céramique romaine et d'un moyen bronze de Trajan.

Mais si les restes romains y sont communément ramenés au jour, on n'y a jusqu'à présent jamais signalé de découverte d'une autre époque. Il est pourtant infiniment probable que parmi ces amoncellements de scories, il en est dont l'origine remonte plus haut. La Société s'efforcera de ne pas laisser échapper la connaissance des observations qui pourraient être faites dans les dépôts de laitiers d'Allogny en voie d'exploitation, aussi bien des vestiges gaulois que de ceux, non moins curieux à constater, des époques plus récentes, barbares ou du haut moyen-âge.

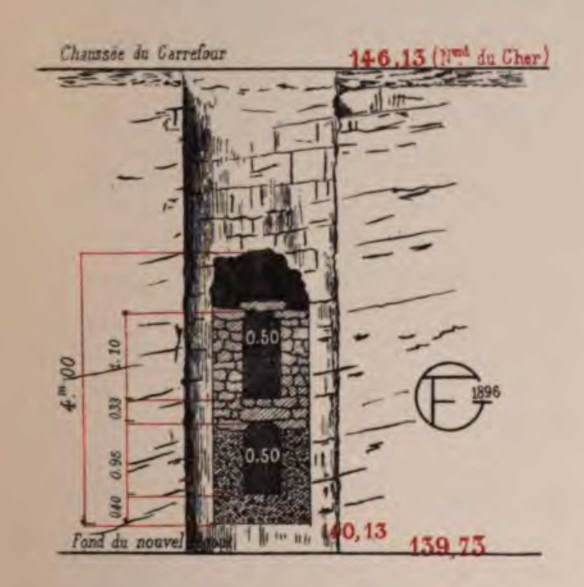
M. Henry Ponroy vous a entretenus de la découverte à Scay, commune de Venesmes, de nombreux squelettes inhumés côte à côte à une faible profondeur, dans les talus d'un chemin creux d'apparence très ancienne. Les ossements par leur conformation paraissent appartenir à des hommes jeunes et robustes. On n'a trouvé aucune arme ni ornement quelconque, à l'exception d'un fibule en bronze que M. Ponroy attribue aux premiers temps de notre ère.

Le même collègue a fait connaître qu'à Foëcy, au lieu dit *Tardif,* à 300 ou 400 mètres du Cher et à environ 50 mètres de la voie romaine, on a découvert dans des carrières, à 0 m. 80 environ de profondeur, une grande bouteille en verre et des ossements humains. Au même lieu, plus récemment, on a trouvé d'autres ossements et des clous en fer longs de 0 m. 12 à 0 m. 15. M. Philippe Monnier, notre associé libre, ayant fait agrandir la fouille, a mis au jour un squelette, de grands clous, un petit vase en poterie rouge lustrée et une petite bouteille en verre. M. Ch. de Laugardière nous a fait remarquer que le nom de Foëcy indique une origine romaine : *Fusciacus,* domaine de Fuscius, et que les fouilles en question ont été faites évidemment sur l'emplacement du cimetière de cette villa. Il a été demandé à M. Monnier de continuer les recherches et vous l'avez prié d'en faire rapport à la Société.

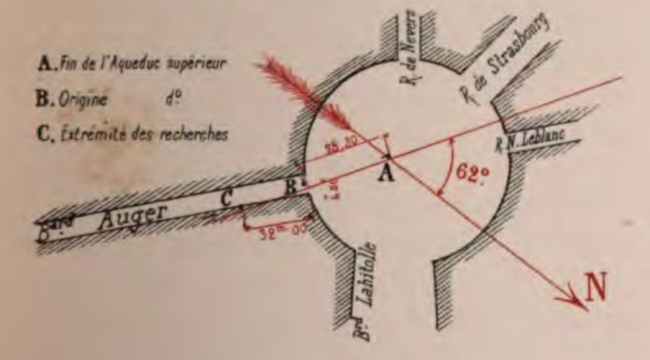
Il paraît s'agir encore d'une antiquité romaine dans une communication faite par M. l'Ingénieur en chef A. de Grossouvre sur un aqueduc qui a été coupé aux environs de Bannay, par une tranchée du chemin de fer de Bourges à Cosne. On a indiqué à ce propos qu'une importante villa romaine a autrefois été signalée près de cette localité dont le nom rappelle l'existence de bains antiques. L'aqueduc retrouvé diffère par sa construction

des ouvrages de cette nature si fréquemment rencontrés en Berry ; il est constitué par l'accouplement de deux conduits de terre cuite à emboîtements, entourés d'un ciment dans lequel on voit de petits fragments de brique et le tout est encastré dans une maçonnerie. Il serait à désirer que des recherches particulières pussent être dirigées sur ce point.

Un autre aqueduc plus important a fait l'objet d'un rapport de M. Ch. de Laugardière. En faisant des travaux à Bourges pour l'égout allant du Fin-Renard à l'Yévrette, à une profondeur de cinq à six mètres, en galerie, on a trouvé un aqueduc déjà rencontré près de l'École d'artillerie. Les journaux à son sujet ont imprimé plus d'une erreur ; ils ont été jusqu'à dire qu'il était gaulois. Cet ouvrage ne diffère pas dans sa construction de tous les aqueducs de la bonne époque romaine. Il sert actuellement à l'écoulement des eaux de lavage de l'École d'artillerie. Mais à un niveau supérieur, les travaux ont fait découvrir une galerie dans laquelle avait été commencée, postérieurement à l'époque de la décadence romaine, la construction d'un autre aqueduc, beaucoup moins soigné, suivant la même direction. Cette construction paraît avoir été brusquement interrompue. C'est là que les journaux ont vu à tort une chambre dans laquelle se réunissaient les



Chaussée du Carrefour
146,13 (Nmt du Cher)
4m 00
0.10
0.33
0.95
0.40
0.50
0.50
1896
Fond du nouvel
140,13
139,73



A. Fin de l'Aqueduc supérieur
B. Origine d°
C. Extrémité des recherches
R. de Nevers
R. de Strasbourg
R. N. Leblanc
62°
A
B
C
Bard Auger
32m 00
Brd Lahitolle
N

eaux des différents aqueducs. M. G. Franche, ingénieur architecte, a relevé avec précision la situation de ces deux ouvrages et a bien voulu vous offrir les plan et coupe ci-contre qui montrent exactement leurs dispositions relatives.

M. le Vice-président de Laugardière vous a encore communiqué un intéressant manuscrit qui fait partie de sa collection de pièces sur le Berry. C'est une note rédigée, au commencement du XVIII[e] siècle, par M. de Margat de Buxède, sur la voie romaine de Bourges à Sancerre, alors connue sous le nom de *gros chemin*. Elle indique avec beaucoup de précision l'état de la voie, les localités qu'elle traverse, les hauteurs diverses de la chaussée, et constitue ainsi un précieux document. Notre collègue a fourni des renseignements biographiques sur son auteur, Pierre-François de Margat, seigneur de Buxède, fils de François et de Marie de La Chapelle. Il fut, comme on peut le voir par les *Mémoires de Gassot* que la Société a publiés dans son XI[e] volume, installé en 1714, en succession de son père, dans la charge de conseiller au présidial de Bourges et fut maire de cette ville de 1724 à 1729. La pièce communiquée porte d'une autre écriture que son contexte la date : *15 août 1724* et, de la même main que cette date, mais d'une encre différente, la mention : *M. de Bucède était à Paris député pour le franc-alleu.*

M. de Laugardière n'est pas éloigné de penser que ces annotations seraient dues à d'Anville, qui aurait utilisé les renseignements de M. de Margat pour ses grands travaux de géographie historique.

M. Gustave Mallard vous a offert un travail sur les restes d'une enceinte en terre qui avait jusqu'à lui échappé aux observations et qu'il a découverte aux environs de Saint-Amand. Vous en avez entendu la lecture avec intérêt, mais ne pouvez l'admettre à prendre place dans vos Mémoires, puisque son auteur en a fait l'objet d'une publication particulière : vous ne devez, aux termes de votre règlement, imprimer que des travaux inédits. Mais il eût été regrettable que nos volumes ne gardassent point trace d'une découverte intéressante et vous avez décidé qu'une note résumant les observations de M. Mallard et donnant sur l'enceinte de Marçais les renseignements utiles au point de vue scientifique, serait encadrée dans le rapport de votre secrétaire. Voici donc le résumé des observations de M. Mallard :

« A trois kilomètres environ au nord du bourg de Marçais, à l'ouest de la route de Bruères à Culan, près du hameau des Guibourets, sur un plateau assez élevé qu'on appelle le *Champ-clair,* on voit des débris d'agger qui paraissent avoir appartenu à une enceinte rectangulaire.

« L'enceinte, dont les côtés sont exposés presque

exactement aux quatre points cardinaux est délimitée extérieurement par un fossé qui a dû avoir au moins quatre mètres de largeur. La profondeur en devait être de 2 mètres et les terres rejetées à l'intérieur y ont formé un agger qui pouvait avoir deux mètres de hauteur au-dessus de l'aire du camp. C'est par des sondages qu'on a constaté ces dimensions. Sur certains points les terres retombées ou rejetées dans les fossés, en ont fait disparaître la trace. Là ou l'agger existe encore, les profils en ont été naturellement très modifiés et la largeur de la base s'est étendue jusqu'à une dizaine de mètres aux dépens de la hauteur.

« Le vallum est assez bien conservé du côté de l'est, sur une longueur de 85 mètres. A 35 mètres de l'angle nord-est le rempart de la face orientale subit une interruption de 4 à 5 mètres dans laquelle on reconnaît une entrée, mais des fouilles ont permis de constater que, même devant cette porte, le fossé, aujourd'hui comblé, existait autrefois, ce qui suppose l'existence d'un pont mobile, pour effectuer le passage.

« Au sud de cette entrée, le rempart se continue sur une longueur de 50 mètres, puis s'abaisse en même temps que le fond du fossé se relève, et toute trace disparaît. Le chemin rural qui descend de la route vers la vallée, en empruntant à peu

près l'assiette des défenses, a dû amener pour sa confection la destruction de toute la partie sud de cette face.

« Au nord, le retranchement a beaucoup moins souffert sur une longueur de 95 mètres ; toutes ses parties, protégées par des haies et des broussailles ont assez bien résisté ; on trouve au fossé une largeur de près de 4 mètres et une profondeur d'un mètre cinquante. Il semble qu'une porte existait à peu près au milieu de ce côté ; plus loin l'agger s'abaisse et se perd presque complètement dans une forte haie vive.

« A l'ouest, on ne voit dans la partie nord aucune trace du vallum, la disposition des lieux donnant de ce côté un fort commandement de l'intérieur sur le dehors. A l'extrémité sud, quelques éminences longées de dépressions indiquent l'emplacement de l'ancienne défense, et permettent de fixer approximativement l'angle sud-ouest. Nous pouvons ainsi déterminer les quatre côtés en lignes droites du quadrilatère, dont la longueur est de 275 mètres pour les côtés nord et sud, et de 300 mètres pour l'est et l'ouest, ce qui donne une surface d'environ 8 hectares 25 ares.

« Cette station fut-elle à son origine l'œuvre des gaulois, anciens habitants du Berry ou celle des romains conquérants? Eût-elle une destination militaire ou fut-elle une colonie civile? Ce sont questions difficiles à résoudre.

« Nous n'avons trouvé sur cette aire aucun vestige d'habitation, mais à une très faible distance de la façade du camp allant du nord au sud, sur une étendue de plusieurs ares, la charrue amène constamment à la surface du sol des débris de constructions romaines, des tuiles à rebord et à recouvrement. Un de ces fragment portait les lettres D I V S, fin probable du mot *Claudius,* nom du tuilier antique.

« Ces débris voisins d'une enceinte rectangulaire affirment le séjour des romains sur ce point ; leur situation rappelle d'une façon frappante celle des ruines d'Alléan. A ce double titre, cet ensemble nous a paru digne d'intéresser ceux qui cherchent à déterminer l'âge et la nature de ces curieuses enceintes. Il était urgent de décrire celle du *Champ-clair* car ses derniers vestiges ne peuvent manquer de disparaître prochainement. »

M. le Président de Kersers vous a donné lecture d'une note relative à une autre enceinte en terre située près de Nérondes et appelée la *Motte de Villeville*, dont il avait naguère présumé l'origine romaine. On vient d'y découvrir à une faible profondeur deux monnaies romaines qui appuient cette attribution. Les dimensions de cette butte sont d'ailleurs supérieures à celles des mottes féo-

dales : elle mesure 90 mètres de côté, 3 ou 4 mètres de hauteur et elle est entourée d'un fossé de 10 mètres de large. M. de Kersers est entré à ce propos dans des considérations générales sur les ouvrages en terre des différentes époques que je n'analyserai pas parce qu'elles doivent entrer dans un mémoire plus étendu que nous publierons ultérieurement.

Il n'est pas possible de passer sous silence un incident qui a intéressé la probité scientifique d'un de nos anciens associés libres, le très vénérable et regretté M. Louis Roubet. Il s'agit d'ailleurs d'une discussion archéologique qui a touché personnellement notre Société, celle-ci ayant accepté la responsabilité d'un mémoire dû à deux de ses membres par la publication qu'elle en a faite. Je ne saurais mieux rappeler les faits qu'en reproduisant la partie du procès-verbal de notre séance du 1er juillet 1896 où ils sont exposés :

« M. le comte R. de la Guère met la Société au courant d'un incident qui vient de se passer au musée de Saint-Germain, relativement à la collection des moules antiques de céramique de M. Louis Roubet acquise après son décès par ce musée. Un savant étranger visitant le musée des Antiquités nationales, après avoir examiné les moules, a déclaré qu'ils sont tous faux et ont dû être fabri-

qués au siècle dernier à Salzbrunn ou à Augsbourg.

« Cette déclaration de l'archéologue étranger a ému MM. Bertrand et Reinach et jeté le doute dans leur esprit. M. Salomon Reinach a écrit à M. de la Guère pour le prier de faire une enquête sur l'origine de ces moules au sujet desquels M. Roubet n'a donné que des renseignements insuffisants. Comment expliquer qu'ils ont un aspect presque neuf et ne portent aucune usure profonde ?

« Ont-ils été achetés ou trouvés par M. Roubet?

« Celui-ci, s'il n'a pas été mystificateur, n'aurait-il pas été mystifié ?

« M. de la Guère donne lecture du rapport qu'il a préparé : il se reporte au travail de M. Roubet inséré dans le XVIe volume des Mémoires, où notre regretté collègue, notamment aux pages 3, 7, 8, 9, 13 et 15, dit que ces épaves ont été recueillies sur notre sol biturige ; cite comme provenance les alentours du Gravier ; nomme les lieux dits : *le petit moulin, le champ de la chapelle, les champs de la croix de pierre, l'étang fleuri* ; relève les numéros du cadastre et décrit les fours de potier, les instruments de l'ouvrier céramiste et les moules qu'il a découverts dans ces différentes stations. Ces renseignements ne sont-ils pas suffisants ? Ils ne sauraient être plus précis. M. de la Guère donne lecture de plusieurs lettres de Mme Roubet démon-

trant l'authenticité des moules. Aucun n'a été acheté. Tous ont été découverts par M. Roubet lui-même. Les ouvriers employés à ses fouilles existent encore et l'affirment. L'aspect neuf des moules s'explique par les soins et les nettoyages successifs de M. Roubet pour les débarrasser d'une couche d'argile formant comme une gangue. En résumé, M. Roubet a affirmé qu'il a lui-même trouvé les objets ; les ouvriers l'attestent, de même que de nombreux archéologues. On ne saurait donc contester l'authenticité de cette précieuse collection.

« La Société adopte les conclusions du rapport de M. de la Guère. Tous les membre de la Compagnie qui ont connu M. Roubet sont unanimes à affirmer son honorabilité absolue et ajoutent qu'ils étaient depuis longtemps au courant de ses fouilles.

« M. le Président déclare que si la question n'était pas close, la Société n'hésiterait pas à faire les frais de nouvelles recherches aux endroits désignés par M. Roubet, certaine d'y rencontrer de nouveaux moules ou des débris confirmant la première découverte. »

Les travaux écrits ou les communications verbales qui s'appliquent au moyen-âge ou aux temps

modernes n'ont pas été moins nombreux que ceux qui regardent l'antiquité pure :

M. Gauchery a signalé à votre attention certains cercueils en pierre qu'on rencontre sur des points très divers de notre contrée et qui sont remarquables par la roche dont ils sont fabriqués. Celle-ci pourrait à première vue passer pour un produit artificiel et c'est pourquoi il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il résulte de l'analyse faite par notre collègue M. A. de Grossouvre, ingénieur en chef des mines, qu'il faut y voir un grès parfaitement naturel dont la station géologique est, d'ailleurs, jusqu'à présent ignorée. Ce grès est excessivement friable. On y a creusé, aux environs du XIII[e] siècle, un grand nombre de bières dont on trouve des spécimens à Saint-Denis-de-Palin, à Neuilly, au Gravier, à Quantilly et ailleurs. Il y a aussi en Sologne plusieurs églises dont les contreforts sont bâtis avec cette pierre et on la constate encore dans les contreforts de l'église du Gravier. Il serait intéressant d'en retrouver le gisement, car il est probable qu'il y avait sur l'emplacement de la carrière une fabrication locale dont les produits étaient exportés. D'après la constitution minéralogique de cette roche, on pourrait, d'après M. de Grossouvre, la chercher vers le département de l'Allier et probablement dans la direction de Tronçais.

Vous avez entendu une dissertation de M. l'abbé Auguste Roche sur la date exacte de la mort du bienheureux Philippe Berruyer, archevêque de Bourges, portée par quelques auteurs au 9 janvier 1260, par d'autres au même jour de l'année suivante. Notre érudit collègue observe que le dernier acte de cet évêque inscrit au grand cartulaire de Saint-Étienne est daté du 23 décembre 1260. Par une série de déductions aussi ingénieuses qu'elles paraissent rigoureuses, il fixe en définitive la date du vendredi 31 décembre 1260.

Il vous a été donné connaissance de quelques trouvailles faites à Rians, il y a dix-huit mois, pendant les travaux de construction d'un presbytère sur l'emplacement de l'ancien cimetière. M. l'abbé Simon, curé de Rians, a bien voulu nous signaler :

1° Un cercueil de pierre plus étroit aux pieds qu'à la tête, avec des pièces de monnaie du xve siècle ;

2° Une autre bière trouvée à un niveau inférieur, celle-ci en pierre de Charly, rectangulaire, avec un couvercle à deux pentes qui présente la particularité inexpliquée de porter à sa face inférieure évidée une petite cavité régulière de 0 m. 10 sur 0 m. 035 et 0 m. 015 de profondeur. Les ossements y étaient en place, mais n'étaient accompagnés d'aucun objet ;

3° Une pierre tombale de la fin du XVII° siècle ayant porté autrefois dans le champ une inscription gravée que l'usure a fait disparaître à l'exception du mot AME. Au bas de cette dalle est un écusson écartelé surmonté d'une couronne de comte. On distingue au 1er et au 4e quartier deux pals ; au 2e et au 3e, un cœur. Ces armoiries, malgré une légère différence à deux quartiers, semblent bien reproduire celles de la famille de Stutt qui portait : écartelé au 1 et 4 d'or à trois pals de sable ; au 2 et 3 d'or au cœur de gueules. Il y a donc tout lieu de croire que cette tombe est celle de Roch de Stutt, mort le 14 septembre 1696, auquel la terre de Bacouët, située paroisse de Rians, avait été donnée, en 1686, par sa tante Gabriel de Stutt[1], veuve d'Antoine Le Breton, écuyer, sieur de Bacouët.

M. l'abbé Simon vous a de plus communiqué une plaque funéraire en cuivre au nom de Pierre Niquet, écuyer, seigneur de Terrefranche et de Villeines, capitaine au régiment du Roi, décédé le 12 mars. L'année manque. Le style des lettres indique le XVIII° siècle, de même que le dessin d'un écusson timbré d'une couronne de comte et aux armes de la famille Niquet, telles que les donne La Thaumassière.

M. Berry vous a signalé la mise au jour par la

1. MARQUIS DE LA GUÈRE : *Généalogie de la Maison de Stutt* ; Bourges, 1886, in-4° ; p. 145.

culture, au bord de la route de Gionne, à sept ou huit cents mètres de Coulon, de trois cercueils en pierre, plus étroits aux pieds qu'à la tête, sans couvercle, mais remplis d'ossements. Cette rencontre de tombes en pierre en pleine campagne, loin de toute agglomération, n'est pas rare ; mais il est utile d'en prendre note puisqu'elle peut être l'indice de l'existence ancienne d'un centre de population.

M. le Président de Kersers a retrouvé dans les archives du château de Verrières et vous a communiqué le testament de Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, daté de 1578. Par ce testament, le prélat lègue à son neveu, Claude de Laubespine, « sa maison et château de Verrières sis au bailliage de Berry, ainsi que sa maison de Bourges, avec or et argent, appartenances et dépendances ». Ce document contient sur l'hôtel de Limoges et sur l'hôtel de Jacques Cœur des renseignements intéressants que M. de Kersers voudra bien, nous l'espérons, publier.

M. le Vice-président de Laugardière vous a entretenus de la fondation à Bourges d'une confrérie de Notre-Dame de Lorette et il vous a donné lecture d'une attestation tirée des archives municipales et délivrée par le maire de Bourges, le 22 avril 1609, pour certifier que la confrérie établie dans l'église du couvent des Cordeliers comptait

dès lors mille ou douze cents membres parmi lesquels le maréchal de La Châtre et son fils et les personnages les plus notables de la cité. Il a signalé à ce propos l'existence aux Archives du Cher (Série E, liasses nos 1786 et 1791) de comptes détaillés, rendus par les procureurs de cette confrérie en 1654 et 1662, qui mériteraient d'être mis en œuvre pour écrire l'histoire d'une importante association de Bourges.

C'est de ses propres archives, si riches en documents concernant notre histoire locale que votre Vice-président a extrait pour vous la présenter une lettre inédite du P. Desbillons datée de Mannheim, 17 novembre 1771, et comprenant deux pages pleines in-4°. Cette lettre ne porte malheureusement pas d'adresse, mais elle est intéressante par son tour spirituel et elle comble une lacune en ce sens qu'elle se rapporte à une époque où la correspondance du savant jésuite est fort rare. M. Dubois, dans la très attachante biographie qu'il a publiée il y a dix ans dans vos mémoires, a laissé supposer que de 1668 à 1773 le P. Desbillons resta sans écrire à son frère ni à aucune personne en France. Il est question dans cette pièce de deux ouvrages : les *Eclaircissements sur Postel* et la *Vie de Mme de Saint-Balmont* que le P. Desbillons avait fait imprimer à Liége et que l'éditeur garda deux ans en magasin avant de les mettre en vente.

J'ai eu l'occasion d'appeler votre attention sur une indication, qui me paraît erronée, fournie par l'ouvrage du marquis de Chennevières intitulé : *Recherches sur quelques peintres provinciaux* (Paris, 1850, 4 vol. in-8°). Il y est dit (tome III, p. 95) que le peintre Jean Boucher aurait habité à Bourges la maison occupée aujourd'hui par l'École normale et qu'il y a des raisons de supposer que ce serait lui qui aurait fait transporter et relever à l'entrée de cet immeuble la porte monumentale, reste de l'église de Saint-Aoustrille-du-Château, qu'on y voit encore. Or cette porte contient encastré, dans son tympan, l'écusson au dauphin cantonné de roses et d'étoiles de la famille Moreau. On peut en conclure qu'elle a été réédifiée à cette place par le constructeur de la maison, attendu que ces mêmes armoiries, comme vous l'ont signalé MM. de Kersers et Mater, sont gravées sur un pilier de cave avec la date 1688. Il faut donc renoncer à faire honneur à Jean Boucher de la pensée de conservation archéologique que l'auteur des *Recherches* lui a prêtée. Si l'on voulait dire que notre peintre local a habité une maison existant précédemment sur le même emplacement, on se heurterait à la tradition d'après laquelle il demeurait dans la maison à petite tourelle qui est à l'angle des rues Moyenne et Notre-Dame de Sales (anjourd'hui de Victor-Hugo). M. Ch. de Laugardière a appuyé

cette tradition de ses notes prises aux Archives du Cher et desquelles il résulte que Jean Boucher résida, tout au moins pendant une partie de sa vie, dans la paroisse de Montermoyen. Incidemment, notre Vice-président a fait remarquer que Jean Boucher n'avait point le caractère dissipateur qu'on s'est plu souvent à prêter aux artistes, mais devait être bon ménager de sa fortune si l'on en juge par les nombreuses constitutions de rentes qu'on rencontre à son nom dans les registres des notaires de son temps.

Cette rectification, quoiqu'elle s'applique à un livre datant de bientôt cinquante ans, m'a semblé d'autant moins inutile qu'une rue moderne voisine de l'école normale a reçu le nom de Jean Boucher et qu'on pourrait être porté un jour à justifier l'assertion de M. de Chennevières par son rapprochement de cette dénomination.

Je dois une mention au moins sommaire à quelques-uns des nombreux objets de curiosité offerts en séance à votre examen :

Par M. H. Ponroy, deux haches en pierre polie d'une remarquable conservation découvertes l'une à Cerbois, l'autre à Mehun. La première a 0 m. 25 de longueur et 0 m. 074 de largeur au tranchant ; la seconde mesure 0 m. 21 et 0 m. 065. La roche en est la même et la forme identique, ce qui peut faire penser qu'elles sortent du même atelier ;

Par M. le capitaine Grandjean, un bracelet ouvert en bronze du type dit à carène et un bracelet en fil de bronze déformé, présentés comme paraissant avoir été trouvés sur l'emplacement de la villa de Bengy, bien antérieurement aux fouilles dont ce volume renferme le compte-rendu. M. de Laugardière, qui connaît parfaitement le territoire de Bengy et dont nous savons tous que les souvenirs ne peuvent être mis en défaut, vous a indiqué que ces deux objets doivent en réalité provenir de sépultures gauloises découvertes en 1847 dans la tranchée du chemin de fer comprise entre *la Vallée Meunier* et *Battereau* et près du passage à niveau voisin de ce dernier lieu ;

Par M. Mater, divers objets romains acquis par le musée : une grande fibule en bronze partiellement dorée, des vases en verre et en céramique trouvés dans un terrain longeant la rue de Dun ; une tête sculptée en pierre d'un bon style provenant de fouilles dans le cimetière des Capucins. Ces trouvailles doivent faire l'objet d'une notice que vous publierez et je ne les mentionne que pour mémoire ;

Par M. de Goy, plusieurs fers de mule du XIII[e] siècle, bien conservés, retirés à Dun-sur-Auron du lit de la rivière, au-dessous de la grosse tour ;

Par M. l'abbé Duroisel, la photographie d'une

statue de la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus, sculpture intéressante de la première moitié du xve siècle, trouvée dans les décombres de l'église de Poulaines et remise par lui en honneur.

La tâche que m'imposait le règlement est terminée. C'est à notre Président qu'appartient le privilège de vous entretenir de ce qui concerne la situation intérieure de la Société et de montrer dans quel rang honorable elle se maintient au milieu du monde savant par le dévouement qu'elle apporte à la conservation des monuments et par la conscience de ses études. Mais il ne vous dirait pas, et je dois réparer son oubli volontaire, quel sentiment de cordiale et unanime satisfaction nous avons éprouvé lorsque M. de Kersers, promu officier de l'Instruction publique, a de plus obtenu une médaille d'or décernée, pour la seconde fois, par l'Institut à la STATISTIQUE MONUMENTALE DU DÉPARTEMENT DU CHER aujourd'hui achevée.

A ce sentiment inspiré par l'affection s'ajoute celui d'une légitime fierté, puisque de ces distinctions il semble qu'un peu d'honneur rejaillit sur nous quand celui qui préside à nos travaux en est l'objet.

3 Mars 1897. *Le Secrétaire,*

DES MÉLOIZES.



MUSÉE DE BOURGES

DESCRIPTION

DES

BRONZES FIGURÉS ANTIQUES

Par D. MATER,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MUSÉE

Ce travail a été inspiré par le *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale* de MM. Babelon et J. Adrien Blanchet et la *Description raisonnée des bronzes figurés du Musée de Saint-Germain* de M. S. Reinach, et plus spécialement par ce dernier ouvrage, dans le cadre duquel je me suis soigneusement renfermé. Grâce à ces savants guides, aux nombreux monuments dont ils renferment l'étude et la reproduction, aux ressemblances qui apparaissent et aux analogies de type ou de style que l'on y relève, il m'a paru possible d'entreprendre sans trop de témérité la description et l'attribution de figurines ou d'objets d'une détermination souvent délicate.

La publication d'une série aussi modeste que la nôtre peut sembler d'un intérêt médiocre après celle des catalogues des grands musées nationaux, et nos 31 numéros feront bien mince figure à côté des 2,431 de la

[illegible] du Musée de Saint-[illegible] utilité en [illegible] importante [illegible] archéologiques et [illegible] par l'apport de [illegible]

[illegible] à nos [illegible] en grande [illegible] les objets qui la [illegible] Bituriges. [illegible] découverts à [illegible] d'Argenton, [illegible] à Fontillet, [illegible] aux envi-[illegible] qu'enfin [illegible] En ce qui concerne [illegible] qui ont eu lieu [illegible] les [illegible]

[illegible]

pour lesquels nous n'aurions aucun renseignement. Mais, si l'on tient compte que ces monuments ont été réunis dans le Berry ou conservés par des amateurs dont l'existence entière s'est écoulée au milieu de nous, les probabilités les plus grandes militent, pour ceux-là encore, en faveur d'une origine locale.

Il n'est pas indifférent non plus de faire remarquer que depuis quelques années notre petite collection s'est notablement augmentée. En effet, quand l'administration du Musée a été confiée à nos soins, elle ne se composait que de treize bronzes figurés antiques[1], nombre qui, ainsi qu'on l'a vu, est aujourd'hui presque triplé. C'est un résultat qui ferait bien augurer de l'avenir, si on pouvait espérer rencontrer de nouveau des mines archéologiques aussi abondantes que celles qui se sont offertes dans le passé sans profit suffisant pour notre cabinet.

Un dernier mot pour faire connaître comment notre collection s'est formée. Elle a pour origine une double source dont les éléments différents se balancent presque à l'heure présente : elle provient soit d'acquisitions[2], soit de libéralités. Il n'est que juste de rappeler les noms de nos bienfaiteurs et de rendre à leur mémoire un reconnaissant hommage. Il faut nommer d'abord le fondateur du musée, le premier président Mater[3], puis ses amis et ses contemporains, les ouvriers de la première heure, le comte Jaubert[4], le colonel

1. — Nos 5, 6, 10, 16, 17, 18, 20, 25, 26, 29, 30, 31 et 32.
2. — Nos 2, 3, 7, 9 11, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 32.
3. — No 5.
4. — No 29.

Marnier[1], MM. Juillien[2], Jules et Émile de Lichtenstein[3], Texier[4] et Zevort[5]; viennent plus tard M. Bourdaloue[6] et plus récemment M. Boyer, donateur de sept objets, terminant ainsi brillamment une liste qui, nous en avons la sincère espérance, n'est pas encore close.

1. — Jupiter.

Il est nu et debout, sa chevelure est longue et sa barbe épaisse ; sa tête est ceinte d'une couronne de chêne dont les lemnisques retombent sur les épaules. La main droite, tendue en avant, tient le foudre ; l'extrémité du bras gauche, levé en l'air, a disparu. Le pied droit manque et la jambe gauche est légèrement ployée en arrière.

Pl. I.

Travail gallo-romain. – Patine brune.

Haut., 58 mill.

Trouvé à Saint-Marcel, près d'Argenton (Indre), l'ancien *Argentomagus*.

Donné par M. Boyer, archiviste départemental.

Conf. n°s 3, 6 et 11 du *Catal. bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*.

1. — N° 6.
2. — N°s 20 et 30.
3. — N° 31.
4. — N° 17.
5. — N° 10.
6. — N° 13.
7. — N°s 1, 4, 8, 12, 14, 15 et 27.

PL. I.

1

2

4

5

3

6

2. — APOLLON (?)

Il est debout, nu; la tête, légèrement inclinée sur l'épaule droite, est tournée du même côté; l'avant-bras droit manque, la main gauche est tendue en avant. Les jambes sont brisées au genou, la cuisse gauche est ployée en avant.

Pl. I.

Bon travail romain. — Patine verte.

Haut., 52 mill.

Découvert dans le Sancerrois.

3. — APOLLON PYTHIEN.

Il est debout et nu; la tête, dont l'épaisse chevelure forme sur la nuque une sorte de chignon, est ceinte d'une couronne de lauriers dont les lemnisques retombent sur les épaules. Il porte un carquois sur l'épaule gauche. Les mains et les pieds manquent; le bras droit est baissé et le gauche porté en avant; la jambe gauche est légèrement ployée.

Pl. I.

Travail romain. — Patine verte.

Haut., 55 mill.

Découvert dans le Sancerrois.

Conf. *Catal. br. antiq.*, *Bibl. Nat.*, n° 111.

4. — MINERVE.

Ce bronze, qui a servi de manche de couteau, représente le buste de Minerve sans bras. La déesse est

coiffée d'un casque corinthien à haute crista ; sur la poitrine l'égide à tête de Gorgone.

Travail romain. — Patine brune.

Pl. I.

Haut., 48 mill.

Donné par M. Boyer, archiviste départemental.

Conf. n°s 18 *bis* et 436 de la *Description des bronzes figurés du Musée de Saint-Germain.*

5. — Vénus.

La déesse est debout, nue, les cheveux relevés en bandeaux autour du visage et ramassés en chignon sur la nuque. Le bras droit, qui est porté en avant, est cassé au coude et la main gauche, aussi tendue en avant, tient une pomme. La jambe droite est ployée en avant.

Pl. I.

Travail romain. Patine brune.

Haut., 93 mill.

Provient d'Italie.

Donné par M. Mater, premier président.

6. — Amour dansant (?)

Il est nu, debout, avec les cheveux réunis en touffe sur le sommet de la tête. Une courroie passée sur l'épaule droite porte sur la hanche gauche un objet indéterminable. Les deux bras sont levés au-dessus de la tête et les mains ouvertes horizontalement. La jambe droite est ployée, le pied gauche manque.

Pl. I.

Travail médiocre gravement altéré par le temps. — Patine verte.

Haut., 75 mill.

Trouvé à Constantine (Algérie).

Don du colonel Marnier.

7. — Mercure.

Le dieu est nu, debout, la tête tournée à droite avec les cheveux courts et frisés; il est coiffé du pétase auquel manque un des ailerons. La main droite, tendue en avant, tenait sans doute une bourse et la gauche, baissée, le caducée, attributs habituels de Mercure. Les deux jambes sont brisées à mi-hauteur.

Pl. II.

Bon travail romain. — Patine verte.

Haut., 105 mill.

Conf. *Catal. br. antiq. Bibl. Nat.*, n° 324.

8. — Mercure.

Il est debout, nu; la tête droite avec de longs cheveux est coiffée du pétase ailé. La main droite, tendue en avant, tient une longue bourse et la gauche tenait le caducée qui fait défaut. La jambe gauche est légèrement infléchie, avec le pied en arrière.

Médiocre travail gallo-romain. — Patine verte.

Pl. II.

Haut., 71 mill.

Trouvé à Saint-Marcel, près d'Argenton (Indre).

Don de M. Boyer, archiviste départemental.

9. — Mercure.

Le dieu est debout, à demi nu et sa tête est coiffée du pétase ailé. Il est vêtu d'une chlamyde agrafée à droite, couvrant les épaules et s'enroulant autour du bras gauche avec un long pan qui retombe. La main droite portée en avant tient une longue et large bourse; la main gauche fait défaut. Le pied droit manque et la jambe gauche est légèrement ployée en avant.

Pl. II.

Travail gallo-romain. — Patine verte.

Haut., 66 mill.

Trouvé en 1893 à Bourges, sur la place Planchat.

10. — Mercure.

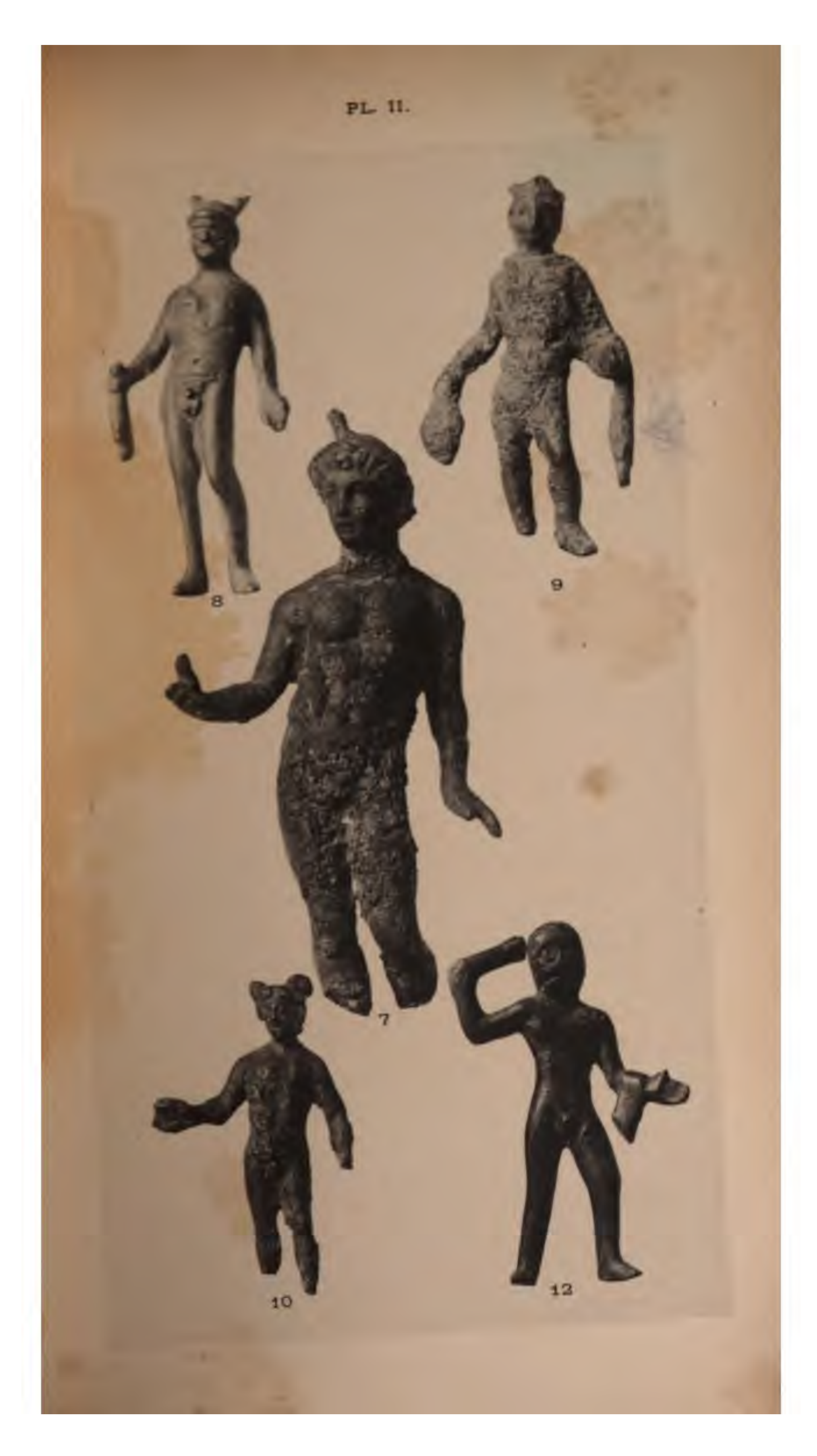
La figurine est debout et nue ; la tête est tournée à droite ; les cheveux sont frisés et longs ; elle est coiffée du pétase ailé. La main droite, tendue en avant, tient une bourse ronde ; le bras gauche est baissé, la main est perdue. La jambe gauche est légèrement ployée en avant ; les deux pieds manquent.

Pl. II.

Travail gallo-romain. — Patine verte.

Haut., 54 mill.

Trouvé à Bourges (Faubourg d'Auron) dans un tombeau, où l'on a recueilli également une plaque de cuivre portant l'inscription DEO MERCVRIO MARCEL


8
9
7
10
12

LUS LATINE LIB qui est conservée dans la famille Zevort [1].

Donné par M. Zevort, huissier.

11. — BUSTE DE BACCHANTE.

Elle renverse la tête en arrière en la penchant un peu sur l'épaule droite ; les cheveux sont partagés au milieu du front, relevés sur les tempes et formant chignon sur la nuque. Elle est couronnée de pampres et de corymbes retenus sur le front par une bandelette ; les lemnisques retombent sur les épaules.

Beau travail romain. — Patine verte.

Ce buste, fragment arraché d'une statuette, mesure 66 mill. de hauteur.

Provient des environs de Sancoins (Cher), l'ancien *Tincontium*.

Pl. III.

Ce bronze, déjà décrit dans le XIX° volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (*Description d'objets antiques en bronze, récemment acquis par le Musée de Bourges, par M. D. Mater*), avait été attribué à Bacchus ou à Ariane : sans revenir absolument sur cette dernière indication, nous généralisons cette attribution féminine en adoptant celle plus large de Bacchante.

1. Voir tome V. des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, p. 86. Supplément à l'*Epigraphie romaine*, par M. de Kersers.

12. — Hercule.

Il est debout, nu, marchant et combattant. La main droite levée tient la massue et le bras gauche replié avec la main ouverte, porte une peau de lion rudimentaire. La jambe gauche est ployée en avant dans l'attitude de la marche.

Pl. II.

Travail Gallo-Ramain grossier. — Patine verte.

Haut., 61 mill.

Trouvé à Saint-Marcel près d'Argenton (Indre).

Donné par M. Boyer, archiviste départemental.

Conf. *Catal. br. antiq.*, *Bibl. Nat.* n° 535 et *Bronzes figurés du Musée de Saint-Germain*, n° 134.

13. — Atys ou dadophore mithriaque

Il est debout ; ses cheveux sont relevés autour du visage et retombent sur les épaules. Il est coiffé du bonnet phrygien et vêtu d'une tunique à manches, fendue sur le devant et s'arrêtant au-dessus du genou, analogue à la *caracalla* gauloise et sans ceinture pour la serrer à la taille. Les pieds manquent et il est impossible de décider si les jambes sont recouvertes de braies. Dans le dos et entre les deux épaules, se voit un trou ayant servi, soit à fixer un porte-flambeau, soit à rattacher la figurine à un objet plus important.

Pl. III.

Travail romain. — Patine verte.

Haut., 98 mill.


14
13
11
16
17
15

Découvert en 1860 à Bourges, rue d'Issoudun, 24.
Donné par M. P. Bourdaloue, adjoint.
Conf. *Catal. des br. antiq.*, *Bibl. Nat.*, n° 665.

14. — Dispater.

Dispater, le dieu au maillet, l'auteur de la race celtique, est barbu ; ses cheveux longs forment au sommet de la tête une sorte de touffe. Le vêtement se compose de la *caracalla*, serrée à la taille par une ceinture d'étoffe roulée. Sur les épaules, un grand manteau ou chlamyde, attaché à droite, retombe par derrière en larges plis. Les jambes, dont la gauche est légèrement ployée en arrière, sont couvertes de braies se réunissant aux chaussures ; le pied droit manque. Le dieu tient de la main droite, tendue en avant, le vase en forme d'*olla* qui lui sert d'attribut avec le maillet à longue hampe ; ce dernier a disparu avec la main qui s'y appuyait. Cette figurine offre un spécimen complet du costume gaulois aux premiers temps de la conquête, tel que le décrit Strabon.

Pl. III.

Bon travail gallo-romain. — Patine verte.

Haut., 81 mill.

Don de M. Boyer, archiviste départemental.

Conf. *Bronzes figurés du Musée de Saint-Germain*, n°s 149 et 168.

15. — *Pontife*.

Il est debout, barbu, vêtu d'une tunique serrée par une ceinture sur la poitrine ; par dessus il porte une

toge dont les plis sont relevés sur le bras gauche. La main droite tendue tient une patère.

Pl. III.

Figure d'applique. Travail barbare. Patine verte.

Haut., 72 mill.

Don de M. Boyer, archiviste départemental.

16. — Tête de Maccus.

Elle est de face, avec de gros yeux saillants, de fortes moustaches et une sorte de goître. Elle est évidée et un trou percé dans la partie postérieure du crâne servait à la fixer.

Pl. III.

Ornement d'applique. Travail romain. Patine verte.

Haut., 25 mill.

17. — Tête de Maccus.

Les cheveux sont réunis en grosses mèches, les sourcils proéminents, le nez écrasé, la bouche largement fendue et la barbe longue.

Pl. III.

Figure d'applique. Travail romain. Patine verte.

Haut., 37 mill.

Don de M. Texier, commissaire pour les monuments des arts.

18. — Main.

Main issant d'un fleuron et tenant une boule entre le pouce et l'index.

PL. IV.

18

19

25

22

24

23

21

20

Manche de clef. — Patine verte.

Pl. IV.

Long., 56 mill.

Trouvé dans le Sancerrois.

Conf. *Br. fig.*, *Musée de Saint-Germain*, n°° 438 et s.

19. — Lion.

L'animal est couché, les pattes de devant étendues et la queue passant sous le ventre est relevée sur le dos.

Pl. IV.

Patine verte.

Long., 65 mill.

Donné par M. Juillien, architecte à Bourges.

20. — Lion.

Protome de lion issant d'un fleuron, les pattes en avant réunies par une barre transversale et la gueule béante.

Pl. IV.

Manche d'une clef en fer dont une partie subsiste.

Patine verte.

Long., 133 mill.

Trouvé dans le Sancerrois.

Conf. *Br. fig.*, *Musée de Saint-Germain*, n° 456. — *Catal. br. ant. Bibl. Nat.*, n° 1,887.

21. — Lion.

Protome de Lion ; les pattes réunies en avant par une barre transversale.

Pl. IV.

Manche de clef. — Patine verte.

Long., 54 mill.

Trouvé dans le Sancerrois.

22. — Tête de Loup.

Tête de loup percée d'un trou transversal dans la gueule.

Pl. IV.

Patine verte.

Trouvé dans le Sancerrois.

Conf. *Br. figurés du Musée de Saint-Germain* nos 441 et 457.

23. — Singe.

Singe assis, appuyé sur les pattes de devant, la queue déployée.

Pl. IV.

Fibule. — Patine brune.

Long., 46 mill.

24. — Ecureuil.

Il est accroupi, rongeant un fruit et la queue relevée sur le dos; le tout issant d'un fleuron.

Pl. IV.

Manche de clef. — Patine verte.

Long., 49 mill.

PL. V.

29

27

26

28

25. — AGRAFE A TÊTE DE CYGNE.

Anneau ouvert et se terminant par une tête de cygne.

Pl. IV.

Bon travail. Patine verte.

Diam., 31 mill. — Long., 71 mill.

Don de M. Boyer, archiviste départemental.

26. — DAUPHIN.

Fibule en forme de Dauphin et munie de son ardillon mobile.

Pl. V.

Patine verte.

Long., 47 mill.

Trouvé dans le Sancerrois.

Conf. *Br. figurés du Musée de Saint-Germain*, n° 352.

27. — TÊTE DE PANTHÈRE.

L'animal a la gueule béante et les oreilles dressées.

Pl. V.

Style étrusque. — Patine verte.

Haut., 42 mill.

Cette tête, qui servait d'ornement terminal au manche d'une patère, faisait partie du mobilier funéraire de la sépulture de Fontillet, décrite dans le V[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, par M. de Laugardière. (Pl. I, fig. 2 *bis*.)

Conf. *Catal. Br. ant. Bibl. Nat.*, n° 1,139 et *Br. figurés. Musée de Saint-Germain*, n° 258.

28. — Oreille de vase.

Elle a la forme d'un buste grotesque de femme avec deux ailes rudimentaires; la partie inférieure se terminant en pointe. C'est, peut-être, la représentation d'une harpie ou d'un génie.

Pl. V.

Patine verte.

Long., 71 mill.

Conf. *Catal. br. antiq. Bibl. Nat.*, n°s 718 et s.

29. — Manche de patère historié.

L'objet dont on va lire la description est plat, ses bords sont formés de deux lignes concaves, il a 48 millimètres de largeur au départ, 29 dans la partie la plus étroite et 75 à l'extrémité.

L'ornementation du manche comprend : 1° au bas, un Mercure assis tenant le caducée de la main gauche ; les autres détails ne sont pas suffisamment visibles ; — 2° au-dessus un édicule supporté par deux colonnes abritant un autel allumé et surmonté d'un coq ; — 3° deux têtes de profil et contrariées sous un quadrilobe bordé de points creux ; entre les deux têtes est percé un trou en forme de trèfle ; — 4° enfin, une tête de méduse accostée de deux fleurons arrondis.

Cette pièce est la réplique d'un autre manche découvert dans la forêt de Brotone et conservé au Musée de

PL. VI.

30

31

Rouen. L'ornementation est absolument la même, et la seule différence entre les deux manches réside dans le nom qui se lit sur l'estampille du fabricant, placée au-dessus de la tête de droite et qui est, pour l'exemplaire de Normandie, IANVARIS F, tandis que sur celui du Musée de Bourges on lit : ATPILVS.

Pl. V.

Travail grec. — Patine verte.

Donné par MM. Émile et Jean de Lichtenstein, alors élèves du collège de Bourges.

Cochet : *Catal. du Musée de Rouen*, 1868, p. 69. — *Br. figurés du Musée de Saint-Germain*, n° 399.

30. — *Vase à reliefs.*

Ce vase, de forme cylindrique, est porté sur trois pieds. Il devait être muni d'un couvercle à en juger par l'amincissement des bords évidemment faits ainsi pour que le couvercle pût s'emboîter.

La décoration du vase est formée de trois personnages disposés sur les parois et d'un quatrième objet d'une détermination difficile qui se compose, semble-t-il, d'une tête d'éléphant dont la trompe recourbée laisse un vide et fait un crochet qui devaient avoir leur utilité pour fixer le couvercle.

Les trois personnages sont vêtus de tuniques courtes et les têtes du premier et du second sont remplacées par une sorte de bouton qui devaient servir à porter une anse mobile. La première figure marche à gauche, la main droite tendue en avant et la gauche appuyée sur la cuisse ; la seconde a les bras croisés sur la poitrine

et les jambes l'une sur l'autre ; la troisième enfin est de face la main droite portée en avant et la gauche baissée.

Pl. VI.

Travail grec. — Patine brune.

Haut., 44 mill. — Diam., 35 mill.

Découvert en Phrygie et rapporté par le comte Jaubert, ancien ministre et député du Cher, qui en a fait don au Musée.

31. — *Bande de bronze.*

Cette bande de métal, de forme plate, décrivant un cercle avec godrons, est incomplète et brisée en trois fragments. Sa décoration se composait de trois parties séparées par des nervures à vives arêtes : 1° en haut, une zône de rinceaux fleuronnés ; 2° au-dessous, un rang de rais-de-cœur ; 3° s'en détachant, des pendentifs ajourés formés d'ailettes ornées de gravures et de volutes, se terminant par une tête de Silène barbue et couronnée de pampres qui portait un anneau évidé : un seul de ces pendentifs subsiste encore.

Pl. VI.

Beau travail. — Patine verte.

Ornement d'applique ou fragment de vase, peut-être d'un brasier ou réchaud.

Haut., 130 mill.

Donné par M. Juillien, architecte.


32
32 bis
33

32. — Œnochoe a anse historiée.

Ce vase, à bec pointu et à embouchure bilobée, est muni d'une anse soudée dont la plaque d'attache est formée d'un masque barbu. L'anse de forme recourbée porte à sa partie supérieure un buste féminin, reposant sur un arc de cercle terminé par deux ornements coniques creux dont un seul subsiste aujourd'hui (32 *bis*).

Pl. VII.

Style étrusque — Patine verte.

Haut., 170 mill.

Découvert à Fontillet (commune de Berry-Bouy) en 1873.

Sépulture gallo romaine de Fontillet par M. Ch. de Laugardière, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. V, p. 48. — Pl. III, n° 1.

Les planches jointes à ce travail, sont l'œuvre de M. Octave Roger, que nous remercions bien sincèrement de son amical concours artistique..

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BENGY-SUR-CRAON (CHER)

les 7, 8, 9, 10 *et* 11 *octobre* 1895.

Par le Capitaine GRANDJEAN

DU 1er RÉGIMENT DE CHASSEURS

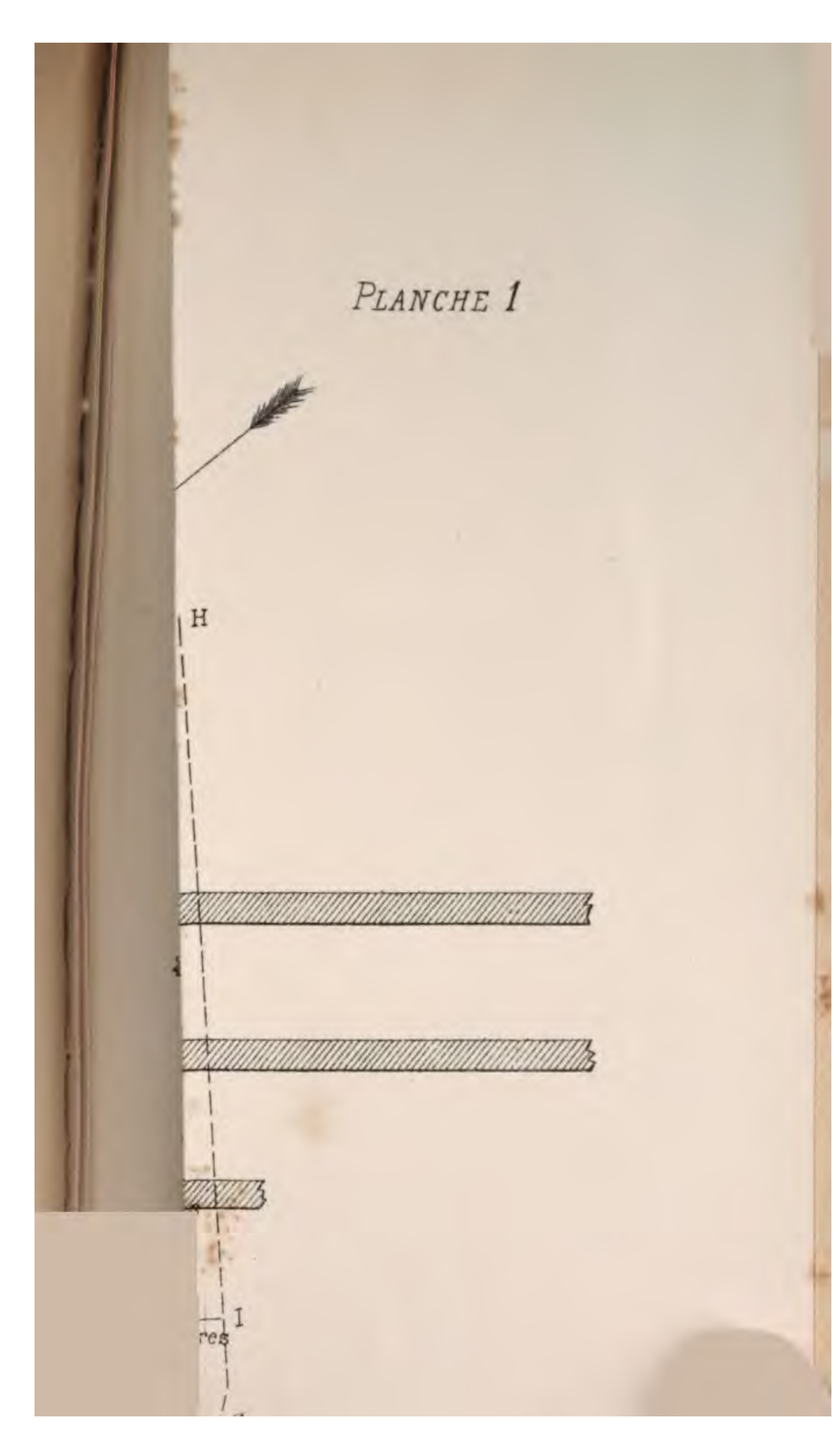
Le champ de la Croix-du-Ban se trouve à la sortie du bourg de Bengy, à l'est du chemin qui va de Bengy à Préfond. Altitude 207 mètres, à 20 mètres au-dessus du niveau du Craon qui coule à environ 500 mètres de là. Terrain léger, très perméable.

Vers 1840, M. Chaput, alors propriétaire de ce terrain, avait fait enlever de grosses pierres de pilastres qui se trouvaient à l'entrée du champ, près de la barrière.

On pouvait voir, en 1849, à une trentaine de mètres de l'endroit où les fouilles ont été exécutées, deux gros libages en pierre de la Celle-Bruère qui ont été recouverts de terre à cause des frais que leur extraction aurait occasionnés. Plus tard des pièces de monnaie ont été également trouvées à la surface du sol : une pièce de Dioclétien et deux de Constantin Ier.

Tous les ans la charrue amenait à la surface du sol des briques d'origine romaine.

PLANCHE 1



petite, a été fouillée. Comme toujours, nous avons trouvé environ 0 m. 30 de terre végétale, puis 1 mètre de décombres et de fragments d'enduits. En K, sous les décombres, terre non remuée ; en K', sous les débris d'enduits, nous avons trouvé jusqu'à une profondeur de 1 m. 80 des pierres non taillées, puis un canal d'assainissement qui communiquait avec un conduit semblable que nous verrons sous la chambre A du plan. A 2 m. 20, nous n'avions pas encore rencontré la base des fondations.

Dans cette immense habitation, d'autres murs, de 0 m. 84 d'épaisseur, devaient former des logements intérieurs que nous n'avons pu reconstituer.

Passons au deuxième corps de logis, nous y voyons des murs de toutes les dimensions : 0 m. 36, 0 m. 50, 0 m. 84 et 1 mètre d'épaisseur. En certains endroits des enchevêtrements de murs, en d'autres des murs accolés, nous font supposer que l'habitation mise à jour a été édifiée sur les ruines d'une construction antérieure plus massive.

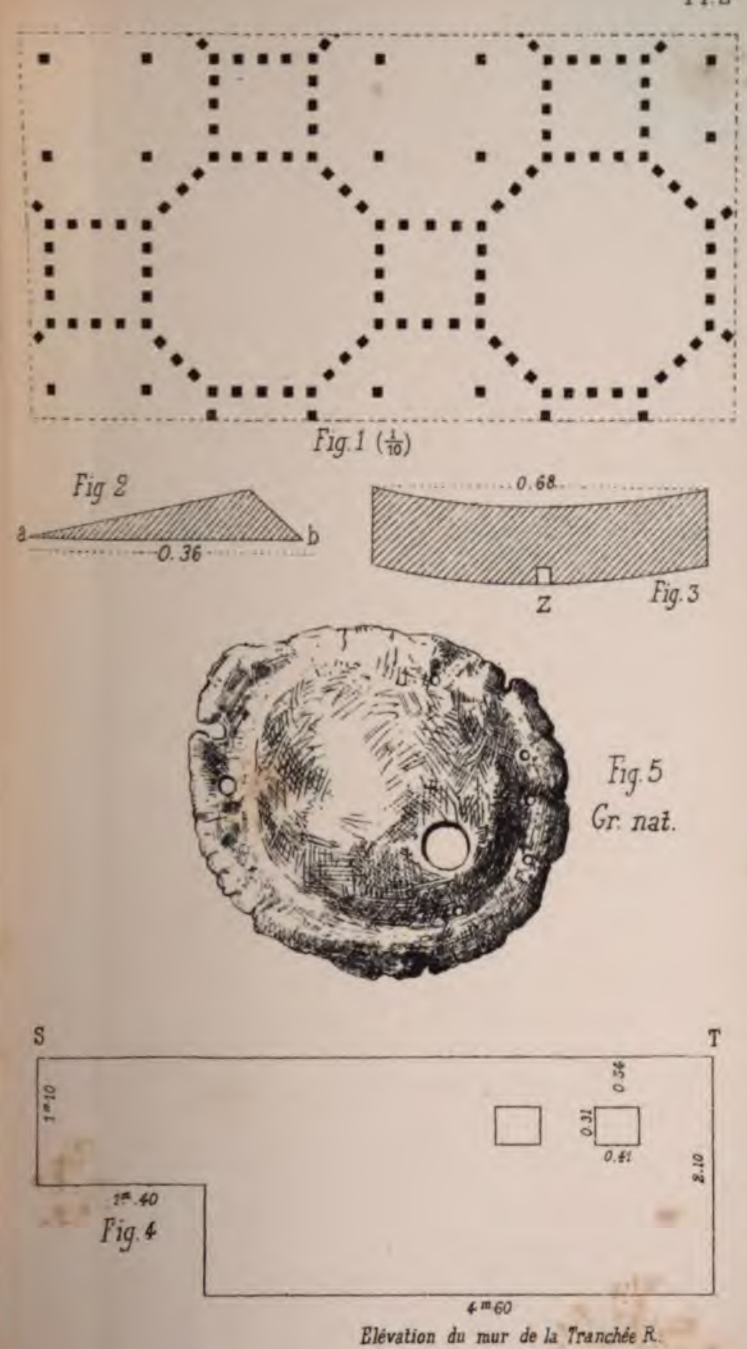
Avant de découvrir cette habitation, nous avions creusé deux tranchées à partir du point L. L'une, LM, nous a fait rencontrer le mur de la grande construction dont nous avons parlé d'abord ; l'autre LL', nous a conduit sur le logement que nous allons examiner. Partout, dans ces deux tranchées, nous avons trouvé, comme dans la tranchée GH, 0 m. 30 de terre végétale et environ 0 m. 70 de débris de construction. Dans les débris de la tranchée LL', nous avons recueilli des ossements humains, des défenses de sanglier, des cornes de cerf et quelques clous forgés de 0. m. 07 de

longueur. En L, nous avons trouvé un morceau de marbre blanc de 0 m. 12 sur 0 m. 07, et de 0 m. 02 d'épaisseur.

Suivons sur le plan les détails de ce deuxième corps de logis fouillé avec plus de soin que le premier : nous voyons d'abord deux pièces A et B séparées par une pièce C qui devait servir de vestibule. Ce vestibule de 1 m. 75 sur 1 m. 55 est pavé de six dalles de dimensions variables ; la plus grande a 1 m. 07 sur 0 m. 83 et la plus petite seulement 0 m. 22 sur 0 m. 22. L'épaisseur des dalles est de 0 m. 12. Celle qui est posée à l'entrée de la chambre B, a comme dimensions 1 m. 07 sur 0 m. 72 ; elle dépasse les autres de 0 m. 12 formant marche. Nous n'avons pu comprendre à quoi pouvait servir une petite rigole *cd* taillée dans la pierre, elle ne passe pas sous le mur de la chambre B. Le côté nord du vestibule ne devait pas être fermé par un mur, car nous n'en avons pas constaté de trace. En faisant la tranchée L', nous avons jeté un coup de sonde sous les dalles et nous avons trouvé 0 m. 75 de décombres puis le sol naturel.

Dans la chambre A, trois côtés sont fermés par un mur de 0 m. 36 ; du côté du vestibule, aucune trace de clôture. Les murs portent un enduit léger, très fin et très plan, recouvert d'une peinture rouge. Le sol est en ciment de teinte jaune foncé dans lequel on a placé des cubes de schiste de Bussières-les-Mines. Ces cubes de 0 m. 015 à 0 m. 02, forment des octogones de 0 m. 13 de côté. (Voir le dessin d'une portion au 1/10, planche II, fig. 1.)

Du vestibule on pénétrait dans la pièce B par une



Élévation du mur de la Tranchée R.



Mosaïque trouvée à BENGY-sur-CRAON, le 8 Octobre 1896

porte de 0 m. 54 de large ; la dalle du dessous de porte a une forme originale, nous en donnons la coupe. (Pl. II, fig. 2.)

Cette pièce est pavée d'une mosaïque intéressante dont nous donnons le dessin au dixième (Pl. III.) Les cubes blancs et noirs forment une rosace élégante à dessins géométriques variés obtenus par des sections d'arcs. Cette rosace, circulaire dans l'ensemble, est comprise dans une bordure carrée dont les angles sont meublés par deux poissons alternant avec deux dauphins. Du côté nord de cette bordure d'encadrement se détache un demi-cercle orné de secteurs alternativement blancs et noirs. Il n'a que 0 m. 60 de diamètre et conviendrait par conséquent au sol d'un hémicycle ou niche à statue.

Cette petite pièce paraît avoir été la plus élégante de l'habitation. Nous ignorons sa destination. Elle peut avoir servi de petit laraire ou d'annexe aux bains dont nous parlerons plus loin.

La pioche de l'ouvrier qui a mis au jour la mosaïque, a fait tomber quelques cubes blancs et noirs, je les ai montrés à M. Bertrand, membre de la Société d'Émulation de l'Allier, qui les a jugés absolument semblables aux cubes des mosaïques trouvées à Bussières, Target, Saint-Géran-le-Puits, Monestier, Bourbon-l'Archambaud, Vichy et à la villa de Moulins. Les cubes blancs de ces mosaïques du Bourbonnais sont du calcaire du Berry, et en revanche, les cubes noirs de la mosaïque de Bengy sont en schiste de Bussières-les-Mines. Mis au feu, ils produisent une petite flamme et répandent une odeur caractéristique. M. Ber-

trand est convaincu qu'à l'époque gallo-romaine il y avait échange de marchandises entre le Berry et le Bourbonnais ; les voitures amenaient du Berry du calcaire, des pierres travaillées de Charly, des ocres de Bigny, etc. ; au retour, elles étaient chargées avec du marbre de Châtelperron ou de Saint-Léon, et des schistes de Bussières-les-Mines. Chose remarquable, me disait M. Bertrand, les pierres de Charly trouvées dans ce pays-ci, n'ont jamais plus de 0 m. 30 à 0 m. 35 d'épaisseur, d'où il faut en conclure qu'il devait y avoir sur la route des passages où on était obligé de charger ces pierres à dos d'homme ou de mulet.

Nous avons conservé beaucoup de morceaux d'enduit des murailles tombés sur la mosaïque. Ils avaient environ deux centimètres d'épaisseur. Les siècles n'ont pas altéré le brillant de leurs couleurs ; malheureusement les échantillons sont trop petits pour que nous puissions donner des détails sur les dessins formés par la peinture: nous n'avons que des bandes et des traits fort bien faits. Les couleurs sont : le jaune clair, le jaune foncé, le vert, le noir et la teinte lie de vin. Sur la partie de mur restant debout (environ 40 centimètres) nous avons remarqué un panneau lie de vin, puis une bande horizontale jaune clair, de 0 m. 13 de large, coupée par des tranches obliques de 0 m. 025 couleur lie de vin. — Nous n'avons pas vu trace du mur qui devait fermer la chambre au nord. Dimensions de la mosaïque et par conséquent de la pièce, non compris l'éventail à 7 rayons, 2 m. 10 sur 1 m. 75.

La porte qui fait communiquer cette salle avec la

chambre D est formée de deux murs n'allant pas dans le même sens · nous avons trouvé un bout de mur Q avec arête très bien déterminée du côté de la chambre B et rompu du côté de la chambre D. Largeur de la porte 0 m. 54.

Cette chambre D, plus vaste que les deux autres (3 m. 60 sur 1 m. 80), était pourvue d'un hypocauste. Nous n'avons relevé aucune trace de mur sur le côté ouest; le mur côté sud est le prolongement de celui des pièces A, C et B, renforcé à son extrémité (0 m. 60 d'épaisseur au lieu de 0 m. 36). Le vide causé par cette différence d'épaisseur est garni par un contre-mur en briques formant probablement conduit de chaleur. Examinons maintenant le côté nord. Auprès de la cella nous avons le petit bout de mur Q dont nous venons de parler et, accolé à ce mur, en dehors, un deuxième mur de 0 m. 60 qui ferme la chambre sur une longueur de 1 m. 30. Nous avons ensuite un passage R de 0 m. 56 de large et 1 m 60 de long. Ce passage entre l'hypocauste et son foyer est formé de briques debout dont l'usure marque un long usage. Ces briques ont 0 m. 015 d'épaisseur, 0 m. 22 de longueur et 0 m. 20 de largeur. Près du passage, avant le gros mur U, des briques à plat forment un petit mur de 0 m. 20 de hauteur. Le mur U, d'une épaisseur de 0 m. 80, fait le pendant du mur renforcé que nous avons rencontré sur la face sud. Dans cette chambre D, beaucoup moins soignée que les précédentes, nous avons trouvé quatre petits piliers en briques, évidemment débris de l'hypocauste. Beaucoup de cendres étaient dans la partie nord-ouest de la chambre. Les murs et les bri-

ques sont noircis par la fumée. Sol : béton très résistant (très probablement chaux et ciment).

Sur la face sud, en P, un sondage a montré des décombres et à 0 m. 70 le sol vierge. Sur la face ouest, en N, nous avons trouvé à 0 m. 30 au-dessous du niveau de la chambre D un béton très léger, qui devait supporter autrefois un carrelage. A 0 m. 30 au-dessous de ce béton nous avons rencontré un drainage, en pierres sèches, qui devait passer sous la chambre D pour aller rejoindre celui que nous avons constaté sous la chambre A. Là devait être une pièce dépendant, comme les précédentes, des thermes de l'habitation. Tout ce qui pouvait avoir une valeur aurait été enlevé.

Sur la face nord de l'hypocauste, à droite et à gauche du passage R, nous avons déblayé deux pièces E et F carrelées en briques de 0 m. 10 sur 0 m. 19 et de 0 m. 04 d'épaisseur. C'est dans ces chambres E et F que nous avons trouvé les pièces de monnaie, l'épingle en os, l'objet fait avec la base d'une corne de cerf, des clous en fer forgé, une meule O dont nous donnons la coupe sur notre planche II (fig. 3) et un grand nombre de morceaux de poteries, de verre très épais coloré en bleu, etc.

Autour du vestibule C nous avons fait une tranchée. Là nous sommes tombé sur un enchevêtrement de murs qu'il aurait été intéressant de suivre. Notre tranchée a été creusée à plus de 2 mètres ; nous avons trouvé la bifurcation du canal en pierres sèches, déjà rencontré aux points K et N du plan. Une troisième branche devait passer sous le gros mur V, conduisant

les eaux dans la direction de la vallée du Craon [1]. A l'est de la chambre A, nous avons trouvé un contre-mur de 0m.50 d'épaisseur et de l'autre côté de ce mur des décombres, puis le sol naturel.

Tranchée R.— Pendant qu'on mettait à jour l'habitation que nous venons d'étudier deux ouvriers suivaient le mur ST et ouvraient la tranchée R. Là nous trouvons un corps de bâtiment STX avec cave au-dessous. Les murs ST et TX sont très bien maçonnés jusqu'à une profondeur de 2 m. 10 (2 m. 50 au-dessous du sol actuel); ensuite ce sont les fondations. Un gros mur Y de 1 mètre d'épaisseur se détache du mur ST pour aller rejoindre un mur Z que nous avons découvert à 5 mètres plus loin; ce mur n'a que 0 m. 45 d'épaisseur.

Une tranchée M a amené la rencontre d'un mur que nous n'avons pas suivi et, comme partout, beaucoup de débris de mortier.

Au fond de la tranchée R, nous avons traversé une couche de sable, puis au-dessous était le terrain vierge. Nous donnons (Pl. II, fig. 4) une coupe du mur ST afin de montrer deux petites niches comme on en voit dans beaucoup de caves romaines [2] : ces niches ont une profondeur de 0 m. 32, le dessous est formé par une brique à plat de 0 m. 41 sur 0 m. 32 et 0 m. 05 d'épaisseur.

1. Ce conduit pourrait avoir été aussi un aqueduc comme il en existe dans presque toutes les villas romaines du Berry.

(*Note du Comité de rédaction.*)

2. V. *Note sur les ruines d'une villa romaine découverte dans la commune de Levet (Cher), par M. Amédée Rapin. — Mémoires de la Soc. des Antiq. du Centre*, 2e vol., page 44.

Dans cette tranchée R, à environ 1 mètre au-dessous du fond, nous avons trouvé une légère couche noire de bois calciné et consumé ; dans les décombres, nous avons recueilli de grosses coquilles d'huîtres, une entrée de serrure en bronze, une clef en fer, un gros coin en fer, beaucoup de ferrures dont nous n'avons pu nous expliquer l'usage, des clous, un crâne de cerf et quantité de débris de poterie.

Description des objets trouvés en 1895 :

1° Épingle en os travaillé. — Tête ronde, non rapportée, tige un peu renflée vers le milieu, longueur 0 m. 083.

2° Rondelle faite avec la base d'une corne de cerf. Elle est percée d'un trou de 0 m. 007 de diamètre. (Pl. II, fig. 4) Destination indéterminée : peut-être une amulette.

3° Meule en grès. — Cette meule dont nous donnons la coupe sur la planche II, (fig. 3) est en grès à gros grains, probablement de Saint-Germain-des-Fossés. Son diamètre est de 0 m. 68 et son épaisseur de 0 m. 15. Un trou Z devait recevoir un pivot.

4° Entrée de serrure. — Plaque de bronze de forme ronde, ornée de cercles concentriques formant moulures. L'entrée de clef a 0 m. 032, sans crans latéraux. Au revers des tenons fondus avec la plaque la fixaient sur le bois. Diamètre : 0,088. Poids : 150 grammes. Patine verte.

5° Clef. — Cette clef, en fer très rongé par la rouille, était munie d'une tige de bronze terminée par un anneau circulaire. Diamètre extérieur de cet anneau : 0 m. 047, intérieur : 0 m. 030. Belle patine.

6° **Coins en fer.**— Deux coins ressemblant absolument à ceux dont se servent encore les fendeurs de bois.

7° **Monnaies.**— Les monnaies recueillies au nombre de neuf appartiennent à Gallien (*deux*), Tetricus père (*deux*), Tetricus fils (*une*), Claude II (*une*), Dioclétien (*une*), Constance Chlore (*une*) et Constantin Ier (*une*).

Nous sommes ici en présence d'une villa romaine d'une certaine importance. L'élégance de la décoration et la mosaïque bien complète que nous y rencontrons nous ont paru justifier un compte-rendu détaillé des fouilles que, peut-être, nous reprendrons quelque jour. Il serait désirable que la mosaïque pût être recueillie dans nos collections locales.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LE BAS-BERRY

par Émile CHÉNON

I

Sépultures préhistoriques de Vendalon.

Dans une note précédente (*Mémoires des Antiquaires du Centre*, tome XVI, p. 16, C), j'ai signalé la découverte d'une sépulture préhistorique faite en 1889 dans un champ de la commune de *Beddes*, dit *Les Chottes* et situé à égale distance entre le domaine de Vendalon, dont il dépend, et le domaine des Chaumes. Les fouilles arrêtées alors par les propriétaires, MM. Frédéric et Luc Chénon, ont été reprises en 1894, et le tumulus qui renfermait les corps entièrement détruit. On y a trouvé de nouveaux ossements humains, dont trois crânes encore munis de leurs dents. Je n'ai pu en voir que quelques-unes, qui avaient pris la teinte brunâtre de la terre où elles avaient séjourné. Autour des ossements, qu'encadraient de grandes pierres de 0 m. 50 à 1 m. placées debout, les ouvriers ont rencontré un certain nombre de silex *taillés*, notamment trois couteaux

brisés, une pointe de flèche, un grattoir (?), etc., et, ce qui est plus curieux, deux hachettes de même substance, mais *polies*. L'une mesure 0 m. 10 du talon au tranchant, 0 m. 03 d'épaisseur maxima, et 0 m. 05 de largeur à la naissance du tranchant, qui affecte une forme semi-circulaire et est poli avec beaucoup plus de soin que le talon. L'autre, moins bien conservée, a à peu près les mêmes dimensions. Couteaux, flèche et hachettes sont formés d'un silex gris clair, qui se trouve recouvert d'une patine blanchâtre de carbonate de chaux, par suite de leur long séjour dans un terrain calcaire. Le champ des Chottes appartient en effet à la période du *lias*, ainsi que le prouvent les fossiles qu'il renferme : gryphées arquées (en abondance), ammonites de Buckland, plagiostomes géants, etc. — Un deuxième tumulus, analogue au premier, existe dans le même champ. Je l'ai fouillé sans succès en octobre 1895[1].

II

Antiquités gallo-romaines.

J'ai effectué, en octobre 1891, dans le champ des *Minais*, dépendant de la propriété d'*Acre*, les fouilles que j'annonçais en 1890 (*Mémoires*, t. XVII, p. XIII). Elles ont amené la découverte d'une quinzaine de sépultures gallo-romaines des plus modestes. Elles étaient formées chacune d'une *tegula* renversée, reposant sur deux fragments

1. A 500 mètres de là, dans l'angle formé par le chemin de Beddes et celui de Planchauron, j'ai recueilli quelques fragments de *tegulæ*.

d'*imbrex* disposés entre les rebords, de façon à déterminer un petit espace cubique, qui était rempli de cendres noirâtres. Toutes ces sépultures occupaient un rectangle d'environ 6 mètres de long sur 1 mètre de large dont le plus grand côté était sensiblement orienté de l'est à l'ouest. Placées à 0 m. 20 seulement au-dessous du sol, elles avaient beaucoup souffert du passage de la charrue, et très peu étaient intactes. Parmi les objets recueillis, je signalerai un clou oxydé, un morceau du col large et épais d'un *dolium*, et un fragment de *tegula* portant l'empreinte très nette d'une patte de chien et une croix en X faite avec la pointe d'un couteau. — A douze cents mètres au sud-est des sépultures des Minais, et à 500 mètres au nord de la voie romaine d'Argenton à Châteaumeillant, des fouilles faites dans le champ des *Brêliats*, dépendant également de la propriété d'*Acre*, ont fourni en septembre 1891 une *tegula* intacte (0 m. 42 de long sur 0 m. 32 de large ; encoches triangulaires), un très grand nombre de fragments d'autres *tegulæ*, plusieurs clous, quelques rares morceaux de poterie et d'*imbrices*, le tout à 1 m. 20 de profondeur. — L'année suivante (octobre 1892), d'autres fouilles pratiquées à quelques mètres plus à l'est ont donné une *imbrex* entière (0 m. 34 de long sur 0 m. 15 d'ouverture), des débris de *tegulæ*, des pierres calcinées, deux fragments de grands vases en terre rouge pâle, et un petit cône allongé en terre cuite rougeâtre de 0 m. 09 de long. — A la même date, dans le champ dit des *Petites Galeries*, à l'est du précédent, j'ai pu ramasser, *à fleur de sol*, une grande quantité de très petits morceaux de *tegulæ*, d'*imbrices*,

et de poterie, dont un de Samos à ornements géométriques.

En mars 1892, à *Champillet*, à cinq cents mètres au sud-est de l'importante *villa* décrite dans les *Mémoires des Antiquaires du Centre*, tome VIII, pp. 25-28, le sieur Louis Duplaix, en pratiquant des trous pour planter une vigne, découvrit des urnes cinéraires et des boites funéraires en pierre. J'ai pu voir une urne à deux anses, très élégante de forme et contenant des ossements calcinés ; une boite en pierre de grès, cubique, à alvéole conique et à rebord ; une autre boite en pierre de grès, cylindrique, offrant cette particularité intéressante que l'alvéole destinée à servir de logement à l'urne cinéraire, en épousait la forme, de telle sorte que l'urne s'y trouvait placée *horizontalement* [1] ; quelques clous et une multitude de morceaux de poteries diverses, dont l'un porte la marque AETERNI, un autre les lettres AM, un troisième CIN à côté d'oves ; sur d'autres, on peut voir des feuilles semblables à celles qui décorent les coupes du Sablon (*Mémoires*, tome X, p. 102, et pl. II, fig. 3), une déesse assise à droite avec une corne d'abondance à la main, un lièvre courant dans un cadre, un cheval galopant à travers des arbres, etc. — Une troisième boite en pierre, ronde, à alvéole conique, assez grossièrement taillée, a été trouvée au même lieu en mars 1894.

En 1894 également, au *Sioudray* (commune d'Urciers), les métayers de M. Luc Desages, ont exhumé deux boites funéraires en pierre, l'une cubique, l'autre

1. Cette boite se trouve aujourd'hui au Musée de Bourges.

hémisphérique, toutes deux à alvéole conique et grossièrement taillées. Ils ont recueilli en même temps un fragment assez important du goulot, large et renflé, d'une urne en *verre*, à cassure verdâtre, qui devait être enfermée dans l'une des deux boîtes. Cette découverte permet de ranger le Sioudray parmi les localités habitées à l'époque romaine, ce que son étymologie tendait déjà à faire supposer.

Enfin, la même année, à *Châteaumeillant*, dans le faubourg Saint-Martin, lieu ordinaire des découvertes gallo-romaines, le sieur Bonnin a recueilli une gracieuse *antéfixe*, en terre rouge, représentant une tête de femme en relief, encadrée entre deux volutes qui reposent sur un rang d'oves. Cette antéfixe a 0 m. 18 de hauteur sur 0 m. 15 de largeur à la base. Elle est identique à celle de Saint-Marcel-lez-Argenton, reproduite dans les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, 2e édition, p. 195.

III

Souterrain de Briantes.

En octobre 1893, des ouvriers occupés à élargir le chemin étroit qui passe derrière l'église romane de Briantes, à une vingtaine de mètres du chevet, rencontrèrent tout à coup un trou cylindrique assez profond, pratiqué entre deux vieux cercueils de pierre de forme trapézoïdale, qu'ils avaient été obligés d'enlever. Ce trou, large d'environ 1 mètre, donnait accès dans un souterrain, auquel il servait peut-être de cheminée d'aération, et que les ouvriers déblayèrent en partie,

à l'ouest et à l'est du trou. Le tronçon ouest se dirige du côté de l'église ; à 6 mètres de la « cheminée », il se divise en deux branches : l'une se dirigeant vers le nord, l'autre vers le sud-ouest. Le tronçon situé à l'est de la « cheminée » passe sous le chemin, puis s'arrondit de façon à se diriger vers le sud ; il devait aboutir dans la pente du coteau au sommet duquel l'église est bâtie, et dont le pied était jadis baigné par un étang. Ce souterrain ne consiste d'ailleurs qu'en un simple boyau semi-circulaire, foré dans la terre, et non voûté. Il a 1 m. 50 de largeur et de hauteur moyennes. Quand je l'ai visité (octobre 1893), il avait été déblayé sur une longueur de 22 mètres. — A quoi pouvait servir ce souterrain ? Il est assez difficile de le dire. Peut-être permettait-il de sortir de l'église dans la campagne sans être vu.

IV

Tombeau de Charlotte d'Albret à la Motte-Feuilly.

On sait que Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, épouse délaissée de César Borgia et amie de la bienheureuse Jeanne de Valois, est morte le 11 mars 1514 (a. st.) au château de la Motte-Feuilly (Indre), qu'elle avait acheté en 1504, et où elle vivait retirée avec sa fille Loyse Borgia. Son corps fut transporté à Bourges et enterré dans l'église de l'Annonciade à côté de la dépouille mortelle de Jeanne de Valois ; mais son cœur resta à la Motte-Feuilly, inhumé vraisemblablement dans une petite chapelle, voûtée sur croisée d'ogives,

que les seigneurs du lieu avaient fait construire au XVe siècle sur le côté sud de l'église paroissiale[1]. C'est dans cette chapelle en tout cas que Loyse Borgia, mariée en 1517 à Louis II de la Trémoille, vicomte de Thouars et prince de Talmont, devait faire élever à sa mère un riche mausolée. Elle s'adressa pour le faire bâtir à un célèbre « tailleur d'images » dauphinois, nommé Martin Claustre, qui demeurait alors à Blois, paroisse Saint-Nicolas, et passa avec lui le 6 avril 1521, au château de Thouars, le contrat dont la teneur suit :

« Fera ledit Claustre un tombeau dont le soubassement sera de marbre noir, et les piliers à l'entour seront aussi de marbre noir, taillés à l'antique, à candélabres. A l'environ duquel tombeau sera mis les sept vertus qui seront d'albâtre, dont y aura en chaque côté trois, et au bout du haut une là ; où sera une épitaphe telle qu'elle sera baillée, et au bout d'en bas seront les armes de la duchesse de Valentinois ; et par dessus sera une tombe de marbre noir sur laquelle sera le personnage de ladite duchesse de Valentinois, en façon d'une dame gisante, lequel personnage sera d'albâtre, et sous la tête duquel personnage sera un carreau double, et aux pieds deux petits chiens ; lequel tombeau sera mis en la chapelle de la Motte-Feully étant en l'église paroissiale dudit lieu. Et, en outre, fera ledit Claustre une image de Notre-

1. Cette chapelle, qui subsiste toujours, était éclairée par deux fenêtres gothiques, récemment restaurées, et communiquait avec le sanctuaire et le dehors par deux petites portes à arc surbaissé et aux moulures prismatiques ; de plus une large baie en accolade pratiquée dans le mur sud de la nef, permettait aux personnes placées dans la chapelle de suivre les offices à l'autel.

Dame-de-Lorette avec la chapelle, le tout d'albâtre; qui aura le tout ensemble quatre pieds de hauteur et de largeur à la raison. Pour lesquels ouvrages ladite dame de la Trémoïlle a promis audit Claustre la somme de cinq cens livres tournois pour toute chose. Ce fait et passé au chastel de Thouars, le 6 avril 1521 [1]. »

Ce programme fut scrupuleusement exécuté par le sculpteur; et le mausolée, de pur style Renaissance, fut élevé au centre « de la petite chapelle de la Motte-Feuilly étant en l'église dudit lieu ». L'image de Notre-Dame-de-Lorette *devait* être fixée au mur, en face du tombeau, en avant de la fenêtre orientale, de façon que les yeux de la « dame gisante » parussent dirigés vers elle. Autour de la « tombe » ou dalle de marbre noir sur laquelle reposait la statue de Charlotte d'Albret, on lisait l'épitaphe suivante: « Ci-gist le cueur de très haulte et très puissante dame, Madame Charlotte Dalbret, en son vivant vefve de très hault et [puissant] prince Domp Cesard [Borgia], duc de Valentynois, conte de Diois, seigneur d'Issouldun et de la Motte de Feully, laquelle trespassa à sond. lieu de la Motte [le unziesme jour] du mois de mar., l'an de grâce mil cinq cens quatorze » (De Raynal, *Hist. du Berry*, tome IV, p. 346).

Le tout resta en place jusqu'en 1793. A cette date néfaste, « trois iconoclastes imbéciles, étrangers à la Motte-Feuilly », vinrent s'acharner sur ce tombeau qui n'en pouvait mais. Ils prirent soin d'abord de *décapiter*

1. Chartrier de Thouars, au château de Serrant (Maine-et-Loire), pièce en papier. — Cf. abbé Damourette, dans le compte-rendu du *Congrès archéologique de France*, 40e session (tenue à Châteauroux en 1873). Paris-Tours, in-8°, 1874, p. 479.

toutes les figures : N.-D. de Lorette, l'enfant Jésus, les sept vertus, Charlotte d'Albret, et jusqu'aux petits chiens qu'elle avait à ses pieds ! La statue fut ensuite cassée par le milieu, les armoiries martelées soigneusement, les piliers à l'antique, le soubassement, la « tombe », les vertus, brisés et dispersés. — Pendant près d'un siècle, les débris du mausolée sculpté par Claustre restèrent délaissés, empilés d'abord contre la muraille de la chapelle, et plus tard dans les angles de la sacristie. La « tombe », s'il faut en croire les auteurs des *Esquisses pittoresques de l'Indre* (2e éd., p. 117), était engagée vers 1840 « dans le pavé de la nef, et c'est à peine si l'on pouvait y lire ce qui restait de l'inscription qui l'entourait ». Je n'ai pu la découvrir, et ne saurais dire ce qu'elle est devenue. Quant aux autres débris du mausolée, grâce à l'initiative de M. l'abbé Carré, curé d'Urciers et desservant de la Motte-Feuilly, ils ont été récemment classés parmi les monuments historiques [1] et restaurés aux frais de l'État. Les plans ont été fournis par M. Darcy, architecte des Beaux-Arts, et exécutés plus ou moins fidèlement par un entrepreneur de Châteauroux.

Le tombeau a été relevé à sa place primitive. La « tombe », qui n'a pu être retrouvée, a été remplacee par un plateau en bois noir verni, sur lequel les trois morceaux de la statue d'albâtre de Charlotte d'Albret ont été rapprochés et recimentés. Le carreau double

1. Une délibération prise en ce sens, le 9 septembre 1873, par la commission chargée de veiller à la conservation des monuments historiques de l'Indre, était restée sans effet (cf. abbé Damourette, *ibid.*).

sur lequel reposait la tête et dont on n'avait qu'un fragment, a été refait en pierre. Les piliers à l'antique dont les débris subsistaient [1] ont été rétablis ; ceux qui manquaient ont été refaits en bois. Les sept vertus, qui constituent à mon avis la partie la plus artistique de l'œuvre de Claustre, ont été replacées de la façon suivante (autant que leur état de mutilation permet d'en juger) : 1° du côté de la nef, en allant de gauche à droite : l'*Espérance*, la *Justice*, dont la main gauche levée tenait sans doute une balance, la *Tempérance*, dont le nom est encore inscrit sur le socle ; 2° au bout d'en haut : la *Foi*, reconnaissable au rational qu'elle porte sur la poitrine ; 3° du côté sud, toujours de gauche à droite : la *Prudence*, tenant en main un serpent, la *Force*, dont le nom reste inscrit, la *Charité* avec sa bourse pendue à la ceinture [2]. Au bout d'en bas, se trouvent les armoiries mutilées [3] de la duchesse. Quant à l'image de N.-D. de Lorette, portant l'enfant Jésus sur le bras droit et surmontant la *casa santa* que soutient un séraphin aux ailes éployées, elle a été fixée au mur sud de la chapelle, entre les deux fenêtres gothiques qui l'éclairent : je ne crois pas que ce soit là sa place primitive. En face du tombeau, au-dessous de la fenêtre de l'est, une plaque de marbre blanc porte en lettres rouges une inscription commémorative de la restauration que je viens de décrire.

1. Voir un dessin de ces débris dans les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, 2e édit., p. 113.

2. La *Force* et la *Tempérance* ont été dessinées *ibid.*

3. Voir *ibid.*, p. 118.

V

Le triptyque de Saint-Janvrin.

Un autre spécimen de l'art de la Renaissance, qu'il conviendrait également de restaurer, est aujourd'hui conservé dans la sacristie de l'église paroissiale de Saint-Janvrin (Cher). Il s'agit d'un *triptyque* en bois, ancien rétable d'autel, dont le panneau central représente la crucifixion, et le volet de droite un abbé mitré, debout, avec sa crosse. Sur le volet de gauche, on voit un prêtre en surplis, évidemment le donateur du triptyque, à genoux sur un prie-Dieu, dont la tablette soutient un livre de chant ouvert, et qui porte la date 1544 dans un cartouche ; derrière le prêtre, se trouve son saint patron : un guerrier debout, coiffé d'un casque mythologique, et tenant un étendard à la main. — La date et les circonstances locales permettent d'affirmer que ce prêtre, dont la figure est très bien conservée, n'est autre qu'*Hubert de Prie*, abbé commendataire de l'abbaye de Châron, lequel résida de longues années au château de Saint-Janvrin, dont le seigneur, Gilbert de Blanchefort, était son cousin par sa mère Renée de Prie. La présence d'Hubert de Prie à Saint-Janvrin est attestée par des chartes en 1540 et 1558 (voir à ce sujet mon *Histoire de Sainte-Sévère*, p. 151, note 2, et p. 153, note 7).

VI

Le trésor de La Faule.

En mai et septembre 1896, le sieur Blenet, cultivateur à *La Faule* (commune du Châtelet-en-Berry), a découvert dans une partie de l'ancien bois de ce nom, aujourd'hui défrichée et occupée cette année par un champ de pommes de terre, un trésor de 68 monnaies d'or des XIV[e] et XV[e] siècles. Ces monnaies ont été trouvées éparses dans le sol, dans un espace restreint, d'environ 10 mètres carrés, à une profondeur moyenne de 0 m. 30 à 0 m. 40. Mais la découverte au même lieu d'une vingtaine de fragments céramiques, provenant d'un même vase en terre grise, laisse à penser qu'elles étaient primitivement renfermées dans ce vase, que la charrue a brisé et dont le contenu s'est trouvé ainsi éparpillé.

J'ai pu examiner 62 de ces monnaies, qui se répartissent de la façon suivante :

1° Deux *agnels* d'or de Jean-le-Bon : + AGN . DEI . QVI . TOLIS . PECĀ . MVDI . MISERERE . NOB . ; agneau nimbé ; derrière, croix fleuronnée à longue haste, servant de hampe à une oriflamme à trois pointes ; au-dessous : IOH . REX ; ℟. XPC, etc. ; croix fleuronnée, avec étoile au centre, cantonnée de quatre fleurs de lys, dans un quadrilobe aux angles saillants, accosté de petites fleurs de lys ; diamètre : 0 m.029 à 0 m.030 ; poids moyen : 5 gr. — Hoffmann, *Monnaies royales de France*, 3.

2° Deux *francs à pied* de Charles V : KAROLVS . DEI . GR . FRANCORV̄ . REX ; le roi debout, tenant l'épée de la main droite, et la main de justice de la gauche, sous un dais gothique ; champ semé de fleurs de lys ; ℟. XPC, etc. ; croix fleuronnée, avec un point au centre, cantonnée alternativement de deux fleurs de lys et deux couronnes, dans un quadrilobe à angles saillants, accosté de petites fleurs de lys ; diamètre : 0 m. 029 ; poids moyen : 3 gr. 50. — Hoffmann, 2.

3° Une *chaise* de Charles VI, frappée à La Rochelle : même légende que ci-dessus ; le roi assis sur un trône, portant l'épée et le sceptre, les pieds sur deux lions, entre deux écus de France, dans un cercle quadrilobé ; ℟. même légende ; même croix, cantonnée de quatre fleurs de lys ; marque monétaire : un point sous la *neuvième* lettre ; diamètre : 0 m. 033 ; poids : 6 gr. — Hoffmann, 9.

4° 40 *écus* d'or de Charles VI : même légende ; l'écu de France couronné, dans un double cercle ; ℟. même légende ; dans un cercle quadrilobé aux angles rentrants terminés par des fleurs de lys et cantonnés de couronnes, croix formée de contrelobes, fleurdelisée et fleuronnée, avec étoile au centre ; diamètre : 0 m. 029 ; poids moyen : 4 gr. ; marques monétaires variées (Angers, Poitiers, Romans, La Rochelle, Toulouse, Tours, Bourges, etc...). — Hoffmann, 1.

5° 16 *agnels* d'or de Charles VI ou VII ; même type que les agnels de Jean-le-Bon, sauf la légende : K . F . REX ; ℟. sur quatre d'entre eux, la croix est cantonnée de 3 fleurs de lys et d'une petite croix, sur les autres de 4 fleurs de lys ; diamètre : 0 m. 024 ; poids moyen :

3 gr. ; marques monétaires diverses. — Hoffmann, 3.

6° Un *noble* d'Henri VI d'Angleterre : HENRIC . DEI . GR . , etc. ; le roi dans une nef tenant l'épée de la main droite, et de la gauche l'écu écartelé de France et d'Angleterre ; diamètre : 0 m. 032 ; poids : 6 gr.

Selon toute vraisemblance, ce trésor a été enfoui dans la terre au début du règne de Charles VII, au moment des dernières luttes de la guerre de Cent Ans.

VII

Le trésor de Merveranges.

En 1889, un autre trésor, composé uniquement de monnaies d'or du xve siècle, au nombre de 45, a été découvert dans une ancienne maison, appartenant à M. Desfosses La Gravière, et située près du vieux château de *Merveranges*, à 1,300 mètres au sud-est de Boussac-les-Eglises (Creuse). Les monnaies, qui sont dans un parfait état de conservation, avaient été déposées à même le sol sous une pierre placée à côté du foyer. M. Desfosses La Gravière m'ayant très aimablement permis de les examiner, j'y ai reconnu :

1° Un *royal d'or* de Charles VII, frappé à Bourges : KAROLVS DEI GR. FRANCORV̄ REX ; marque monétaire B ; le roi debout portant le sceptre et la main de justice, vêtu du manteau fleurdelisé ; ℟. croix ; diamètre 0 m. 029. — Hoffmann, *Mon. roy. de France*, 9.

2° Huit *écus à la couronne* du même prince ; même légende, l'écu de France couronné, accosté de deux fleurs de lys couronnées ; ℟. croix feuillue, cantonnée

de 4 couronnes, dans un quadrilobe ; diamètre, 0 m. 025. — Hoffmann, 6.

3° Deux *saluts* d'or d'Henri VI d'Angleterre : HENRICVS DEI GR. FRANCORV̄ ET AGLIE REX ; écus accolés de France et d'Angleterre sous une Annonciation ; marque monétaire : une fleur de lys ; ℟. XPC, etc. ; croix longue au-dessus d'un H, cantonnée d'un lys à gauche et d'un léopard à droite, dans un polylobe ; 0 m. 025. — Hoffmann, 2.

4° Deux *nobles* du même prince, HENRIC. D̄I. GR̄A. REX. ANḠL. ET. FRAN̄C. DVX. H̄IB ; le roi dans une nef, tenant l'épée de la main droite, et de la main gauche l'écu écartelé de France et d'Angleterre ; ℟. IHS AVT TRANSIENS, etc. ; croix fleuronnée, cantonnée d'une couronne et d'un léopard ; marque monétaire : une fleur de lys ; diamètre, 0 m. 033 ; — sur l'autre pièce : ℟. ARGVAS ME, etc. ; 0 m. 025.

5° Deux *écus* de Louis XI, dauphin : LVDOVICVS DALPH̄S VIENENSIS ; écu écartelé de France et de Dauphiné, dans un cercle ; ℟. XPC, etc. ; croix feuillue, cantonnée de deux lys et de deux dauphins ; diamètre, 0 m. 026. — Poey d'Avant, 4,974.

6° Trois *écus à la couronne* de Louis XI roi ; même type que les écus de Charles VII. — Hoffmann, 4.

7° Dix-huit *écus au soleil*, du même, dont un de 0 m. 020, les autres de 0 m. 025. — Hoffmann, 1.

8° Une monnaie de Louis de Savoie (1451-1465) : LVDOVICVS DVX SABAVDIE ; le duc à cheval, tenant l'épée dans la main droite ; ℟. F.E.R.T, les armes de Savoie, timbrées d'un heaume, dans un quadrilobe à angles saillants.

9° Un écu de François II, duc de Bretagne : FRANCISCVS DVX BRITONV ; le duc à cheval tenant l'épée et l'écu ; ℟. croix cantonnée d'hermines dans un quadrilobe aux angles saillants ; diamètre 0 m. 028. — Poey d'Avant, 1310.

10° Quatre *florins* émis par des seigneurs différents dont les armoiries se voient à gauche de saint Jean-Baptiste ; diamètre, 0 m. 020.

11° Une monnaie d'or romaine : ROMA CAPVT MV̄DI S. P. Q. R ; saint Pierre debout dans une gloire, accosté de neuf étoiles ; ℟. S. PETRVS et SENATOR VRBIS ; le sénateur de Rome recevant l'étendard des mains de saint Pierre ; 0 m. 020.

12° Une monnaie de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht (1457-1496) : SANCTVS MARTIN EPIS ; saint Martin assis à droite ; au-dessous, armoiries ; ℟. MON. NOVA. AVLE TRAJECTEN ; écu écartelé, portant au 1er et 4e les armes de France, au 2e et 3e celles de Bourgogne, petit écu en abîme ; diamètre, 0 m. 022.

13° La 45e monnaie, cassée par des enfants, n'a pas été conservée.

Ce trésor de Merveranges, qui rappelle, par sa composition et par les circonstances de sa découverte, celui de Neuvy-deux-Clochers (*Mémoires des Antiq. du Centre*, tome VI, p. 364), a dû être enfoui dans les dernières années du règne de Louis XI ; c'est du moins ce que laissent supposer, d'une part le nombre prédominant des monnaies de ce prince qu'il renferme, d'autre part l'absence complète des monnaies de Charles VIII.

Acre, 4 novembre 1896. Émile CHÉNON.

FOUILLES

A L'ÉGLISE DE LA COMTALE

1896

(SALLE DU LYCÉE)

Note par M. DE KERSERS.

La réfection du parquet de la salle du Lycée, rue de Paradis, a permis aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, d'exécuter sur cet emplacement, qui est celui de l'ancienne église de la Comtale, des fouilles assez complètes. Ces recherches de leur part avaient pour but de retrouver des sépultures et de recueillir les restes des prêtres de leur Compagnie qui avaient été inhumés dans ce sanctuaire pendant les deux siècles où ils avaient eu la direction du collège Sainte-Marie, dont le Lycée occupe, comme on sait, les bâtiments. Ces sépultures ont en effet été retrouvées; et quelques-unes étaient signalées par des plaques à inscriptions funéraires dont nous parlerons plus bas.

Mais les fouilles exécutées ont eu aussi pour résultat de mettre à jour plusieurs bases de piliers encore en place et ayant appartenu à l'église de la Comtale. Ce sont ces bases que nous avons vues et dont nous venons vous parler aujourd'hui.

Nous avons pu constater que ces piles, au nombre de quatre, formaient une ligne dirigée de l'est à l'ouest, à

peu près au milieu de la galerie médiane de la salle actuelle, entre les deux rangs de colonnes en bois qui portent le plafond.

Deux plans qui sont aux archives du Cher[1] nous font bien connaître les dispositions de l'église de la Comtale, L'un est du mois de mars 1615 et paraît très exact ; il nous montre que cette église était terminée à l'est par trois absides demi-circulaires, celle du milieu plus large et plus profonde que les deux autres, A B C D E (pl. I). A ces trois sanctuaires correspondaient trois nefs parallèles séparées par deux rangées de trois piliers chacune. Ce plan donne aussi les bâtiments du collège à cette date. Le second plan, de 1634, nous donne pour l'église des dispositions identiques, mais les bâtiments F G H I sont à peu près ceux que nous voyons aujourd'hui, et qui avaient été reconstruits entre ces deux dates en partie à l'aide des générosités du père du grand Condé[2].

Il existe bien dans la même liasse un troisième plan dû à Etienne Martellange, qui donne à la nef médiane de l'église une largeur bien plus considérable, en sorte que la deuxième rangée de piliers tombe précisément sur le mur extérieur et que toute la nef sud est en surplus. Nous donnons ce tracé en lignes pointées sur la planche I en V X Y. Mais ce plan est très probablement

1. D. 77.

2. La longue série d'acquisition d'immeubles adjacents à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, prouve le zèle qu'apportaient les Pères à accroître le collège qui leur était confié. Ils n'avaient pas le privilège de l'expropriation, il leur fallait user de patience et de tenacité.

le résultat d'une erreur de notes. Martellange réalisait, on le sait, ses dessins après coup et sa mémoire était sujette à erreur [1]. Il est peu croyable que l'abside ait eu une courbe aussi peu accentuée et en dehors des usages de l'époque, et il est absolument impossible que les Jésuites aient reconstruit, au XVII[e] siècle, une ligne de piliers analogues à ceux de l'ancienne église et cela à 3 mètres en deçà de l'autre. Enfin, son église n'aurait pu tenir dans l'ancienne rue, et aussi un escalier qu'il place en V semble bien celui que les autres plans placent en O. Toutefois, son plan nous indique que les nefs avaient autrefois une travée de plus, et en cela comme en ce qui concerne les bâtiments et les cours, il doit être exact. Signalons aussi un autre plan du collège par Martellange. Celui-ci, daté de 1611, est à la Bibliothèque nationale, cabinet des estampes, et au revers une note nous apprend qu'il ne fût pas exécuté.

Un dernier plan, de 1780, dû à Fricalet, nous prouve que la chapelle était encore, à cette époque, telle que nous la montrent les plans de 1615 et de 1634, sauf que l'intérieur des absides est devenu carré au lieu de rond.

Entre ces dates et en tout cas avant 1645, date de la plus ancienne inhumation dont nous ayons connaissance (v. plus bas), les Jésuites remblayèrent le sol d'une hauteur de 1 m. 50 environ, car on a trouvé sous le parquet que nous avons connu un lit de ciment qui dut être le carrelage de la chapelle du collège. Le sol ainsi exhaussé se trouve encore à 1 mètre au-dessous

1. C'est lui qui dessina la cathédrale de Bourges avec un transept.

du niveau de la rue. Cette chapelle méritait donc bien l'assertion de Catherinot qu'elle était *creuse comme une cave et robuste comme une citadelle :* nous allons voir que cette seconde partie de l'appréciation est tout aussi justifiée.

A la fin du XVIIIe siècle, par les soins de Sigaud de Lafond, fut bâtie la salle actuelle du lycée, qui mesure environ 30 mètres de long sur 14 de large, et dont le plafond est porté par dix-huit colonnes de bois en deux rangées. Cette salle fut plantée sur l'église démolie, de la façon la plus fantaisiste, laissant dans la rue de Paradis toute la nef du sud, empruntant au nord une largeur considérable et n'étant même pas dans l'alignement précis des anciens murs, L M N O P (pl. I). Notre planche I fait connaître toutes ces superpositions. Nous remercions ici M. le directeur des travaux de Bourges qui a bien voulu nous communiquer les relevés très exacts qu'il a faits en exécutant les travaux de 1896.

Dès lors il nous est facile sur ce plan de reconnaître quels sont les piliers mis au jour ; ce furent les piles P Q R T. La pile P était la tête du mur séparatif des absides. Les piles P Q T ont été remontées au musée par les soins de M. Mater, et on peut les y voir ; malgré quelques érosions dues à l'incendie, peut-être celui de 1487, on peut les y étudier avec fruit. Ils diffèrent de dimensions et de profils.

Pilier oriental. — Il était accolé au massif séparatif des absides du nord ; sur ses bases sont engagées deux marches donnant ensemble une hauteur de 0 m. 36. Ces marches figurent sur le plan de Martellange de 1615.

Un dosseret ou pied-droit puissant fait face au sud

avec une grosse colonne engagée, de 0 m. 44 de diamètre et de 0 m. 32 de saillie, il portait la baie d'entrée du sanctuaire orienté.

Un autre fort dosseret, large de 0 m. 83, fait face à l'ouest avec colonne engagée, de mêmes dimensions que la précédente, le pied de la base est de 0 m. 36 au-dessous de la précédente. Le redent entre les deux dosserets, A du Plan (Pl. II, fig. 1) est vide ; par contre, le redent extérieur au nord est meublé d'une colonnette de 0 m. 17 de diamètre, dont la base est aussi engagée dans des emmarchements.

Cette colonnette, comme toutes celles de l'époque, était formée d'assises ou tambours superposés qui ont une *queue* engagée dans la maçonnerie. Il était réservé au XIVe et au XVe siècle de plaquer des colonnettes monolithes posées en délit et pouvant se détacher du massif comme il est arrivé récemment à la tour sourde de la cathédrale.

Le profil des bases est extrêmement simple (Pl. II *bis* et pl. III, fig. 1). Celui de la colonne basse vers l'ouest est bien traité ; il comprend un boudin supérieur, un listel, une scotie très ouverte et peu profonde, un second listel et un tore inférieur, formé d'un quart de cercle *surhaussé*. Des pattes ou griffes, simplement épannelées garnissent les angles du socle, mais elles ne remontent pas sur le tore par leurs nervures, et, même si elles eussent été sculptées, elles n'auraient pu former qu'un motif séparé. (Pl. III, fig. 1).

Il n'existe pas de plinthe et le socle repose directement sur le dallage : la hauteur totale de cette base est de 0 m. 34. La colonne latérale et la colonnette oppo-

sée présentent à leur base le même aspect, mais sont plus grossièrement exécutées; les listels au-dessus et au-dessous de la scotie n'ont pas été réservés.

Nous nous trouvons donc ici en présence d'un profil dérivé directement de la base attique, formée comme l'on sait de deux tores reliés par une scotie. L'exhaussement du tore inférieur nous reporte à une assez haute époque, à la fin du XI[e] ou au commencement du XII[e]. Il est probable que la construction de cette partie est antérieure à la cession de la chapelle de la Comtale au prieuré d'Evaux en 1149 et attribuable aux propriétaires précédents, les prieurs de Saint-Pierre-le-Puellier. On peut par conséquent admettre ou que cette partie seule était construite ou plutôt qu'elle seule était voûtée et solide et que la nef au-devant n'était qu'une halle couverte comme celle de la plupart de nos église alors.

Les parties suivantes, postérieures à cette date, ont été singulièrement plus soignées, comme nous l'allons voir.

Deuxième pilier. — Celui-ci isolé de toutes parts est de fortes dimensions. Son plan (fig. 2, pl. II) donne une croix grecque, c'est-à-dire un massif carré avec quatre pieds droits saillants sur les faces et colonnes engagées devant ces dosserets : quatre colonnettes de 0 m. 17 meublent les redents. Les pieds droits ayant 0 m. 84 de large et 0 m. 42 de saillie, chaque massif a 1 m. 64 de long, plus la saillie des colonnes qui est de 0 m. 30. Sur le sol ces dimensions sont encore accrues de la saillie des bases, qui est de 0 m 08, et de celles des plinthes, de 0 m. 04, soit en tout 2 m. 48. Ces fortes proportions jus-

tifient la réputation de force de cet édifice. Si on se demande quel en a été le motif, et si on observe que le pilier suivant est de mêmes dimensions, on arrive à penser que ces quatre piliers robustes étaient appelés à soutenir un surcroît de charge, qui a dû être une tour centrale, réalisée ou non.

Le plan de ce pilier appartient essentiellement au XIIe siècle ; les profils de la base vont nous préciser la date. (Fig. 2 *bis*, pl. II ; fig. 2, pl. III).

Nous trouvons le boudin supérieur encore aminci et soustendu d'un listel, non pas vertical, mais dont la partie basse s'avance au-dehors, ce qui la place en pleine lumière. La scotie, moins large qu'à la colonne précédente, n'est pas encore resserrée au collet ; le listel inférieur est vertical. Le tore inférieur, sensiblement aplati s'avance jusqu'à l'aplomb du socle, mais sans le déborder : des pattes ou griffes assez étroites ornent les angles du socle, mais sans les couvrir ; ce sont des sortes de feuilles d'eau, en forme de ruban, se détachant du haut du tore, et terminées sur l'angle par des enroulements en spirales ; la nervure dorsale est un losange très étroit. (Pl. III, fig. 2.)

La plinthe saillante de 0 m. 04 est amortie par une doucine très allongée en hauteur. La hauteur totale de la base est de 0 m. 52.

Ce profil est très caractéristique. C'est celui du plus ancien pilier de Notre-Dame de Paris, 1175-1180 [1], et celui de l'église souterraine de Bourges, 1195. C'est donc entre ces deux dates vers 1170 ou 1180 que nous

1. Viollet-Le-Duc, *Dict. raisonné*, t. II, p. 145 et fig. 26 *bis*.

pouvons en toute certitude placer la construction de cette partie, quelques années après la cession de l'église au prieuré d'Évaux, 1149.

La taille de la pierre a été opérée à l'aide du marteau tranchant ; ce caractère, joint à la puissance des dosserets et à la simplicité du plan, affirme une antériorité marquée sur l'église souterraine de la Cathédrale.

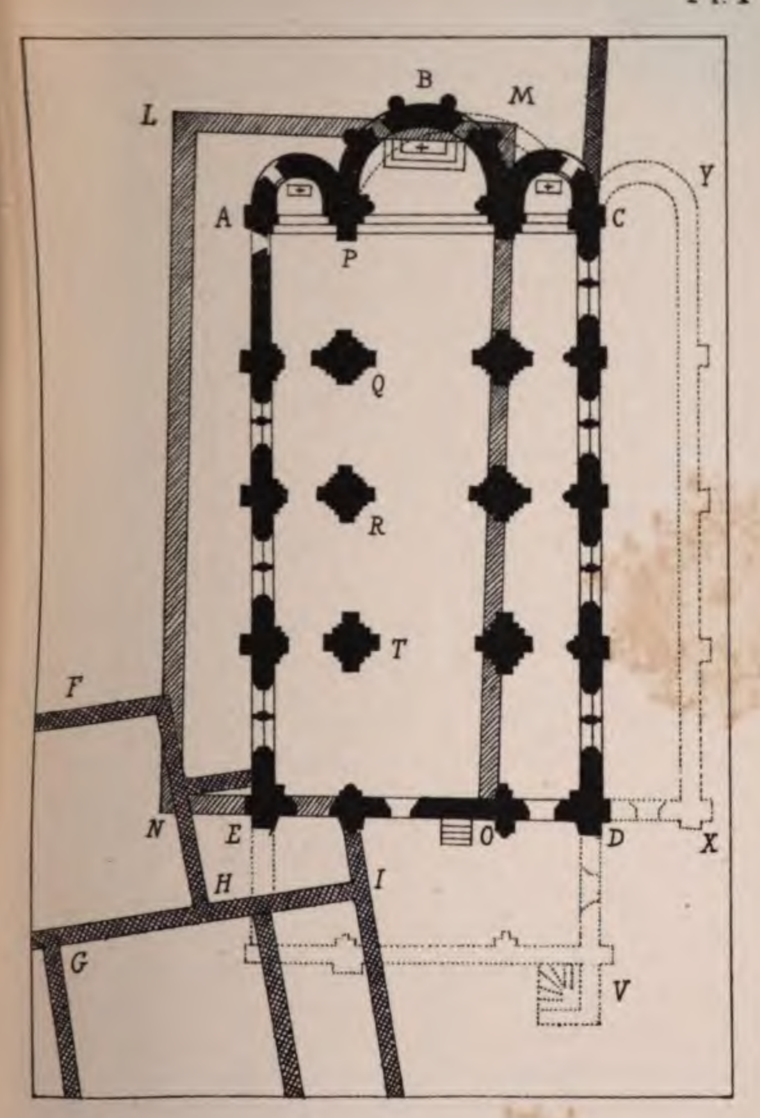
Le troisième pilier, R, est semblable, ainsi que le pilier S, engagé dans le mur du nord.

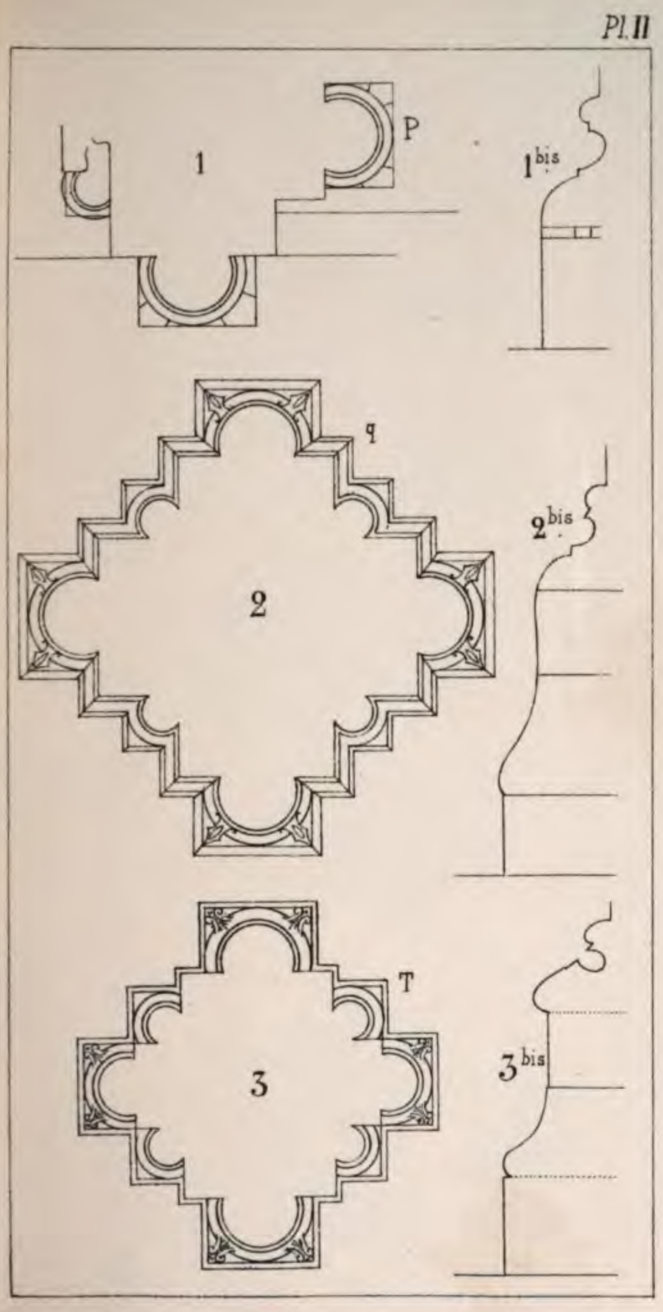
Quatrième pilier. — Cette pile T, est de plan analogue à la précédente mais de moindres dimensions (fig. 3, pl. II). La taille en est brettée, c'est-à-dire faite à l'aide du marteau à dents employé à la Cathédrale et caractéristique du XIIIe siècle.

Le massif dans le sens parallèle à la nef a bien 0 m. 80 d'épaisseur sur 1 m. 20 de longueur ; mais les dosserets saillants sur les faces latérales n'ont que 0 m. 50 de large sur 0 m. 22 de saillie. Les deux fortes colonnes engagées devant les gros pieds droits ont 0 m. 41 sur 0 m. 30 de saillie, celles engagées latéralement n'ont que 0 m. 35 de diamètre sur une saillie de 0 m. 25. Les colonnettes des redents ont 0 m. 17 ; elles sont rattachées au massif par un empâtement droit de 0 m. 02 environ.

Le profil de cette base (3 bis, pl. II), accuse une postériorité sensible sur la précédente ; il comprend un mince boudin supérieur sans congé. La scotie profonde de 0 m. 027 est très resserrée à la gorge entre deux listels à talus renversé, qui, placés ainsi en pleine lumière, accusent la profondeur très sombre du sillon que forme la scotie. Le tore inférieur très aplati déborde le socle,

Pl. I




1
P
1 bis
q
2
2 bis
T
3
3 bis



PL III



de 0 m. 015, mais sans console d'appui. La plinthe est surmontée d'une doucine allongée.

Une griffe ou large tige se terminant en trois bourgeons tréflés, couvre presqu'entièrement l'angle du socle, très réduit par la largeur et la saillie du tore. Cette patte est habilement modelée (Fig. 3, pl. III.)

Cette base, fig. 5, appartient au premier quart du XIII[e] siècle : on la retrouve au chevet de la cathédrale de Bourges [1] et à peu près identique dans celle de Reims [2]. Elle établit que la construction ou plutôt la reconstruction de La Comtale, fut alors, comme celle de la plupart des édifices religieux, successive, avec les légères modifications que les années et les modes apportaient avec elles.

Ces bases constituent trois types bien distincts qui s'échelonnent dans l'espace d'un siècle environ, précisément à l'époque si intéressante de transition entre l'architecture romane et l'art ogival. On sait, d'ailleurs que la base, surtout à cette époque, fut un des membres de l'architecture qui se modifia de la façon la plus régulière et, en quelque sorte, sans fantaisie ; la scotie ouverte au commencement du XII[e] siècle, comme dans l'antiquité, va en s'étrécissant et se resserrant de façon à former une rainure sombre au pied du fût de la colonne, et à en alléger l'aspect. Plus tard, au XIV[e] siècle, elle disparaît complètement.

Ces transformations, souvent utiles pour dater les édifices, nous ont donc paru intéressantes à étudier et

1. *Statistique monumentale*, II[e] vol. pl. XI, fig. 3.
2. VIOLLET-LEDUC. Tom. II, fig. 146.

c'est pourquoi nous leur avons consacré cette étude détaillée.

Nous devons à l'extrême obligeance du R. P. Traub, qui a dirigé les fouilles de la salle du Lycée, communication des objets suivants, qui nous permettront de compléter notre note :

Les fouilles ont en effet mis au jour un certain nombre de sépultures. Les corps avaient été inhumés dans le sol de la chapelle du collège et posés au-dessus des dallages de l'ancienne église, par conséquent donc postérieurement au remblai. La plus ancienne des sépultures étant de 1645, nous en pouvons conclure que le remblayage était dès lors exécuté.

Un certain nombre de squelettes avaient auprès d'eux des plaques commémoratives de leur nom et de la date de leur décès. Les plus anciennes de ces plaques étaient en plomb et sont fort altérées, les autres sont en ardoise et se sont bien conservées. Voici les inscriptions qui y étaient gravées :

I

.... *père Jacque*
.... *compagnie de*
Jésus, âgé de 40 *ans dont il en*
.... *compagnie*
..... *collège de Bourges*
..... *septembre* 1645.

Plomb, hauteur 0 m. 09. Longueur 0 m. 118.

Cette inscription est tracée à la pointe fine en caractères cursifs inclinés : la lecture en est asez difficile et

impossible sur certains points par suite de l'altération du métal.

II

IHS (croix sur l'h)
F[r] ROBERTVS MASSON
SCHOLAST. TEOLOG.
27 ANNORVM QVORVM
7 IN SOCIETATE VIXIT
OBIIT BITVRIG 29
IVLII 1657

Plomb, haut. 1 m. 105, long. 0 m. 137

Capitales romaines ; des points en losange séparent les mots.

III

R. P. NICOLAVS ROYON
PROVINCIALIS
FRANCIAE
MORTVVS DIE 25 SEPT
1661
AETATIS 60

Plomb, haut. 0 m. 10, long. 0 m. 172. Des signes en forme d'épsilon retournés séparent les mots du texte.

IV

.... ANTHOINE PARI
.... ALE 24 OCTOB
.... AAGÉ DE 65 ANS
.... NOI (?) DEMEVRA

Plomb, haut. 0 m. 14, long. 0 m. 17. La partie gauche est détachée ; tout le métal est très altéré et la lecture difficile, douteuse même sur certains points.

V

Plaque en plomb, haut. 0 m. 17, long. 0 m. 103, on n'y distingue que les caractères

OS
S
OB

VI

P. IOHANNES MAR
CHAND NATVS
ANNOS 63 OBVT
3 OCTOBRIS 1673

Ardoise, haut. 0 m. 107, long. 0 m. 138. Nous remarquons à la troisième ligne l'emploi du tréma sur le V pour lui donner la valeur du double I.

VII

P. ALEXANDER DE VIEVPONT
NATVS 13 APRILIS 1600 ADMISS
IN SOCIET. 12 SEPT. 1620 OBIIT
BITVRIGI. 10 APRILIS 1674.
REQIES.CAT.IN PACE

Ardoise brisée mais complète, haut. 0 m. 17, long. 0 m. 212. L'inscription est en capitales droites bien gravées, les dates en chiffres arabes. Nous remarquons

à la fin de la deuxième ligne le signe abréviatif traditionnel en forme de 9 pour remplacer la terminaison *us*. A la dernière ligne, l'omission de l'*V* dans *requiescat* et la pose irrégulière d'un point avant la dernière syllabe : des graffites sur les ardoises suivantes nous expliqueront ces irrégularités.

VIII

HICI ACET
P. IOHANNES BVGY AVRELIA
NENSIS VIXIT ANNES (sic) 59
IN SOCIETATE AVTEM ANNOS
38 MORTVVS EST AN 1674
DIE 8 MENSIS OCTOB

Ardoise, haut. 0 m. 12, long. 0 m. 145.

IX

+ CY GIST LE PERE CLAVDE
AGARD DE BOVRGES DÉCÉDÉ
EN CE COLLÈGE LE XI AV (ril)
1682 AGE DE 60 ANS ET L
DE SON ENTRÉE EN LA
COMPAGNIE +
REQVIES CAT IN PACE
IHS (croix sur l'h.)

Ard. haut. 0 m. 122, long. 0 m. 163, brisée, morceau manque à droite des deuxième et troisième lignes.

On sait qu'une famille Agard, originaire de Vierzon, s'était fixée à Bourges ; elle s'était divisée en plusieurs

branches, notamment celle des marquis de Maupas et celle de Champs. Le père Claude Agard appartenait à cette dernière ; il était le frère puîné du P. Et. Agard, jésuite célèbre, né à Bourges en 1613 et mort en 1701, qui fut trois fois provincial de son ordre et publia divers ouvrages de théologie.

X

P : IOAN : DE NEUUILLE
OBIIT : 19 OCTOB : 1693
ANNO ETAT : 60

Ard. haut. 0 m 134, larg. 0 m. 243; caractères anciens se rapprochant des lettres d'imprimerie. Les mots sont séparés par deux pointes.

Sous cette ardoise en était une autre où on lit, gravés à la pointe dans un cercle tracé au compas, les mots :

XI

Vive Jésus.

A eslé enterré
le R. Père de Neuville
par Jean Jammet
couvreur du collège
le 20 novembre
mil six ᶜ 93

Ainsi l'inhumation n'avait eu lieu qu'un mois après le décès. Nous voyons que Jean Jammet, couvreur du collège, était en même temps chargé des enterrements.

XII

H. IAC. LE.
BRETON.
NATVS.
AN. 69. OBIIT
par Jean Jammet couvreur
D. 27 IAN. AN 1694
du collège.

Ard. haut. 0 m 155, long. 0 m. 155.

Les caractères sont des capitales droites très bien et très nettement gravées, des points séparent les mots ; aussi Jammet, qui cumulait déjà les fonctions de couvreur et de fossayeur, fut très fier de ses progrès dans l'art nouveau pour lui de la gravure et voulut signer son œuvre ; malheureusement une trace est restée de son inexpérience, c'est que les *n* ont leur barre mal dirigée partant du bas de la première haste pour atteindre le haut de la deuxième, contrairement à la forme régulière de l'N majuscule.

Au revers est tracé à la pointe le brouillon de l'inscription du droit. En tout cas l'emploi de l'ardoise comme matière épigraphique, s'il a été dû à la profession première du graveur, a été fort heureux puisque ces monuments nous sont arrivés sans la moindre altération, les plus petites égratignures des pointes sont aussi visibles que lorsqu'on les a tracées. Il est vrai que la pioche a brisé quelques plaques, mais on n'est pas parfait ici-bas !

Dans ces mêmes fouilles, où on a rencontré des terres déjà souvent remuées, ont été recueillies quelques monnaies sans valeur.

2 doubles tournois de Louis XIII.
deux deniers de Gaston dont un de 1635.
trois liards de Louis XIV
et quelques autres liards usés, un petit jeton de Nuremberg.

Y avait-il connexité entre ces monnaies et les sépultures ci-dessus? Ce dépôt de liards dans les cercueils que nous trouvons ailleurs en usage, jusqu'au XVII[e] siècle, était-il usité même dans l'enceinte du collège?

Ces épitaphes sur plomb et sur ardoise sont d'un usage peu fréquent dans notre pays et sont assez curieuses comme caractères épigraphiques. Elles nous donnent aussi quelques noms et quelques indications sur les Pères qui se sont occupés du collège de Bourges, au moment où il était le plus florissant; elles méritaient d'être recherchées et fournissent des documents nouveaux et inédits[1] à ceux qui voudront écrire l'histoire du collège et même celle de l'ordre: aussi avons-nous cru utile d'en conserver le souvenir.

1. Nos recherches sur les registres paroissiaux de N.-D. du Fourchaud ont eu un résultat négatif: évidemment ces décès n'étaient pas enregistrés à la paroisse. Il en a été de même pour les archives du collège si riches en titres de propriétés, mais où on trouve peu d'indications sur le personnel.

CINQ FERS A HOSTIES

DU DIOCÈSE DE BOURGES

Par le Comte **ALPHONSE DE LA GUÈRE**

Les moules à hosties sont depuis longtemps faits de la même façon et avec la même matière : deux tiges de fer formant une pince qui moule la pâte sans levain destinée à la célébration des saints mystères. Aussi nomme-t-on généralement ces objets des *fers* à hosties. Mais je remarque dès l'abord qu'il n'en a pas toujours été ainsi, car le Louvre conserve un moule à hosties, en terre cuite, provenant du Laurium en Grèce (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1893, pages 141-142). Il porte l'inscription : Ευλογια κυριου εφ' ημας.

En 1289, l'inventaire de l'abbaye de Silvacane contient sous le numéro 47 (p. 155) 3 *hosteria vel instrumenta ad faciendas ostias ;*

En 1450, une paire de fers à fabriquer le pain à chanter était payée 60 francs ;

En 1578, l'inventaire de la collégiale de Salins (p. 149) cite *quatre fers à hosties, les fers à compas pour ronder icelles, qui sont ung compas et platine à ce servant, et deux rondeaux l'ung pour les grandes hosties et l'aultre pour les communes ;*

En 1618 l'inventaire de Saint-Louis des Français, à Rome (p. 52), nous signale *deux fers avec la pièce de cuivre pour rongnier les hosties.*

Ces quelques citations font voir l'ancienneté des fers à hosties et leur emploi, ainsi que les accessoires utiles à parfaire les hosties : compas, platine et couteau de cuivre. La platine était sans doute le petit plat connu de nos jours sous le nom de patène, imité de l'ancienne patère sur laquelle les objets les plus minces pouvaient être facilement tranchés. Dans la liturgie grecque les eulogies sont séparées avant le Saint-Sacrifice et c'est par un souvenir des coutumes primitives que l'église latine de nos jours se sert des bords coupants de la patène en métal, pour indiquer et préparer les divisions de l'hostie qui sera séparée en trois morceaux, pendant le sacrifice même, par le prêtre.

M. Dumoutet avait formé une collection assez nombreuse de fers à hosties, ou de leurs empreintes en plâtre. Cette collection a été dispersée en partie, mais certaines pièces ont trouvé refuge au musée de Cluny.

Mgr X. Barbier de Montault collectionne avec soin les fers à hosties et les publie toutes les fois qu'il en rencontre. Il a, notamment, publié dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, en 1886, un travail sous ce titre : *Les fers à hosties du diocèse de Verdun.* Récemment il a publié un mémoire intitulé : *Un atelier de fers à hosties en Lorraine.*

Je crois devoir décrire cinq instruments de cette nature que je possède. Trois, les plus anciens, ont leurs plateaux de forme rectangulaire, les deux autres plus modernes sont de forme ovale. Ils contiennent chacun

1.



Phototypie J. Royer, Nancy.

les moules de quatre hosties : deux grandes gravées sur un des plateaux aux extrémités de l'ovale ou du rectangle et deux petites disposées en croix entre les deux premières ; l'autre plateau de la pince est lisse.

I

Le fer qui me paraît le plus ancien est depuis longtemps impropre à l'usage, la rouille en ayant envahi la gravure.

Les plateaux rectangulaires ont 0 m. 17 de long sur 0 m. 09 de large. La forme des deux petites hosties est délimitée par un cercle de 0 m.028 de diamètre, à l'intérieur duquel un autre cercle de 0 m. 018 de diamètre formé par un grenetis bien marqué, contient l'inscription en lettres onciales INRI surmontée d'un signe abréviatif en forme de fleuron renversé. Les deux grandes hosties sont entourées de trois cercles dont l'extérieur, limitatif, a 0 m.038 de diamètre ; le second, de 0 m.043 de diamètre, et le troisième, de 0 m. 041, sont formés d'un gros grenetis (Pl. I).

La crucifixion fait le sujet de la première grande hostie. La croix est plate. Un seul clou très long perce les pieds. Le linge des reins est étroit, les bras ne sont pas horizontaux et les jambes sont violemment pliées. La tête est fortement inclinée sur l'épaule droite.
Le nimbe est un cercle simple sans croix intérieure. D'un côté de la croix sont les lettres IN, de l'autre RI. Le second jambage des lettres N et R se prolonge en courbe élégante pour garnir la partie inférieure vide

du champ. A son sommet la croix est cantonnée d'une étoile et d'un croissant représentant le soleil et la lune.

La seconde grande hostie, entourée de cercles identiques à ceux de la précédente, représente Dieu largement drapé, assis sur un vaste trône rectangulaire qui est orné sur le devant de six traits verticaux. De la main gauche il tient le globe crucigère et il lève la main droite pour bénir.

La forme des lettres, l'anatomie des figures, l'épaisseur des traits et des grenetis me paraissent convenir à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe siècle. Ce fer serait un des plus anciens spécimens conservés de ces petits meubles ecclésiastiques.

II

Le deuxième fer à hosties n'a que 0 m. 17 de long sur 0 m. 09 de large. Il contient aussi quatre hosties deux petites de 0 m. 028 de diamètre et deux grandes de 0 m. 065. Les deux petites sont semblables et contiennent une crucifixion accostée des deux lettres I et X initiales de Iησου; Xρισтο; (Pl. II).

Sur la première grande hostie se trouve aussi une crucifixion au milieu d'une double circonférence dont l'intérieure est lisse et l'extérieure est formée d'une torsade. La représentation de Jésus crucifié est presque identique à celle du fer précédent; mais le Christ plus allongé est mieux dessiné, ses bras sont presque horizontaux. Des gouttes de sang s'en échappent. Un seul clou est aux pieds; comme ceux des mains il est d'une longueur exagérée, traversant la croix de part en part.



Phototypie J. Royer, Nancy.

Cette croix est plate et accompagnée du croissant de la lune et d'une étoile à six rais figurant le soleil.

Les inscriptions IHS et XPS qui garnissent le champ à droite et à gauche de la croix s'épanouissent dans la floraison et la richesse du XIV[e] siècle. Chaque mot est surmonté d'un signe abréviatif et les deux appendices de l'H et du X se ramifient en triples branches et se terminent par des fleurettes formées de trois points.

La seconde des grandes hosties représente au centre d'un double cercle, grenetis et torsade, le triomphe de Jésus, assis sur un trône ou longue banquette ornée sur le devant de huit arcades lobées. Ses pieds reposent sur le sol orné d'une plante à trois tiges trifoliées. Le ciel est indiqué par dix étoiles à six rais : *Conditor alme siderum*, comme le dit saint Grégoire-le-Grand.

A moitié nu, l'homme-Dieu tient de la main gauche le globe crucifère et il étend la droite pour bénir. Sa tête, à grande barbe, est entourée d'un nimbe crucigère.

III

Le troisième fer à hosties me semblerait de la fin du XIV[e] à cause d'une efflorescence ornementale encore plus grande qu'au précédent malgré la ressemblance qu'affectent les caractères (Pl. III).

Il n'a que 0,182 de long sur 0, 08 de large. Il offre aussi quatre hosties, deux petites et deux grandes. Les grandes ont 0,056 de diamètre et les petites 0,032. Celles-ci représentent toutes deux une crucifixion dans

[illegible] accompagnées [illegible]

[illegible] dans le [illegible] croisade. [illegible] deux astres [illegible] Les [illegible] Les signes [illegible] sont [illegible]

[illegible] pré- [illegible] charge [illegible] deux [illegible] s'est [illegible]

[illegible] de [illegible] deux [illegible]

III.



Phototypie J. Royer, Nancy.

le titre INRI et Notre-Seigneur dont la tête se penche affectueusement vers cette terre qu'il va sauver par sa mort. En dessous de cet immense et symbolique monogramme se trouve un cœur surmonté de trois clous. Une large bordure renfermée entre deux doubles filets contient quatre têtes de chérubins et une série de rayons glorieux alternativement composés de traits simples et cunéiformes et de traits flamboyants dont la variété augmente la richesse. La seconde des grandes hosties, de même diamètre, est encore plus riche : la bordure unie se compose, en sus du double filet extérieur, de deux triples filets bordés de chaque côté d'une légère dentelle ; mais tout le champ de cette grande hostie contient un vrai tableau : la Cène. Sous un baldaquin aux rideaux relevés Notre-Seigneur est assis au milieu des douze apôtres. On reconnait facilement saint Jean couché sur le cœur du divin Maître et Judas qui s'éloigne la bourse à la main en tournant le dos à son maître dont le regard rédempteur eût encore pu le sauver. Une gracieuse aiguière garnit le bas de la composition imitée de la fresque de Léonard de Vinci ou de quelque tableau de Philippe de Champagne, ou de Jouvenet. Ce fer a été ciselé par un véritable artiste avec une rare perfection. Autrefois chaque église ou chaque personnage important avait son fer à hosties pour ne pas rester dans l'embarras. Connaissant le calice de Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, dont la patène ciselée en argent offre le même sujet, la cène, je ne serais pas étonné que ce fer eût autrefois fait partie de la chapelle de ce grand personnage. En tout cas je n'hésite pas à le dater fin XVII[e] siècle (Pl. IV).

Des deux petites hosties l'une est la reproduction de la crucifixion de la première grande hostie ; les quatre têtes de chérubins manquent dans la bordure. La seconde petite hostie contient un Agnus Dei, avec nimbe et étendard, couché sur une terrasse. Sa bordure est formée par deux branches de feuillages gracieusement nouées par le haut et par le bas pour faire une couronne entre trois filets concentriques. Diamètre : 0m.034.

Ce fer était encore en usage ces dernières années chez mesdames les religieuses du Carmel qui ont la spécialité de la fabrication des pains azymes et apportent leurs soins à la confection des hosties pour une partie du diocèse.

V

Le cinquième fer est ovale et mesure 0 m. 20 de long sur 0 m. 14 de large. Il contient deux grandes hosties de 0 m. 08 de diamètre et deux petites de 0 m. 033. Les deux grandes sont presque identiques entre elles.

La première est encadrée de quatre filets très fins formant une bordure de 0 m. 01 de large, remplie de rinceaux. En bas du champ un cœur surmonté de trois clous est placé au-dessous d'un monogramme IHS de grande taille. Les hastes de ces trois lettres sont formés de balustres. Sur la traverse de l'H s'appuie un Christ en croix garnissant au moins les quatre cinquièmes du tableau. La gravure en est très finie, l'anatomie très soignée. La tête du Christ ornée d'un nimbe rayonnant retombe sur le bras droit avec abandon et morbidesse. Les bras sont étendus presque horizontalement. Le sang



Phototypie J. Royer, Nancy.

coule avec abondance des mains. Le linge est noué autour des reins du Christ et son extrémité retombe sur le côté. Un écriteau au haut de la croix porte les lettres INRI. A droite et à gauche le croissant et l'étoile.

Sur l'autre hostie la bordure est formée de feuillages courants et symétriques. Les dispositions du champ sont les mêmes sauf que les lettres IHS sont droites et que l'extrémité de la ceinture s'envole en plis mouvementés.

Les petites hosties, entourées chacune de trois cercles, portent seulement une croix issant d'un cœur.

Ce fer peut appartenir au milieu du XVIII[e] siècle.

Ces objets souvent méconnus et mal traités sont exposés à des détériorations rapides. C'est pourquoi j'ai cru devoir donner une description aussi exacte que possible de ceux que j'ai pu réunir et dont la conservation permet encore l'étude. Ils proviennent tous de Bourges ou des environs immédiats.

APPENDICE

La collection des fers à hosties du musée de Bourges se compose de quatre spécimens intéressants quoique d'une médiocre conservation : Deux du XIV[e] siècle. Le premier contient 6 petites hosties (3-3) semblables, ornées alternativement des lettres INRI et XPS avec le signe abréviatif en forme d'ω renversé, surmonté d'une croix, le tout incrusté dans un cercle de perles entre deux filets. Il n'a que 0,13 sur 0,075. — Le second, de la même époque, contient 2 grandes hosties et deux petites semblables à celles du fer pré-

cédent. Les grandes hosties représentent, l'une, une crucifixion autant que le mauvais état de la pièce permet de le reconnaître et l'autre une résurrection ; la croix paraît être à côté du tombeau plutôt qu'entre les mains du Christ qui lève les deux bras au ciel. La rouille a fait sur ce moule de tels ravages qu'il a fallu l'aide d'un ciseau pour en décoller les deux plateaux. Il est un peu plus grand que le précédent et mesure 0,18 sur 0,073.

Le troisième, du XVe siècle, est mieux conservé. Il a 0,16 de long sur 0,064 de large. Il ne contient que deux grandes hosties. La première a une bordure formée d'un semis de croissants et de fleurettes alternées inscrites entre un grénetis et un filet pointillé ou perlé ; le champ parsemé de mêmes fleurettes renferme une crucifixion. Deux branches de feuillage ornent le pied de la croix que surmontent le croissant et l'étoile ainsi que l'inscription INRI coupée par le bois de la croix. L'hostie a 0,050 de large. La seconde hostie de même grandeur avec la même bordure contient un christ en croix accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean : les cantons supérieurs de la croix renferment les lettres IN et RI. Des fleurettes rondes ou quadrangulaires parsèment aussi le fond. Ce travail est fait au marteau.

Le quatrième fer, du XVIIIe siècle, renferme deux petites hosties du type connu. Il est fortement usé par un long service.

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

DU PALAIS CONSTRUIT A BOURGES PAR JEAN DE FRANCE DUC DE BERRY

Par P. GAUCHERY

Au moment où le Conseil Général du Cher s'occupe de l'utilisation des bâtiments subsistants de ce palais pour l'extension des services de la Préfecture, nous croyons utile de rappeler en peu de mots ce qu'était ce bel édifice, d'indiquer par qui il fut construit et de faire ressortir l'importance des parties qui nous sont parvenues.

En 1360, le traité de Brétigny rendit la liberté au roi Jean le Bon, mais nous fit perdre quelques-unes de nos plus belles provinces, et parmi celles-ci, le comté de Poitiers qui resta pendant plusieurs années aux Anglais. Le comte de Poitiers, qui avait alors 20 ans, était le futur duc de Berry. Pour le dédommager, son père lui donna le Berry et l'Auvergne qui furent institués duchés et qu'il conserva jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 60 ans.

Le duc Jean était allé se constituer prisonnier en Angleterre, mais il revenait souvent en France et s'occupait de ses apanages où il faisait construire de splendides demeures.

Ce prince s'entourait des plus grands artistes de son temps. A la mort de son frère, Charles V, une partie des artistes qui étaient à la cour du roi se dispersèrent et entrèrent au service des ducs de Berry et de Bourgogne.

Nous n'avons pas trouvé de compte détaillé relatif au palais que le duc de Berry avait fait élever dans la capitale de son duché, mais nous signalerons ci-dessous quelques renseignements que nous avons recueillis sur les constructions du palais et sur les artistes qui y ont concouru.

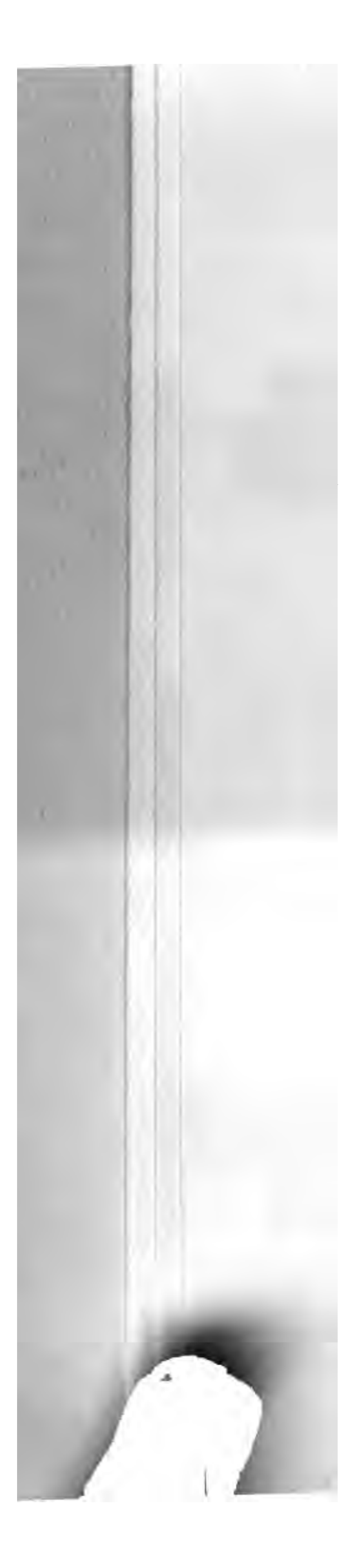
Les plus célèbres parmi les architectes (les maîtres généraux des œuvres du duc, comme on les désignait), furent les deux frères Guy et André de Dammartin ; nous les trouvons dans tous les monuments qu'il fit construire.

Guy de Dammartin travaillait à la tour du Louvre que Charles V faisait édifier sous la direction du grand architecte Raimond du Temple. En 1367, il était déjà maître général des œuvres du duc de Berry. Le duc, pour l'avoir toujours sous la main, lui avait donné comme demeure des maisons près des palais et châteaux dont il dirigeait les constructions [1].

Son frère, Dreux ou Drouet (André) de Dammartin, travailla avec lui puis lui succéda comme maître général des œuvres du duc de Berry. Il avait appris aussi son art sous la direction de Raimond du Temple, nous le voyons, en 1365, au château du Louvre.

1. Travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry, par MM. de Champeaux et P. Gauchery, pp. 74, 76.


N



En 1377, il était au service du duc de Berry. Il avait acquis une grande réputation. On l'appelle à Troyes pour visiter les travaux de la rose de la cathédrale. Il devient maître général des œuvres du duc de Bourgogne en 1384, et construit à Dijon le merveilleux édifice appelé Chartreuse de Champmol, où Claux Sluter crée les admirables sculptures qui nous restent.

Jean de Berry devait avoir prêté Drouet de Dammartin à son frère le duc de Bourgogne, car il le rappelle pour continuer le palais et la Sainte-Chapelle de Bourges commencés par Guy de Dammartin qui mourut vers 1398. A partir de ce moment, nous le voyons comme maître général des œuvres à Mehun, Poitiers, Lusignan, Riom, Bourges, etc. Il bâtit le château de Concressault; il se marie dans ce pays avec une femme originaire de Jargeau, et il acquiert en ce dernier lieu diverses propriétés. On possède son testament fait en cette ville : il y indique les sommes qui lui sont dues par le duc de Berry et par Arnould Belin, trésorier de la Sainte-Chapelle [1].

Son fils Jean lui succède; c'est lui qui fit la façade du transept nord de la cathédrale du Mans et la façade principale de la cathédrale de Tours.

En ce qui concerne le palais de Bourges et l'époque de sa construction, voici ce que nous avons relevé dans des fragments de comptes très incomplets :

Guy de Dammartin étant maître général des œuvres du duc en 1367, il est probable qu'il commença

1. Voir les découvertes faites par M. P. Leroy, dans son savant ouvrage sur Jargeau et ses environs, pp. 140 à 147.

bientôt la construction du palais de Bourges.

En 1380, nous trouvons un paiement par Huguenin Mischin, payeur des œuvres du palais de Bourges et de Mehun « à Guy de Dammartin, général maître d'ycelles œuvres ».

En 1385, le palais de Bourges est « tout desfermé et rompu, pour ce que Monseigneur y fait commencer de ouvrer pour fere son domicile [1]. »

En 1385, dépenses au palais de Bourges pour « tailler la grande vis, pour abattre les viez murs et delire la pierre du dit palais [2]. »

En 1385, « payment à Jean Leprêtre, couvreur et enduiseur pour la grande salle du palais où, » pendant la construction du reste de l'édifice, « on enmagasine les grains des rentes du duc et où on taille la pierre pour l'appareil du dit palais [3]. »

Le palais était situé très probablement sur l'emplacement de l'ancienne résidence des gouverneurs romains et des comtes et vicomtes de Bourges. Il était divisé en trois parties principales :

1° Le petit palais ;

2° Le grand palais ;

3° La Sainte-Chapelle.

1. Extrait des *Comptes du duc Jean de Berry*, publiés par M. de Toulgoët, aux pièces justificatives de la généalogie Le Roy *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, T. XX, p. 320.

2. Travaux d'art exécutés par Jean de France. duc de Berry, par MM. de Champeaux et P. Gauchery, p. 65.

3. *Idem*, p. 64.

PETIT PALAIS

Le petit palais existait à la place de la Préfecture actuelle. Le duc de Berry ne l'avait pas complètement rebâti ; il s'était contenté de l'aménager pour son habitation et pour celle des gens de sa maison. Il avait utilisé pour les soubassements de sa façade occidentale l'ancienne fortification romaine.

Nous n'avons pas à nous occuper en ce moment du petit palais sur lequel on ne possède, au reste, que des données très vagues.

GRAND PALAIS

Le grand palais qui nous est mieux connu était situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'ancienne prison et les immeubles Rollin, Roger, Luzarche. Il aboutissait à la Sainte-Chapelle [1] qui formait un angle presque droit avec les salles du grand palais en s'étendant sur la place de l'Arsenal.

Le grand palais (pl. I, II, III et X) se composait de trois grandes salles rectangulaires de même largeur et parallèles à la direction des murs de fortification romaine. Le duc de Berry avait fait établir les énormes fondations de cet édifice en avant du mur romain. Par suite de cette disposition, sa façade occidentale ne correspondait pas exactement avec celle du petit palais. Pour racheter

1. Voir, pour la description de la Sainte-Chapelle et du grand palais de Bourges, *Les travaux d'art de Jean, duc de Berry*, par MM. de Champeaux et P. Gauchery.

cette différence d'alignement il avait exhaussé une tour de la fortification située au point de rencontre des deux palais [1] comme le fit plus tard Jacques Cœur dans la construction de son hôtel. Une vis, située dans l'intérieur de cette tour, mettait en communication les étages des deux palais. Une porte débouchant dans chacun des étages, donnait accès dans les deux édifices.

Ces ouvertures existent encore.

Grande salle.

Nous croyons intéressant de décrire sommairement, à titre rétrospectif, la grande salle du palais, merveille architecturale, aujourd'hui disparue, dont il ne reste plus que l'étage inférieur aux proportions gigantesques. Elle mesurait 51 m. 20 de longueur sur 16 m. 30 de largeur et se composait de sept travées soutenues par de puissants contreforts. Un oratoire orienté était situé à l'extérieur de la première travée près de la grande cheminée. La partie supérieure de la salle était recouverte par une charpente apparente formant tiers-point lambrissé à l'intérieur. Les énormes fenêtres rectangulaires qui éclairaient cette salle sur les deux longs pans avaient leurs linteaux très ingénieusement combinés. Étant donnée la grande largeur de l'ouverture, on ne pouvait pas penser à faire le linteau d'une seule pierre ; on l'avait construit en claveaux formant platebande et ce même appareil se poursuivait dans toute

1. C'est la tour portant le nº 38 dans le plan archéologique de Bourges. (Voir M. Buhot de Kersers, *Statistique monumentale du département du Cher*.


EAN

l'épaisseur du mur. Les claveaux n'étaient soutenus par aucune barre de fer, leur appareil était très soigné et d'excellent mortier les réunissait entre eux ; malgré cela, Guy de Dammartin, l'architecte du duc, avait appliqué pour ces ouvertures et pour celles des salles qui suivent, le même système qu'il avait employé à Bicêtre, à Lusignan et à la grande salle de Mehun-s-Yèvre. Dans chacune des baies il avait établi sur trois points d'appui des meneaux à redents qui formaient une véritable cloison ajourée de trèfles et de quatrefeuilles, soutenant tous les claveaux de l'ouverture.

L'oratoire était éclairé par quatre fenêtres divisées par des meneaux droits et courbes comme dans les édifices religieux.

Une porte donnait accès de cette salle dans la galerie du cerf (galerie à jour servant de porche qui réunissait le palais à la Sainte-Chapelle). Deux autres portes conduisaient de la grande salle dans les salles d'apparat. Une petite porte de service intérieur s'ouvrait sur un couloir pratiqué dans l'épaisseur des murs. Ce couloir venant d'une vis située sur le long pan ouest permettait d'entrer dans la grande salle sans traverser les salles d'apparat. La vis elle-même partait du sous-sol pour atteindre 1° le couloir situé au niveau de la grande salle, et 2° un deuxième couloir superposé au premier à la hauteur des tribunes de la grande cheminée.

La grande salle était chauffée par sept foyers, comprenant une cheminée triple au pignon et quatre cheminées simples sur les deux longs pans. La cheminée principale rappelle la disposition de celle de la grande salle du palais de Poitiers; mais, étant adossée au mur

de refend, elle n'était pas, comme cette dernière, surmontée de l'arcature de verrières que l'on y voit encore. Ici, l'architecte avait imaginé une décoration sculptée représentant un château-fort avec ses tours, combles, fenêtres et lucarnes, etc. M. Bussière, ancien architecte du département du Cher, nous a communiqué très obligeamment un croquis qu'il avait fait en 1860, où sont indiquées les cavités du pignon ; cela permet de retrouver quelques parties de la cheminée, avec la disposition des portes et couloirs pratiqués dans l'épaisseur des murs. Il ne reste aucun document sur la disposition des quatre autres cheminées dans l'intérieur de la salle, mais on retrouve, dans plusieurs dessins, les longs tuyaux par lesquels s'échappait la fumée de leurs âtres.

La charpente était un chef-d'œuvre ; elle se composait de chevrons portant ferme et formant un immense tiers-point qui n'était traversé à la base par aucun tirant ; elle s'appuyait sur des murs de 2 mètres d'épaisseur, contrebuttés par d'énormes contreforts faisant une saillie de 1 m. 50 à l'extérieur de ces murs et couronnés par de gros pinacles. (Voir coupe, pl. VI.)

Ces buttées, qui auraient pu résister à la poussée d'un tiers-point en maçonnerie, étaient plus que suffisantes pour la poussée de la charpente.

Le comble était établi sur les mêmes principes qui avaient guidé les charpentiers anglo-normands du XIVe siècle. Les fermes se composaient de grands triangles rigides dont la base était remplacée par un tiers-point et dont la surface restante formait une sorte de treillis comme nous les employons maintenant dans les char-

pentes en fer. Les voûtes en bois de la salle de Westminster, en Angleterre, et de la salle du palais de justice de Rouen, en France, sont les plus beaux exemples qui nous soient parvenus de cette disposition.

Un devis descriptif de réparations, dressé au XVIIe siècle, permet de reconstituer cette admirable charpente, avec sa forme, ses dimensions et ses équarrissages de bois :

« 1610. — Faut refaire et remettre 10 fermes de la « dite charpenterie en double tiers-point, le premier « ayant 5 toises 1/2 de hauteur jusqu'à son carré, sur « lequel carré de chacun tiers-point il y a une lierne, « dans laquelle s'emmanche des entraits et courbes, et « dessus ledit premier tiers-point, qui est de deux « pieds au dessus de l'autre, il y a un entrait d'une « seule pièce, étant de 5 toises 1/2 de longueur et de « 11 à 12 pouces d'équarrissage, ayant icelui entrait « les bossages et elegis par le milieu, ainsi que l'autre « charpenterie de la dite salle, dans lequel entrait, qui « passe jusqu'à la couverture, sont entenonnés les « chevrons de chacune ferme, en double tenon, y « ayant une clé de bois qui traversera le dit entrait « pour tenir 2 chevrons en liaison entre 2 tenons ; et « sur le dit entrait sera assis le deuxième tiers-point, « qui aura 20 pieds de hauteur, sans l'aiguille, qui « aura 15 pieds, les chevrons d'icelle ferme ayant 10 à « 11 pouces d'équarrissage ; pour le premier tiers-point et pour le deuxième, 9 à 10 pouces garnis de leurs assemblages et de même hauteur que les autres chevrons de la dite salle, et seront, la dite ferme en-

« tenonnés dans les blochets qui seront faits en queue
« d'aronde et posés sur les sablières qui seront assises
« sur les pans de murailles de la dite salle du palais,
« et entenonnés avec de grandes chevilles de fer dans
« la pierre de taille des entablements, pour tenir la
« dite charpenterie de largeur d'autant qu'il n'y a pas
« de poutres ni de tirants. Il faut 100 toises de bois par
« ferme, il faut lambrisser le premier tiers-point et re-
« nouveler le vieil lambris en bois de sciage, large
« de 6 pouces.

« Faire les revêtissements des entablements qui se
« poseront tout le long des liernes, avec une figure au
« bout des courbes de toise en toise, aux endroits où il
« n'y en a pas à présent. »

(*Archives du département du Cher, C.* 787.)

Dans cette charpente étaient pratiquées de belles lucarnes de pierre, dont l'intérieur était lambrissé de bois. Elles éclairaient très largement la partie supérieure de la salle, ainsi que l'on avait fait au palais de justice de Rouen, au château de Coucy, etc. Le grand pignon, au-dessus de la galerie du cerf, était percé d'une rose qui éclairait aussi la partie supérieure de la salle.

La couverture était faite en ardoises, à deux clous, d'un centimètre d'épaisseur sur 0 m. 12 de largeur et 0 m. 40 de longueur.

Outre la vis partant du sous-sol, qui a été décrite plus haut, il existait deux petites vis placées dans des échauguettes bâties sur le pignon de la cheminée triple. Ces vis rachetaient la différence de niveau des ga-

leries extérieures, établies à la base des combles de la grande salle et des salles d'apparat.

Au XVII[e] siècle, on boucha l'ouverture qui donnait accès dans le sous-sol dont on supprima l'arcade ; on refit le parement du mur en ouvrant dans cettre travée une fenêtre semblable à celle des autres travées.

La grande salle fut incendiée en 1693 [1] et ne fut ja-

1. Nous reproduisons la lettre de l'intendant de la province de Berry, M. Dey de Séraucourt, annonçant au ministre l'incendie du palais et de la Sainte-Chapelle. Cette lettre était accompagnée du croquis de la façade des deux bâtiments sur l'avenue de la préfecture. Ce dessin est reproduit dans l'ouvrage intitulé : *Travaux d'art exécutés pour le compte de Jean de France, duc de Berry*, par MM. de Champeaux et P. Gauchery.

Ces documents proviennent des Archives nationales, ils nous ont été communiqués par M. de Toulgoët qui les y a relevés.

« Monsieur,

« Je me donne l'honneur de vous envoyer un estat des maisons qui ont esté consommées par l'incendie du dernier du passé. Vous y trouverez deux bastiments considérables qui sont : la Sainte-Chapelle et la Salle du Palais.

« Tous deux avaient esté bastis par Jean, duc de Berry, fils du roi Jean, en l'année 1400. La salle devait déjà tomber en ruines, mais elle avait esté restablie par l'ordre du Roi Henri quatrième, par les soins de M. le duc de Sully qui, pour instruire la postérité y avait fait mettre une inscription [a]. Cette salle est de 38 toises de longueur sur 10 toises de largeur, le tout dans œuvre. Le présidial et les autres juridictions entre cette salle, les prisons, la prévôté et l'électiou ont esté heureusement préservés. Pour le présidial, la chambre des audiences qui est une grande salle basse, a esté partiellement préservée, mais le dessus, où estaient les chambres du Conseil, les chambres criminelles et le parquet sont consommés, en sorte qu'il n'y reste que les murailles dont je crois qu'on pourra se servir. Je me donne l'honneur de vous envoyer un plan relevé de ces édifices.

« Je suis avec un très profond respect,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« DE SÉRAUCOURT.

« Bourges, ce 4[e] août 1693. »

[a] M. de Raynal a reproduit cette inscription dans son *Histoire du Berry*.

mais restaurée ; on la démolit pendant la Révolution, mais on respecta les sous-sols qui servaient de fabrique de salpêtre[1].

Ce vaste sous-sol subsiste encore ; il se compose (pl. I) de trois berceaux parallèles, supportés au droit de chaque contrefort par des arcs doubleaux plein-cintre. Les berceaux sont ajourés dans chaque travée par des baies en arc de cercle ; ils prennent jour par des portes rectangulaires sur la façade occidentale, et par des soupiraux ouverts sur la façade orientale.

L'architecte du duc de Berry en construisant cet immense soubassement avait rencontré des constructions romaines qu'il avait respectées. Grâce à lui on a pu retrouver :

1° Une grande construction en pierre de taille qui nous semble former les bassins superposés d'une fontaine [2] (X, planche I).

2° Une série d'arcades (Y) alternativement terminées par un cul-de-four et par un mur perpendiculaire à l'axe du berceau. Elles sont revêtues de pilastres cannelés et décorées de peinture avec filet d'ocre rouge. Cette alternance d'arcades se prolongeait jusqu'à la rue d'Auron bien au-delà du palais du duc Jean [3]. Ces arcades, maintenant recouvertes de terre, étaient construites au

1. Les bonnes poudres sont celles de Saint-Léonard, etc. On en fait à Bourges dans la grande Sale du Palais, bâtie par Jean de France, Duc de Berry, vers 1400. (Catherinot, *Traité de l'artillerie* (25 mars 1685), page 12.)

2. Voir la description dans Dumoutet, *Fouilles des caves du palais du duc Jean*, et dans M. Buhot de Kersers, *Statistique monumentale du Département du Cher*.

3. *Idem*.

niveau du sol romain. On retrouve une disposition semblable dans plusieurs monuments antiques, notamment sur le Puy-de-Dôme, au théâtre de Fréjus, etc. A ces arcades on voit accolées sur la face postérieure d'autres constructions romaines d'une époque différente ; elles comprennent un escalier gigantesque, un couloir, etc.

SALLES D'APPARAT

(Pl. I, II, III et X.)

Le duc de Berry avait relié la grande salle au petit palais par un grand corps de logis dont les deux façades continuaient celle de la grande salle jusqu'à la rencontre du petit palais. Ce bâtiment, renfermant les salles d'apparat ou salles à parer, est encore intact, excepté dans une partie de l'étage supérieur. Il s'élève sur un terre-plein du coté oriental et sur un étage voûté du côté occidental. Pour cette construction on avait prolongé de l'autre côté du mur pignon la galerie en berceau qui longeait le mur occidental de la grande salle en traversant les murs de refend par de vaste baies. Les deux dernières travées de ce sous-sol avoisinant le petit palais sont plus larges que celles touchant la grande salle afin d'utiliser les murs de construction antérieure dont nous avons déjà parlé. De puissants contreforts en tout semblables à ceux de la grande salle divisent ce corps de logis en six travées égales. Il est coupé par un mur de refend et divisé en deux étages par un solivage donnant ainsi quatre pièces : deux au rez-de-chaussée et deux autres au premier étage.

Il est assez difficile de reconnaître à première vue ces énormes salles. Les murs sont en partie masqués à l'intérieur et à l'extérieur par des appentis à plusieurs étages, qui ont été construits au fur et à mesure des besoins pour les services de la préfecture et des prisons. L'intérieur des deux salles est occupé aujourd'hui par cinq bâtiments et trois cours.

Notre collègue, M. Octave Roger, a bien voulu nous communiquer les relevés faits en 1850 par M. Roger père, architecte départemental.

Nous avons pu, avec ces documents, vérifier les croquis pris sur place et compléter les parties qui existaient en 1850 et qui ont disparu depuis.

Première salle.

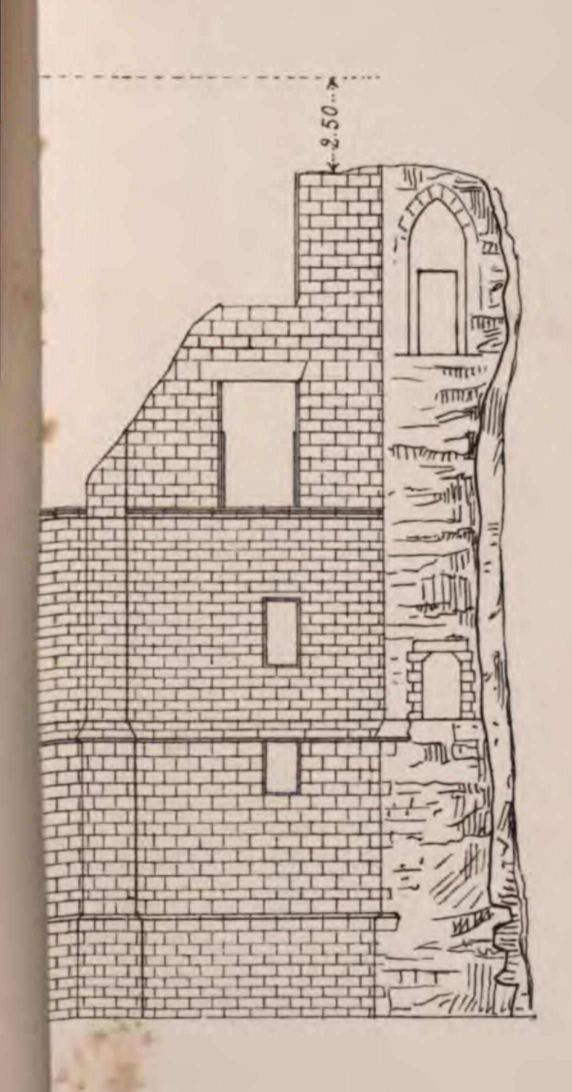
La première de ces salles (A, pl. II et III) a la même largeur que l'ancienne grande salle, soit 16 m. 30; elle a 29 m. 50 de longueur et 9 m. 70 de hauteur.

Cette salle était limitée par un solivage apparent[1]. Elle était éclairée très largement par des fenêtres rectangulaires dont la partie inférieure est à 5 m. 50 au-dessus du sol. Sur le long pan regardant la vallée sont ouvertes deux fenêtres doubles et deux fenêtres simples. Sur le long pan regardant la ville il n'existe qu'une fenêtre double et une fenêtre simple.

Toutes ces ouvertures, de 2 mètres de large sur 3 m. 30 de hauteur en tableau, sont exactement construites

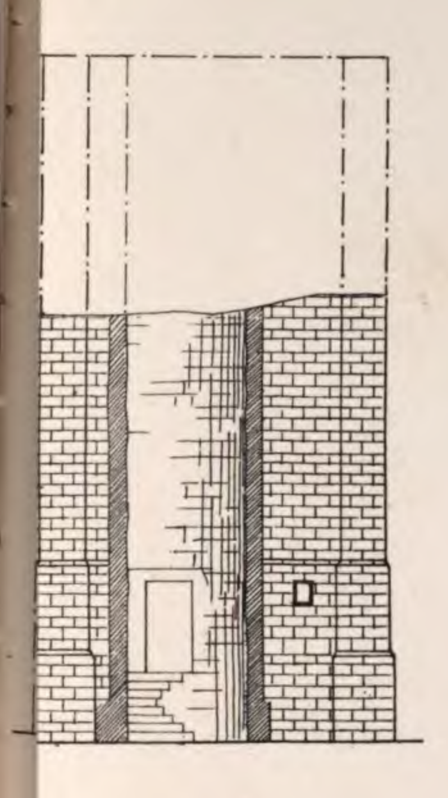
1. On voit encore, en A et B, pl. VII, les alvéoles occupées par les extrémités des poutres.

Pl. 4



Echelle de 0m. 005 pr. mètre

Pl. 5



0m. 005 pr. Mètre

comme celles de la grande salle (pl. VII.) Leur encadrement subsiste en entier et on peut étudier sur place la disposition ingénieuse du réseau des meneaux, formant une véritable cloison ajourée pour soutenir les claveaux de la plate-bande. En effet les piédroits, jusque près de la moitié de la hauteur de la fenêtre, portent les moulures des meneaux ; en ce point les moulures s'arrêtent horizontalement pour recevoir les pierres formant les meneaux ajourés. On retrouve dans toutes les fenêtres sur les piédroits et sous les claveaux, la grande rainure à larges pans coupés servant de loge à ces meneaux qui continuaient les piédroits et reposaient sur un meneau central partant de l'appui. Guy de Dammartin avait obtenu ainsi une construction très solide et donnant beaucoup de lumière. On aperçoit encore dans ces meneaux, les feuillures destinées à recevoir les plombs des vitres. Ces ouvertures situées à 5 m. 50 au-dessus du carrelage n'avaient pas de châssis de menuiserie, puisqu'on n'eût pu s'en servir par suite de leur élévation, qui en rendait l'accès impossible ; c'étaient des verrières dormantes traitées comme celles des édifices religieux. La forme de cette cloison ajourée est indiquée dans un tableau du musée de Bourges datant du XVIIe siècle et dans le croquis accompagnant la lettre de M. de Séraucourt ; elle se retrouve encore à Mehun-sur-Yèvre où l'architecte du duc de Berry, avait ainsi éclairé la grande salle. On voit toujours dans les ruines de ce dernier château une partie du réseau des meneaux et quelques claveaux soutenus comme nous venons de le décrire.

Quatre portes principales et deux plus petites (pl. III) donnaient accès dans cette salle. Elles comprenaient : 1° Deux portes venant de la grande salle de chaque côté de la cheminée à triple foyer. 2° Celle débouchant sur la grande vis à l'est (actuellement sur l'avenue de la Préfecture). 3° Une porte faisant communiquer cette salle avec une seconde située contre le petit palais.

Une des petites portes conduisait au couloir pratiqué dans l'épaisseur du mur occidental; ce couloir aboutissait à la vis de la grande salle et permettait de communiquer de l'extérieur aux deux salles sans passer par les grandes portes. L'autre petite porte donne dans un couloir construit de la même façon que le précédent, qui a conservé ses deux ouvertures et sa vis et qui servait également de communication indépendante aux deux salles d'apparat. Ce dernier couloir, pratiqué dans l'épaisseur du mur et sous deux étages de grandes fenêtres, aurait beaucoup affaibli la solidité de cette partie du bâtiment. Pour y obvier on avait donné une surépaisseur à la muraille en construisant un solide encorbellement depuis le sol des salles jusqu'à la toiture (pl. VI).

Les couloirs, disposés près de la grande salle, traversaient des parties pleines au droit d'un contrefort, ils affaiblissaient moins les murs ; mais, comme les parois ont une épaisseur très réduite, on les a protégées des pluies venant de l'ouest, par un larmier qui suit, à l'extérieur, le tracé du couloir.

La porte de la grande salle du côté oriental subsiste encore dans ses parties principales, ses bases sont intactes et on y retrouve, malgré leur mutilation, les pi-

lastres avec pinacles à crochets qui s'élevaient jusqu'au solivage. Les moulures de l'intérieur de l'ouverture sont bien visibles, le tympan inscrit dans un tiers-point, sous-tendu par un linteau droit, représente trois anges aux ailes éployées soutenant l'écu mi-parti de Berry et d'Auvergne. Cet écu est très mutilé. La porte ouvrant sur la grande vis a conservé sa forme et ses profils qui semblent plus récents ; cette porte est basse, car elle est disposée entre les spires de la vis. Elle possède encore ses bases, ses montants et son linteau droit arrondi aux angles.

La porte (pl. III et VI), faisant communiquer entre elles les deux salles d'apparat, est presque intacte avec ses bases, ses montants, son tympan composé d'un tiers-point sous tendu par un linteau droit et contenant dans une arcature fleuronnée, l'écu mi-parti de Berry et d'Auvergne. Cet écu paraît sortir de la main de l'ouvrier, la porte ayant été murée au XVIIe siècle et retrouvée seulement cette année. Les pilastres saillants ont des montants qui ne descendent point jusqu'au sol, mais ils reposent sur des culs-de-lampe au niveau des naissances du tiers-point. On retrouve autour de cette porte des traces d'une décoration peinte qui faisait suite aux peintures des murs de la salle.

Cette salle était chauffée par trois grandes cheminées ; une dans chaque pignon et la troisième sur le long pan oriental. Cette dernière cheminée (pl. VIII) est presque complète. Construite sur une surépaisseur du mur, raccordée par des pans coupés, elle représente un château fortifié composé d'un corps central et de deux pavillons, le tout flanqué d'échauguettes. Les mâchicoulis

de cette décoration architecturale sont conservés ; les créneaux en ont été brisés, mais on constate partout les arrachements des parties disparues de cette belle composition et sa restitution ne laisserait aucune incertitude. La toiture simulée qui terminait la hotte du manteau est presque intacte avec ses lucarnes et ses crêtes. Cette cheminée monumentale s'élève à la même hauteur que la salle, c'est-à-dire à près de 10 mètres sur 7 m. 50 de large.

La cheminée du pignon méridional offrait vraisemblablement la même disposition ; mais, étant adossée à un mur plan, les saillies étaient moins importantes et le constructeur en avait disposé les diverses parties en perspective. Il ne reste de cette cheminée que les parties supérieures, les toitures, les crêtes et une des lucarnes qui décoraient la hotte (pl. VI).

La troisième cheminée, adossée à la cheminée triple de la grande salle, a été complètement rasée, mais on en aperçoit encore la silhouette sur le mur.

Le solivage de cette salle reposait sur trois poutres et deux pignons. Les solives ne pénétraient pas dans le mur, mais elles s'appuyaient sur une belle corniche en pierre de taille ornée de sculptures représentant des feuillages. L'âtre de la cheminée de l'étage supérieur reposait sur une seconde corniche faisant saillie sur la première et sur un linçoir qui recevait les solives de l'enchevêtrure. Cet arrangement des corniches au droit des âtres est très nettement indiqué dans la cheminée méridionale.

Les poutres qui recevaient ces solives pénétraient à peine dans les murs, elles reposaient sur d'énormes

corbeaux de 3 mètres de hauteur, ce qui fait présumer une saillie très considérable qui réduisait beaucoup la portée de ces poutres. On trouve encore la silhouette de ces corbeaux avec leurs arrachements dans les murs au droit des contreforts extérieurs.

Ces diverses salles devaient être carrelées de ces faïences vernissées dont on retrouve les détails dans les comptes du duc de Berry. On connait les noms du potier espagnol [1] et du peintre [2] qu'il employait pour la fabrication de ces carreaux émaillés où étaient représentés ses armes, avec leurs supports (l'ours et le cygne), et son chiffre. Nous n'avons découvert jusqu'ici aucun fragment de ces carreaux, mais on reconnait la place qu'ils occupaient par l'empreinte laissée dans le mortier qui leur servait d'aire.

Cette partie du palais est presque intacte, les deux pans de murs offrent encore leurs parements (pl. IV et V) : on y retrouve toutes les fenêtres, presque toutes les portes, les passages dans l'épaisseur des murs, les cages d'escaliers en vis. Une cheminée monumentale y reste debout, une autre a conservé sa partie supérieure. Il y aurait à déboucher les portes et les fenêtres murées en maçonnerie de terre, à remettre aux fenêtres les meneaux qui manquent, à refaire les solivages et les carrelages pour retrouver la salle telle que le duc l'avait fait bâtir.

On ne connait pas l'époque de la ruine de ce corps de

1. Jehan de Valence. *Travaux d'art exécutés pour le compte de Jean de France, duc de Berry*, MM de Champeaux et P. Gauchery, p. 14.

2. Jehan Richard, *id.*

logis. Nous voyons que sous le règne d'Henri IV on retrancha dans les restes de cette salle d'apparat une travée et demie pour y installer le présidial et les autres juridictions[1]. Ces travaux entraînaient la division de ces travées en deux étages ; il fallut percer deux fenêtres dans la partie basse pour éclairer la salle inférieure.

L'incendie de 1693 détruisit ces modifications et endommagea gravement les parties qui avaient été respectées, notamment le mur occidental près de la grande salle[2]. Le passage supérieur disposé dans l'épaisseur du mur fut bouché, et la porte de la grande salle voisine de ce passage fut aussi supprimée.

Petite salle contiguë au petit palais.

Cette salle (B, pl. II et III), qui fait suite à celle que nous venons de décrire, a la même largeur, soit 16 m. 30 ; sa longueur est de 15 m. 50 et sa hauteur de 9 m. 70. Elle était divisée en deux travées par une poutre reposant sur d'énormes corbeaux en tout semblables à ceux décrits plus haut ; ses fenêtres, ses portes, ses solivages, étaient les mêmes que dans la salle précédente. Elle était éclairée, sur la façade orientale, par une grande fenêtre double et une grande fenêtre simple ; sur la façade occidentale, par deux grandes fenêtres simples. En outre, on avait établi à hauteur d'appui deux petites fenêtres simples sur la façade occidentale et deux semblables sur la façade orientale.

Elle communiquait avec la première salle d'apparat :

1. Catherinot : *Bituricensis inscriptio.*
2. Lettre de l'intendant (voir plus haut).

1° par la porte que nous avons mentionnée dans la description de cette salle ; 2° par une petite porte venant du couloir pratiqué dans l'épaisseur du mur. Ce couloir, que nous avons décrit, débouchant dans la vis, venant des jardins, donnait accès dans l'une ou l'autre pièce.

Sa communication avec le petit palais se faisait par une porte pratiquée dans un mur épais de 2 m. 70, faisant face à la précédente. Cette ouverture du petit palais était limitée par un arc surbaissé, inscrit dans un tiers-point orné de crochets et pinacles. Le tympan, se développant entre ces deux arcs, portait aussi l'écu mi-parti de Berry et d'Auvergne, mais sa décoration était moins riche que celle de la salle précédente. Il est admirablement conservé, ayant été dissimulé sous un revêtement de maçonnerie, récemment enlevé. Dans cette sorte de couloir voûté, traversant le mur du petit palais, on rencontrait une ouverture fermée par un linteau droit ; cette baie donnait accès dans une vis qui mettait les deux étages en communication. Elle était encastrée dans le massif des murailles de la tour que le duc avait fait bâtir sur l'ancien soubassement de la fortification romaine.

Cette seconde salle est presque dans le même état de conservation que la précédente et la restauration en serait aussi facile. On y retrouvera, en effet, toutes les portes, presque toutes les fenêtres, les deux corniches en pierre supportant les solives, (pl. IV et V).

On ne peut apercevoir, maintenant, les jambages et le manteau de la cheminée qui chauffait cette salle ; la paroi du mur contre laquelle elle était appliquée fai-

sant partie des bureaux occupés actuellement. On reconnait la disposition du conduit de fumée, avec la double corniche recevant l'âtre de la cheminée supérieure. Il est présumable que l'on retrouvera la silhouette de cette cheminée quand on fera l'arrangement de cette salle.

SALLES DU PREMIER ÉTAGE

Il reste aussi de nombreuses traces de l'aménagement intérieur et de la décoration des deux salles du premier étage du grand palais.

Première salle.

La première de ces salles mesurait la même surface que celle que nous avons décrite et qui était située directement au-dessous. On y arrivait par la grande vis de la façade orientale ; cette vis partait du sol, desservait chaque étage et atteignait les galeries construites à la base de la toiture. On pouvait encore atteindre cette salle par la façade occidentale en traversant une grande pièce contiguë à celle-ci et que nous décrivons ci-après ; cette dernière salle possédait une vis venant de l'étage inférieur. Sur la façade occidentale, une petite tourelle bâtie en encorbellement au droit du pignon séparant les deux salles, contenait une petite vis partant du sol de cette salle pour atteindre les galeries des toitures ; les arrachements des murs, le cul-de-lampe, les ouvertures intérieures sont encore visibles sur la façade occidentale.

Les deux salles du premier étage étaient mises en communication au moyen d'une grande porte située

Pl. 7

tre

exactement au-dessus de celle du rez-de-chaussée. Cette porte existe presque entièrement ; elle était surmontée par un cintre surbaissé, inscrit dans un tiers-point, orné de crochets et fleuron. Sur le tympan est un écu mutilé. La porte est encadrée de montants prismatiques terminés par des pinacles.

La base de toutes les fenêtres qui éclairaient cette salle subsiste. Ici les baies sont uniques dans chacune des travées ; il y a une de ces baies dans le long pan occidental et deux autres dans le long pan oriental. Afin de jouir de la vue de la campagne, les appuis des fenêtres sont à 0 m. 70 au-dessus du sol, et des bancs de pierre sont construits dans les ébrasements. On trouve sur le joint de l'appui, formé par deux morceaux de pierre, l'origine du meneau vertical qui divisait ces ouvertures.

Dans notre essai de restitution, nous avons terminé ces fenêtres par un arc en tiers point, bien que nous n'ayons trouvé aucun dessin indiquant la forme de l'étage supérieur du palais de Bourges. Mais nous avions vu que dans diverses gravures représentant le château de Bicêtre, fait par les mêmes artistes, les fenêtres des étages inférieurs étaient appareillées en plate-bande avec des meneaux ajourés exactement comme ceux de Bourges, et les fenêtres des étages supérieurs étaient en tiers-point.

Ce qui parait confirmer la supposition que nous avions faite, c'est qu'à Bourges l'on peut étudier sur place les jambages de ces ouvertures. Les fenêtres ont la même largeur que celles de l'étage inférieur ; si une plate-bande les terminait, elle devait être soutenue

comme celle directement au-dessous. Au lieu de cela, nous voyons les jambages ornés de gorges continues et ne possédant pas les alvéoles qui recevaient la cloison ajourée. Nous devons également signaler que dans la vis de la tour, près du petit palais, l'ouverture au rez-de-chaussée est un linteau droit, tandis que celle de l'étage supérieur est en tiers-point. Ces diverses remarques nous ont conduit à restituer ces meneaux aujourd'hui disparus, en nous servant d'exemples similaires empruntés aux édifices construits par Guy de Dammartin.

L'œuvre artistique la plus importante de cette salle est une admirable cheminée qui, malgré les mutilations, a conservé les principaux détails de sa décoration. On en retrouve les bases, les jambages, les chapiteaux, le manteau, dont il manque seulement la partie supérieure. Les sculptures des chapiteaux représentent sur l'un, des feuilles de chêne, sur l'autre, une vigne avec ses feuilles et ses raisins. Sur le manteau on voit encore les échauguettes d'un château fort. Ces échauguettes, percées d'ouvertures ornées de personnages, sont soutenues par des marmousets. Entre elles, s'étend un champ semé de fleurs de lys, avec bordure engrelée limitée haut et bas par des gorges ornées de feuillages; une corniche très saillante règne à la partie supérieure. La décoration de ce manteau avec ses échauguettes et ses profils rappelle absolument la grande cheminée triple de la salle de Poitiers ; on y retrouve le style du même artiste. Dans la gorge supérieure des chapiteaux sont figurées les différentes scènes de la vie des ours, on y voit leurs demeures, leurs jeux et leurs luttes (pl. IX).

Nous avons sous les yeux un dessin de cette cheminée fait par M. Dumoutet, vers 1830[1]. Bien des pierres se sont effritées depuis cette époque, on voit qu'à ce moment les parties supérieures étaient protégées par une couverture reposant sur de petits chevrons. Mais cet abri n'a pas tardé à être insuffisant, faute d'entretien, et les infiltrations des eaux ont amené la ruine de plusieurs sculptures du manteau.

D'autres cheminées devaient chauffer cette salle, mais les murs ayant été dérasés ou refaits dans leur partie supérieure, il n'est pas possible de les retrouver.

Nous avons supposé cette salle couverte par une charpente apparente avec de grandes lucarnes donnant de la lumière dans la partie supérieure. Cette charpente devait être la même que celle de la grande salle; les bâtiments mesurent la même largeur et les toitures devaient se prolonger parallèlement. En effet, les murailles de la grande salle et celles des autres salles du grand palais étaient semblables comme construction, ce sont les mêmes épaisseurs de murs, les mêmes saillies de contreforts, les mêmes intervalles entre ces contreforts; les fenêtres sont semblables comme forme et comme construction; il est donc bien à croire que ces énormes murs, si solidement contrebuttés, supportaient la même charpente que celle de la grande salle.

1. M. Henry Dumoutet, artiste peintre, a bien voulu nous confier le croquis très consciencieux exécuté par son père.

Petite salle contiguë au petit palais. — (Premier étage.)

Cette salle faisait suite à celle que nous venons de décrire. On y arrivait : 1° par une grande porte faisant communiquer entre elles les deux salles ; 2° par une autre grande porte située en face de la première et venant du petit palais ; 3° par la vis montant de l'étage inférieur au point de rencontre des deux palais sur la façade occidentale. Ces portes sont encore complètes : celle venant du petit palais est de forme semblable à celle qui est pratiquée directement au-dessous, mais le tympan au lieu de porter l'écu armorié, est entouré d'une bordure richement redentée, laissant à l'intérieur une face unie où devait être placé un motif rapporté ou une peinture. Dans le couloir traversant le mur du petit palais, on rencontre une ouverture terminée par un arc en tiers-point. Cette ouverture, située exactement au-dessus de celle décrite précédemment, donnait accès sur la vis qui partait du rez-de-chaussée, atteignait le premier étage et arrivait au sommet de la tour au niveau des galeries de toitures.

La salle était éclairée par deux fenêtres simples sur la façade occidentale et deux fenêtres doubles sur la façade orientale.

On peut retrouver la trace d'une grande cheminée dans le pignon, contre le petit palais. Les dispositions de l'âtre, pour éviter les chances d'incendie, sont les mêmes que celles observées dans la cheminée de la salle voisine.

Le comble se poursuivait au-dessus de cette pièce comme il le faisait sur la salle précédente. Il était

probablement percé de deux lucarnes, une sur la façade orientale, une sur la façade occidentale.

Tout cet ensemble du grand palais est admirablement construit ; l'appareil de pierre de taille est très soigné ; les plates-bandes, privées de leurs cloisons ajourées, ont traversé des siècles sans qu'il y ait eu dislocation.

Les pierres de taille des parements et des ouvertures sont en calcaire dur de Saint-Florent ou de La Chapelle-Saint-Ursin, elles portent des marques d'appareil nombreuses et variées. Les parties sculptées et finement moulurées sont en pierre de Charly.

A l'instant où nous achevons la description archéologique des ruines du palais de Bourges, que la Société des Antiquaires du Centre a bien voulu nous demander, nous apprenons que la Commission des Monuments historiques les a prises sous sa protection et qu'elle les a admises au classement. Nous sommes heureux de féliciter M. le Président et MM. les Membres du Bureau de notre Société du résultat prompt et favorable des demandes qu'ils ont faites pour la sauvegarde de ce palais. Nous espérons bientôt le voir rétabli dans son état primitif grâce a l'appui du service des Monuments historiques, d'accord avec le Conseil Général du Cher.



COMPTE

DES

OBSÈQUES D'UN CHANCELIER DE FRANCE

SOUS LOUIS XII

JEHAN DE GANAY

(1512)

Publié par le Mis DES MÉLOIZES

Le document qu'on lira plus loin est inédit. Il se trouve dans mes archives particulières. Je l'extrais d'un registre en papier de 0 m. 175 sur 0 m. 254, couvert en parchemin, contenant le « *Compte de l'exécution du testament et ordonnance de dernière volunté de feu Monseigneur messire Jehan de Ganay, en son vivant chancellier de France, que rend noble homme et saige maistre Nicole Boileve, conseiller du Roi nostre sire en son grant conseil et seigneur de Persant, héritier de feue dame Jehanne Boileve, quant elle vivoit seur dudict maistre Nicole Boileve et veufve dudict deffunct messire Jehan de Ganay ; Et ce pour et au lieu d'icelle deffuncte dame Jehanne Boileve laquelle a esté exécuteresse, avec Révérend père en Dieu, Monseigneur Germain de Ganay, évesque d'Orléans, frère dud. deffunct, du testament d'icelluy deffunct.*

Sur les deux cent six feuillets de ce registre, soixante-huit sont consacrés aux dépenses « pour les obsèques et funérailles et aussi pour le service faict du bout de l'an, le tout appartenant payer aux héritiers du deffunct ». Le total s'élève à 4,397 livres 19 solz 5 deniers tournois [1].

Cette partie du compte forme un chapitre particulier que je publie en entier. Aux cent quatre-vingt-trois articles dont il se compose j'en ajoute sept autres, montant ensemble à 95 livres 3 solz 2 deniers tournois, qui se rapportent à des « mises » faites à l'occasion de la dernière maladie du chancelier et dont sa veuve devait payer la moitié [2]. L'ensemble des cent quatre-vingt-dix paragraphes renferme le détail minutieux de tous les frais qui précédèrent et suivirent la mort de Jehan de Ganay. Il permet de reconstituer presque tout le cérémonial de ses obsèques, avec la particularité d'un voyage de cinquante lieues pour le transport de son corps. On y trouve aussi plus d'une indication curieuse sur les mœurs et les usages au commencement du XVI[e] siècle.

La première partie du registre contient, sous le titre RECEPTE, le compte, en cent vingt articles, de ce que nous appelons aujourd'hui l'*actif* de communauté. Cette recette provient de créances à recouvrer et de l'estimation des meubles, linge, tapisseries, habits, livres, ustensilles d'hostel, vaisselle d'argent, bagues, joyaulx, argent monnoyé ou à monnoyer, le tout s'élevant à la

1. Environ 130,000 francs, à la puissance actuelle de l'argent.
2. Ce sont les articles numérotés de 1 à 7.



somme de 31,543 livres 16 solz 8 deniers tournois. Elle comprend de plus certaines redevances en nature, blé, avoine, chapons et même cerceaux de châtaignier, dues par les fermiers ou tenanciers, et dont le compte fournit l'état, mais ne donne pas, en général, l'estimation[1].

Vient ensuite le relevé des « Despenses et mises » faites par la veuve du chancelier :

1° Pour les obsèques et tout ce qui s'y rapporte; c'est le chapitre que je publie ;

2° Pour le règlement des dettes de communauté, en particulier pour le paiement des gages qui restaient dûs aux serviteurs[2] à l'ouverture de la succession ;

Et 3° pour la confection de l'inventaire[3].

Enfin un dernier chapitre est consacré à la délivrance

1. Il y a une seule évaluation de grains : « 28 septiers de blé mesteil d'arrérage échu au jour de Saint-Martin d'iver 1511. lequel blé avoit esté aprécié à 12 sols parisis chacun septier ».

2. On voit par le règlement de ces gages que la maison des époux de Ganay comprenait : deux chapelains, — deux écuyers, — un argentier, — un secrétaire, — deux pages, — un grand laquais, — un petit laquais, — deux maîtres d'hôtel, — deux sommeliers, — deux cuisiniers, — un varlet de cuisine, — une chambrière de cuisine, — trois muletiers, — deux palefreniers, — un varlet de palefrenier, — un serviteur, — une servante, — quatre femmes de chambre.

Les sommes qui leur sont payées sont précédées des mots « *pour la parpaye de ses gages* », sans indication de la durée des services rétribués.

3. Je possède cet inventaire, des plus intéressants, commencé le 15 juin 1512 et achevé le 13 février 1513, après la mort de la veuve du chancelier. Il forme un gros volume en parchemin de 332 pages contenant avec la prisée des biens meubles, vaisselle d'argent, joyaux, livres, etc., existant à la mort de Jehan de Ganay, l'analyse d'une quantité de titres de propriété, baux et contrats divers. Ce volume appartint à Nicole Boileve, frère et unique héritier de Jehanne, et passa ensuite à ses descendants. C'est ainsi qu'il est aujourd'hui en ma possession.

faite aux héritiers de la moitié qui leur appartient sur la communauté.

Il est expliqué que Jehanne Boileve avait acquis le droit successif de son beau-frère Germain de Ganay, alors évêque de Cahors[1].

Il serait superflu de rééditer ici les renseignements biographiques fournis sur Jehan de Ganay par le Père Anselme, Blanchard, Moréri et les généalogistes qui se sont occupés de sa famille. Je me bornerai à noter le plus sommairement possible les quelques détails généalogiques qui peuvent être utiles à l'intelligence du texte qui va suivre.

Et puisque la Société des Antiquaires du Centre veut bien offrir à ce document l'hospitalité de ses *Mémoires*, je rappellerai avant tout les liens qui rattachaient au Berry le chancelier et les siens :

M. de Raynal[2], parlant du commentaire de Nicolas Bohier sur la coutume de Bourges, dit que l'auteur dédia son livre à *un illustre enfant du Berry*, Jean de Ganay. Cette origine berruyère du chancelier n'est rien moins que démontrée ; mais il est certain que sa famille posséda longtemps en Berry les seigneuries d'Azy et de Nancray[3] ;

1. Cette acquisition avait été faite suivant acte passé sous le scel du Châtelet de Paris, le 21 juillet 1512, moyennant la somme de cinq mille écus d'or couronne. (*Mes archives.*)

2. *Histoire du Berry*, III, 92.

3. Le territoire d'Azy forme aujourd'hui une commune du canton de Sancergues (Cher).

A Nancray (commune de Jars, canton de Vailly), existe encore la demeure féodale de la famille de Ganay, remontant au

Qu'en particulier Azy et Nancray appartinrent à son oncle Nicole de Ganay, qui fut échevin de Bourges en 1474, lieutenant général de Bourges et conseiller des Grands-jours de Berry en 1518; que son cousin germain, Pierre, fils du précédent, figure avec son père parmi les notables habitants qui s'opposèrent à la sédition soulevée à Bourges en 1474 par l'établissement de la taxe dite *barrage* ou *subside des fossés de la ville*. Il vivait encore à Bourges en 1499[1];

Qu'un autre de ses cousins, Nicolas de Ganay, fut maire de Bourges en 1532;

Qu'enfin son frère, Germain de Ganay, qui devint évêque et comte de Cahors, puis évêque d'Orléans et fut l'un de ses exécuteurs testamentaires, avait été, le 4 mai 1492[2], élu chanoine de Saint-Étienne de Bourges.

Jehan de Ganay touchait donc par plus d'un point à la province de Berry.

Il naquit, vers 1450, du mariage de Guillaume de Ganay, seigneur de la Tour, de Savigny, de Belmont et de Montauglan, conseiller et avocat du roi au parlement de Paris, mort en 1483, avec Catherine Rapioust[3].

Successivement avocat au Parlement en 1478, con-

xve siècle.— V. Buhot de Kersers, *Histoire et Statistique monumentale du Cher*, tome VII, p. 263.

1. Suivant un titre analysé dans l'inventaire de 1512. (*Mes archives.*)

2. Registre capitulaire de Saint-Étienne à cette date; volume de 1488 à 1498.

3. Fille de Jehan Rapioust, conseiller et avocat du roi en sa cour de parlement.

seiller en la cour des Généraux des Aides en 1481, reçu quatrième président du parlement en 1490, premier président en 1505, il fut pourvu le 31 janvier 1507 de la charge de chancelier de France.

Il était à Bourges le 27 avril 1512 [1], à l'occasion de l'élection à l'Archevêché vacant par la mort de Michel de Bucy, et il vint au Chapitre pour engager les chanoines à se conformer à la volonté du roi Louis XII, qui présentait à leur choix l'évêque d'Orléans, Christophe de Brillac.

Un mois à peine plus tard, il mourait à Blois où il avait rejoint la Cour.

Il était alors qualifié Monseigneur Messire Jehan de Ganay, chevalier, seigneur de Persant [2] et de la Bassière [3], chancelier de France.

Il avait épousé, suivant traité de mariage passé sous le scel de la prévosté de Paris, le 7 avril 1473, avant Pâques, Jehanne Boileve, fille de Mesmyn Boileve, Général des Finances de France et de Marguerite de Paris [4], sa première femme.

1. Registre des actes capitulaires à cette date ; volume de 1510 à 1516. — La Thaumassière, *Hist. de Berry*, livre IV, chap. CI. — Raynal, *Hist. du Berry*, III, 257.

2. Voyez pour Persant le n° 132 du compte (*note*).

3. A la Bussière (aujourd'hui commune du canton de Briare (Loiret), il y avait chastel et seigneurie en haute justice, moyenne et basse, relevant du comté de Gien, acquis par Jehan de Ganay le 29 février 1511 (a. st.) de messire Georges de Froment, chevalier, seigneur de la Chastre. Le prix n'en était pas payé en totalité à la mort du chancelier et ce fut sa veuve qui paya le reste de ses deniers après avoir acheté la part successive de l'évêque Germain de Ganay. (*Mes archives*.)

4. Les généalogistes la font, par erreur, fille de Marguerite de Louviers, qui fut la seconde femme de Mesmyn Boileve (*mes*

Il n'y eut point d'enfant de ce mariage et c'est ainsi que la succession de Jehan de Ganay échut à son frère l'évêque et à ses trois sœurs : Philippe ou Philiberte, veuve de feu maistre Nicole Tulleu, seigneur de Cely, examinateur au Châtelet ; Blaise, veuve de feu maistre Bertrand Regnier, clerc du roi en sa chambre des comptes ; et Antoinette, femme de maistre Pierre Berthomier, seigneur d'Olivet, auditeur et clerc du roi en sa Chambre des Comptes [1].

Le testament de Jehan de Ganay, passé à Paris, devant Berthelemy Perault et Guy Lelièvre, notaires au Châtelet, à une date que je ne puis fixer d'une façon précise, mais qui est comprise entre mai 1492 [2] et août 1499 [3], renfermait cette clause : « que s'il va de vie à trespas à Paris et à cent lieues près, il veult et ordonne *estre apporté et enterré en l'église monseigneur sainct Merry* dont il est paroissien [4], en une chappelle qu'il veult et ordonne estre faicte, construicte et ediffiée de ses deniers et à ses despens [5] au droit de la

archives). C'est de ce dernier mariage que vint Nicole Boileve, rendant compte, comme unique héritier de sa sœur, de l'exécution du testament du chancelier.

1. D'après l'intitulé de l'inventaire de 1512.

2. Attendu qu'il y est fait allusion à un don mutuel fait le 21 avril 1491, veille de Pâques, entre J. de Ganay et sa femme de tous leurs biens meubles et conquêts immeubles (*mes archives.*)

3. Puisque la fondation d'une chapelle dans l'église Saint-Merry, réalisée le 18 août 1499 (*Id.*), n'était encore qu'en projet. (*Voir la note ci-après.*)

4. Il demeurait à Paris, rue Simon-le-Franc, dans une maison acquise le 21 mars 1422 par son aïeul maternel. (*Inventaire de 1512*).

5. Dans l'inventaire de 1512, je trouve la mention d'un « brevet du chastellet de Paris, du 18 aoust 1499, par lequel appert

place où se tient sa femme en lad. église, qui est en la paroisse... »

C'est pour obéir à cette clause que le corps du chancelier fut transporté de Blois à Paris.

Le compte des obsèques ne mentionne pas le jour du décès. Mais on voit par la quittance des « barbiers et cirurgiens » qui reçurent « cinq escus soleil pour avoir ouvert et visité le corps » (voir n° 8 du compte), que la mort est antérieure au 27 mai 1512, et il est plausible de la faire remonter au lundi 24 mai, en raison du choix fait du jour de lundi pour la fondation perpétuelle d'une messe pour le repos de l'âme du défunt (n° 189).

Quoi qu'il en soit, le corps, après avoir été embaumé (n° 22) fut déposé le 27 mai dans un cercueil de plomb (n° 10); et on peut faire immédiatement remarquer que, soit à cause d'une fabrication défectueuse, soit par suite des secousses sur les mauvais chemins et peut-être des heurts ou même des chûtes au milieu des chargements et déchargements continuels dans toutes les églises qui se présentèrént sur la route, ce cercueil fut rompu jusqu'à trois fois avant d'arriver à Paris (66, 93, 129).

les maregliers lays de l'eglise Sainct Merry... avoir eu et reçeu desd. feu maistre Jehan de Ganay et sa femme la somme de quatre cens livres tournois, pour faire édiffier la tierce chappelle du costé du cymetière qui se prend sur led. cymetière pour acroistre lad. eglise à compter et prendre de l'autier de la parroisse ; moyennant laquelle somme et pour les biens que avoient faiz lesd. mariez à icelle euvre, les margliers par l'advis et conseil de plusieurs des parroissiens accordèrent que en lad. chappelle... iceulx mariez et leurs hoirs se puissent tenir... et eulx y faire inhumer comme en terre franche sans pour ce payer aucune chose... »

La bière recouverte d'un poêle de velours noir fut posée sur une litière que portèrent d'abord deux grands chevaux (48), avant d'être mise sur une charrette pour le voyage.

L'effigie du chancelier (22, 57) était « attachée à demeurer avec le poêle ».

A Blois, un immense convoi conduisit le corps jusqu'à l'église Saint-Honoré où fut célébré un service solennel. Le compte ne peut faire mention que des assistants salariés : mais on peut par lui connaître la présence de deux hérauts du roi et de la reine de France, Bretagne et Picardie, rois d'armes, qui conduisirent même le corps jusqu'à Paris (160) ; d'un huissier sergent d'armes du roi ; d'un archer de la garde royale ; d'un sergent de la prévosté de l'hostel du roi avec huit hommes ; d'un sergent de la ville de Blois ; d'un innombrable clergé, prêtres des églises de la ville et des faubourgs : Saint-Honoré, Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Victor, Notre-Dame-des-Aides, Saint-Martin-les-Blois ; religieux de tous les monastères : Frères prêcheurs, Cordeliers, Notre-Dame de Bourg-Moyen, Maison-Dieu, Saint-Ladre ; et les dix prêtres qui devaient convoyer le corps jusqu'à Paris.

Venaient aussi deux petits pages à cheval et tous les gens et serviteurs au sujet desquels on relève la fourniture de cinquante-six toques, bonnets, robes, chausses et autres habits de deuil ; enfin les pauvres, porteurs de torches, pour lesquels cent robes noires sont confectionnées.

Le compte fait connaître minutieusement les frais divers de décoration de l'église Saint-Honoré. On y voit

jusqu'à la dépense des épingles qui servirent à attacher la tapisserie de deuil (36).

Il y a lieu de noter ici le nom d'un peintre de Blois, Guillaume des Pierres (20) qui reçoit 30 livres tournois pour fourniture des écussons aux armes [1] du chancelier. Un autre peintre qu'on ne nomme pas reçoit seulement cent dix sols tournois pour la confection des écussons (21) à placer sur la litre de l'église.

Le cœur de Jehan de Ganay ayant été inhumé dans l'église Saint-Honoré (30) un nouveau cortège se forme pour conduire le corps à l'église Notre-Dame-des-Aides où il attendra le départ pour Paris. Ce départ a lieu le dimanche 30 mai, après midi.

Huit hommes chargent le cercueil sur une charrette et on se met en route apres dîner. Dix prêtres, les deux hérauts d'armes, quarante pauvres et la foule des serviteurs forment le convoi.

Une première station se fait à Montlivault [2] où a lieu le souper et le coucher tandis que le corps est déposé à l'église. Là, comme à toutes les stations, les cloches sonnent jour et nuit.

Le lundi 31 mai, après les messes de *Requiem* dites par les dix prêtres, le convoi part pour Cléry où de nombreuses messes sont encore célébrées dans le sanctuaire de Notre-Dame. Après le diner, départ pour Orlé-

1. D'argent à la fasce de gueules, chargée de trois roses d'or, 2 et 1, accostées de deux coquilles de même.

2. On pourrait lire Moulineaulx ou Monliveaulx (n° 60 du comte), ailleurs Monlivaulx (62). Il s'agit évidemment de Montlivault, qui est une localité à trois lieues de Blois, sur la route de Paris et à une distance de Cléry en rapport avec la longueur ordinaire des étapes du convoi.

ans. Avant d'entrer dans cette ville le souper a lieu, tandis que le corps est déposé aux Jacobins entouré de cierges et d'encens. Puis on arrive à Orléans « *à heure indue* » (90), à la clarté des torches (100), et il faut refaire à neuf le cercueil déjà endommagé le jour précédent (66), mais cette fois entièrement rompu. Cependant le lendemain matin, mardi, à 8 heures, on est en mesure de partir, après une grand'messe célébrée à Sainte-Croix.

En traversant Orléans le corps est porté sur une litière, au lieu de la charrette de voyage, ce qui indique, de même que la confection de « cinquante pièces d'armoiries », un déploiement de cérémonial en rapport avec l'importance de la ville.

Une station à Artenay à l'heure du dîner et on parvient le soir à Toury, où l'on passe la nuit. Dans ces petes villes, de même que le lendemain mercredi à Angerville, il n'y a aucune cérémonie particulière. Les curés reçoivent simplement le corps dans leurs églises et une redevance leur est payée ainsi qu'aux marguilliers, aux sonneurs et aux confréries des trépassés quand il en existe.

A Étampes, le mercredi soir, les Cordeliers viennent processionnellement au devant du convoi et l'église Notre-Dame recueille pour la nuit le corps devant lequel seize messes sont célébrées le lendemain matin, en outre des dix messes de requiem dites comme tous les jours (139, 162,) par les prêtres d'escorte.

Le jeudi, 3 juin, le convoi passe par Montlhéry et Bourg-la-Reine, avec l'arrêt habituel dans les églises. Entre les deux villes, le cercueil a été de nouveau brisé

et il faut encore avoir recours à un « plombeur » et à un marchand de drogues.

Enfin, le vendredi, 4 juin, on atteint les faubourgs de Paris et, dans la matinée, le corps est déposé à Notre-Dame des Champs. Cent messes y sont dites et un service y est célébré en grande pompe.

C'est le même jour, vendredi, 4 juin, après midi, que se fait le transport à l'église Saint-Merry (133). Le corps y passe la nuit (169) et les service et enterrement y ont lieu le lendemain (187).

Deux articles du compte (68, 117) font savoir que des courriers étaient partis de Cléry le lundi, et d'Étampes le mercredi, pour avertir les parents et ordonner les préparatifs.

L'église Saint-Merry et particulièrement la chapelle du chancelier avaient reçu les tentures de deuil, de même que les églises de Notre-Dame des Champs et Notre-Dame de Paris. La maison du défunt, rue Simon-le-Franc, avait aussi été tendue de noir, et on voit que partie de ces draperies avaient été mises en place par la corporation des crieurs de vin et de corps.

Ceux-ci ont annoncé l'enterrement par les carrefours de Paris [1] et ont aidé les serviteurs du chancelier à convoquer les parents, amis et voisins. Ils figureront

1. « Il paraît, dit Blanchard (*Eloge de tous les premiers présidents du parlement de Paris. p. 52*), par l'acte de la semonce qui en fut faite à la cour que les crieurs avaient fait demander congé de crier en la chambre du conseil pour ledit défunt; mais que la cour ne l'avoit voulu permettre parce qu'il n'estoit mémoire qu'autrefois il eut esté fait, ains que l'on crieroit à la grande salle et à la table de marbre, ainsi qu'il estoit accoustumé. »

au nombre de seize (145) en tête du cortège, sonnant de leurs clochettes, selon l'usage.

Blanchard dit que le corps fut reçu à Notre-Dame des Champs par la Cour de Parlement qui l'accompagna de là à l'église Saint-Merry. Notre document n'indique que les parents qui menaient le deuil : le beau-frère et un neveu du défunt et deux autres personnages représentant les sœurs du chancelier (147) et aussi les ordres religieux qui suivirent le convoi : Frères-prêcheurs, Frères-mineurs, Carmes, Augustins, Religieux de l'Hôtel-Dieu de Paris, de Saint-Guillaume des Blancs Manteaux, du couvent de Sainte-Croix, de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, de l'Hôtel et Hôpital du Saint-Esprit en Grève, de la Charité Notre-Dame.

On lira au compte la mention de toutes les fournitures de toile, de drap, de velours, de soie, de damas et autres étoffes destinées aux tentures, poêles, parements et doublures, et aux robes, chaperons, manteaux et autres vêtements de deuil ; on trouvera le détail des aumônes faites aux pauvres, des offrandes portées aux messes et services ; des repas offerts tant aux serviteurs qu'aux parents et amis du défunt et quantité de menus détails, dont la seule indication donnerait à cette préface une étendue hors de proportion avec le but qu'elle devait remplir : je voulais simplement essayer de fournir un guide pour l'étude du document devant lequel je me tais maintenant.

3 *février* 1897. M.

DESPENCES ET MISES *faictes pour les obsecques funérailles dud. deffunct Monseigneur le Chancellier, et aussi pour le service faict du bout de l'an du trespas dudict deffunct pour le salut et remède de son âme, ainsi qu'il s'ensuyt.*

1. A esté payé la somme de soixante et dix solz tournoys en l'achapt d'une aulne d'estamet[1] blanc achapté pendant la dernière maladie du dict deffunct monseigneur le chancelier pour luy faire une chemyse. Et pour ce icy... ... LXX s. t.

2. A aussi esté payé cinq solz huit deniers tournoys en achapt d'une douzanne d'esguillettes de soye pour fermer la dicte chemyse. Et pour ce icy.......... V s. VIII d. t.

3. A Jehan de Laluce, espicier, dix sept solz six deniers tournoys pour ung cierge de cire blanche du poys de troys livres offert à la remembrance de Monseigneur sainct Claude pour le dict deffunct en sa dicte dernière malladie. Pour ce .... XVII s. VI d. t.

4. A messire Guillaume Prevost, prestre, la somme de soixante dix solz tournoys pour ses peines, sallaires et vacations d'avoir acompaigné et solicité de la conscience icelluy deffunct en sa dicte dernière malladie. Pour ce icy.. LXX s. t.

5. A Jaques Durant, chevaulcheur ordinaire de l'escurye du Roy nostre sire, dix escuz d'or au soleil, vallans dix huit livres dix sols tournoys, pour avoir par l'ordonnance et commandement des maistres d'hostel et secrétaire du dict deffunct porté lectres en poste à Monseigneur de Cahours[2], frère du dict deffunct chancellier, pour le

1. Petite étoffe de laine.

2. Germain de Ganay ne paraît pas être venu à Blois ni avoir pris part au transport du corps à Paris (v. n[os] 68 et 117), dont la direction semble avoir appartenu à Nicole Boileve, frère de la veuve. Au terme du voyage, le compte mentionne deux fois

advertir de la très griefve malladie dudict deffunct et d'icelles apporter responce, ainsi que des choses et autres appert plus à plain par la quictance du dict chevaulcheur dactée du vingt huitiesme jour de may mil cinq cens et douze Et pour ce icy.................... XVIII l. x s. t.

6. A maistre Pierre Laurens, médecin, demeurant à Blois, la somme de dix huit livres dix solz tournoys pour avoir visité et pensé le dict deffunct en sa dicte dernière malladie, ainsi qu'il appert par la quictance dudict médecin dactée du vingt neufiesme jour de may mil cinq cens et douze. Et pour ce icy... .... XVIII l. x s. t.

7. A Julien de Bange, serviteur de l'appothicaire du Roy, cinquante livres tournoys [1] pour les causes ci après déclarées. C'est assavoir quarante cinq livres tournoys pour drogues et médicinnes que le dict appothicaire auroit baillées et livrées pour la malladie du dict deffunct; item cent solz tournoys donnés audict serviteur ainsi qu'il appert par sa quictance dactée du dict jour. Et pour ce icy et pour le tout.................................. L l. t.

8. A maistre Pierre Berteau, Mathurin de Bonnaire, Jehan Latreille, Jehan Leger et Nicolas Bretonnière, tous barbiers et cirurgiens demourant à Bloys auquel lieu ledit deffunct est allé de vie à trespas, la somme de cinq escuz soleil, pour avoir ouvert et visité le corps dudict deffunct chancelier, ainsi qu'il appert par la quictance des dessusd. cirurgiens passée pardevant ung notaire de Bloys et deux tesmoings le vingt septiesme jour de may l'an mil cinq cens et douze. Et pour ce icy............... x l. t.

9. A deux povres femmes qui ont ensevelly led. corps leur a esté pour ce payé la somme de vingt solz tournoys, comme il appert par le compte de l'argentier du dict def-

maître Guillaume Hobbe, son serviteur, comme ayant fait par son ordre certaines dépenses pour les funérailles [nos 142 et 184].

1. Treize cents francs environ au pouvoir actuel de l'argent : note d'apothicaire ! La maladie avait duré au plus quatre semaines puisque le chancelier était à Bourges le 28 avril.

funct chancellier qui a eu la charge desd. obsèques et funérailles. Pour ce icy........................ xx s. t.

10. A Jehan Cartier potier d'estain demourant audict lieu la somme de dix sept livres dix solz tournoys pour vente et délivrance de plomb qui a servy à faire le cercueil dudict deffunct ainsi qu'il appert par sa quictance passée.... le vingt septiesme jour de may l'an mil cinq cens et douze. Et pour ce icy........................ xvii l. x s. t.

11. A Pierre Perichot, menuysier dem[t] aud. lieu de Bloys, la somme de six livres tournoys tant pour avoir faict led. sercueil que pour une lectière pour porter led. corps, comme il appert par sa quictance passée.. le vingt neufiesme jour du moys de may mil cinq cens et douze. Pour ce icy.................................... vi l. t.

12. A Nicolas Ribier, marchand demourant audict lieu la somme de cent solz tournoys pour cinquante aulnes de drap noir baillés pour tendre en la court de l'hostel où led. deffunct décedda aud. Bloys, ainsi qu'il appert par la quictance dud. Rabier datée du 29[e] de may 1512. Et pour ce icy.. c. s. t.

13. A Anthoine de la Noue, m[d] drappier, dem[t] aud. lieu, la somme de neuf cens quarante livres tournoys pour deux cens xxiiii aulnes de drap noir par luy vendu et livré pour faire robbes et habitz de dueil aux gens et serviteurs dud. deffunct chancellier au pris : c'est assavoir une portion de cent solz tournoys l'aulne, une autre portion à soixante solz tourn. l'aulne, et une autre portion à quarante solz tournoys l'aulne. Et pour ce icy..... .... ix[c] xl l. t.

14. A Florentin Cheron, march[d] aud. lieu, la somme de sept vingts deux livres dix solz tourn. pour avoir fourny quarante sept aulnes de gros drap noir à raison de trente cinq solz tourn. l'aulne, tant pour faire six robbes de prestres qui furent prins en lad. ville de Bloys pour conduire le corps d'icelluy deffunct jusques à Paris, que pour le drap de l'acoustrement de troys chevaulx, une couverture à la letière avec laquelle led. corps fut amené

et aussi pour vingt quatre paires de chausses pour les gens et serviteurs dud. deffunct. Et pour ce icy.......... .... VII^{xx} II l. X s. t.

15. A Nicolas Chauvet, m[d] chaussetier dem[t] aud. lieu de Bloys, la somme de quarante deux livres dix solz tourn. pour vingt paires de chausses de fin noir qu'il a fournyes pour le dueil dud. deffunct. Pour ce icy........ .... XLII l. X s. t.

16. A Gabriel de Villeneufve, cousturier suivant la court, la somme de quarante six livres quinze solz tourn. pour façons de habillemens de dueil pour les gens serviteurs et officiers dud. deffunct. Pour ce icy XLVI l. XV s.t.

17. A Germain Blancheron, aussi tailleur de robbes la somme de cent solz tourn. pour autres façons de habillemens dud. dueil, Et pour ce icy............... C s. t.

18. A Pierre Rouvière, march[d] suivant la court, la somme de cinquante une livres tournoys pour vente et délivrance de cinquante six tocques et bonnetz noirs pour led. dueil. Et pour ce icy...................... LI l. t.

19. A Guillaume Allart, marchand demourant audit lieu de Bloys, la somme de cinq cens deux livres quinze solz tournoys, tant pour avoir fourni vingt quatre aulnes de vellours noir, à raison de cent solz six deniers tournoys l'aulne, pour les paremens d'autel et poille qui estoient sur le corps dud. deffunct comme pour deux cens sept aulnes de drap noir à faire cent robbes de poures à raison de vingt quatre solz tournoys l'aulne, en ce comprins le drap d'une robbe baillée à ung nommé Basoges, et aussi pour avoir fourny boucassins et autres vellours à tendre alentour de l'église Sainct-Honnoré dud. lieu de Bloys durant le service faict en icelle église pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct chancellier. Et pour ce icy... .... V^{c} II l. XV s. t.

20. A Guillaume des Pierres, painctre demourant aud. lieu de Bloys, la somme de trente livres tournoys pour avoir fourny d'armoyries pour servir aux obsecques funérailles et services faictz pour led. deffunct chancellier.

Pour ce icy.... .... xxx l. t.

21. A ung autre peinctre qui feist plusieurs autres escussons pour servir à la saincture de la nef de lad. eglie Sainct Honnoré pource que ceulx qu'on y avoit mis tumbèrent et furent rompuz, lui fut pour ce payé la somme de cent dix sols tournoys. Et pour ce icy.......... cx s. t.

22. A menuysier, serrurier et tappissier qui ont habillé la présentation dudict deffunct, et icelle atachée à demourer avec le poille et parement d'autel de vellours, leur fut pour ce payé seize solz six deniers tournoys. Pour ce icy.............. .... xvi s. vi d. t.

23. A messire Guillaume Prevost prestre et à troys autres prestres, la somme de cent solz tournoys pour avoir veillé ledict corps en la manière acoustumée et icelluy corps estant encores ou lieu où le dict deffunct décedda. Et pour ce icy.. c s. t.

24. A ung tapissier dudict lieu de Bloys la somme de cent solz tournoys pour ses peines, sallaires et vacations d'avoir tendu lad. eglie Sainct Honnoré pour faire led. service. Et pour ce icy.......................... c s. t.

25. A Jehan Prevost, espicier, la somme de sept vingt neuf livres tournoys, tant pour le luminaire par lui livré pour le service dud. deffunct chancellier, comme pour les espices et autres drogues par luy baillées pour mectre dedens le corps du dict deffunct affin qu'il ne sentist mauvais en l'admenant à Paris. Et pour ce icy.. vii^{xx} ix l. t.

26. A frère Jehan Doulcet, procureur du couvent de l'ordre des frères prescheurs, la somme de dix livres tournoys tant pour avoir par aucuns des frères dudict couvent aydé à veiller ledict corps, comme pour estre venuz au convoy dudict corps du lieu où il décedda jusques aux églises Sainct Honnoré et de Notre-Dame des Aydes dudict lieu de Bloys et aussi pour messes dictes par iceulx freres en l'eglise de leur dict couvent pour le salut et remède de l'âme dud. deffunct. Et pour ce icy.. x l. t.

27. A frère Charles Bailler pour le couvent de Cordelliers dud. lieu de Bloys, la somme de vingt livres tour-

noys, tant pour les causes contenues en l'article prouchain précédent comme pour deux services faictz en l'eglise dudict couvent, aussi pour le salut et remède de l'âme dud. deffunct. Et pour ce icy.................. xx l. t.

28. A maistre Michel Le Fauldier et Philibert Guillot prestres, vicaires et fermiers du prieuré et cure de l'eglise Sainct Honnoré dud. lieu de Bloys, la somme de cinquante livres tournoys pour tous leurs droictz à cause des obsecques et funérailles services dud. deffunct Monseigneur le chancellier. Pour ce icy......................... L l. t.

29. A esté payé la somme de neuf livres ung sol troys deniers tournoys en argent tous en tasses [1] et portés aux offrandes des messes des services faictz en lad. eglise Sainct Honnoré pour le salut et remède de l'âme dud. deffunct pour les assistens audict service. Pour ce icy. IX l. I s. III d. t.

30. Aux marguillers et procureur de ladicte église Sainct Honnoré de Bloys la somme de seize livres tournoys tant pour le droit appartenant à la dicte église comme pour les démolutions qui ont esté faictes en icelle pour raison du service dud. deffunct, en ce comprins vingt solz tournoys payéz à celluy qui a faict et estably la fosse en laquelle a esté inhumé et enterré le cueur dudict deffunct chancellier et aussi pour la sonnerie d'icelle églie. Pour le tout icy.................................... XVI l. t.

31. A esté payé la somme de cinquante cinq livres dix solz tournoys pour quatre cens quarante messes dictes et cellebrées ès église Sainct Hodnoré à Bloys, sainct Jehan et sainct Victor lez ledict Bloys les jours de vendredi vingt-huit[e] et samedi XXIX[e] jour dudict moys de may audict an mil cinq cens et douze le tout pour le salut et remède de l'âme dud. deffunct. Et pour ce icy. LV l. X s. t.

32. Item a esté payé la somme de quinze livres tournoys en argent donné pour dieu à plusieurs povres après les services faictz, à ce qu'ilz fussent tenuz prier Dieu pour l'âme dud. deffunct. Pour ce icy................ XV l. t.

1. *Tasses :* bourses.

33. A Guillaume Pineau menuysier, Estienne Bouchard, serrurier demourans à Bloys, la somme de vingt quatre livres tournoys pour certains ouvraiges de menuyserie et serrurerie par eulx faictz pour les dictes obsecques, tant en lad. église Sainct Honnoré que ailleurs. Et pour ce icy.. XXIV l. t.

34. A un povre prestre de la chappelle du Roy la somme de dix solz tournoys pour avoir baillé ung tappis mis sur la chaize du prescheur qui prescha le jour dud. service. Pour ce icy.......................... X s. t.

35. A esté payé trois solz tournoys en achapt d'ensens mis autour du corps dud. deffunct luy estant en lad. eglise Sainct Honnoré. Pour ce icy.............. III s. t.

36. A aussi esté payé sept solz six deniers tournoys en achapt d'espingles qui ont servy à atacher la tapisserie de dueil mise en icelle eglise. Et pour ce icy. VII s. VI d. t.

37. A encores esté payé cinq solz tournoys en achapt de cinq douzaines de voirres achaptés pour boire les gens et serviteurs dud. deffunct, pour ce que la vaisselle d'argent qui fut audict deffunct avoit esté serrée pour la seureté d'icelle. Pour ce icy........................ V s. t.

38. Aussi payé quinze solz tournoys pour le louaige de sept douzaines de vaisselle d'estain qui servit au disner et au soupper des gens et serviteurs dud. deffunct et autres pendant qu'on faisoit lesdictz services obsecques et funérailles en lad. église Sainct Honnoré. Et pour ce icy.. XV s. t.

39. Encores payé quinze sols tournoys pour avoir faict nectoyer tout le logis auquel ledict deffunct décedda[1], comme lad. eglise Sainct Honnoré. Pour ce icy. XV s. t.

40. A maistre Marcial Chauvet, chappellain des vicaires de

1. Le chancelier demeurait à Blois dans une maison qui lui était louée par l'abbé de Notre-Dame de Bourgmoyen :

« *A frère Jaques Gaillart, abbé de Notre-Dame de Bourgmoyen, la somme de six vingts livres tournoys pour les louaiges de la maison assise à Bloys en laquelle ledict deffunt estoit demourant au jour de son trespas.* »

Nostre Dame des Aydes lez Bloys, Mathurin Sebille, vicaire de l'église parochial de Sainct-Nicolas et Jehan Marteau, vicaire de l'église Sainct Martin lez ledict Bloys la somme de soixante solz tournoys pour avoir assisté au convoy dudict corps depuys lad. église Sainct Honnoré jusques audict lieu de Nostre Dame des Aydes. Et pour ce icy. LX s. t.

41. A maistre Michel Tierselin, prestre vicaire de ladicte églie N^re^ Dame des Aydes la somme de soixante dix solz tournoys pour composition à luy faicte d'avoir receu ledict corps en icelle église le jour qu'il fut porté hors de lad. eglie Sainct-Honnoré pour apporter à Paris, comme il appert par la quictance dud. Tierselin du dernier jour de may audict an. Et pour ce icy.... LXX s. t.

42. Aux marguillers de lad. eglise N^re^ Dame des Aydes pareille somme pour semblable cause. Pour ce icy. LXX s. t.

43. A frère Jehan le Bourt, religieux et aulmosnier de l'eglise Nostre Dame de Bourgmoyen lez Bloys, commis à la requeste de la fabricque de lad. eglise, la somme de cent solz tournoys, pour avoir par luy et les autres religieux de ladicte église dict ung service complect et solempnel en icelle eglise Sainct Honnoré et pour avoir assisté audict convoy. Et pour ce icy.................... C s. t.

44. A frère Jehan Vallée, prestre religieux de la maison Dieu dudict Bloys, la somme de vingt cinq solz tournoys pour avoir par luy et les autres religieux de lad. maison Dieu assisté audict convoy. Et pour ce icy. XXV s. t.

45. A frère Michel de Loy, prestre, l'un des frères de la maison Dieu Sainct Ladre lez Bloys pareille somme pour semblable cause que dessus. Et pour ce icy autres. XXV s. t.

46. A quinze prestres qui aydèrent à conduire et porter led. corps depuis l'église Sainct Honnoré jusques en lad. église Nostre-Dame des Aydes a esté payé la somme de quarante cinq solz tournoys. Et pour ce icy. XLV s. t.

47. A trente autres prestres qui ont assisté à icelluy convoy depuis lad. église Sainct Honnoré jusques à icelle eglise N^re^ Dame des Aydes a esté payé la somme de soixante dix solz tournoys. Pour ce icy........ LXX s. t.

48. A esté payé la somme de trente cinq solz tournoys pour le louaige de deux grans chevaulx qui portèrent ledict corps dessus une lictière depuis ladicte eglise Sainct Honnoré jusques à icelle eglise Nostre Dame des Aydes. Pour ce icy.............................. xxxv s. t.

49. A huit hommes qui assistèrent autour des dicts chevaulx pour la conduicte d'iceulx et dudict corps et pour charger et descharger icelluy corps, leur fut pour ce à chacun d'eulx payé trois solz tournoys. Et pour ce .... icy.. xxiiii s. t.

50. A huit autres hommes qui portèrent ledict corps hors de ladicte église Nostre Dame des Aydes et icelluy mirent en une cherette pour admener à Paris leur fut pour ce payé six solz tournoys. Pour ce icy. ... . vi s. t.

51. A esté payé trois solz tournoys en achapt d'encens pour mectre alentour dudict corps. Pour ce icy.... .... iii s. t.

52. A messire Gallian Boutabout, archer de la garde du Roy nostre sire soubz la charge du prevost de l'hostel dudict seigneur et à Guillemin Gaillardeau, sergent de la dicte prevosté et autres leurs compaignons jusques au nombre de dix personnes eulx comprins, la somme de dix livres dix solz tournoys pour avoir assisté aud. convoy et service jusques audict lieu de N. D. des Aydes. Pour ce icy.. x l. x s. t.

53. A Regnault Cueurdoulx, huissier sergent d'armes dudict seigneur, la somme de quarante solz tournoys pour ses peines, sallaires et vacations d'avoir assisté audict convoy et service. Et pour ce icy................ xl s. t.

54. Au sergent de lad. ville de Bloys pareille somme pour semblable cause que dessus. Pour ce icy.. xl s. t.

55. A esté payé la somme de quarante sept solz tournoys pour la despence faicte par quarante povres et les dicts sergens au disner faict après lequel partit ledict corps de N. D. des Aydes pour admener à Paris. Pour ce....... icy.. xlvii s. t.

56. Et pour ce qu'il avoit esté ordonné que on retien-

drait quelque robbes des povres à qui on les avoit baillées pour conduire ledict corps depuys la dicte eglise Sainct Honnoré jusques à icelle eglise N. D. des Aydes, affin d'icelles faire servir à Paris pour moings de fraiz, à ceste cause a esté baillé à quarante povres qui ont laissé leurs robbes à chacun cinq solz tournoys qui vallent en somme.. x l. t.

57. A esté payé trente cinq solz tournoys en achapt d'une paire de brodequins et autres accoustrement dudict corps au partir de ladicte ville de Bloys. Et pour ce icy.. .... xxxv s. t.

58. A Anthoine Bourdel la somme de huit livres quinze solz tournoys pour l'achapt d'ung petit cheval pour ung des petits pages dudict monseigneur le chancellier qui assista au convoy, enterrement et service d'icelluy deffunct. Et pour ce icy.................. viii l. xv s. t.

59. A esté payé pareille somme de huit livres quinze solz tournoys en l'achapt d'un autre petit cheval pour ung autre petit page qui assista comme dessus. Et pour ce icy semblable somme de.................... viii l. xv s. t.

Et depuys que le corps dudict deffunct Monseigneur le chancellier fut party dudict lieu de N. D. des Aydes, qui fut après le disner du dimanche trentiesme jour de may, ledict argentier et autres auroient mis et frayé pour les obsecques et funérailles dudict deffunct les sommes cy après pour les causes et ainsy qu'il s'ensuyt.

C'est assavoir :

Du dimanche trentiesme jour de may l'an mil cinq cens et douze :

60. Pour la despence faicte à la souppée du jour précédent aud. Monliveaulx [1] pour les gens, serviteurs et chevaulx dudict deffunct monseigneur et autres qui con-

1. A Montlivault. V. page 112, note 2.

duisoient ledict corps a esté payé la somme de cent ung solz six deniers tournoys. Pour ce........ CI s. VI d. t.

61. En toille pour envellopper certain nombre de torches à porter sur les champs a esté payé six solz tournoy. Et pour ce icy.................................... VI s. t.

62. Au curé dudict lieu de Monlivaulx pour son droit d'avoir receu le corps dudict deffunt en son église ensemble pour la grande messe de ce jour a esté payé la somme de trente-cinq solz tournois. Et pour ce icy... XXXV s. t.

63. Aux maistres de la confrarie Sainct Blaise en lad. église qui ont fourny de quatre cierges qui bruslèrent le jour et la nuyt, a esté payé la somme de vingt solz, comprins deux solz tournoys qui ont esté donnéz aux petis enflans de lad. église. Et pour ce icy....... XX s. t.

64. Aux sonneurs de ladicte église qui sonnèrent jour et nuyt a esté payé seize solz tournoys. Et pour ce icy. .... XVI s. t.

65. Pour neuf messes de Requiem célébrées ledict jour en ladicte église a esté payé la somme de vingt deux solz six deniers tournoys. Et pour ce icy ..... XXII s. VI d. t.

66. A ung menuysier qui auroit ouvert le sercueil de boys assavoir si celluy de plomb estoit rompu, pour ce que le corps commençoit à sentir, a esté payé pour sa peine et pour l'avoir rebouché huit sols parisis. Et pour ce icy.. X s. t.

67. A ung serrurier pour l'avoir rebandé et fourny de cloux, ensemble pour ung plombeau qu'il auroit resouldé a esté payé pour tout quinze solz tournoys. Et pour ce icy.. XV s. t.

68. A maistre Loys Myette la somme de six escus d'or pour estre party de Clairy par l'ordonnance de Monseigneur Boilleue [1] à venir en dilligence à Paris pour advertir

1. On voit que Nicole Boileve, beau-frère du chancelier, accompagnait le convoi. Il paraît même en avoir la direction (voir aussi plus loin n° 117), sans doute comme remplaçant sa sœur, et en l'absence de l'évêque de Cahors, exécuteur testamentaire comme celle-ci.

les parens dudict seigneur assavoir ce qu'il estoit affaire pour son enterrement. Pour ce icy .... XI l. II s. t.

69. A ung homme qui auroit esté envoyé de la ville d'Orléans à Clairy pour maistre Aignan Chailly pour advertir ceulx qui menoient le corps le jour qu'ils devoient entrer en ladicte ville affin que chacun se y trouvast prest, a esté payé pour ses peines, sallaires et vacations, comprins une seconde course par luy faicte depuis ladicte ville de Clairy audict Orléans, la somme de quarante deux sols tournoys. Pour ce icy.................... XLII s. t.

70. A messeigneurs du Chappitre de ladicte église Nostre Dame de Clairy pour leur droit d'avoir reçeu le corps dud. deffunct a esté payé cent solz tournoys. Et pour ce icy.................................. C s. t.

71. Pour huit cerges prins en ladicte église qui ont bruslé alentour dudict corps, quarante cinq solz tournoys. Et pour ce icy.................................. XLV s. t.

72. A six prestres qui ont veillé ledict corps vingt solz tournoys. Pour ce icy........................ XX s. t.

73. A vingt deux prestres qui ont chanté ledict jour de dimanche chacun sa messe en lad. église N.-D. de Clairy cinquante-cinq solz tournoys. Pour ce icy....... LV s. t.

74. Pour six autres povres prestres pour leur messe ledict jour quinze sols tournoys. Pour ce icy.... XV s. t.

75. Pour unes vigilles et une haulte messe dicte et célébrée en ladicte église trente cinq sols tournoys. Et pour ce icy.................................. XXXV s. t.

76. Aux sonneurs de ladicte église pour avoir sonné jour et nuyt trente cinq solz tournoys. Pour ce icy. XXXV s. t.

77. Pour aulmosnes faictes ledict jour cinq solz tournoys. Pour ce icy.............................. V s. t.

78. Pour encens à mectre autour dudict corps six solz tournoys. Et pour ce icy...................... VI s. t.

79. A huit hommes qui deschargèrent le corps dudict deffunct de la charette et le portèrent devant Nostre Dame de Clairy cinq solz tournoys. Pour ce icy........ V s. t.

80. Pour une paire de soulliers au grant laquetz sept

solz six deniers tournoys. Et pour ce icy .. VII s. VI d. t.

81. Pour la despence faicte par les gens, serviteurs et chevaulx de mon dict seigneur le chancellier et autres gens qui estoient en la compaignie pour ledict jour de dimanche, comprins la viande baillée et livrée par le vivandier de feu mon dict seigneur à son maistre d'hostel la somme de douze livres deux solz huit deniers tournois. Et pour ce icy........................ XII l. II s. VIII d. t.

Du lundi trente unginesme et dernier jour de may au disner audict lieu de Clayry coucher à Orléans.

82. Pour la despence et disnée dudict jour de lundi, comprins la despence et disnée de vingt quatre chevaulx a esté payé la somme de quatre livres dix solz quatre deniers tournoys. Et pour ce icy........ IIII l. X s. IIII d. t.

83. Pour la despence et souppée tant des gens que des chevaulx qui conduisoient le corps dud. seigneur comprins la viande baillée pour tout ledict jour et par ses escroues [1] baillée au maître d'hostel a esté payé dix livres seize solz tourn. Et pour ce icy............. X l. XVI s. t.

84. Pour huit hommes qui ont deschargé le corps dudict deffunct de la charette et porté aux Jacobins devant le grant autel, aussi pour avoir par lesditz jacobins fourny de cierges et ensens pour brusler autour du corps a esté payé pour tout vingt six solz tourn. Pour ce icy.. XXVI s. t.

Du mardi, premier jour de juing oudict an.

85. A la fabricque de la grant eglise dudict lieu d'Orléans où le corps dudict deffunct fut porté le soir précédent et y seroit demouré jusques à ce jour huit heures du matin a esté payé la somme de trente six solz trois deniers tournoys. Et pour ce icy.................... XXXVI s. III d. t.

1. *Escroe*, *escroue*, morceau de parchemin, cédule.

86. Aux chappellains de la dicte église qui auroient dict vigilles et commandas. et une grant messe a esté payé quarante solz tournoys. Et pour ce icy.... XL s. t.

87. A huit prestres qui ont veillé le corps la nuyt a esté payé trente deux solz tourn. Et pour ce icy.. XXXII s. t.

88. Aux sonneurs de lad. eglie a été donné pour avoir sonné les cloches cent solz tournoys Pour ce icy.. C s. t.

89. A seize prestres qui auroient chacun chanté messe quarante solz tournoys. Et pour ce icy......... XL s. t.

90. Pour six cierges avec deux petis qui auroient esté mis alentour du dict corps trente six solz tournoys. Pour ce icy.................................. XXXVI s. t.

91. Pour l'offrande de la grant messe a esté payé trente six solz trois deniers tournoys. Et pour ce icy........... .... XXXVI s. III d. t.

92. Aux sergens de lad. eglise Saincte Croix et aux sergens du cueur dix solz tournoys. Et pour ce icy. X s. t.

93. A Claude Monceau, marchand demourant à Orléans la somme de six livres quatorze solz tournoys pour cent cinquante quatre livres de plomb qu'il a fourny pour faire le sercueil ouquel estoit le corps dudict deffunct, pour ce que celluy qui avoit esté faict à Bloys estoit rompu et gasté. A ceste cause auroit convenu en faire faire ung neuf. Il esté payé la dicte somme comprins le plomb du vieil sercueil. Pour ce icy.................... VI l. XIIII s. t.

94. Au plombier pour la façon du dict sercueil dix livres tournoys. Et pour ce icy...................... X l. t.

95. Aux serviteurs du dict plombeur six solz tournoys. Pour ce icy................................ VI s. t.

96. Au serrurier pour avoir reffermé et rabillé ledict sercueil de boys a esté payé la somme de trente solz tournoys. Et pour ce icy........................ XXX s. t.

97. A ung peintre pour cinquante pièces d'armoyeries cent solz tournoys. Et pour ce icy............... C s. t.

98. Au charron cinquante solz tournoys pour avoir faict une lictière pour passer le corps dudict deffunct hors

ladicte ville d'Orléans. A esté payé ladicte somme de..... .... L s. t.

99. Aux portiers d'icelle ville pour avoir ouvert les portes à heure indue, douze solz tournoys. Et pour ce icy... .... XII s. t.

100. Pour vingt six torches neulves dix livres dix solz tournoys. Pour ce icy...................... X l. X s. t.

101. En toille pour envelopper lesdictes torches six solz tournoys... VI s. t.

102. En espingles et ensens neuf solz tournoys. Pour ce icy... IX s. t.

103. A seize hommes qui ont porté le corps hors ladicte eglise et chargé sur la litière quinze solz tournoys. Pour ce icy... XV s. t.

104. A deux hommes qui ont porté le vieil sercueil en la maison du marchant trois solz tournoys. Et pour ce icy.. III s. t.

105. Pour la despence faicte de ce jour par les gens serviteurs et vingt huit chevaulx tant pour le diner, à Artenay que pour le soupper à Thoury a esté payé, comprins la viande baillée par le vivandier par les escroues baillées au maistre d'ostel le tout montant à la somme de quatorze livres quatorze solz tournoys. Pour ce icy............... .... XIIII l. XIIII s. t.

106. Au curé dudict lieu d'Artenay pour son droit d'avoir reçu ledict corps a esté payé dix sept solz et six deniers tournoys. Pour ce icy................... XVII s. VI d. t.

107. Aux marguillers et aux sonneurs dix sept sols tournoys. Pour ce icy.......................... XVII s. t.

108. En aulmosnes faictes ce jour a esté donné huit sols tournoys. Et pour ce icy.................. VIII s. t.

109. Au curé de l'église de Thoury pour son droit d'avoir receu le corps trente cinq sols tournoys. Et pour ce icy....................................... XXXV s. t.

110. Aux marguillers de la confrarie des trespassés quarante-cinq sols tournoys. Pour ce icy.......... XLV s. t.

111. A six prestres qui veillèrent ledict corps dix huit

sols tournoys. Et pour ce icy .... XVIII s. t.

112. Pour avoir rabillé ung braye [1] d'une cloche qui estoit rompue et pour une planche à la charrette unze sols tournoys. Et pour ce icy........................ XI s. t.

113. Au mareschal pour huit fers et demy sept sols six deniers tournoys. Et pour ce icy.......... VII s. VI d. t.

Du mercredi deuxiesme jour de juing au disner à Engerville soupper et coucher à Estampes.

114. Pour la despence disnée et souppée de ce jour comprins la despence de vingt huit chevaulx qui conduysoient ledict corps a esté payé la somme de treize livres quinze sols tournoys par le compte qui en a esté faict par le maistre d'hostel avec les hostes desdicts lieux. Et pour ce icy............................ XIII l. XV s. t.

115. Au curé dudict Angerville pour son droit d'avoir receu le dict corps, a esté payé la somme de vingt deux sols tournoys. Et pour ce icy................. XXII s. t.

116. Pour aulmosnes de ce jour a esté donné six sols tournoys. Et pour ce icy...................... VI s. t.

117. Pour les postes prins par Monseigneur Boilleve à Mont Rouge qui partirent ce dict jour au soir de la dicte ville d'Estampes pour venir en dilligence à Paris communicquer les affaires a esté payé la somme de cent unze sols tournoys. Et pour ce icy................ CXI s. t.

118. Aux portiers de la dicte ville de Paris qui leur auroient ouvert les portes, six sols tournoys. Pour ce icy... VI s. t.

119. A l'église Nostre Dame d'Estampes où le corps du dict deffunct fuct mys la nuyt soixante dix solz tournoys. Et pour ce icy............................. LXX s. t.

120. Pour les sonneurs de la dicte eglise vingt cinq sols tournoys. Et pour ce icy..................... XXV s. t.

1. *Braye, brayel, brail* : ceinture pour consolider les cloches.

121. Pour six prestres qui ont veillé le dict corps, comprins leurs messes, quarante cinq solz tournoys. Pour ce icy .... XLV s. t.

122. Pour seize prestres du dict lieu qui chacun d'eulx ont chanté messe de Requiem le jour de jeudi matin a esté payé quarante solz tournoys. Et pour ce icy.... XL s. t.

123. Aux Cordelliers du dict lieu d'Estampes qui seroient venuz en procession au-devant dudict corps a esté payé la somme de trente six solz trois deniers tournoys. Et pour ce icy.......................... XXXVI s. III d. t.

Du jeudi troisiesme jour de juing au disner à Monthery et soupper et coucher au bourg la Reyne.

124. Pour la disnée et souppée esd. lieux pour les gens et chevaulx, comprins la vyande livrée par le vivandier au maistre d'hostel de Mgr a esté payé quatorze livres cinq solz trois deniers tournoys. Et pour ce icy.................................. XIIII l. V s. III d. t.

125. Au curé du dict lieu de Monthery, pour estre venu au devant du corps et l'avoir receu en son eglise, vingt solz tourn. Et pour ce icy...................... XX s. t.

126. A la fabricque de ladicte église en ce comprins les sonneurs, trente cinq solz tourn. Pour ce icy.. XXXV s. t.

127. A six prestres qui ont veillé le corps en ladicte église de Bourg la Reyne a esté payé, comprins leurs messes, trente sols tournoys. Pour ce icy...... XXX s. t.

128. Aux marguilliers et sonneurs de ladicte eglise quarante solz tourn. Pour ce icy.................. XL s. t.

129. A ung plombeur qui auroit esté admené de Monthery pour rabiller le sercueil qui estoit rompu, ensemble pour les drogues qu'il a convenu avoir a esté payé pour tout vingt cinq solz tournoys. Pour ce icy ..... XXV s. t.

130. Pour aulmosnes faictes ce jour aux povres ladres et autres qui ont esté trouvéz a esté payé douze solz tournoys. Et pour ce icy.......................... XII s. t.

Du vendredi quatriesme jour de juing au disner à Nostre Dame des Champs lez faulxbourgs.

131. Pour la despence faicte ce jour audict lieu de Nostre Dame des Champs que pour le soupper à Paris a esté payé treize livres quatre solz troys deniers tourn. Et pour ce icy.............................. XIII l. IIII s. III d. t.

132. Pour deux voyaiges faictz par le filz de Bourdon l'un à Persant [1] à porter lectres à madame et l'autre de Persant à Estampes a esté payé vingt-cinq solz tournoys. Et pour ce icy .... XXV s. t.

133. A Nostre Dame des Champs où le corps dudit seigneur fut mis ledict jour de vendredi en actendant l'après disnée pour entrer à Paris y ont esté dictés et celébrées le nombre de cent messes dont en a esté payé douze livres dix solz tournoys. Pour ce icy.............. XII l. X s. t.

134. Pour quatorze livres de cyre en torches à Nostre Dame des Champs, a été payé soixante quinze solz dix deniers tournoys. Et pour ce icy......... LXXV s. X d. t.

135. Pour ensens qui fut mis alentour du corps en la dicte église et aussi pour le conduyre jusques à Sainct Merry, dix solz tournoys. Et pour ce icy .... X s. t.

136. A douze hommes qui ont aydé à conduire le corps dudict deffunct depuys ladicte église de Notre Dame des Champs jusques à Sainct Merry où il aeste enterré, a esté payé vingt six solz tournoys. Pour ce icy..... XXVI s. t.

1. La baronnie, terre et seigneurie de Persant, assise sur la rivière d'Oise-lez-Beaumont, avait été acquise le 21 mars 1490, par Jehan de Ganay, moyennant 5087 livres tournois, de Jehan de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois en Bourbonnais. Cette terre appartenait à Jehanne Boileve, en vertu du don mutuel fait entre elle et son mari de tous leurs biens, meubles et conquêts immeubles : en pleine propriété pour les biens situés dans la comté de Beaumont et en usufruit pour ceux situés en les prévostés de Paris et d'Orléans.

137. A deux chartiers qui ont admené le corps de la ville de Bloys à Paris, en quoy faisant ilz ont vaqué tant à venir dudit Bloys que retourner dix jours entiers, pour chacun desquelz a esté faict avec eulx quarante solz tournois et pour ce pour les dicts dix jours, vingt livres tournoys. Pour ce icy.......................... xx l. t.

138. Pour le louaige d'un cheval que l'un des gens de mon dict seigneur avoit loué à Blois pour venir à Paris conduire le corps, pour dix jours, a esté payé trente solz tournoys. Et pour ce icy.......................... xxx s. t.

139. A quatre povres prestres qui ont esté admenez de Bloys pour conduire le corps, lesquelz par chacun jour ont chanté messe, à iceulz pour leurs peines, vacations et despens, a esté payé pour douze jours entiers à chacun cinq solz tournois par jour. Vallent la somme de douze livres tournoys. Pour ce icy.................... xii l. t.

140. A Thomas Tombel, Pierre Nille, Michel Lesglise et Jehan Rebous, sergens du prieuré de Nostre Dame des Champs, vingt solz tournoys pour leurs peines, sallaires et vacations d'avoir descendu le corps et icelluy porté en ladite église de Nostre Dame des Champs et vacqué à la garde de ladite église pendant que ledict corps fût en icelle église. Pour ce icy...................... xx s. t.

141. Aux religieux de ladicte église Nostre Dame des Champs et à frère Jehan Royer, vicaire, Secretain, fermier et admodiateur dudict lieu, dix livres dix solz tournoys, tant pour le service faict en ladicte église pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct chancellier, comme pour la sonnerie faicte en ladicte église pendant et durant ledict service et pour autres leurs droictz. Pour ce icy. x l. x. s. t.

142. A Guillaume Hobbe serviteur de Mgr Germain, évesque de Cahors, frère dudict deffunct chancellier, neuf livres dix solz quatre deniers tournois, par l'ordonnance et commandement dudict évesque, pour les causes contenues et déclairées par le menu es parties dudict Hobbe et quictance datée du quatriesme jour de juing ou dict an mil cinq cens et douze. Et pour ce icy. ix l. x s. iiii d. t.

143. Audict secretain dudict lieu, cinquante solz tournoys, tant pour aucuns cierges et autre luminaire qui a servi en icelle église pendant que ledict corps y fut, comme pour autres petites choses à plain contenues et déclairées ès parties dudict secretain et quictance dactée du cinquiesme jour de juing ou dict an. Pour ce icy.... L s. t.

144. A plusieurs povres indigents la somme de dix livres tournoys pour Dieu et aulmosnes adce qu'ilz fussent tenuz prier Dieu pour l'âme dudict deffunct. Et pour ce icy. x l. t.

145. A esté payé soixante dix huit solz tournoys pour le disner faict au lieu de Nostre Dame des Champs, tant aux povres ordonnez à porter des torches au convoy et enterrement dudict corps, comme à seize cryeurs qui assistèrent auxdicts convoy et enterrement, ainsi qu'il appert par la certiffication de Millet Mallis, cryeur de vins et de corps à Paris, dactée du quatriesme jour de juing ou dict an. Pour ce icy........................... LXXVIII s. t.

146. A Georges Léger, tapissier et bourgeois de Paris, unze livres huit solz ung denier tournoys pour les causes qui s'ensuivent : c'est assavoir XXIV solz VI deniers tourn. pour sept aulnes de toille noire de chanvre employée à faire les paremen de l'autel de la chappelle dudict deffunct en l'eglise sainct Merry et quatorze solz tourn. pour quatrè aulnes d'autre toille noire employé à la garniture dudict parements de vellours d'icelle chapelle ; item trente huit solz six deniers tournoys pour unze aulnes d'autre toille noire dont est faict le poille de la dicte chappelle qui sert à la présentation ; item trente huit solz tournoys pour dix aulnes d'autre toille noire employé à doubler le poille de vellours d'icelle chappelle ; item quarante solz tourn. pour deux tiers de damas blanc dont a esté fait une croix sur ledict poille de velours ; item vingt sept solz ung denier tournoys pour cinq aulnes de fustaine blanche employée à faire croix de paremens du poille de toille noire dessus dict ; item cinquante solz tournoys pour les façons desdicts paremens et poille. Ainsi qu'il appert par les parties et quittance dudict tapissier passée par devant deux notaires

du Chastellet de Paris, dactée du tiers jour de juillet mil cinq cens douze. Et pour ce icy....... XI l. VIII s. I d. t.

147. A Nicaise Hermant marchand drappier et bourgeois de Paris, la somme de deux cens quatre vingts quatorze livres dix solz sept deniers tournoys; c'est assavoir sept vingts douze livres dix solz pour sept vingts douze aulnes et demye de drap noir à faire robbes et chapperons à plusieurs povres qui portèrent torches; item soixante et quinze livres pour vingt aulnes d'autre drap noir dont furent faictes quatre robbes et quatre chapperons de dueil pour maistre Pierre Berthomier, Nicole Tulleu, Bureau Boucher et Jaque de Mondore [1]; item soixante sept livres sept deniers pour dix sept aulnes troys quartiers et demy d'autre drap noir dont furent faicts troys manteaulx pour ledict dueil. Ainsi qu'il appert par les parties et quictance dudict Nicaise Hermant dactée et passée par devant deux notaires dudict Chastellet le dimanche treizième jour du moys de juing oudict an. Et pour ce icy................ .... II C IIIIˣˣ XIIII l. X s. VII d. t.

148. A Olivier Godart cousturier et tailleur de robbes, bourgeois de Paris, quinze livres tournoys pour les façons de soixante une robbes et troys manteaulx avec les chapperons de dueil de drap noir. Et pour ce icy.... XV l. t.

149. A Guillaume Le Queulx et Millet Mallis, cryeurs de vins et de corps à Paris, quatre vingts livres tournoys pour avoir quis livré et tendues sarges tant en l'eglise de

1. Pierre Berthomier, beau-frère du chancelier, comme ayant épousé Anthoinette de Ganay, sa sœur, suivant traité de mariage du 2 avril 1483;

Nicole Tulleu, examinateur au Châtelet, son neveu, fils de feu Nicole, seigneur de Cely et de Philippe ou Philiberte de Ganay;

Bureau Boucher, conseiller et procureur du roi au Châtelet et Jacques de Mondore, notaire et secrétaire du roi au Châtelet, paraissent figurer au convoi comme représentants des deux sœurs héritières de Jehan de Ganay et veuves toutes les deux: Jacques de Mondore; assistera à la confection de l'inventaire au nom et comme procureur des héritiers. (*Mes archives.*)

Nostre Dame des Champs lez Paris, Nostre Dame de Paris, sainct Merry où ledit corps repose, comme en l'hostel d'icelluy deffunct assiz à Paris, rue Simon le Franc. Et pour avoir, par eulx et quatre autres cryeurs, cryé par la ville de Paris l'enterrement dudict corps et aussi pour avoir baillé quatre hommes pour accompaigner les serviteurs d'icelluy deffunct chancellier à faire la semonce aux parens, voysins et amys d'icelluy deffunct à venir audict enterrement comme tout ce appert par la quictance des dits Lequeux et Mallis passée par devant deux notaires dudit Chastellet le mercredi neufiesme jour de juing..... .... v c. xii iiii^xx l. t.

150. A Mathieu Rousseau voicturier par terre demourant Paris la somme de soixante et dix solz tourn. pour avoir fourny de lictière et de chevaulx pour apporter ledict de Nostre Dame des Champs jusques en l'eglise sainct Merry. Et pour ce icy............ LXX s. t.

151. Aux religieux prieur et couvent des frères prescheurs à Paris la somme de quinze livres tournoys pour avoir esté audit lieu de Nostre Dame des Champs dire vespres de mors sur ledict corps et icelluy convoyé jusques en lad. église sainct Merry à Paris, lieu de sa sépulture. Pour ce icy.................................... xv l. t.

152. A frère Claude Chambon, vicaire des frères myneurs à Paris, pareille somme pour semblable cause que dessus. Pour ce icy .... xv l. t.

153. A frère Loys de Lyra, prieur du couvent des carmes à Paris, dix livres tourn. pour avoir par luy et les autres religieux dudict couvent assisté au convoy et enterrement. Pour ce icy......................... x l. t.

154. A frère Jehan Chéron, religieux et procureur des Augustins à Paris, pareille somme de dix livres tournoys pour estre par les Religieux dudict lieu venus en lad. eglise de Nostre Dame des Champs dire Vigilles sur led. corps et icelluy convoyé jusques au lieu de sa sépulture. Et pour ce icy .... x l. t.

155. A frère Pierre Gruet, religieux et procureur de

l'Hostel Dieu de Paris, cent solz tourn. pour avoir par luy et les autres frères et enffans dudict hostel Dieu esté audict lieu de Nostre Dame des Champs et assisté audict convoy et enterrement. Et pour ce icy.............. c s. t.

156. Aux religieux, prieur et couvent de l'église sainct Guillaume des Blancs manteaulx à Paris pareille somme, pour avoir esté audict lieu de Nostre Dame des Champs, dict Vigilles sur ledict corps et icelluy convoyé jusques au lieu de sa sépulture. Et pour ce icy.............. c s. t.

157. A frère Jean Choart religieux et soubz prieur de l'eglise et couvent de sainte Croix à Paris, pareille somme pour semblable cause. Pour ce icy.............. c s. t.

158. A frère Jehan le Maire, prestre religieux et procureur de l'eglise et couvent sainte Catherine du Val des escolliers à Paris, semblable somme pour semblable cause. Pour ce icy.................................. c s. t.

159. Aux maistres et gouverneurs de la chappelle hostel et hospital du sainct Esperit en grève à Paris pareille somme pour avoir par les chappellains et enffans dudict Sainct Esperitesté au dict lieu de Nostre Dame des Champs dire Vigilles sur ledict corps et icelluy convoyé jusques au lieu de sa sépulture. Pour ce icy............... c. s. t.

160. Aux religieux, prieur et frères du couvent de la charité Nostre Dame dicte les Villettes à Paris, semblable somme de cent solz tournoys pour pareille cause. Et pour ce icy .... c s. t.

161. A Bretaigne et Picardie, roys d'armes et heraulx du Roy et de la Reyne de France, la somme de soixante deux livres dix solz tournoys pour leurs peines, sallaires et vacations d'avoir conduyt le corps dudict deffunt chancellier dudict lieu de Bloys à Paris où il a esté inhumé, en quoy faisant auroient vaqué tant à venir dudict Bloys, séiourner que retourner par l'espace de quinze jours, en ce comprins leurs droictz de manteaulx, ainsi qu'il appert par leur quictance dactée du neufiesme jour de juing oudict an. Ei pour ce icy.................. LXII l. X s. t.

162. A messires Jehan Fyot, Guillaume Petit, Soulain

Carré, Jehan Chapus, Jehan le Franc, et Anthoine Regnault, prestres, demourant audict lieu de Bloys, la somme de vingt deux livres dix solz tournoys pour leurs peines, sallaires et vacations, tant d'estre venuz de ladicte ville de Bloys à la conduicte dudict corps, comme pour avoir veillé ledict corps es eglises où il a reposé et en ce faisant avoir chacun jour célébré messe pour le salut et remède de l'âme d'icelluy deffunct chancelier. Et pour ce icy .... xxii l. x s. t.

163. A Jehan Guyart, Jehan de Presles, Jehan Crelher demourans audict lieu de Bloys commis à admener et conduire ledict corps de Bloys à Paris accompagnez de trente sept povres compaignons prins en ladicte ville de Bloys portans torches et menans dueil, la somme de soixante six livres deux solz tournoys pour avoir ce faict et en ce faisant avoir vaqué tant à venir que retourner par l'espace de unze jours entiers. Et pour ce icy............ .... lxvi l. ii s. t.

164. Ausdicts Guyart, Crelher et Presles vingt solz tournoys qui donné leur a esté oultre le contenu cy dessus pour ce qu'ilz se plaignoient de perte. Pour ce icy .... xx s. t.

165. A aussi esté payé la somme de trente solz tournoy pour la despence faicte par deux gens et serviteurs d'icelluy deffunct qui estoient demourez à Bloys pour serrer le reste des bagues et biens qui estoient demourez lesquelz deux serviteurs n'avaient acquis le train qui conduysoit le corps jusques à Etampes. Et pour ce icy...... .... xxx s. t.

166. A esté payé la somme de sept livres dix solz tourn. pour la despence, fraiz de chevaulx, gens et officiers dudict deffunct chancellier estans logez en hostellerye depuys ledict jour de vendredi quatriesme juing que le corps arriva à Paris jusques au mercredi ensuivant qu'ilz se retirèrent. Et pour ce icy.......... vii l. x s. t.

167. Aussi a esté payé pareille somme de sept livres dix solz tourn. pour la despence faicte par ledict argentier

son homme et ung cheval depuys le quatriesme jour de juing jusques à ce qu'il eut rendu son compte, ainsi qu'il appert par icelluy compte. Et pour ce icy.. VII l. X s. t.

168. A Jaques Massaut, menuysier demourant à Paris, dix livres tournoys pour plusieurs ouvraiges de son mestier faictz en ladicte église sainct Merry pour servir aux obsecques et funérailles. Ainsi qu'il appert par certiffication de maistre Jaques de Mondore. Et pour ce icy.... .... X l. t.

169. A huit prestres qui salmodièrent la nuyt que le corps fut apporté en l'église sainct Merry la somme de cent solz tournoys. Et pour ce icy.............. C s. t.

170. Aux chanoines et communaulté de la dicte église sainct Merry, quarante livres tournoys pour leurs droictz de convoys, enterrement et service. Et pour ce icy...... .... XL l. t.

171. Aux marguillers clercs de la dicte église dix livres tourn. pour la sonnerie d'icelle église. Pour ce icy. .... X l. t.

172. A ung tapissier qui a tendu icelle eglise sainct Merry sept livres tournoys. Pour ce icy.......... VII l. t.

173. Aux painctres qui ont faict les escussons paincts aux armes dudict deffunct qui ont servy au convoy enterrement et service faicts depuys que led. corps arriva audict lieu de N. D. des Champs la somme de soixante et dix livres tournoys. Et pour ce icy........... LXX l. t.

174. A Jehan Messier marchant chasublier et bourgeois de Paris la somme de trente et une livres treize solz tournoys six deniers pour marchandise et ouvraiges de son dict mestier de tapissier baillèz et livrés pour servir aud. service en l'église de sainct Merry. Et pour ce icy........ .... XXXI l. XIII s. VI d. t.

175. A Pierre Seguier, marchant espicier appothicaire et bourgeois de Paris, la somme de six vingts dix livres tournoys, pour torches, cierges et autre luminaire par luy baillez et livrez pour ledict convoy. Et pour ce icy.................................. VI[xx] X l. t.

176. A Estienne Payot, fossoyeur de ladicte église sainct Merry, cent solz tournoys tant pour ses droictz de fossoyeur que autres. Pour ce icy.............. c s. t.

177. A Geuffroy Chapponnet, maistre des euvres de la massonnerie de ladicte eglise sainct Merry, la somme de soixante solz tourn., tant pour avoir levé la tombe qui estoit sur la fosse en laquelle ledict corps a esté inhumé avoir descendu à chables et engins en icelle fosse, comme pour avoir restably ladicte fosse. Et pour ce icy. LX s. t.

178. A esté payé huit livres quinze solz tourn. en argent mis en tasses [1] et portez aux offrandes des messes et services faitz en icelle église Sainct Merry. Pour ce icy.. .... VIII l. XV s. t.

179. A Jehan Bertrand quarante cinq livres douze solz six deniers tournoys pour messes basses dictes et célébrées en ladicte église pendant ledict service. Et pour ce icy............................... XLV l. XII s. VI d. t.

180. A Guillaume Le Queux et Millet Mallis, cryeurs de vins et de corps à Paris, la somme de sept livres tournoys pour leurs peines, sallaires et vacations d'avoir conduit et vacqué à l'enterrement dudict deffunct par plusieurs jours, tant à N. D. des Champs, à l'église de Paris que en ladicte église sainct Merry, oultre et par dessus le marché à eulx faict d'avoir cryé et livré sarges dont dessus est faict mention, ainsi qu'il appert tant par la quictance desdicts cryeurs comme par la certiffication dud. de Mondore. Et pour ce icy.......................... VII l. t.

181. Aux curés de ladicte église Sainct Merry, quatre livres tournoys pour leurs droictz de prandre et lever le vellours prins à louaige qui auroit esté tendu en icelle église pour faire ledict service. Et pour ce icy... IIII l. t.

182. A maistre Jehan Aymery, chanoine de l'église de Paris, pour et ou nom des doyens et chappitre de ladicte église, cent cinquante escuz d'or au soleil, vallant deux cens soixante dix sept livres dix solz tournoys, pour une

[1] ... e 121. note 1.

station et obyt solempnel faictz en ladicte église de Paris par lesdicts doyen et chappitre. Et pour ce icy .... IIcLXXVII l. X s. t.

183. A maistre Guillaume Hobbe, unze livres dix sept solz tournoys qu'il avoit frayez en ladicte église pendant lesdictes obsecques et funérailles. Ainsi qu'il appert par la certification dudict de Mondore........... XI l. XVII s. t.

184. A esté payé ung escu d'or couronne vallant trente cinq solz tournoys, portez à l'offrande dudict service faict en ladicte église de Paris. Pour ce icy......... XXXV s. t.

185. A Guillaume Guymier, marchant, demourant à Paris, huit vingts quatorze livres quinze solz tournoys, pour vente et délivrance de drap de soye qui ont servy à faire lesdictes obsecques. Pour ce icy. VIIIxxXIIII l. XV s. t.

186. A Aubert Graillot, maistre queux, demeurant à Paris, quarante deux livres treize solz deux deniers tournoys, pour la despence des diners faictz au retour desdicts services faictz es églises tant de Nostre Dame des Champs, Sainct Merry, que Nostre Dame de Paris, aux parens et amys dudict deffunct qui assistèrent à iceulx services en ce comprins les sallaires des queux qui habillèrent la vyande desdicts disners qui furent faictz les jours de vendredi quatriesme, samedi cinq et mardi huitiesme jours dudict moys de juing oudict an. Et pour ce icy.. XLII l. XIII s. II d. t.

187. Le samedi, cinquiesme jour de juing mil cinq cens douze, que fut faict ledict service en ladicte église Sainct Merry, fut baillé à Nicolas Langlois, marchant et bourgeois de Paris, la somme cent livres tournoys pour donner et aulmosner à tous povres gens à ce qu'ilz fussent tenuz prier Dieu pour l'âme dudict deffunct, ce qui fut faict au retour dudict service. Et pour ce icy.............. C l. t.

188. A maistre Pierre Caillart, prestre vicaire de ladicte église Sainct Merry et messire Pierre Jarry, aussi prestre fréquentant ladicte église et chappellain de Dame Jehanne Boilleve, la somme de quarante quatre livres dix sept solz six deniers tournois pour avoir par chacun jour d'un an

durant dict et célébré messe pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct[1], ainsi qu'il appert par quictance desdicts prestres cy rendue. Et pour ce icy............. .... XLIIII l. XVII s. VI d. t.

189. A messires Holetin, Petit et Ode Mauguin, prestres, la somme de huit livres quatorze solz deux deniers tournoys pour messes par eulx dictes le jour de lundi pour l'âme dudict deffunct jusques au quatriesme jour de may[2] mil cinq cens et douze et ce pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct chancellier, lequel a fondé messe perpétuelle ledict jour de lundi ainsi qu'il appert par troys quictances ici rendues. Et pour ce icy............ .... VIII l. XIIII s. II d. t.

190. A maistre Jaques de Mondore, la somme de huit vingts livres tournoys pour le rembourser de pareille somme qu'il auroit frayé pour tout le service, et ce qu'il auroit convenu pour icelluy, faict pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct monseigneur le chancellier, au bout de l'an de son trépas, ainsi qu'il apperera se mestier est par ratiffication dudict de Mondore. Et pour ce icy... .... VIII^{xx} l. t.

1. Il faut entendre une messe chaque jour dite par l'un ou l'autre de ces deux prêtres, la messe étant payée 2 sols 6 deniers, tarif habituel dans le compte.

2. Il y a une faute évidente de copiste dans l'indication de cette date, puisque le chancelier vivait encore le 4 mai 1512. Si, comme il est probable, ces messes du lundi avaient été dites, par les trois prêtres nommés en cet article, seulement jusqu'à réalisation de la fondation de messe perpétuelle ordonnée par le testament, on pourrait croire qu'il faut lire ici : *4 octobre 1512*, ce qui, à trois messes chaque semaine, depuis le lundi 31 mai, donnerait 57 messes et 36 deniers pour le prix de chacune d'elles.

GÉNÉALOGIES BERRUYÈRES

Par le Comte DE MAUSSABRÉ

Ad probandum,
Non ad narrandum.

LA FAMILLE TROUSSEAU EN BERRY

La famille Trousseau, à Bourges, portait primitivement : *de gueules à trois trousseaux d'or, liés de sable.* (Armes parlantes. — Isabelle Trousseau, 1368, 1377.)

Vers la même époque, elle ajouta à ces armoiries, évidemment par concession royale, *une fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, brochante sur le tout,* ce qui en fit des armes *à enquerre.*

On doit donc les blasonner : *de gueules à trois trousseaux d'or, liés de sable, aliàs d'argent ; à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, brochante sur le tout.*

Et non : *de gueules à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, et accompagnée de trois ballots ou trousseaux d'or.*

(Sceaux, Armorial de Gilles Le Bouvier; chapelle des Trousseaux ; Blanchard, La Thaumassière.)

Aux trousseaux ou ballots on a parfois substitué des bourses. (Sceau de 1385.)

LE BOIS-TROUSSEAU

La famille TROUSSEAU a donné son nom à la seigneurie du Bois-Trousseau, anciennement *Le Bois-sire-Ameil* (*Boscus domini Amelii*), en la paroisse de Vorly, à quatre lieues de Bourges. Elle avait un ancien et fort château, avec droit de justice haute, moyenne et basse, et plusieurs fiefs en dépendaient.

Une autre seigneurie, dite des Trousseaux, consistait en dîmes, et relevait en plein fief des religieux de Masçay. Elle appartenait à Jacquelin Trousseau, VII[e] du nom, puis à Jeanne Trousseau, sa nièce, mariée à Jean de Châteauneuf. (Voir plus loin leur article.) En 1582, à maître Maurice Jaquin. (La Thaumassière, *Décisions sur la coutume de Berry*, page 376.)

I. Par charte datée de son palais, à Bourges, l'an 1158, le roi Louis VII donna, en récompense de ses services, à GUY TROSSEL, l'un de ses bourgeois, et à ses descendants, le droit de tenir à Bourges deux panetiers ou boulangers.

(Cartul. de l'abbaye de Montermoyen. De Raynal, *Hist. du Berry*, II, 54, 536.)

On voit GUY Trousseau figurer, comme témoin laïque, dans un acte d'amiable composition entre l'église Saint-Ursin, de Bourges, et Hugue, seigneur de La Tour-de-Vèvre, l'an 1162.

(Arch. du Cher, fonds de Saint-Ursin, liasse 93, paroisse de Neuvy-deux-Clochers, commun. par M. G. de Boismarmin.)

Il fut père de :

1. Pierre, qui suit ;

2. Eudes Trousseau, chanoine de Saint-Ursin de Bourges, est dit fils de Guy, et frère de Pierre, dans la charte de 1199, relative à Saint-Doulchard, et mentionnée plus loin.

Par son testament, daté du mois de mai 1216, Eudes Trousseau (*Odo Troselli*), chanoine de Saint-Ursin de Bourges, légua pour son anniversaire, à la dite église, tous ses prés d'Avril (*apud Auril*), plus un arpent et demi de pré au-dessous de la métairie de Villaines, tant pour accroître le revenu affecté à l'anniversaire de son père, que pour les chanoines assistants aux matines de Saint-Germain. Il légua à chaque chanoine de cette église 10 sous ; à chacun des autres prêtres 5 sous ; à chacun des enfants de chœur 3 sous ; à chacun des petits clercs 12 deniers ; pour célébrer la fête de saint Ursin, 20 livres ; pour le bras de saint Vincent, 20 sous ; il veut que les chanoines de Saint-Ursin aient en outre 40 sous pour son lit, qui sera donné à la maison de Saint-Ursin.

A l'église Saint-Étienne, pour son anniversaire, la moitié de ses prés de l'Aubespin ; aux églises Saint-Ambroise et de Blairon, pour son anniversaire, l'autre moitié.

A l'œuvre de Saint-Étienne, 20 sous ; aux chanoines de cette église pour la procession, 20 sous ; pour la sonnerie, 2 sous ; pour celle de Saint-Ursin, 2 sous ; à chaque procession des chanoines,

10 sous ; à chaque croix des paroisses et chapelles, 12 deniers.

A l'église de la Comtault, pour son anniversaire, sa portion du dîme de Saint-George, se partageant avec Pierre Trousseau et P. Guinebor, et la tierce partie de 20 deniers parisis de cens, à Molins ; à l'œuvre de cette église, 20 sous ; aux frères, 10 sous.

A l'église Saint-Germain-du-Puy, pour son anniversaire, la tierce partie des ouches de Molins, et un arpent de pré à sa maison de Nérégny ; au chapelain de cette église, son capuchon et son chaperon de brunette.

A l'église de Vasselay, pour son anniversaire, un pré.

A l'église de Montcenoux, 100 sous, pour acheter des revenus pour son anniversaire ; aux chanoines, 20 sous.

A l'église de Chaumont, 60 sous pour le même objet ; aux frères, 10 sous ; à l'église de Mehun, 60 sous pour le même emploi ; aux chanoines, 10 sous ; à chacune des abbayes de l'ordre de Cîteaux, dans tout le Berri, 10 sous ; à chacun des couvents de Saint-Sulpice, Saint-Ambroise, Saint-Laurent, Saint-Hippolyte, Saint-Satur, Notre-Dame de Déols, Marmoutier de Tours, 10 sous pour la pitance.

Aux pauvres de la Maison-Dieu de Saint-Ursin, 10 sous pour la pitance ; à la même maison, pour son anniversaire, 5 deniers de cens ; à l'œuvre de Saint-Martial, 10 sols ; aux frères de Saint-Jean-



l'Évangéliste, 5 sous; aux frères Hospitaliers, 5 sous.

Aux œuvres de la Fischault, de Saint-Michel, de *Jallardo*, de Saint-Fulgent, de Saint-Paul, de Saint-Pierre-le-Marché, de Saint-Médard, de Sainte-Croix, de Saint-Bonnet, de Saint-Grégoire, de Saint-Aoustrillet, des Chaussées de Saint-Sulpice et de Molon, 5 sous chacune.

Aux œuvres de Saint-Maurice, Saint-Jean-devant-la-Comtault, Saint-André, Sainte-Marie-la-Chaude, des cimetières de Saint-Martin et de Saint-Augustin, 3 sous chacune.

A l'église Saint Quintin, 40 sous, pour employer en revenus, pour son anniversaire.

A l'œuvre de Saint-Jean-des-Champs, 20 sous; aux frères de Saint-Martin-des-Champs, 3 sous.

Aux frères de Bor, 5 sous; aux frères de Michavan, 5 sous.

Au couvent d'Évaux, 20 sous pour la pitance.

Aux nones de Buxières, 10 sous.

A quarante pauvres femmes veuves, 40 sous.

A sa vicairie, sa vigne de la maison des Lépreux de Bourges, son étal et sa table du marché, à la charge, par le vicaire, de rendre aux enfants du chœur de Saint-Ursin, 5 sous par an, au jour de son anniversaire.

Il lègue à son vicaire sa chape de Brunette, et un lit avec sa couette, traversins, oreillers, couvertures, draps, serviettes, plus 10 livres *pour accomplir son voyage outre-mer*, un tonneau, les deux grandes arches de sa maison de Saint-Ursin.

A Pierre, son clerc, sa vigne du Moulin-Neuf, un lit garni comme le précédent, le grand tonneau, deux arches de sa maison de Saint-Jean et une de celle de Saint-Ursin.

A Gaifère, sa suivante, un lit, comme les précédents.

A Odonet de Dun, son neveu, 100 sous;

Plus quelques menus legs à différents serviteurs.

Tous ces legs seront payés en monnaie de Gien, et les deniers seront pris sur sa vigne de Montpelos et la vente de ses meubles.

Il lègue à Raoul Trousseau, son neveu, sa chambre et partie de son chezal; le surplus à Pierre Trousseau, ainsi que sa portion du bois de la Forest et de la maison *Teopultethet*, les cens de ladite maison et des prés au-devant, et sa portion de la coutume sur la vente des chevaux; — à Guy et à Pierre Trousseau tout ce qu'il possède en la paroisse de Vasselay, à Nérégny; à Guy ce qu'il a au Perron; à Pierre le tiers de ce qu'il a à Sainte-Solange.

Enfin R. Trousseau, Gaifrid, Guy et Pierre Trousseau, s'engagent à observer fidèlement ces dispositions scellées du sceau du testateur, et de ceux de J. Béliart, G. Vairet, R. Trousseau, J. son vicaire, chargés de la distribution de ses legs. (*Helemosinarii.*)

(Archives du Cher, Fonds de Saint-Ursin, liasse 107. De Kersers, *Histoire et statistique monumentale du Cher*, II, 363 364.)

Eudes survécut à ce testament, car nous le

voyons qualifié *chanoine* et *chantre* de Saint-Ursin, donner la moitié des prés de l'Aubépin à l'église de Bourges, en 1220.

(Archives du Cher, affaires diverses, Fonds de Saint-Ursin, 61e liasse, n° 208. Commun. par M. G. de Boismarmin.)

3. N. TROUSSEAU, qui fut mère de :

Odonet de Dun, auquel le chanoine Eudes, son oncle, légua 100 sous, en 1216.

II. PIERRE TROUSSEAU est dit frère du chanoine Eudes, en 1199. Il doit avoir été le père des quatre frères, qui suivent :

1. GODEFROY continue la filiation.

2. RAOUL Trossel et EUDES, archidiacre de Sancerre, furent, en 1204, les médiateurs d'un accommodement entre le Chapitre de Bourges et Geoffroy de Brières, chevalier.

(Cartulaire de Saint-Étienne, volume Ier.)

Raoul Trousseau, chanoine de Saint-Ursin, fut élu prieur du Chapitre par la majorité des chanoines. Le chantre de l'église de Bourges, élu par la minorité, dénonça au pape le vice de l'élection de son compétiteur, qu'il prétendait s'être rendu indigne d'un tel titre, pour avoir participé au jugement d'un duel où il y avait eu effusion de sang. Le pape, Innocent III, déclara que c'était là un pernicieux exemple et une détestable coutume, mais il ne voulut pas que Raoul Trousseau

fût considéré comme indigne de toute dignité ecclésiastique, attendu qu'il n'y avait eu, ni mutilation, ni mort d'homme. La Lettre du pape est du 12 des Calendes de mai 1211.

(Épitres d'Innocent III, Ed. Baluze, II, 162.)

Raoul Trousseau fut un des exécuteurs testamentaires de son oncle, Eudes Trousseau, qui lui légua sa chambre et partie de son chezal, en 1216.

3. GUY Trousseau, 1199. Son oncle lui fit divers legs, en 1216.

Un jugement fut rendu entre Guy Trousseau et le Chapitre de Montermoyen, en 1237.

(Catherinot, *Annales Ecclésiastiques du Berry*.)

4. PIERRE, légataire du chanoine Eudes, en 1216.

III. GODEFROY TROUSSEAU est dit neveu d'Eudes Trousseau, chanoine de Saint-Ursin, dans la charte de 1199, relative à un échange de biens sis à Saint-Doulchard *ad opus vicariæ Trossellium*.

(Fonds de Saint-Ursin, spiritualité, 4, comm. par M. G. de Boism.)

Geoffroy Trousseau, (*Trossellus*), Mathieu Garreau, Geoffroy *Bucca anseris*, Geoffroy Gamnard, Jean *de Sabulo,* Jean de Sancerre, *bourgeois de Bourges,* déposèrent dans une enquête relative à la saisie opérée pour le roi de tous les meubles ayant appartenu à Henry de Sully, et à Guillaume, archevêques de Bourges. (Le premier, mort en 1199, et le second en 1209). Saisie qui

avait pour but d'abolir la coutume ancienne de piller les meubles des archevêques après leur mort. Le même Geoffroy Trousseau est également nommé parmi les treize jurés qui déposèrent sur la valeur des revenus de Bonneville, attribués à l'ancienne Reine pour sa dot, au temps où le roi Richard s'en alla outre-mer.

(Cartulaire de Philippe-Auguste ; — comte Beugnot, les registres *Olim* du parlement de Paris, vol. 1er, p. 939 et 961.)

Guifrid Trousseau s'engagea avec ses frères, à respecter le testament de leur oncle Eudes, en 1216.

Geoffroy Trousseau était *prévôt de Bourges*, en 1231. (La Thaumass., *Hist. du Berry*, p. 53.)

Godefroy Trousseau (*Gaudefridus Troselli*) *père*, vendit à l'abbesse et aux religieuses de Saint-Hippolyte de Bourges, pour 6 livres, deux arpents de pré qu'il possédait en franc-aleu, du consentement de Geoffroy Trousseau (*Gaufridus Troselli*) *le jeune*, de Girard et de Pierre Capel, frères, fils dudit Geoffroy, par charte du mois de novembre 1242.

(La Thaumass., *Traité du franc-aleu*, p. 47, preuves.)

Godefroy ou Geoffroy Trousseau fut donc père de :

1. GEOFFROY, dit le jeune, en 1242.

Il partagea avec Girard Trousseau, son frère, en 1256.

(Invent. du Chap. de Saint-Étienne, fonds de Saint-Étienne, liasse 61.)

Et vendit au chapitre de l'église de Bourges les dîmes de Mortebrèves, de Marnet et du Puy-Saint-Étienne, en 1268.

(Fonds de Saint-Étienne, affaires diverses, 61, liasse n° 208. Inventaire commun. par M. G. de Boismarmin.)

2. Girard, 1242, 1256. Il avait à *Vasselay* des possessions et des rentes rachetées par les vénérables du chapitre de Saint-Ursin, suivant un acte capitulaire de l'année 1272.

(Fonds de Saint-Ursin, spiritualité, 6. M. de Boismarmin.)

3. Pierre, dit Capel, 1242.

4. Isabelle Trousseau, fille de Geoffroy, épousa Jean d'Orléans, du consentement duquel elle vendit plusieurs terres de son héritage, pour 200 livres tournois, en février 1271.

(D'Hozier, gén. d'Orléans.)

Si Pierre Trousseau, dit Capel, fut le même que Pierre Trousseau qui va suivre, Godefroy Trousseau, son père, eut encore deux filles, dites sœurs de Pierre Trousseau, en 1249 :

5. Acvehe (Avoie ?)
6. Hersent.

IV. PIERRE TROUSSEAU, *le vieux* (*Petrus Trosselli senior*) testa en 1249, fonda des anniversaires pour lui, son fils, non nommé, et pour ses deux sœurs, *Acvehe* et *Hersent*. Il fit des donations à l'église de *Vasselay*, à celle de Saint-Ursin.

(Archives du Cher, fonds de Saint-Ursin, Spiritual. Liasse 4, commun. par M. G. de Boismarmin.)

Pierre Trousseau, citoyen de Bourges, avait reçu de Raoul, seigneur de Buzançais (mort en 1246), un don de deux muids (244 boisseaux) de blé de rente sur les revenus de sa terre de l'Herbay (près Vatan). Après la mort de Pierre, cette rente échut à sa fille, Pétronille, par partage avec sa sœur. Jean Pousseranz, citoyen de Bourges, fils de Pétronille, de son consentement et de celui de Pierre de Pesselières, son mari, vendit ladite rente aux religieux de la Prée, moyennant 65 livres tournois, en 1274, du consentement de Jeanne, épouse du vendeur, à laquelle on l'avait assignée en douaire, lors de son mariage, et qui reçut de son mari, en échange, deux muids de blé de rente sur le Moulin-Neuf, paroisse de Sainte-Solange.

(Archives de l'Indre, fonds de la Prée, n° 28.)

Pierre Trousseau fut donc père de :

1. PÉTRONILLE Trousseau, mariée 1° à N. Pousseranz ; 2° à Pierre de Pesselières, 1274, mère de :

Jean Pousseranz, citoyen de Bourges, qui était marié, en 1274, à Jeanne.

2. N. Trousseau, qui partagea avec sa sœur.

EUDES Trousseau était vicaire de l'église *de Cersalio*. en 1271.

(Archiv. du Cher, fonds de Saint-Ursin.)

HUGUES, JACQUELIN et LOUISE Trousseau sont mentionnés dans une charte du XIII[e] siècle. (*Ibid.*)

HUGUES TROUSSIAUX devait, au Chapitre de l'église de Saint-Etienne de Bourges, 6 deniers et une obole parisis de cens sur la maison qui fut à feu Robin du Per-

che. Bernart de Cuci était alors doyen de l'église de Bourges (1283-1290).

(Fonds de Saint-Ursin, liasse du XIIIe siècle, comm. par M. G. de Boismarmin.)

GODEFROY et JACQUELIN Trousseau figurent dans une charte de la fin du XIIIe siècle.

(Fonds de la Sainte-Chapelle, M. de Boismarmin.)

2e FILIATION SUIVIE

I. JACQUELIN TROUSSEAU, premier du nom, possédait un chezal sur lequel le chapitre de l'église de Bourges et celui de Saint-Pierre-le-Puellier, percevaient un droit de six livres parisis *de cens*, en 1257 [1].

(Archives du Cher, chap. de Saint-Étienne. Inventaire, affaires diverses, liasse 208, communiqué par M. G. de Boismarmin.)

Il était *garde du scel de la prévôté de Bourges*, lors d'une amiable composition entre les religieux de Fontmorigny et le seigneur de Fontenay, en 1269.

(Arch. du Cher, Fontmorigny, Fontenay, commun. par M. de Boismarmin.)

Lors de la répartition de la taille faite à Bourges, à l'occasion de la milice du roi, une somme d'argent avait été imposée sur Jacquelin Trousseau, bourgeois de Bourges (*civis Bituricensis*), par les autres habitants, et il se refusait à la payer, alléguant qu'il en était exempt attendu qu'il était employé au service du roi, à Bourges, et *chargé de la garde de son sceau*. Le parlement

1. Ce *cens* est significatif, aussi bien que *la taille*.



décida que ce n'était pas une cause suffisante d'exemption, en 1272.

(Comte Beugnot, *Les Olim*, I, 903.)

Il était encore *garde du scel de la prévôté de Bourges*, lors d'une transaction entre les religieux de Saint-Sulpice de Bourges et Robert de Sancerre, seigneur de Menetou-Salon en 1273.

(Arch. du Cher, Saint-Sulpice, Menetou-Salon, commun. par M. de Boismarmin.)

Il devint ensuite *voyer* de Bourges.

En 1283, le parlement décida en faveur de Jacquelin Trousel, *voyer de Bourges (viario Bituric.)* qu'il aurait le tiers des amendes jusqu'à soixante sous pour faits de transgression du ban des monnaies, ainsi qu'il l'avait pour les autres amendes. (*Les Olim*, II, 232)

Jacquelin Trousseau, surnommé l'aîné, pour le distinguer de son fils, en 1287, était encore *voyer de Bourges*, le lundi après la Saint-Denis, 1299 [1].

(Voir plus loin.)

Jacquelin Trousseau était bailli de Touraine, en 1300.

(Bibl. nat., fonds Français, n° 25,992, n° 24 et 25.)

Chalmel, mentionne Jacques Trousseau bailli de Touraine, de 1298 à 1302. (*Histoire de Touraine*, III, 403.)

Jacquelin Trousseau, garde du scel de la prévôté de Bourges, puis voyer de Bourges, et enfin bailli de Touraine, dut contracter mariage vers l'an 1260,

1. Pour les privilèges du voyer de Bourges, improprement appelé vicomte, voir La Thaumassière, *Histoire de Berry*, page 24, d'après le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice.

d'après les synchronismes. Nous pensons qu'il prit alliance dans la famille des Saint-Père, riches orfèvres de la ville de Tours (Voir la note de la page suivante), et que ce mariage donna naissance à

JACQUELIN, qui continue la postérité.

II. JACQUELIN TROUSSEAU IIe du nom, fut surnommé *le jeune* du vivant de son père, et semble s'être adonné au commerce, probablement à l'orfèvrerie, source de richesse.

Marguerite de Déols, veuve de Roger de Brosse, baron de Boussac, de Sainte-Sévère et d'Uriel, fit compte le mardi après les Rameaux, l'an 1287, avec Jacquelin Trousseau, *le jeune*, et Pierre de Paracy, bourgeois de Bourges, de tout ce qu'ils avaient fourni au défunt, et à Pierre de Brosse, son fils, et elle se trouva redevable envers eux de mille dix livres, somme alors considérable, qui fait supposer la fourniture de joyaux de grande valeur.

(La Thaumassière, *Hist. du Berry*, p. 650.)

Jacquelin Trousseau, fils de Jacquelin Trousseau, *voyer de Bourges*, acquit, par acte du lundi après la Saint-Denis 1299, de Monseigneur Guillaume de Percigné (de Précigny), *chevalier*, et de Blanche, sa femme, de Pierre de Percigné, *valet*, son frère, et de Mahaud, femme de ce dernier, et sœur de Blanche [1], tout ce qu'ils

1. Guillaume et Pierre de Précigny, d'une très noble maison de Touraine, étaient seigneurs d'Angé, près Montrichard, et mariés à Blanche et à Mahaud de Nemours, filles de Gautier de Nemours, seigneur d'Aschères, et de Clémence de Dreux.

Ils étaient cousins de Renaud de Précigny, sire de Marans, en Aunis, qui épousa Isabeau Trousseau, fille de Pierre Trous-

possédaient dans la châtellenie de Menetou-Salon (probablement le fief de Cocuyn, paroisses de Menetou-Salon et de Quantilly), pour le prix de 125 livres tournois. Cet acte eut pour témoin Geoffroy de Saint-Père, bourgeois de Tours [1].

Sur cette pièce, en français, le mot *vaier*, c'est-à-dire voyer : *viarius*, a été *gratté* et remplacé par celui de *Vicomte*.

(Arch. du Cher, E, Papiers de la famille Pot.)

Jacquelin Trousseau, bourgeois de Bourges, fit un règlement de comptes à raison des droits dus au roi pour diverses acquisitions, en 1311.

(Arch. nat. J. J. 64, n° 688.)

Il épousa, vers l'an 1300, N. Champion, avec laquelle il possédait à Bourges une grange (métairie) et des terres.

(Arch. du Cher, régist. censitaire de Saint-Fulgent, comm. par M. de Boismarmin.)

N. Champion était fille de maître Pierre Champion, qui possédait *le grand hôtel de l'Écu de France, situé rue d'Auron, à Bourges*, ainsi que nous le verrons à l'article de Jacquelin Trousseau, son arrière-petit-fils, en 1405.

seau. seigneur de Véretz. en Touraine. qui avait pour sœur Marguerite de Précigny. mariée à Godemar. seigneur de Linières, en Berry. et mère d'un autre Godemar de Linières, époux d'Agnès Trousseau, du Bois-sire-Amé

1. Geofroi de Saint-Père. probablement parent de Jacquelin Trousseau. appartenait à une famille de *riches orfèvres* de Tours, entrés dans la magistrature. Macé de Saint-Père, bourgeois de Tours. était lieutenant d'Ytier de Puyomar, écuyer, *bailli de Touraine*, en 1331. Jean de Saint-Père l'était de Jean Bigot. *bailli de Touraine*, en 1345. Philippe de Saint-Père était trésorier de France en 1374. 1398. Jean, son fils, est qualifié *écuyer* en 1402. Pierre. chevalier, 1457.

Jacquelin Trousseau, IIe du nom, dit le jeune, bourgeois de Bourges, seigneur de Cocuyn, et, vraisemblablement, voyer de Bourges après son père, doit avoir eu de N. Champion :

1. JACQUES, qui suit, dont le fils, Jacques, posséda *l'Écu de France*.

2. PIERRE, vivant en 1323.

III. JACQUES ou JACQUELIN TROUSSEAU, IIIe du nom [1], marié vers 1340, partagea avec son frère Pierre, quoique tous deux mineurs de 25 ans, en présence de Jean Aimery, notaire à Bourges, au mois de février 1323.

(Catherinot, *Annales thémistiques de Berry*, p. 3.)

Il les fait, par erreur, fils de JEAN Trousseau citoyen (lisez bourgeois) de Bourges.

Ce qui est certain, c'est qu'ils furent héritiers de Jacquelin II pour la voirie de Bourges, la seigneurie de Cocuyn et le grand hôtel de *l'Écu de France*.

Jacquelin dut porter les armes sous Philippe de Valois et recevoir des lettres de noblesse. Il se qualifiait *écuyer* lorsqu'il s'accorda avec le procureur du roi au bailliage de Bourges, au mois de juillet 1337, relativement aux droits, contestés du roi, sur des panetiers moulans aux *moulins Jacquelin*, du pont d'Orron.

(Arch. nat., J. J., no 288.)

1. Il est nommé JACQUES par Catherinot dans ses *Annales Thémistiques*, et JACQUELIN dans son *Tombeau généalogique*, page 38. Le nom de Jacquelin est le même que celui de Jacques, et son diminutif.

Enfin Jacquelin Trousseau, *vicomte de Bourges* [1], fut reçu à Amiens, lui et quatre hommes d'armes, dont Pierre d'*Orléans* était un, le 26 août 1346.

(Bibl. nat., collect. Gaignières, vol. 787.)

Il n'existait plus en 1357, et eut pour enfants :

1. JACQUELIN l'*aîné*, qui suit ;

2. JACQUELIN, *le jeune, dit des Meules*, mentionné après son frère.

3. JEAN, dit *Johannet*, qui posséda l'hôtel de *Quincy*, mouvant de Mehun, après son frère Jacquelin l'aîné. Il était mort en 1380, et probablement sans postérité [2].

4. JACQUELINE, mariée, vers 1360, à Hugonin Lalemant, sieur de Lachas, dont :

JEAN Lalemant, dit de Lachas, vicomte de Dun-le-Roi.

5. ISABELLE Tousselle, abbesse de la Trinité de Poitiers, en 1368 et 1377. Elle portait *de gueules à trois trousseaux d'or, liés de sable* [3]. Telles étaient donc les armoiries de sa famille, à cette époque, *armes parlantes*.

(Bibl. nat., collection Gaignières, Portef. coté Poitou.)

1. Le voyer était devenu vicomte.

2. Feu Jacquelin Trousseau *des Meules* et feu Johannet Trousseau, *son frère*, possédaient l'hôtel de *Quincy*.
(Archives du Cher. C. 812, page 16, XIVe siècle.)

3. C'est évidemment trousseaux et non tourteaux qu'il faut lire. Un tourteau ne se liait pas.

IV. JACQUELIN TROUSSEAU, de Bourges, IVe du nom de Jacquelin, dit l'aîné, fit la foi et hommage à l'abbé et aux religieux de Saint-Sulpice de la *vaierie* de Bourges, avec ses droits et appartenances, pouvant valoir, par an, dix livres tournois, l'an 1357.

(La Thaumass. *Hist. du Berry*, p. 25. — Fonds de Saint-Sulpice, fois et hommages, 10. Comm. par M. de Boismarmin.)

Louis de Chévenon, écuyer, seigneur du Bois-sire-Ameil (en la paroisse de Vorly, près Bourges,) ayant été condamné, par contumace, à une amende envers le roi, tandis qu'il était au service pour la défense du Royaume, une grande partie de sa terre du Bois avait été subhastée pour subvenir au payement de cette amende, et adjugée, pour 305 livres, le florin d'or à la chaire compté pour vingt sous, à JACQUELIN Trousseau, l'*aîné*, qui n'avait payé sur cette somme que les 100 livres, montant de l'amende, et avait ordonné, par son testament, que ledit de Chévenon fût payé du surplus par son héritier. En conséquence, Louis de Chévenon s'adressa à JACQUELIN Trousseau, *le jeune, frère et unique héritier* dudit Jacquelin, l'aîné, pour qu'il lui rendît les deux tiers de la terre non payés, et lui tint compte des fruits qu'il avait perçus lui même ou par son frère, *pendant vingt ans*, ce que ledit Trousseau refusa obstinément. Alors Louis de Chévenon et ses enfants se transportèrent sur les lieux, enlevèrent une certaine quantité de bestiaux, et détruisirent même une partie des bâtiments, sur quoi Jacquelin Trousseau porta plainte, et le fit ajourner à Paris, mai, Louis de Chévenon s'adressa à Jean, duc de Berry

son seigneur, qui évoqua l'affaire à sa cour, seule compétente, abolit le cas criminel, et ordonna que la cause serait plaidée au civil, en considération des services rendus par le suppliant et ses enfants, pendant les guerres du roi, par lettres données à Bourges, en septembre 1365, expédiées le 17 mars 1387.

(Trésor généal. de dom Villevieille.)

Jacquelin Trousseau, voyer de Bourges, seigneur du Bois-sire-Ameil, était mort au mois de septembre 1365. Il eut pour unique héritier son frère Jacquelin.

IV. JACQUELIN TROUSSEAU, Ve du nom, dit le jeune, porta le nom de Jacquelin Trousseau des Meules du vivant de Jacquelin, son frère aîné, et posséda la seigneurie de *Quincy* avec Jeannet Trousseau, son autre frère. Il était, en 1365, l'unique héritier dudit Jacquelin, et devint, ainsi que nous l'avons vu, seigneur du Bois-sire-Ameil, du moins en partie.

Il épousa, vers l'an 1365, Philippe de La Charité, fille et héritière de Laurent de La Charité, seigneur de Saint-Georges de Moulon, des Granges, possesseur de moulins à Dun-le-Roi et de biens à La Charité.

Cette famille, originaire de la ville de La Charité, en avait reçu le nom. Guy de La Charité était prieur de La Charité, en 1179. Jean de La Charité était garde du scel du roi en la prévôté de Dun-le-Roi, en 1308. Dreux de La Charité, clerc du roi, fut chargé d'une enquête sur une plainte intentée par les bourgeois de Dun-le-Roi contre le Bailli de Berry, en 1311.

La famille de La Charité comptait plusieurs secrétaires du roi dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Philippe de La Charité portait : *coupé, au 1er de gueules à trois étoiles rangées d'or, à sept rais,* qui est de La Charité ; au 2e *d'argent à une laye de sable, défendue et allumée du premier*, qui est de Morvillier, famille originaire de Blois, à laquelle devait appartenir la mère de Philippe, et qu'il ne faut pas confondre avec les Morvilliers, de Picardie.

(*Le Laboureur sur Castelnau*, III, 261.)

Ces armoiries, représentées sur le vitrail de la chapelle des Trousseaux, à Bourges, ne peuvent être attribuées qu'à la mère de l'archevêque de Reims, son fondateur.

C'est par erreur que Philippe de La Charité est nommée de La Chastre par le père Anselme et Moréri dans leur généalogie de la maison de Linières, et par du Chesne, au tome 54, page 106, de la collection de ses manuscrits. La généalogie fantaisiste de la maison de La Chastre, publiée en 1788, la fait fille d'Archambaud de La Chastre, seigneur de Dornon, et de Marguerite de Mehun.

Jacquelin Trousseau dut se signaler dans les guerres contre les Anglais, et obtenir du roi Charles V (1364-1380), l'autorisation de charger son écusson qui était : *de gueules à trois trousseaux d'or, — d'une fasce d'azur à trois fleurs de lys d'or*.

Jacquelin Trousseau, *écuyer*, servait dans la compagnie de messire Guy Foucault, chevalier, seigneur de Saint-Germain, en Marche, capitaine ès-pays de Berry, Auvergne, Bourbonnais et Marche, qui fut reçue à Poitiers, au mois de juin 1373.

(Ms. de Gaign., vol. 787.)

Jacques Troussel, qualifié chevalier, est nommé parmi les vassaux de Pierre de Saint-Quentin, seigneur de Blet, en 1375. (*Noms féodaux*, 1re édition, page 875), et était aussi vassal de Jean de Vendosme, seigneur de Chârost, en 1380.

(Aveu de Chârost.)

Jacquelin Trousseau, de Bourges, *damoiseau*, possédait, vers l'an 1380, l'hôtel de Quincy, en la ville de Quincy, mouvant du duc de Berry.

(Archives du Cher, *État des fiefs du Berry*.)

Cette mention doit se référer à une époque antérieure, Jacquelin Trousseau étant qualifié *chevalier*, dès l'an 1375.

Il était, en novembre 1383, maître d'hôtel du duc de Berry (Bibl. nat., cab. des titres, pièces orig.) et, en 1385, châtelain d'Issoudun. (Ibid. 2,580.)

Jacquelin Trousseau, chevalier, élu des aides au diocèse de Bourges, donna quittance de ses gages le 15 mars 1385 (n. style), sous son sceau, rond, de 27 millimètres, représentant *un écu à la fasce chargée de trois fleurs de lys, et accompagnée de trois bourses, deux en chef et une en pointe, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de femme ; supporté par deux aigles.* (Demay, invent. des sceaux de la collect. Clairambault, bibl. nat.)

Il possédait des terres en la paroisse de Vorly, en 1386.(Trésor généalogique de dom Villevieille, v. Bigny.)

Noble et savant homme, messire Jacques Trousseau, chevalier, (*nobili et sapienti viro domino Jacobo Trousselli, militi*) acheta, en 1390, de Humbaud de Blet et de

Jeanne, sa femme, paroissiens de Saint-Prive de Bourges, un chezal, situé à Asnières.

(Arch. du Cher, sect. E. fam Labbe de St-Georges.)

Le terrier de Saint-Laurent mentionne, entre les années 1392 et 1400, les moulins de messire Jacques Trousseau, chevalier, à Bourges.

(Arch. du Cher, fonds de Saint-Laurent, comm. par M. G. de Boismarmin.)

Noble homme, messire Jacques Trousseau, chevalier, et dame Philippe de La Charité, (*de Caritate*) sa femme, accensèrent une pièce de terre en la paroisse de Saint-Georges-de-Molon, en 1395.

(Arch. du Cher, E. *ibid.*)

Jacquelin Trousseau, chevalier, maître d'hôtel de Mgr le duc de Berry, donna quittance, le 22 février 1393 (n. st.) de deux septiers de sel pour la dépense dudit hôtel. Son sceau représente *une fasce chargée de trois fleurs de lys, accompagnée de trois trousseaux.* Supports : *deux aigles ;* cimier : *une tête humaine.*

(Bibl. de l'Arsenal, ms. 705, hist. Collect. Gaignières, vol. 781.)

L'année suivante (1396), Jacques Trousseau obtenait du duc de Berry permission *d'élever une tour au Bois-Sire-Amé,* au milieu des terres qu'il avait acquises de Louis de Bigny.

(Arch. nat. J. J. 150, n° 85.)

Il dut se mettre incontinent à l'œuvre, car cinquante ans plus tard, le roi accordait à Artault Trousseau, son petit-fils, une somme de mille écus d'or, à employer en réparations au château. (Voir plus loin.)

Messire Jacques Trousseau, *chevalier*, scella de son

sceau, avec Jehan du Colombier, seigneur de Moncauquier, *chevalier*, et Martin Le Roy [1], tous les trois maîtres d'hôtel de Mgr le duc de Berry, le rôle de la dépense ordinaire de l'hôtel de ce prince pour le mois de novembre 1397.

(Arch. nat., compte dudit hôtel, K. K. 253.)

Jacques Trousseau, chevalier, maître d'hôtel du duc de Berry et d'Auvergne, donna l'ordre, le 13 décembre 1397, de fournir un muid de sel pour la dépense de l'hôtel de ce prince, à Paris. Même sceau qu'en 1383.

(Collection Clairambault.)

Il reçut de lui en don, pour une fois, de grâce spéciale, pour les bons services qu'il lui avait faits, et *pour avoir de la robe, pour être plus honestement au service dudit seigneur*, cent livres tournois 1397-1398.

(Compte de l'hôtel du duc, K. K.253.)

La nommée de Robert de Bonnay, seigneur de Menetou-Salon, en date du 14 décembre 1397, mentionne *le fié* de Messire Trousseau, de 40 livres tournois. (Arch. du Cher, C. 812, p. 103) et celle de Jehan de Crevant, écuyer, seigneur de Maubranches et de Marmaigne, en date du 15 novembre de la même année, mentionne

1. *Qui dicit de uno negat de altero.* Martin et Jacquelin Le Roy, *frères, bourgeois de Bourges*, font aveu de Saint-Florent, en 1402. (Archives du Cher, C. 812.)

Martin Le Roy, seigneur de Saint-Florent, 1405. — *Bourgeois de Bourges*, maître d'hôtel du duc de Berry, 1407. — Qualifié simplement maître d'hôtel du duc de Berry, le 25 mai 1407, et, *pour la première fois*, *écuyer*, le 21 juillet 1409.

De très nombreux documents prouvent qu'auparavant, la famille Le Roy appartenait à la vieille bourgeoisie de Bourges, et non à la noblesse.

également les héritages tenus par messire Jacques Trousseau, chevalier.

(Arch. du Cher, C. 812, p. 7.)

Messire Jacques Trousseau était, en 1398, un des quatre maîtres d'hôtel de Jean, duc de Berry. (Douët d'Arcq, pièces inédites rel. au règne de Charles VI, I. 180.)

Noble homme, messire Jacques Trousseau, *clerc*, (*qualifié sapiens* en 1390), maître d'hôtel du duc de Berry, ayant acquis l'hôtel et appartenances du Bois-Sire-Amé, de messire Louis de Bigny, chevalier, le dit hôtel mouvant du chastel de Dun-le-Roi, fut reçu à composition pour la somme de 25 livres de rachat, due au duc de Berry, par Guillaume Anizon, général et clerc des fiefs en Berry pour Monseigneur le duc, le 26 juin 1399.

(Arch. du Cher, c. 812, p. 137.)

Il était encore *maître d'hôtel du duc de Berry*, en 1401, 1402.

(Bibl. nat., ms. suppl. franç. n° 2,340.)

Messire Jacques Trousseau, chevalier (*Dominus Jacobus Troucelli, miles*) et dame *Philippe*, sa femme, accensèrent une pièce de terre en la paroisse de Saint-Georges-de Moulon, le 10 août 1402.

(Arch. du Cher, E, tit. des Labbe de Saint-Georges.)

Ils possédaient, du chef de ladite Philippe, *des moulins au dessous de la grosse tour de Dun-le-Roi*, mentionnés dans la nommée de Macé Rolant, bourgeois de Bourges, du 15 août 1402.

(*Ibid.* c. 812, p. 25.)

Celle de N. Le Roy, seigneur de Saint-Florent, du 19 octobre de la même année, nous apprend que le *port de*

Villeneuve-sur-Cher appartenait alors à messire Jacques Trousseau, chevalier.

(*Ibid.* c. 812, p. 15.)

Messire Jacques Trousseau, chevalier, *maître d'hôtel du duc de Berry*, possédait la haute, moyenne et basse justice de *Cocuyn*, paroisses de Menetou-Salon et de Quantilly, *par années;* l'hôtel, fief et véherie des *Granges*, paroisse de Saint-Georges de Moulon ; *les vicomtés et véheries de Saint-Georges*, Peigny et Sollangy, Saint-Michel de Vollangy et du Puy-de-Molon, paroisse de Quantilly, desquelles Jean de La Porte, seigneur des Deux-Lions et de Veaugues, fit hommage, en 1541, comme héritier et biens tenants, par ses père et mère, dudit Jacques Trousseau.

(Arch. du Cher, C. 813.)

Jacques Trousseau, chevalier, possédait, en 1405, *le grand hostel de l'Écu de France, assis en la rue d'Auron*, qui lui venait de *maître Pierre Champion, père de sa grand'mère.*

(Arch. du Cher, fonds de la Ste-Chapelle, livre des cens, comm. par M. G. de Boism.)

Noble homme, messire Jacques Trousseau, chevalier, seigneur du *Bois-sire-Amé*, reçut de Robert Boileau, fils et unique héritier de feu Robert Boileau, bourgeois de Bourges, la foi et hommage du 12e de la dîme de bled, lainage et charnage de Saint-Germain-des-Bois, mouvante de sa terre du Bois-sire-Amé, le 2 décembre 1407.

(Trésor gén. de dom Villevieille.)

Jacques Trousseau, chevalier, seigneur du *Bois-Trousseau*, était en procès avec des bourgeois de Châteauneuf-sur-Cher, en 1408.

(Bibl. Nat., pièces originales.)

Dame Philippe de la Charité, veuve de messire Jacques Trousseau, chevalier, maître d'hôtel du roi, fit foi et hommage pour son hostel et fief des *Granges*, mouvant du château de Mehun-sur Yèvre, en 1410, (Arch. du Cher, c. 813, p. 240), et vivait encore en 1418.

JACQUES ou JACQUELIN TROUSSEAU, V^e^ du nom, chevalier, seigneur du Bois-sire-Amé, devenu le Bois-Trousseau, de Quincy, de Cocuyn, des Granges, vicomte de Saint-Georges de Molon, etc., élu des aides au diocèse de Bourges, maître d'hôtel du duc de Berry, puis du roi, châtelain d'Issoudun, eut de Philippe de La Charité :

1. Jacques, qui suit ;

2. Jean Trousseau, marié à Marie de Clamecy (vers 1400).

(Ms. de Duchesne, t. 54. p. 500.)

Son frère, l'archevêque Pierre, lui légua, en 1413, ses lieux de *Quincy* et de *Givresay*, en Berry, sa maison de *Cormeilles* et ce qu'il possédait proche Paris. *Il brisait ses armoiries d'un lambel d'argent.*

(Vitrail de la chapelle des Trousseaux.)

Jean Trousseau, écuyer, *maître d'hôtel de Myr le duc de Berry*, fit hommage, en 1410, de la seigneurie de *Cocuyn*, mouvante en plein fief de Menetou-Salon, et en arrière-fief de Mehun-sur-Yèvre.

(Arch. du Cher, C. 813, p. 240.)

Les vénérables du Château-lès-Bourges devaient aux dames de Saint-Laurent de Bourges, en 1435,

un cens pour une maison, un chezal et ses appartenances, qui furent jadis à *feu Jean Trousseau.*

(*Ibid.*, abbaye de Loroy, paroisse de St-Palais.)

Jean Trousseau était mort quand sa fille :

JACQUELINE Trousseau épousa, vers 1430, Pierre de la Porte, seigneur de Veaugues et de Pesselières.

(Catherinot, *Tombeau généal.*, p. 30.)

Elle était dame des *Granges* et de *Cocuyn*, à la suite de Jacques Trousseau (Arch. du Cher, rég. C. 813.), et vicomtesse de *St Georges-sur-Moulon.*

(La Thaum., *Commentaires sur la coutume de Berry*, p. 82.)

Messire Pierre de La Porte, chevalier, seigneur de Pesselières, à cause de sa femme, fille de *feu Jean Trousseau*, possédait deux étages de maison, rue Segrétain, à Bourges (de 1405 à 1440.)

(Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle, livre des cens, comm. par M. de Boismarmin.)

3. PIERRE, né à Bourges *de parents médiocres,* dit Blanchard, s'éleva peu à peu, par son savoir éminent, jusqu'aux premières dignités de l'ordre ecclésiastique.

(Blanchard, *Hist. des maitres des requêtes.*)

De licencié en lois, il devint successivement chanoine et archidiacre de Saint-Étienne de Bourges, chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Paris, et

conseiller maître des requêtes de l'hôtel du roi, qualité qu'on lui voit prendre en 1399, 1405 et 1407.

(Blanchard, *ibid.*; La Thaum., p. 109 et 350.)

Il était en outre prévôt de Saint-Omer, dès 1396.

(*Gall. Christ.*, III, 474.)

Il construisit, dans la cathédrale de Bourges, la chapelle dite des Trousseaux, et y fonda deux vicairies avec un revenu annuel qui fut amorti par une charte du duc de Berry, de janvier 1404.

(De Girardot et Durand, *La Cathédrale de Bourges*, Moulins, 1849, page 90.)

En 1405, nous voyons Pierre Trousseau, archidiacre de Paris, et maître des requêtes de l'hôtel, chargé, avec plusieurs seigneurs, par Marguerite de Sancerre, de diviser ses biens entre ses deux enfants.

(Invent. des titres de Nevers.)

Le 18 avril de la même année 1405, il assistait à la dédicace de la Sainte-Chapelle de Bourges comme l'un des commissaires apostoliques chargés de représenter le pape.

(Raynal, *Hist. de Berry*, II, 244.)

Enfin, Pierre Trousseau, archidiacre de Paris, s'accorda, au mois de décembre 1406, avec Pierre (d'Orgemont), évêque de Paris, sur certains différends élevés au sujet de leur mutuelle juridiction.

(*Gall. Christ.*, VII, 142.)

Il est probablement le même qu'un maître Pierre Trousseau, qui prêta foi et hommage à Valentine, duchesse d'Orléans, comtesse de Blois, ayant la

garde et gouvernement de son fils, Charles, pour le four bannier et de *coustumes* de la ville de Selles, en Berry, tenu en fief du comte de Blois, le 16 février 1407 ; acte signé : J. de Villebresme, pour Mme la duchesse.

(Inventaire des titres de la Chambre des comptes de Blois. — Arch. nat., rég. 1,479, cote CCCLXXVII.)

Pierre Trousseau archidiacre de Paris, maître des requêtes de l'hostel du roi (*Petrus Trosselli, archidiaconus Parisiensis, et magister clericus libellorum supplicum*) fut nommé évêque de Poitiers et reçu le 1er novembre 1409. Il succédait à Gérard de Montaigu (*Gall. christ*. III. 474) et était auparavant chancelier du duc de Berry. Une charte de la chambre des comptes de Paris nous apprend que maître Jean de Marle, licencié ès-droits, remplaça Pierre Trousseau, alors évêque, dans son office de maître des requêtes, par lettres du 6 décembre 1409.

(*Gall. christ*. II. 1,198. Collect. Gaignières, n° 772, tome Ier, page .25)

Les titres de l'évêché de Poitiers lui donnent à cette époque les qualifications de citoyen et chanoine de Bourges, prévôt de Saint-Omer, archidiacre de Paris et maître des requêtes.

(Bibl. nat., collect. Gaignières, vol. 17,042.)

Pierre Trousseau fit son entrée solennelle à Poitiers, un dimanche de l'an 1410. Entré d'abord dans l'église de Saint-Saturnin, il se revêtit d'habits blancs et de joyaux, reçut une mitre blanche, et, monté sur un cheval blanc, vint à la porte Enjo-

bert, donnant au peuple, selon l'usage, la bénédiction épiscopale. Plusieurs des ordres mendiants s'y rendirent avec la croix. Le collège de Sainte-Marie-Majeure de Poitiers y vint également, en procession, revêtus de chapes de soie, avec la croix et la bannière, et les autres collèges de la ville.

(Manusc. de Gaignières, vol. 17,042.)

Le 18 janvier 1409 (v. style, 1410) Pierre Trousseau, évêque de Poitiers, naguères maître des requêtes de l'hôtel du roi, reconnut avoir été payé de ses gages du mois de juin précédent, pendant lequel il avait *servy à court,* aux gages de 24 sous parisis par jour, dont il donna quittance à Hémon Raguier, trésorier, le 18 janvier 1409, sous son sceau, en cire rouge, représentant *une fasce chargée de* 3 *fleurs de lys, accompagnée de* 3 *trousseaux.*

(Manusc. de Gaignières, n° 781 ; — *id.* 17,042 ; — bibl. de l'arsenal, m. 705, hist.)

Un mandement de Philippe, comte de Nevers, à Guillaume Le Tort, son receveur général du Nivernais, daté de Paris, le 13 avril 1410, le chargea de payer à messire Pierre Trousseau, évêque de Poitiers, la somme de 4,000 écus, qu'il lui devait à cause du retrait de 300 livres parisis de rente, par lui naguères acquises sur la terre et seigneurie de Montfaucon, mouvante du châtel de Nevers.

(De Soultrait, Invent. des tit. de Nevers, 59.)

Étant en son château épiscopal de Chauvigny, Mgr Pierre, évêque de Poitiers, reçut, le 5 décembre 1410, l'hommage par procureur de Louis de Harcourt, élu archevêque de Rouen, vicomte de

Châtellerault, seigneur du château de Harcourt, à Chauvigny, pour le chastel et chastellenie de Chauvigny, appelé le chastel de Harcourt, et la terre de la Peyrate, mouvants du château *Evescal* de Chauvigny.

(Ms. de Gaignières, n° 17,042.)

Le 4 janvier 1410 (v. style, 1411) il transigeait avec Blanche de Harcourt, abbesse de Fontevrault, relativement à sa juridiction.

(*Gall. christ.*, II, 1,198; — Ms. de Gaignières, 17,042.)

Pierre Trousseau fut transféré de l'église de Poitiers à celle métropolitaine de Reims, par la démission de Simon de Cramaud, nommé cardinal, le 14 avril 1413, et en prit possession par procureur au mois d'août. Le 16 décembre suivant, il mourut à Paris, et fut inhumé dans la chapelle fondée par lui dans la cathédrale de Bourges, où il avait été chanoine et archidiacre.

(*Gall. christ.*, III, 474. — II. 1,198; — Ms. de Gaign. 17,042.)

Voici son épitaphe, qui nous a été transmise par la *Gallia Christiana*, d'après Marlot et Sainte-Marthe, et par La Thaumassière :

Epitaphium memorandissimi et admodùm famosi viri Petri Trousselli, dudùm citrà et intrà præmia, et honores susceptos, Archiepiscopi Remensis, et eodem de pacto ducis et summi paris Franciæ.

Quem decor et mores quondam celebrare solebant
Trousselli Petrum frigida petra tegit.
Quem pietas, virtus et honos, et pulchra sophiæ
Nobilitas vexit, militiæ que genus,
Qui stabilis leges juris, qui pluribus artes
Edocuit, grato preses amore gradu, etc., etc.
(*Gall. christ.* IX, 135.)

Par son testament en date du 1er juin 1413, Pierre Trousseau élut sépulture dans la chapelle qu'il avait récemment construite en l'église de Bourges. Il légua à cette église 150 livres tournois, à employer en revenus pour son anniversaire, en la forme et manière de celui de Simon Alligret, chancelier de la dite église. Il reconnut devoir à son frère Jean 1,422 écus d'or, que ce dernier lui avait prêtés lors de son mariage ; à sa mère et à ses frères 4,000 francs. Il légua audit Jean les lieux de Quincy et de Gyvresay, en Berry, sa maison de Cormeilles, tout ce qu'il possédait près de Paris, et 600 écus, en récompense de la dîme de Brécy, que son frère lui avait cédée, pour la fondation de sa chapelle en l'église de Bourges.

Il légua à son frère Jacquelin, époux de Marie de Saint-Germain, sa maison près de Saint-Jean-des-Champs de Bourges ; son droit sur la *pyneta* de Beauregard, ses vignes et autres biens de *La Charité*, 60 livres de rente sur le château de Prumiers.

Enfin à Catherine Trousselle, sa sœur, femme

de Guillaume Odard, 1,350 écus, restituables au cas où elle n'aurait pas d'enfants.

Il nomma pour ses exécuteurs testamentaires Jean, évêque de Maillezais ; Germain, évêque de Luçon ; Guillaume Ymbert, Regnaud Motin, chanoines de Bourges ; Anselme Le Corgne, chanoine de Laon.

(*Gall. christ.*, X, *instrum.* 77.)

Pierre Trousseau, licencié en lois, chanoine et archidiacre de Saint-Étienne de Bourges, puis chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Paris, prévôt de Saint-Omer, conseiller et maître des Requêtes de l'hôtel du roi, évêque de Poitiers, puis archevêque de Reims, et en cette qualité duc et pair de France, portait : *de gueules à la fasce d'azur, chargée de 3 fleurs de lys d'or, et accompagnée de 3 ballots ou trousseaux d'or liés d'argent.*

(Blanchard, La Thaumassière, *Ib.*, pages 109, 350.)

Ces armoiries sont ainsi représentées, sur les clefs de voûte et les vitraux de la chapelle des Trousseaux, dans la cathédrale de Bourges.

André Duchesne, en son histoire de la maison de Dreux (page 152), et après lui La Thaumassière (pages 349 et 351), et M. Chevalier, dans sa notice sur l'archevêque de Reims [1], se sont grandement mépris sur l'extraction de Pierre Trousseau, qu'ils ont fait fils de Pierre Trousseau, chevalier, seigneur de Châteaux, en Anjou,

1. *Le Novateur*, numéro du 29 janvier 1841.

bailli de Chartres, chambellan du roi Charles VI. Cette erreur, qu'un passage des manuscrits de Duchesne (T. 54, page 500), rectifie formellement, en restituant à Pierre Trousseau, archevêque de Reims, sa véritable extraction, est également relevée par Blanchard, qui distingue fort bien les Trousseau de Touraine et d'Anjou de ceux de Bourges.

L'armorial des évêques de Poitiers a donné aussi par erreur, à Pierre Trousseau, 84e évêque, les armoiries des Trousseau de Touraine : *de gueules à la bande de voir*.

(Ms. de Gaign., n° 17,042.)

4. Catherine, femme de Guillaume Odard. Son frère, Pierre, lui légua 1,350 écus, restituables au cas où elle n'aurait pas d'enfants, en 1413. La famille Odard est une des plus considérables du Loudunois.

5. Agnès Trousselle, fille de Jacques Trousseau, vicomte de Bourges, et de Philippe de La Chastre [1] (Ms. de Duchesne, T. 54, page 500 ; — Moréri, généalogie de Linières.), épousa vers 1385 Godemar de Linières, dit le Jeune, seigneur de Méréville, Rougemont et Menetou-sur-Cher, fils d'autre Godemar de Linières, seigneur de Méréville, Rougemont et Achères, et de Jeanne de Brosse. Elle en eut cinq enfants.

Godemar de Linières, le Jeune, mourut au

1. Lisez : de La Charité.

voyage de Hongrie, l'an 1396 ; sa femme lui survécut, et vivait encore en 1402. (Ms. de Duchesne, *Ibid.* ; — Généalogie de La Chastre ; — La Thaumassière, page 667.)

De ce mariage issurent, entr'autres enfants :

a. JEANNE de Linières, dame de Méréville, de Menetou-sur-Cher, de la Ferté-Gilbert, mariée à Dreux de Vaudenay, seigneur de la Motte-de-Feuilly, vers 1410, d'où, entr'autres enfants :

HÉLIETTE de Vaudenay, mariée à Guillaume de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune, dont :

Jean de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune et de la Ferté-Gilbert, marié à JEANNE TROUSSELLE, qui était veuve et tutrice de leur fils, en 1485.

b. FRANÇOISE de Linières, veuve de Jean de Gamaches, seigneur de *Rozemont*, en Nivernais, et de La Guierche, en 1443. Sans enfants.

c. JEANNE de Linières, la Jeune, mariée, en 1411, a Jean, seigneur de Brisay et de Saint-Germain, du consentement de M. Pierre Trousseau, évêque de Poitiers.

(Ms. de Duchesne, T. 58, page 95.)

Peut-être aussi :

6. Guillaume Trousseau, qui était doyen du Chapitre du Château, à Bourges, lors de la réunion de ce Chapitre à celui de la Sainte-Chapelle, fondée par le duc Jean, en 1392.

(De Raynal, *Histoire de Berry*, II, 440.)

V. JACQUES ou JACQUELIN TROUSSEAU, VIe du nom (marié vers 1400), était, en 1386, *un des échansons du roi.*

(Ms. de Gaignières, vol. 771, p. 26.)

Il est nommé Jacquelin Trousseau, échanson du roi, dans une quittance qu'il donna à Jean Besuchot, grenetier de Bourges, le 12 mai 1395, d'une somme de 210 livres, dont le roi lui avait fait don. Cette quittance fut scellée de son sceau, représentant *une fasce, accompagnée de trois paquets ou trousseaux, avec une étoile en chef.* Supports : *deux oiseaux.* Cimier, *une tête humaine.*

(Manusc. de l'arsenal, côté 705 hist.; collection Gaignières, vol. 781.)

Cette brisure d'une étoile différenciait son sceau de celui de son père, qu'il perdit vers l'an 1410.

Jacques Trousseau, écuyer, échanson du roi, donna quittance de ses gages, le 25 octobre 1405, scellée du même sceau que la précédente.

(Collect. Clairambault. T. 108, 8,437.)

Jacques Trousseau, fils d'autre Jacques Trousseau et de Philippe de La Chastre (*de La Charité*), épousa Marie de Saint-Germain.

(Manusc. de Duchesne, vol. 54, p. 500.)



Ce mariage dut avoir lieu vers l'an 1400. Marie de Saint-Germain appartenait à l'ancienne maison de Saint-Germain-Laval, en Forez, qui portait *d'or, semé de fleurs de lys d'azur*. Elle pouvait être fille d'Artaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Montrond, Rochetaillée, bailli de Forez, chambellan du duc de Bourbon.

Jacquelin Trousseau reçut, par le testament de l'archevêque de Reims, son frère, un legs de certaines sommes, en 1413. Marie de Saint-Germain, sa femme, y est aussi dénommée.

Noble homme messire Jacques Trousseaul, chevalier, seigneur du Bois-Trousseaul, accensa des héritages sis en la paroisse de Saint-Georges de Moulon, en 1420.

(Arch. du Cher, E, Labbe de Saint-Georges.)

Il était chevalier, *chambellan du Régent*, au mois d'avril de la même année (1420).

(Bibl. nat., pièces origin.)

Une sentence de l'officialité de Bourges, de l'année 1426, le qualifie noble et honorable homme messire Jacques Trousseau, chevalier (*nobilis et honestus vir, dominus Jacobus Trousselli, miles*) *maître d'hôtel du roi et du dauphin de Viennois.*

Messire Jacques Trousseau, chevalier, *vicomte de Bourges*, seigneur du Bois-Trousseau, s'accorda avec les vénérables de la Sainte-Chapelle de Bourges, au sujet des moulins de la Chappe, en 1428.

(Fonds de la Sainte-Chapelle, moulins *messire Jacques*. Comm. par M. de Boismarmin.)

Il fit hommage de la vicomté de Bourges, en 1430, aux abbé et religieux de Saint-Sulpice (La Thaumass.

Hist. de Berry, p. 25), et était un des vassaux d'Antoine de Saint Quentin, écuyer, seigneur de Blet, en 1445.

(Noms féodaux, p. 875.)

Messire Jacques Trousseau, chevalier, époux de Marie de Saint-Germain, mourut du 8 au 23 octobre 1445.

Des héritages leur appartenant furent mis en décret et adjudication, de 1442 à 1467.

(Fonds de la Sainte-Chapelle. Comm. par M. de Boismarmin.)

Du mariage de Jacques ou Jacquelin Trousseau, VI[e] du nom, chevalier, seigneur du Bois-Trousseau, Saint-Georges-sur-Moulon, vicomte de Bourges, échanson du roi, puis maître d'hôtel du roi et du dauphin de Viennois, et de Marie de Saint-Germain, sont nés, entre autres enfants :

1. Artaud, qui continua la postérité.

2. Jacquelin, qui suit.

Jacquelin Trousseau, VII[e] du nom, est dit frère d'Artaud dans un acte de l'année 1454. (Invent. des titres de Nevers.)

Il était conseiller du roi Charles VII et son *premier maitre d'hôtel*, lorsqu'il reçut en don l'office de *capitaine des tour et ville de Dun-le-Roi*, en Berry, le 31 décembre 1455.

(Collect. Gaignières, vol. 771, p. 156.)

Le 16 septembre 1461, le roi Louis XI lui renouvela le don des *château, ville et châtellenie de Dun-le-Roi, avec la capitainerie dudit lieu.*

(*Ibid.* p. 137.)

et lui donna encore, pour sa vie, le château, terre et seigneurie *de Moret*, au bailliage de Mehun, par lettres du 7 janvier 1463.

(*Ibid*. p. 150 et trésor généal. de Villevieille.)

Il était *premier maître d'hôtel du roi Louis XI* en 1463, 1464, (Bibliothèque nat., manusc. suppl. Franc., n° 2,340.) et occupait pour ce prince Dun-le-Roi et Sancoins lors de la guerre dite *du bien public*, en 1465.

(Collection du Ministère de l'Instruction publique, documents publiés par Quicherat.)

Chazaud, par erreur, fait Jacquelin Trousseau gendre de Jacques-Cœur.

(*Une campagne de Louis XI*, p. 40.)

Il fut nommé maître d'hôtel de la reine, au lieu de Philippe des Essars, le 1er septembre 1465, mais il n'exerçait plus ces fonctions en 1468.

(Manus. suppl. Français, n° 2,340.)

Jacquelin Trousseau, maître d'hôtel du roi, résidait avec la reine au château d'Amboise, au mois d'octobre 1465.

Louis XI lui envoya l'ordre d'y introduire et d'y loger Jehan Grasleul, dit Grelet, capitaine des Francs-archers de Touraine, et lui écrivit en ces termes : « Jacquelin, je vous envoie Grelet, que « vous cognoissez bien, avec ses francs-archers, « pour un rapport que l'on m'a fait, *qu'il vous* « *dira en l'oreille*. Mettez-le dedans le chasteau « d'Amboise, et là ordonnez son logis ainsi que « vous adviserez, et m'en ferez, vous et lui, bonne « garde, *et qu'il n'y ait point de faute*. Donné à

« Paris, le VIII[e] jour d'octobre 1465. Signé Loys,
« et plus bas : Bourré. »

(Cartier, Essais historiques sur la ville d'Amboise, p. 34 ; Lettres de Louis XI, II, 367.)

On peut mettre Jacquelin Trousseau et Jean Grasleul, (seigneur de la motte Grasleul, en Berry,) au nombre des affidés et *compères* de ce souverain méfiant et impérieux.

Noble homme Jacquelin Trousseau, représenté par Jehan de Varsy, son procureur, fit hommage pour deux moulins situés à Dun-le-Roi en 1464, (provenant de Philippe de La Charité.)

(Archiv. du Cher, c. 814, f. 57.)

Adjudication lui fut faite, le 29 mars 1465, pour la somme de 5,500 livres tournois, *de la vicomté de Bourges* et autres biens *qui avaient été mis en la main du roi*, probablement par suite du décret et adjudication des héritages de messire Jacques Trousseau et de dame Marie de Saint-Germain.

(Arch. du Cher, *Moulins Messire Jacques*, communiqué par M. G. de Boismarmin.)

Louis XI, par lettres de mars 1466, lui permit de réédifier et fortifier son hôtel et seigneurie de Chambon, sur la rivière d'*Auzon*, et lui concéda le droit de guet et de haute, moyenne et basse justice, en la paroisse de Saint-Just, où se trouvait située cette seigneurie.

(Bibl. de Saint-Germain-des-Prés, dom Villevieille.)

Une pierre rapportée dans le mur de la tour, encore existante, du château de Chambon, porte

un écusson de... *à la fasce chargée de trois fleurs de lys, accompagnée de trois trousseaux,* 2 *et* 1, *et d'un croissant en chef* (pour brisure).

(*Histoire et statistique monumentale du Cher*, par M. de Kersers, p. 99.)

Le 13 juin 1466, Jacquelin Trousseau, maître d'hôtel du roi, vint au chapitre de Bourges exposer qu'à sa requête, le roi avait bien voulu confirmer les privilèges de l'église et du cloître, mais qu'en même temps il l'avait chargé d'exiger d'eux le serment. Les chanoines le prêtèrent entre ses mains par la voix de leur chantre, et un acte en fut dressé.

(Regist. capitul. *ad annum*, 1466, Raynal, *Hist. du Berry*, III, 105.)

Il résulte d'un compte de Mathieu de Beauvarlet, pour l'année 1468, que Jacquelin Trousseau reçut, en récompense de la capitainerie de Xaincoins, un don de 400 livres.

(Collect. Gaignières, n° 772, II, 418, Chambre des Comptes.)

Jacquelin Trousseau, *écuyer*, vicomte de Bourges, premier maître d'hôtel du roi, rendit aveu pour la seigneurie de *Marsy*, mouvante de Germigny, en 1472. (Noms féodaux, 1re édit., p. 955.)

Il était, en 1475, vicomte de Bourges, premier maître d'hôtel du roi et de Monseigneur le Dauphin (Bibl. nat. Suppl. Franç. 2,340) et n'existait plus en 1476. (*Ibid.*)

Jacquelin Trousseau, VIIe du nom, écuyer, vicomte de Bourges, seigneur de Chambon, Marsy,

Morel, conseiller et premier maître d'hôtel des rois Charles VII et Louis XI et du dauphin, maître d'hôtel de la reine, capitaine de Dun-le-Roi, de Sancoins et d'Amboise, eut pour héritiers ses neveux, fils d'Artaud Trousseau. Il avait eu d'une femme inconnue :

a. Jacques.

b. Jean. Ils étaient décédés lors du mariage de Marguerite Trousseau, leur cousine, avec Gamaliel de La Châtre, en 1429.

(L'abbé de Marolles, Invent. des Titres de Nevers, Bibl. nat.)

VI. ARTAUD TROUSSEAU, est qualifié écuyer, seigneur de Mareuil (sur Arnon) du chef de Marie de Saint-Palais, sa femme, en 1431 et 1438.

(Arch. de l'Indre, fonds de la Prée.)

Elle était fille de Philibert, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, et de Marguerite de Giac, celle-ci fille de Louis de Giac, chevalier, seigneur de Giac, Château-Gay, etc., en Auvergne, de Saint-Germain-des-Bois, en Berry, échanson de France, chambellan des ducs de Berry et de Bourgogne, et de Jeanne du Peschin.

Marie de Saint-Palais devint unique héritière de ses père et mère par la mort sans enfants de Jean, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, son frère, arrivée avant le 28 mai 1434, époque à laquelle Artaud Trousseau transigea avec les religieux de la Prée, et accorda qu'ils demeureraient exempts de la juridiction de sa justice

de Mareuil, et deviendraient justiciables du roi en la juridiction d'Issoudun.

(Fonds de la Prée, n° 1.)

Ayant établi nouvellement sur la rivière d'Arnon une *moline à faire fer*, au-dessous du moulin de Baignoux, appartenant aux religieux de Chezal-Benoit, il transigea avec ces derniers, qui se plaignaient d'un préjudice causé par le barrage à leur moulin et à leurs prés, par acte passé devant Pierre du Boys, licencié en lois, garde du scel royal de la prévôté d'Issoudun, l'an 1453.

(Arch. du Cher, *Chezal Benoît* — *Cartier de Saint-René*, Soc. des Antiq. du Centre, VII, 286. *Hist. de Mareuil*, 253 et suiv.)

Noble homme, Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-Trousseau, Mareuil et Rozemont[1], époux de Marie de Saint-Palais, et Jacquelin Trousseau, son frère, délaissèrent, en 1454, au comte de Nevers, tout le droit de propriété qu'ils pouvaient prétendre en la somme de 300 livres parisis de rente, sur la terre et a seigneurie de Montfaucon, assise en Berry, du chef de feu très révérend Père en Dieu messire Pierre Trousseau, archevêque de Reims.

(Inventaire des titres de Nevers.)

Noble homme Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du *Bois-Trousseau*, de Mareuil et de Rosemont, pour lui et Marie de Saint-Palais, sa femme, composa, le 10 octobre 1454, avec les gens de la chambre des comptes de Nevers, pour tous le droit de quint denier dû au

1. Rosemont, en Nivernais, appartint auparavant aux Thianges, puis aux Linières, aux Gamaches.

comte de Nevers, à cause des aliénations et rachats faits de la terre de Rosemont avec feu M. de Gamaches et Françoise de Linières, sa femme, à la somme de 60 écus d'or.

(Invent. des titres de Nevers, p. 60.)

Jean, sire d'Aigreville, chevalier, obtint contre Artaud Trousseau, écuyer, et sa femme, en 1455, une sentence aux requêtes du Palais, décidant que le péage, par eau et par terre, de Cosne, appartenait à feu Hue d'Amboise, seigneur de Saint-Verain, et depuis à Jean d'Aigreville, descendu de l'une des filles dudit Hue d'Amboise.

(*Ibid.* p. 304.)

Artaud Trousseau transigea, la même année, avec messire Jean d'Aigreville, touchant le péage de Mesve.

(*Ibid*, p. 455.)

Il fit la foi et hommage de la vicomté de Bourges, le 21 septembre 1456.

(La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 25.)

Et se qualifia écuyer, seigneur de Mareuil et de Nancray, dans un acte de la même année, par lequel il reconnut que l'abbé de Saint-Satur avait droit de prendre 25 livres de rente sur la terre et justice de Nancray.

(Arch. du Cher, fonds de Saint-Satur.)

Nancray appartenait, en 1370, à Jeanne de Rochechouart, femme de Jean de Saint-Palais, seigneur de Mareuil, et aïeule de Marie de Saint-Palais, femme d'Artaud Trousseau.

Une sommation fut faite, le 21 mars 1457, à Artaud

Trousseau, en son hostel et domicile, à Mareuil, et, en son absence, reçue par *Jacques et Charles, ses fils.*

(Fonds de la Sainte-Chapelle, comm. par M. de Boismarmin).

Il était, en 1498, seigneur de *Saint-Vérain-des-Bois*, (en Nivernais) pour un tiers, et Jean d'Aigreville l'était pour deux tiers.

(Invent. des titres de Nevers, p. 304.)

Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sir-Amé et de Mareuil, vendit, en 1459, aux vénérables de la Sainte-Chapelle de Bourges les *Moulins Messire Jacques*, sis à Bourges. Cette vente fut garantie par dame Marie de Saint-Palais, sa femme, et par damoiselle Perrette Cuer, femme de Jacquelin Trousseau, son fils.

(Arch. du Cher, liasse cotée : Moulins Messire Jacques, comm. par M. de Boismarmin.)

Messire *Jacques, autrement messire Artault* Trousseau, chevalier, *seigneur du Bois-sire-Amé* [1], rendit hommage, le 31 juillet 1462, pour les seigneuries du Bois-sire-Amé et de Mareuil, et déclara que la *véherie* de Bourges était tenue en fief des religieux, abbé et couvent de Saint-Sulpice de Bourges.

(Arch. du Cher, C. 814, p. 60.)

Il fournit, la même année, au nom de sa femme, l'aveu du château et Châtellenie de Mareuil, mouvante d'Issoudun.

(*Ibid.*, mouvance d'Issoudun.)

Artaud Trousseau, seigneur de Mareuil, et Marie de

1. Le Bois-Trousseau avait donc repris son ancien nom de *Bois-sire-Amé*.

Saint-Palais, sa femme, affranchirent les abbé et religieux de la Prée de toutes les prétentions qu'ils pouvaient avoir contre eux, le 17 janvier 1466 (et non 1476).

(Arch. de l'Indre, Invent. des tit. de la Prée.)

Marie de Saint-Palais se disait veuve d'Artault Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sir-Amé, en 1475.

(Invent. des tit. de Nevers.)

La Thaumassière le qualifie seigneur du Bois-Trousseau (pages 741 et 865) seigneur de Saint-Palais et de Mareuil (page 89), vicomte de Bourges (pages 25, 89, 865.)

Catherinot : seigneur de Saint-Palais, Mareuil, Nancray, Tauvenay, et du péage de Coué (Cosne-sur-Loire.)

(Tombeau généalogique, p. 38.)

Charles VII visitait souvent le château du Bois-sire-Amé, qui, suivant la tradition, offrait un asile à ses amours avec Agnès Sorel. La résidence qu'il y faisait a fait supposer à La Thaumassière qu'il l'avait acquis de la famille Trousseau. C'est une erreur [1]. Seulement, Charles VII, soit pour récompenser Artault Trousseau de sa complaisance, soit afin qu'il pût rendre ce vaste manoir plus digne encore de devenir le séjour d'un roi, lui avait donné une somme de mille écus d'or, qui valait alors 1,374 livres, 19 sous tournois à employer en réparations au château. C'était Jacques-Cœur, lui-même, qui était chargé de payer cette somme. Sa disgrâce l'empêcha de s'acquitter entièrement de cette dette.

1. Jacques Trousseau, vicomte de Bourges, vendit sa seigneurie du Bois-Trousseau au roi Charles VII, qui en fit don à Agnès Sorel, sa maîtresse. (La Thaumassière, *Histoire de Berry*, page 691.)

Aussi Artault Trousseau, lors de la confiscation des biens de Jacques Cœur, fit-il opposition sur les deniers provenant de leur vente. Mais sa prétention fut rejetée par une décision du 5 septembre 14[illegible]5.

(L. Raynal, notice sur le Bois-sire-Amé.)

Du mariage d'Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-Sire-Amé, de Saint-Palais, de Mareuil, de Nançay, de Thauvenay, de Rozemont, de Saint-Vérain-des-Bois en partie, et de moitié du péage de Cosne-sur-Loire, Vicomte de Bourges [1], et de Marie de Saint Palais, sont nés : [2]

1. JACQUELIN, qui suit :

2. CHARLES, dit de Saint-Palais, auteur de la branche de Mareuil, mentionnée à son rang.

3. PHILIPPE, archer de la garde du corps du duc de Berry, en 1471, 1472 (Bibl. nat., suppl. franç. nº 2,340) ; *écuyer d'écurie du roi*, en 1476 ; (Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle de Bourges) puis l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi, de 1473 à 1488, qualifié chevalier dès 1484. (Suppl. franc. nº 2,343, état des maisons, etc.) Chevalier, *vicomte de Bourges, frère de Louis, seigneur de Chambon*, en 1487. (Arch. de Mareuil.)

1. Il est à remarquer qu'Artaud Trousseau n'eut aucune charge à la cour.

2. *a.* Jacques.

b. Jean.

c. Marie, qui épousa Antoine d'Aubusson, chambellan du roi, en 1457. (*Histoire de Mareuil*, 511.)

Il s'empara de la terre de Mareuil après la mort de *son frère Charles*, et Guérin Le Groing, époux de la veuve de ce dernier, lui intenta, à cette occasion, un procès criminel. (Gén. de Le Groing, Guérin Le Groing mort le 6 janvier 1491.) Philippe Trousseau possédait *le Breuil*, paroisse de Saint-Florent. (de Kersers, *Hist. et Stat. mon. du Cher*, III, 176.)

La succession de feu messire Trousseau, chevalier, vicomte de Bourges, fut partagée, le 13 juin 1494, entre son frère *Louis*, seigneur de Chambon, *Jean* Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, son neveu, et les *deux filles* de *Charles Trousseau* de Saint-Palais, *ses nièces*.

(Arch. du Cher, série E. nº 1,118, p. 4, recto, minutes de Babou; comm. par M. de Boismarmin. — Catherinot, tombeau généalogique, p. 38.)

4. Louis, seigneur de Chambon, qui a fait branche.

5. Marie, qui épousa, par contrat reçu Vallet, notaire à Bourges, en 1457, Antoine d'Aubusson, chambellan du roi.

(Cartier de Saint-René, *Histoire de Mareuil*, p. 511.)

Marie Trousselle se remaria, vers l'an 1466, avec Jean Chevrier, écuyer, seigneur de Chouday, dont:

Jean Chevrier, écuyer, seigneur de Paudy, qui assistait, en 1486 au mariage d'Antoinette de Châteauneuf, fille de Jeanne Trousselle, de laquelle il est dit *neveu*.

Il épousa, vers 1500, Marguerite d'Aubusson, fille de Louis, seigneur de la Villeneuve, en Marche, et de Catherine de Gaucourt.

6. Jeanne Trousselle épousa, vers 1470, Jean de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune et de la Ferté-Gilbert, fils de Guillaume de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune, et d'Héliette de Voudenay, fille de Dreux de Voudenay, seigneur de la Motte-Feuilly, et de Jeanne de Linières, dame de Méreville, de Ménetou-sur-Cher et de la Ferté-Gilbert, fille de Godemar de Linières, seigneur de Méréville, de Rougemont et de Menetou-sur-Cher, et d'Agnès Trousselle, fille de Jacques Trousseau, vicomte de Bourges, et de Philippe de La Chastre (de La Charité).

Jeanne Trousselle, veuve de noble homme Jean de Châteauneuf, seigneur de la Ferté-Gilbert, eut de la succession de feu noble homme *Jacquelin Trousseau, son oncle*, la terre et seigneurie *des Trousseaux*, mouvante à foi et hommage de l'abbaye de Masçay. Elle la céda à Antoinette de Châteauneuf, sa fille, lors de son mariage avec Jean du Moustier, valet de chambre du roi, et ces derniers la vendirent à messire Mouton de Cluys, chevalier, seigneur de Briante, pour le prix de 925 ducats, le 9 juillet 1490.

Jeanne Trousselle transigea avec son gendre et sa fille, qui lui assurèrent un douaire de 200 livres par an, un logement à la Ferté-Gilbert, etc., en présence de Louis Trousseau, écuyer, seigneur de

Chambon et de Rozemont, *frère de la dite Jeanne*, de Jean Chevrier, écuyer, seigneur de Paudy, Philippe de La Chastre, écuyer, seigneur de Breuillebaut, le 25 avril 1496.

Du mariage de Jeanne Trousseau et de Jean de Châteauneuf, naquit :

Antoinette de Châteauneuf, sous la tutelle de sa mère, en 1485, fit aveu de la Ferté-Gilbert, en 15...

Elle épousa 1° le 24 août 1486, Jean du Moustier, écuyer, valet de chambre du roi, seigneur du Moustier-Malecar en Marche, et de Briante, qualifié, en 1495 et 1497, chevalier *vicomte de Bourges*, seigneur de la Ferté-Gilbert, conseiller et chambellan du roi, bailli et gouverneur du Berry.

2° Guichard de Viersac, qualifié, en 1505, seigneur de Saint-Aubin, de la Ferté-Gilbert, *vicomte de Bourges*.

Elle eut pour enfants :

Du 1er lit :

a. Gilberte du Moustier, fille unique, *Vicomtesse de Bourges*, qui épousa, en 1505, François Bertrand, seigneur du Lys-Saint-Georges, dont elle n'eut pas d'enfants. — Il se qualifiait, en 1511, *vicomte de Bourges*, du chef de sa femme.

(Gén. de Bertrand; — La Thaumas. 25.)

En 1516, Marc Esmoingt, écuyer, seigneur de Luant, était *vicomte de Bourges*, à cause de Suzanne de la Jarrie, sa femme, héritière de Gilberte du Moustier. Il vendit la vicomté de Bourges à Olivier de Boueix, chevalier seigneur de Richemont, qui en fit les devoirs en 1519, et la revendit, la même année, à Julien Girard, seigneur de Dierry.

La vicomté de Bourges appartenait en 1528 à Louis Trousseau, seigneur de Chambon et de Saint-Just.

(La Thaum., p. 25.)

Du 2e lit :

b. Gilbert de Viersac, seigneur de la Ferté-Gilbert.

c. Antoinette de Viersac, mariée par contrat du 19 juillet 1524, à Jacques Trousseau, seigneur de Rozemont. Elle eut en partage la seigneurie de *Massay* (Marsy ?) échue à Antoinette de Châteauneuf, sa mère, du chef de Jeanne Trousselle, mère de celle-ci ; plus la maison de Maurepas et ses dépendances, avec la somme de 3,000 livres.

(Invent. des titres de Nevers.)

Antoinette de Viersac mourut sans postérité, et sa succession fut recueillie par son frère, Gilbert.

(*Ibid.*)

7. Marguerite, dite *Margot*, épousa, par contrat du 12 janvier 1472 (Gén. de La Châtre, p. Anselme, VII, 370), *aliàs :* du 11 janvier 1479 (Invent. des titres de Nevers). Gamaliel de La Chastre, fils de noble homme Georges de La Chastre, seigneur de Breuillebaut et de Jacquette de Barbançois. Elle eut en dot 2,000 écus d'or.

(Invent. de Nevers, par de Marolles.)

De ce mariage :

Hélion de La Chastre, chevalier, seigneur de Breuillebaut, qui fit hommage, en 1497, de l'hôtel, motte, fossés, domaine, justice et seigneurie de *Marsy*, mouvant de Germigny.

(*Noms féodaux*, p. 263.)

Il transigea, le 19 juillet 1524, avec Jacques Trousseau, écuyer, seigneur de Rosemont, neveu de sa mère et époux d'Antoinette de Viersac, lequel, pour demeurer quitte envers le dit Hélion de la dot de sa tante, lui abandonna 120 arpents de pré, que sa femme lui avait apportés en mariage.

(Invent. des titr. de Nevers.)

Hélion de La Chastre, tuteur des enfants mineurs de feu Jean Trousseau, fit hommage du *Bois-sire-Amé*, en 1542.

(Arch. du Cher, série C, n° 813, p. 41.)

Il épousa Perrette Barton de Montbas, fille de Bernard, vicomte de Montbas, et de Marie de Seuly-Vouillon, dont, entre autres enfants :

CATHERINE de La Chastre, mariée, le 29 mars 1540, à François Gastet, écuyer, seigneur de Marcibaud, en Marche. Elle fut assistée de messire Pierre de Sully, écuyer, seigneur de Vouillon, son oncle, et de demoiselle *Magdeleine Trousseau, dame de la Limaye et de Boisgibault, sa tante* (femme dudit Pierre de Sully).

8. ANNE TROUSSEAU, épousa : 1° Claude de Malleret, écuyer, seigneur de Gouzon, Lussac et La Roche-Guillebaud, avec lequel elle vivait en 1487. 2° En 1497, Gilles de Malesset, seigneur de Chastellux, en Marche, dont elle n'eut pas d'enfants.

(La Thaum., p. 928.)

Anne Trousseau, femme du seigneur de Lussac, fut héritière de Philippe Trousseau, vicomte de Bourges, son frère, avec Louis Trousseau, seigneur de Chambon et autres, en 1494.

VII. JACQUELIN TROUSSEAU, VIIIe du nom, écuyer, fils aîné de noble homme Artaud Trousseau, seigneur de Mareuil et de Saint-Palais, et de dame Marie de Saint-Palais, épousa, par contrat passé les 27 mai et 13 juin 1447, par-devant P. Destrées, J. Le Maire et J. de Châteaufort, notaires royaux, Perrette Cuer, fille de Jacques Cuer, argentier du roi, baron de Saint-Fargeau, seigneur de Menetou-Salon, Marmaigne, Maubranches, etc., et de Macée de Léodepart. Les père et mère de la future lui constituèrent, pour tout droit de succession de père, mère, frère et sœurs, tant qu'il y

aurait hoir mâle ou descendant d'hoir mâle, la somme de 10,000 livres, plus des joyaux beaux et convenables, selon son état.

(Catherinot, *Tombeau généal.*, p. 38 ; — La Thaumass, p. 89 ; — Manusc de Gaignières, vol. 771, p. 130.) Ce dernier extrait indique pour date l'année 1457, au lieu de 1447. C'est une erreur évidente, Jacques Cœur ayant été condamné en 1453.

Jacquelin Trousseau, écuyer, était, vers 1450, *premier échanson* du dauphin de Viennois (Louis XI).

(D'Hozier, gén. de Chastellard, preuves, p. 15.)

Perrette Cuer, sa femme, garantissait la vente des moulins Messire Jacques, à Bourges, faite par Artaud Trousseau, son beau-père, en 1459.

Le musée de Bourges conserve la matrice du sceau de Jacquelin Trousseau, trouvée près du Bois-sire-Amé. Elle représente *un écu incliné, portant une fasce chargée de trois fleurs de lys, et accompagnée de trois tourteaux. Au-dessus de l'écu est un heaume, surmonté d'une aigrette et de lambrequins énormes chargés des mêmes armoiries que l'écu, sauf que les deux trousseaux sont en bas et le troisième en haut.* Légende : *Sigill. Jaqueli Trousseau.*

(*Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* X, 306.)

Perrette Cuer survécut son mari et, quoiqu'elle eût trois enfants, se fit religieuse à Sainte-Claire de Bourges.

(La Thaum. *Hist. du Berry*, p. 89.)

Elle est dite religieuse de Sainte-Claire au contrat de mariage de sa fille Françoise, du 22 décembre 1476. Elle avait pour enfants :

1. JACQUES, chanoine, en 1486. (Arch. de Mareuil, procès relatif à la succession d'Artaud Trousseau, époux de Marie de Saint-Palais), grand archidiacre de Bourges, 1484-1485 (Arch. du Cher, fonds de Saint-Étienne, comptes de cette église, comm. par M. de Boismarmin), semble décédé en 1494.

2. JEAN, qui suit.

3. FRANÇOISE, qui épousa, par contrat du 22 décembre 1476, Bernard Barton, vicomte de Montbas, chancelier de La Marche.

(Nadaud, *Nobil. du Limousin*, I, 146.)

Il se remaria le 22 janvier 1479, avec Marie de Sully, de la maison de Vouillon.

(Généal. Manusc. de Barton.)

VIII. JEAN TROUSSEAU, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé en partie, en 1487, est qualifié noble homme Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé et de Saint-Palais, dans un acte du 16 avril 1493, par lequel il vendit aux vénérables du chapitre de Bourges une rente annuelle de 54 livres tournois, assignée principalement sur la seigneurie de Saint-Palais.

(Arch. du Cher, série E, n° 1,118, p. 98, rectò., minutes de Babou, notaire, commun. par M. de Boismarmin.)

Noble homme Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, partagea la succession de Philippe Trousseau, vicomte de Bourges, son oncle, le 13 juin 1494, et possédait, de 1495 à 1500 :

La terre de *Tauvenay*, mouvante du comté de Sancerre.

(Arch. du Cher, série C, n° 815, p. 228.)

La terre et seigneurie de *Nancray*, mouvante de la Chapelle-dam-Gilon[1].

(*Ibid.*, p. 453.)

La dîme de *Caneteau*, paroisse de Sainte-Solange, mouvante du seigneur de Brécy.

(*Ibid.*, p. 235.)

Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, tant en son nom que comme prenant fait et cause pour damoiselle Anne Trousselle, femme de noble Claude de Malleret, seigneur de Lussac, transigea, en 1494, avec Anne de Damas, veuve de Guérin Le Groing, et auparavant femme de feu Charles Trousseau, dit de Saint-Palais, tutrice de Marie et Jeanne de Saint-Palais, ses filles, dames de Mareuil, pour raison de leurs partages et droits dans la succession de feu Artaud Trousseau et Marie de Saint-Palais, et de *Philippe* Trousseau. La dite dame de Damas s'obligea à payer une somme de 800 livres tournois à messire Jean Trousseau, qui renonça à tous ses droits et prétentions.

(*Hist. de Mareuil*, p. 513.)

Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé et de Saint-Palais, *petit-fils d'Artaud Trousseau* et de Marie de Saint-Palais, délaissa à Guillaume de Cambray, archevêque de Bourges (de 1493 à 1505) la moitié de la justice et châtellenie de Saint-Palais, avec le droit qu'il

1. Il dut vendre cette terre à Etienne de Cambray, frère de l'archevêque de Bourges, qualifié seigneur de Nancray, en 1502.

ıvait de prendre sur les habitants d'icelle la somme de ;0 livres, à chaque mutation d'archevêque, en échange de la terre de Sainte-Radegonde (Cuzay-Sainte-Radegonde), près de Dun-le-Roy.(La Thaumassière, pp. 739 et 1,040.)

Ce fut ainsi que les archevêques de Bourges devinrent seigneurs de la totalité de la châtellenie de Saint-Palais, dont ils possédaient la moitié, depuis un temps immémorial.

Noble homme Jean Trousseau, seigneur du Bois, *levait le péage de la terre de Cosne, par moitié*, avec Madame la douairière de Nevers, en 1501.

(*Invent des titres de Nevers*, p. 266.)

Jean Trousseau, qualifié seigneur de Chambon en 1500, avait épousé Madeleine Bonin, fille de Jean Bonin, seigneur de Férolles, garde des sceaux du duc de Berry, et de Jacquette Le Roy de Saint-Florent.

(La Thaumassière, p. 1,058.)

Ce mariage ne fut pas de longue durée.

Madeleine Bonin, veuve de Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire Amé, vendit à Madeleine de Graville, veuve de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, *le péage de Cosne*, en 1512.

(Arch. du Cher, fonds de l'Annonciade, de Kersers, *Statist. mon.*, IV, 8.)

Elle vivait en 1515.

Du mariage de Jean Trousseau, premier du nom, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, de Saint-Palais, de Chambon, de Nancray, de Tauvenay, de moitié du péage de Cosne etc., et de Madeleine Bonin, sont nés :

1. JEAN, qui suit :

2. JACQUES, seigneur de Rosemont, mentionné après son frère ainé.

3. LOUIS, seigneur de Chambon et Saint-Just, qui a fait branche.

4. JACQUELINE, mariée à Gadifert de Malleret, écuyer, seigneur de Lussac, en Marche, veuf de Marguerite de Comborn. Il était frère puîné de Claude de Malleret, époux d'Anne Trousseau, tante de Jacqueline. Cette dernière était veuve en 1536, et avait eu entre autres enfants :

> RENÉ DE MALLERET, seigneur de Lussac, qui épousa par contrat passé au Bois-sire-Amé, le 4 juin 1536, Marguerite Le Roy, fille de François Le Roy, écuyer, seigneur d'Evry, et de Philiberte de Baulin, sa première femme. Il y fut assisté de Jacqueline Trousseau, sa mère, de Louis Trousseau, son oncle maternel, et eut pour fils :
>
> > PIERRE de Malleret, seigneur en partie de Bois-sire-Amé, y demeurant, en 1577. (Généalogie de Malleret.)

5. JEANNE Trousseau, abbesse de Saint-Laurent de Bourges, en 1536.

6. MADELEINE, qui reconnut devoir au Chapitre des Aix-dam-Gilon deux deniers de cens, à cause d'une grange au village de *La Limaye*.

(Archives du Cher, *Chapelle des Aix*, inventaire, communication de M. de Boismarmin.)

Elle épousa : 1° noble homme Jacques Cothin, écuyer, seigneur de Vallières et de Boulleret, qui testa, le 12 octobre 1523. — 2° Pierre de Sully, écuyer, seigneur de Vouillon, avec lequel elle vivait en 1540, se qualifiant noble demoiselle, dame de La Limaye et de Boisgibault, (en Septaine). Elle assistait, le 29 mars 1540, au mariage de Catherine de La Chastre, *sa nièce;* ainsi que Pierre de Sully, oncle de celle-ci, et se qualifiait dame de *Lusson et de La Limaye*, (près des Aix-dam-Gilon,) veuve de Pierre de Sully, en 1547.

Madeleine Trousseau, dame de Lusson, Rougemont, Boisgibault, gouvernante de Mademoiselle, fille ainée de Mgr le duc de Nivernais, fournit le dénombrement de la grande maison de Vallières sise aux Aix, en 1560.

(Archives du Cher, *Seigneurie des Aix*, E. 382. Commun. par M. de Boismarmin.)

La même, veuve de noble seigneur, Pierre de Sully, gentilhomme de la maison du roi, baron de Limard et seigneur de Lusson, gouvernante de Mlle de Nevers, et dame de Lusson et Boisgibault, fit un échange avec les Vénérables du Chapitre des Aix, en 1563.

(Minutes de Huchier, commun. par M. de Boismarmin.)

Lusson et La Limaye sont acquis par la famille Riglet.

IX. JEAN TROUSSEAU, deuxième du nom, seigneur de Bois-sire-Amé, qualifié noble homme, s'unit à Madeleine Bonin, sa mère, pour la vente de la dîme de *Caneteau*, le 8 juillet 1515.

(Archives du Cher, *Saint-Laurent*, l. 74, communication de M. de Boismarmin.)

De concert avec Louis Trousseau, seigneur de Chambon, son fils, Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, vendit la *vicomté de Chiepou*, (paroisse de Vorly) à Jacques de Treignac, seigneur de Solangy-sous-Levet, le 20 août 1519.

(La Thaumassière, *Coutumes du Berry*, p. 83.)

On lit dans un aveu de la seigneurie et haute justice de Sollangy, paroisse de Levet, rendu au Roi, en 1541, par Catherine Esterlin, veuve de messire Jean Vesse, conseiller des grands jours de Berry, que cette seigneurie avait été acquise par son mari des seigneurs du Bois-sire-Amé.

(Archives du Cher, C. 813.)

Une foi et hommage du fief de *Chezal-Chauvier*, paroisse de Saint-Denis du Palin, rendu la même année (1541) porte que ce fief provenait de Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, et de Louis Trousseau, écuyer, seigneur de Chambon, tous deux fils de Madeleine Bonin.

(*Ibid.*, page 40.)

Le 5 septembre 1541, il fut accordé aux enfants de feu Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, souffrance pour l'hommage de cette seigneurie, attendu que François Le Roy, écuyer, seigneur d'Évry, qui avait épousé leur mère, représenta qu'ils

avaient reçu pour tuteur Louis Trousseau, écuyer, seigneur de Chambon, leur oncle paternel, et que ce dernier était absent depuis cinq années, ce qui obligeait à les pourvoir d'un autre tuteur.

(Archives du Cher, C. 813.)

Messire Hélyon de La Chastre, chevalier, seigneur de Breuillebault et de *Marcy*, tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Jean Trousseau, écuyer, seigneur du *Bois-sire-Amé*, fit hommage lige à la reine de Navarre, duchesse de Berry, pour la terre, justice et seigneurie du Bois-sire-Amé, mouvante de Dun-le-Roi, le 14 octobre 1542.

(Archives du Cher, C. 813.)

Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, avait épousé, vers 1520, Charlotte de Brillac, fille de Charles de Brillac, chevalier, seigneur d'Argy, Mons, maître d'hôtel du Roi, et de Louise de Balzac, sa deuxième femme.

La Thaumassière (page 986, généalogie de Saint-Avit) fait Charlotte de Brillac, femme de Louis Trousseau, seigneur de Bois-Trousseau, mais c'est une erreur évidente, Louis Trousseau, seigneur de Chambon, frère de Jean, seigneur du Bois-sire-Amé, ayant épousé, en 1523, Gaillarde Fumée, qui lui survécut.

Charlotte de Brillac, veuve du sieur Trousseau (dit La Thaumassière, page 689, généalogie de Le Roy), se remaria avec François Le Roy, seigneur d'Yvry.

Nous avons vu que ce dernier était marié, en 1541, avec la veuve de Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé.

Mais il n'eut pas de Charlotte de Brillac, (ainsi que le

dit La Thaumassière page 689), une fille, Marguerite Le Roy, dame de Lussac.

Marguerite Le Roy, mariée, le 4 juin 1536, *au Bois-sire-Amé*, avec René de Malleret, écuyer, seigneur de Lussac, était fille de François Le Roy, écuyer, seigneur d'Évry, et de Philiberte Baulin, sa première femme.

Du mariage de Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, et de Charlotte de Brillac, naquirent, comme nous l'avons vu, *des enfants*, *encore mineurs* en 1541, et parmi lesquels on peut compter :

1. LOUISE Trousseau, mariée, vers cette époque, à Antoine de Saint-Avit, écuyer, seigneur d'Aigues-Mortes.

La Thaumassière (page 984, généal. de Saint-Avit), la fait fille de LOUIS Trousseau, seigneur *du Bois-Trousseau*, et de Charlotte de Brillac.

Antoine de Saint-Avit, seigneur d'Aigues-Mortes, et Louise Trousseau, sa femme, *demeuraient en la paroisse de Vorly*, en 1565. Ils ont eu postérité.

(Généalogie de Saint-Avit.)

? N. TROUSSEAU, qui aurait épousé François Le Roy frère puîné du seigneur d'Evry, auquel La Thaumassière donne la qualification de seigneur du *Bois-sire-Amé* (page 689, généalogie Le Roy.)

Les biens de la famille Trousseau ayant été saisis à la requête de ses créanciers, le Bois-sire-Amé fut

adjugé à André de Tollet, écuyer d'écurie et maître d'hôtel du roi, qui en était seigneur, en 1586.

(La Thaumassière, *Histoire de Berry*, 691, 1155.)

IX. JACQUES TROUSSEAU, IXe du nom, écuyer, second fils de Jean, seigneur du Bois-sire-Amé, Chambon, etc., et de Madeleine Bonin, fit hommage à Marguerite, duchesse de Berry, de la terre et seigneurie du Bois-sire-Amé, en 1519.

(Arch. du Cher, c. 813, fol. 110, verso.)

Jacques Trousseau, écuyer, seigneur de Rosemont, épousa, le 19 juillet 1554, Antoinette de Viersac, fille de Guichard de Viersac, seigneur de Saint-Aubin et de la Ferté-Gilbert, vicomte de Bourges, et d'Antoinette de Châteauneuf, fille de Jean de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune, et de *Jeanne Trousseau*. Elle devait être sa nièce-bretonne.

Il transigea, le 29 juillet de la même année, avec Hélion de La Chastre, seigneur de Breuillebault, son cousin-germain (fils de Marguerite Trousseau, tante du dit Jacques), auquel il abandonna cent vingt arpents de pré qu'il avait eus de sa femme, pour demeurer quitte envers lui de la dot de ladite Marguerite Trousseau, sa *tante*.

(Invent. des tit. de Nevers.)

Noble seigneur Jacques Trousseau, seigneur de *Rozemont*, tenait fief du comte de Nevers, en 1540.

(*Ibid.*, p. 52.)

Après la mort sans enfants d'Antoinette de Viersac, sa femme, un procès s'engagea au sujet de la propriété de la terre de *Rozemont*. Elle fut adjugée, par arrêt du

13 août 1558, à *Louis Trousseau*, écuyer, seigneur de Lothenay, contre Gilbert de Viersac, frère et héritier d'Antoinette.

(Invent. des tit. de Nevers, p. 147.)

Ce dernier se qualifiait pourtant seigneur de *Rouzemont*, à la date du 5 février 1560.

SEIGNEURS DE CHAMBON ET DE SAINT-JUST

IX. LOUIS TROUSSEAU, troisième fils de JEAN, seigneur du Bois-sire-Amé, Chambon, et de Madeleine Bonin, fut seigneur de Chambon, et vendit, avec son frère Jean, la vicomté de Chiepou, le 20 août 1519. Il est qualifié écuyer, seigneur de Chambon, Saint-Just et Givrou, dans son contrat de mariage, passé à Loches, le 2 janvier 1523, avec Gaillarde Fumée, fille d'Adam Fumée, IIe du nom, seigneur des Roches-Saint-Quentin, maître des requêtes, et de Catherine Bourdelot. Elle eut en dot trois mille livres.

(Gén. de Fumée.)

Il possédait la vicomté de Bourges, en 1528, sans qu'on sache à quel titre, cette vicomté étant sortie de la famille Trousseau pendant quelque temps. Il la vendit, le 17 août 1529, à Guillaume Maublanc.

(La Thaumass., *Hist du Berry*, p. 25.)

Jacques Galliot de Genoillac, seigneur d'Acier, fit hommage, en 1541, du *vicomté héréditai de Bourges*, à cause de Louise d'Étampes, sa femme, au lieu de Louis Trousseau, seigneur de Chambon.

(Arch. du Cher, C, nº 813, f. 316.)

Louis Trousseau, qualifié seigneur du Bois-sire-Amé, assistait, en 1536, au mariage de René de Malleret, seigneur de Lussac, son neveu, avec Marguerite Le Roy, seigneur d'Evry (second mari de Charlotte de Brillac), et de Philberte Baulin, sa première femme. Le mariage fut contracté au Bois-sire-Amé.

Élu, vers cette époque, tuteur des enfants de Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, son frère aîné, Louis Trousseau, seigneur de Chambon, n'en put remplir la fonction par suite de son absence, qui durait depuis cinq ans, le 5 septembre 1541.

(Arch. du Cher, C, 813.)

François du Bouex, seigneur de Richemont, s'accorda, vers 1541, avec Marguerite Compain, veuve de Julien Girard, seigneur de Dierry, alors femme d'Alexandre de Ménipeny, au sujet de la possession de *la vicomté de Bourges*, que l'un et l'autre prétendaient tenir de *Louis Trousseau.*

Ladite Compain consentit à céder l'office acquis par elle au prix de 400 écus sol, moyennant un remboursement de 1,050 livres par le dit du Bouex.

(Arch. du Cher, E, 1,305.)

Gaillarde Fumée, dame de Chambon et Saint-Just, veuve de noble Louis Trousseau, seigneur de Chambon, fit hommage de la terre et seigneurie de Chambon, le 13 novembre 1561 (Arch. du Cher, C. 814, p. 35). Elle avait la garde noble de ses enfants, en 1564 (Gén. de Fumée), et céda Chambon à Gabrielle Trousseau, sa fille aînée, le 9 février 1574. Elle eut pour filles :

1. GABRIELLE[1], alors mariée avec Antoine de Canduc, qui avait été élevé dans la maison de la Chastre. Il est qualifié écuyer, seigneur de Chambon et Saint-Just en 1577, époque où il assista au mariage de Pierre de Malleret, seigneur de Lussac et du Bois-sire-Amé, en partie, son cousin, petit-fils de Jacqueline Trousseau.

(Gén. de Malleret.)

Antoine de Canduc, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, fit hommage de Chambon, le 2 novembre 1591, et mourut sans enfants.

Il releva les bâtiments du château de Chambon, suivant l'épitaphe d'Hilaire de Westrebourg, son neveu.

2. CATHERINE Trousseau, dame de Saint-Just, épousa, vers 1575, Étienne de Ségault, écuyer, seigneur de la Fougerolle, dont :

CATHERINE de Ségault, héritière de Saint-Just et Chambon en partie, par Gabrielle Trousseau, sa tante, et dame de Chambon par testament de son oncle, en 1593, épousa Hilaire de Westrebourg, écuyer, seigneur d'Alguet, allemand de naissance, élevé dans la maison de La Chastre. Il commanda pendant quinze ans en la grosse tour de Bourges, devint veuf en 1611, et mourut en son château de

1. Un document peu sûr la qualifie dame *de Luçon* et *des Chaumes*.

Chambon, le 11 décembre 1619. Son épitaphe le qualifie écuyer, seigneur de Chambon, Saint-Just et Givrou. Il fut inhumé, ainsi que sa femme, dans l'église de Saint-Just, et laissa deux filles :

a. GABRIELLE de Westrebourg, femme de René de Mathefelon, seigneur de Couffy, près Saint-Aignan, *Givroux*, décédé en 1650, dont :

MARIE de Mathefelon, dame de Givroux, paroisse de Saint-Denis de Palain, près Dun-le-Roi, mariée au château de Chambon, paroisse de Saint Just, à Eustache d'Hérouard, écuyer, seigneur de Gaville, en 1650.

b. JEANNE de Westrebourg, mariée le 19 mai 1621 à Lancelot Chevalier, seigneur d'Almont, Chambon et Saint-Just, dont :

HILAIRE Chevalier, écuyer, seigneur de Chambon et Saint-Just, en 1650, époux de Marguerite de Hallot, vendit ces terres à Louis Foucault, le 1er février 1655, se réservant d'en porter le titre.

Les fiefs de Chambon et Saint-Just, mouvants de Dun-le-Roi, furent possédés par la famille Foucault de Rozoy, et passèrent ensuite à celle de Culon, 1723.

SEIGNEURS DE MAREUIL

VII. CHARLES TROUSSEAU, second fils d'Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, et de Marie de Saint-Palais, dame de Mareuil, demeurait avec son père, à Mareuil, en 1457.

Il était, en 1471 et 1472, archer de la garde du corps du duc de Berry, et grand veneur de ce prince. (Bibl. nat. Ms. suppl. franc. n° 2,340.) puis, en 1476, échanson du roi.

Il devint à cette époque, héritier universel, du consentement de ses frères et sœurs, des biens de feu Jacquelin Trousseau, premier maître d'hôtel du roi, vicomte de Bourges, leur oncle.

(Arch. du Cher, Sainte-Chapelle, moulins Messire Jacques ; série E, n° 1,152, actes de Beaujard, comm. par M. de Boismarmin.)

Charles Trousseau, *dit de Saint-Palais*, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, épousa Anne de Damas qui se remaria avec Guérin Le Groing, chevalier, seigneur de La Motte-de Bré, de Challuau, en Gastinais, d'Esternay et du Chassin, conseiller et chambellan du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, mort le 6 janvier 1491.

(Gén. de Le Groing.)

Anne de Damas, gardienne de ses enfants, plaidait contre les religieux de la Prée, en mai 1494.

(Arch. de l'Indre, fonds de la Prée.)

Elle eut de son premier mari deux filles :

a. MARIE Trousseau, dite de Saint-Palais, mariée du vivant de son beau-père, avec Jean Le Groing, seigneur de Challuau, fils de ce dernier et d'Ysabeau Taveau de Mortemer, sa première femme.

Jean Le Groing, écuyer, seigneur de Mareuil, au nom de sa femme, fit aveu de la châtellenie de Mareuil, avec justice haute, moyenne et basse, mouvante de la grosse tour d'Issoudun, et ayant pour arrière-fiefs les fiefs de Verjon, de La Roche, la maison de la Cour, La Triboullerie et la métairie du Lac.

(Arch. du Cher, mouvance d'Issoudun.)

Le 26 juillet 1503, noble seigneur Jean Le Groing seigneur de *Mareulh*, et Marie de Saint-Palais, dame dudit Mareulh, sa femme, ratifièrent la transaction entre Artaud Trousseau et Marie de Saint-Palais, dame de Mareuil, sa femme, d'une part, et les religieux de la Prée, de l'autre, en date du 28 mai 1434, et reconnurent en outre, pour mettre fin à de longs démêlés portés devant la Cour du parlement de Paris, que les religieux auraient droit de suivre sur leur seigneurie de Mareuil, à cor et à cri, le gibier lancé sur leurs terres et d'y chasser également, mais sans cor ni cris, toutes sortes de bêtes.

(Arch. de l'Indre, La Prée, n° 1.)

Damoiselle Marie de Saint-Palais, dame de Mareuil, femme de Jean Le Groing, écuyer, seigneur de Chaluau, vendit, le 8 juillet 1509, à noble sei-

gneur Jean du Puy, seigneur du Coudray, conseiller et chambellan du roi, pour le prix de six mille livres, la terre, justice et châtellenie de Marseuvre, tenue à foi et hommage du roi, à cause de sa grosse tour d'Issoudun, et en laquelle étaient compris six ou huit villages, la prévôté, le scel aux contrats et amendes, estimé d'adcense, par chacun an, vingt livres, les fiefs de Chappet, de la Cour et de la Couldraye, avec hommes, serfs, taillables et mortaillables, droit de guet, etc.

(Fonds de La Prée, n° 6.)

Elle fit, sur l'emplacement de la moline à fer, établie en 1452, par Artaud Trousseau, un moulin qu'elle accensa sous le nom de moulin de la Vieille-Forge, le 15 juillet 1511.

(Cartier de Saint-René, *Mém. des Antiquaires du Centre*, VII, 287.)

Marie de Saint-Palais, dame de *Mareuil*, en 1510 et 1515, semble n'avoir pas eu d'enfants de son mariage avec Jean Le Groing.

Elle peut avoir été la même qu'une Marie de Saint-Palais, qui était mariée le 3 avril 1548, avec Jean Damas, de la branche de Digoine.

(Laîné, général de Damas, p. 143.)

2. JEANNE de Saint-Palais, épousa, par contrat reçu par d'Avril et Rémy, nótaires, le 11 octobre 1497, François Damas, chevalier, baron de Digoine, seigneur de Clessy, Beaudéduit, Saint-Amour, de Villeneuve et du Cheylard, chambellan du duc de Bourgogne. Il testa en 1517, et Jeanne



de Saint-Palais, sa veuve, fut nommée tutrice de leurs enfants mineurs, par acte du bailli de Charolais, du mois d'avril 1520. Elle vivait en 1526, ayant été mère de :

a. JEAN, qui suit ;

b. PHILIBERTE, morte au monastère de Marcigny, en 1538.

(P. Anselme, t. VIII, p. 331. Lainé, gén. de Damas, p. 147.)

A cette Philiberte, l'histoire de Mareuil substitue Philippe Damas, qui aurait vendu sa portion de Mareuil à René de Rochefort, en 1572.

(Hist. de Mareuil, p. 433, 518.)

c. SUZANNE Damas, dame de Beaudéduit, mariée 1° le 30 septembre 1533, avec Jean de La Menue, chevalier, seigneur de Périgny, enseigne de la compagnie d'ordonnance du comte de Saint-Paul ; — 2° le 27 avril 1544, avec Jean de Braque, chevalier, seigneur de Garchy, lieutenant de celle du comte de Lévis.

d. FRANÇOISE Damas, dame de Saint-Amour, mariée au château de Digoine, le 6 octobre 1531, avec Philibert de la Baume, chevalier, seigneur de Pérez et de Corgenon, en Bresse, ambassadeur du duc de Savoie, en Suisse.

(P. Anselme, VIII, 331, Lainé, *ibid.*)

Jean Damas, baron de Digoine, seigneur de Clessy, du Cheylard, de *Mareuil*, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant-général au gouvernement de Bresse, Bugey et Valromey, se signala à la défense de Bourg-en-Bresse, en 1557, et fut nommé chevalier de l'ordre du roi, par brevet daté du camp de Saint-Jean d'Angély, en 1569.

En qualité de seigneur de Mareuil, il comparut lors de la rédaction des Coutumes du Berry, en 1539.

(Procès-verbal.)

Il releva la forge de Mareuil en 1546, et se qualifiait seigneur de Mareuil, en 1549 et 1551.

(*Hist. de Mareuil*, p. 256, 517.)

Il était, en 1551, en procès avec l'abbaye de la Prée, qui, par arrêt du bailliage d'Issoudun, fut confirmée dans l'exemption de la justice des seigneurs de Mareuil.

(*Hist. de Mareuil*, p. 518.)

Il vendit, le 15 octobre 1565, à René de Rochefort, seigneur de La Croisette, une partie de Mareuil, et lui fit donation de ses droits sur le reste, en 1583.

(*Hist. de Mareuil*, p. 433, 518.)

Il avait épousé 1° Jeanne de Rochebaron, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Rochebaron, en Auvergne, et de Madeleine de Brion, dame de Châteauclos, en Marche ; — 2° par contrat du 28 juin 1541, passé à La Voûte, Jacqueline de Lévis, fille de Gilbert, comte de Ventadour, baron de la



Voûte, et de Jacqueline du Mas, de la maison de l'Isle-sur-Arnon, près Linières.

Jacqueline de Lévis fut séparée de son mari par arrêt du parlement de Paris, en date du 14 août 1550, et testa en 1570.

(P. Anselme, VIII, 331, Lainé, *ibid.*, p. 148.)

Elle se qualifiait dame de *Mareuil*, en 1565,1569 et 1571.

(*Hist. de Mareuil*, p. 518.)

De son mariage avec Jean Damas étaient nés [1] :

a. Antoine Damas, chevalier de l'ordre du roi, baron de Digoine, Clessy, guidon des 50 lances de M. de Cousan, en 1569, 1570, épousa Philiberte de Bernaud, dame de Montmort, Savigny-sous-Beaune, qui en était veuve en 1595. Leur postérité s'est éteinte vers 1670.

b. Esther Damas, dame de Chassey, de Pantier, du Breux, de Saint-Seine, était mariée en 1574, avec Jean de Bernaud, seigneur de Montmort, chevalier de l'ordre du roi. Elle vivait en 1588, et était morte sans postérité, en 1609.

(P. Anselme, VIII, 331, Lainé, gén. de Damas, 148, 149.)

1. *L'histoire de Mareuil* fait Antoine et Esther de Damas enfants, non de Jean et de Jacqueline de Lévis, mais de Philippe de Damas, frère dudit Jean.
Elle fait Jacqueline de Levis la femme *divorcée*, non de Jean de Damas, mais d'Antoine, qui était leur fils. (Pages 517, 518.)

SEIGNEURS DE ROZEMONT EN NIVERNAIS

VII. LOUIS TROUSSEAU, quatrième fils d'Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, Saint-Palais, Mareuil, Rosemont, Saint-Verain-des-Bois, et de Marie de Saint-Palais, épousa, vers l'an 1470, Hélène de Valengy. (Catherinot, *Le Sanctuaire du Berry*, page 33.) Autrement de *Valigny* (Arch. du Cher).

Il était un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi, première bande, le 1er janvier 1472, et encore en 1473. (*Supplém. français*, n° 2,343) se qualifiait, en 1476, noble homme Louis Trousseau, écuyer, échanson du roi, de même que Charles Trousseau, son frère, et seigneur de Chambon, par succession de Jacquelin Trousseau, son oncle. Il transporta à son frère Philippe le tiers du droit à une rente de cent livres tournois sur la terre de Mareuil, qu'il possédait à cause de feu Jacquelin Trousseau, leur oncle, en 1483.

(Cartier de Saint-René, *Hist. de Mareuil*, 512.)

Il se qualifiait alors noble homme, écuyer, seigneur de Chambon, Chennevoisin, Vicomte de Saint Just-lez-Bourges.

(Arch. du Cher, E, 1152, p. 6. Actes notul. de P. Baujard, comm. par M. de Boismarmin.)

Noble homme Louis Trousseau, écuyer, vicomte de Saint-Just, seigneur du Bois-Trousseau, Rosemont, Chambon, Saint-Vérain-des Bois en partie, tant en son nom qu'au nom de noble Philippe Trousseau, chevalier, son frère, vendit, en 1486, au comte de Nevers, pour le

prix de 500 écus d'or, au soleil, une rente de 60 livres tournois, sur la seigneurie de Saint-Vérain. Il avait toujours pour femme Hélène de Valengy, mal nommée de Baligny.

(Invent. des titres de Nevers, 306, 310.)

Noble homme Louis Trousseau, seigneur de Rosemont, vendit encore au duc de Brabant, comte de Nevers, une portion de la seigneurie de Saint-Vérain-des-Bois pour le prix et somme de 1,200 écus d'or neufs, au coin du roi, à la couronne, valant 35 sous tournois la pièce, par acte du 7 avril 1489.

(Inv. de Nevers, 306.)

Il partagea, le 13 juin 1494, la succession de messire Philippe Trousseau, chevalier, vicomte de Bourges, son frère, avec les fils de Jacquelin, ses neveux, et les deux filles de Charles Trousseau, ses nièces, et assista, avec la qualification de noble homme, écuyer, seigneur de Chambon et de Rozemont, à une transaction entre damoiselle Jeanne Trousselle, sa sœur, veuve de Jean de Châteauneuf, seigneur de la Ferté-Gilbert, et Jean du Moustier, son gendre, le 25 avril 1496.

(Généalogie du Moustier.)

Enfin, nous voyons Louis Trousseau, écuyer, seigneur de Rosemont, convoqué au ban du Nivernais, en 1503.

(Invent. des titres de Nevers, p. 453.)

Jacques Trousseau, son petit-neveu, était seigneur de Rosemont, en 1524.

Louis Trousseau, écuyer, seigneur de Lothenay (près Rosemont,) obtint après la mort sans enfants d'Antoinette de Viersac, femme de Jacques Trousseau, seigneur de Rosemont, l'adjudication en sa faveur de la dite terre

de Rosemont, contre Gilbert de Viersac, frère et héritier d'Antoinette, par arrêt du 13 août 1558.

(Invent. de Nevers, p. 147.)

Jacques Trousseau, *dit de Lotenay*, valet de chambre du marquis d'Isles, fils du duc de Nevers, reçut de ce dernier un don de 600 livres, en considération de ses services, par lettres données à Blois, le 15 juin 1560.

(Invent. de Nevers, p. 359.)

Louis Trousseau, seigneur de Rosemont, chanoine et archidiacre de Nevers, donna *Rozemont* au duc et à la duchesse de Nevers, le 12 août 1557, aux charges et conditions énoncées au contrat.

(Invent. de Nevers, p. 147.)

Louis Trousseau, écuyer, seigneur de La Fons, épousa Renée Chasteigner, veuve de François Taveau, seigneur de La Tour-aux-Connions, en Basse-Marche, et fille de Jacques Chasteigner, seigneur du Verger, et de Louise de La Haye. Elle était veuve en 1585. (Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, p. 486.)

Messire Trousseau était chantre du chapitre de Châtel-Censoir, en 1611. (Quentin, *Invent. des Arch. dép. de l'Yonne*, p. 395.)

Christophe de La Chassaigne, écuyer, baron de Givry, président des comptes de Nevers, acquit Rozemont du duc de Nevers, en 1586, et transmit cette terre à ses descendants.

(Généalogie de La Chassaigne, *en Nivernais*).

On a confondu la famille Trousseau, de Bourges, avec la famille Troveau, des environs de Vierzon.



Humbaud Troveau était un des *chevaliers* de Geoffroi, seigneur de Vierzon, en 1142.

Un fils de Guy Troveau se fit moine en l'abbaye de Vierzon, sous l'abbé Arnaud, vers 1150.

Macé Aguillon tenait en fief, de Menetou-sur-Cher, l'habergement de *La Motte-de-Troveau,* prés, cens, vignes, terrages, hommes et femmes, etc., 1338.

Pierre Aguillon était seigneur de *La Motte-de-Trouveau,* 1381.

La Motte-de-Trouveau passe aux Le Groing.

TROUSSEAU EN TOURAINE ET EN ANJOU

De gueules à la bande de vair.

(Sceaux ; du Chesne, *Histoire de la maison de Dreux* ; Blanchard, *Histoire des Maîtres des Requêtes ;* Segoing, *Trésor héraldique*, etc.)

Les Trousseau de Touraine et ceux de Berry étaient d'origine différente. Mais aux XIVe et XVe siècles, ils marchaient presque de pair par les emplois, les charges honorifiques, les alliances et les possessions.

Aussi plus d'un historien, et La Thaumassière lui-même, ont confondu les deux familles, qui y ont peut-être aidé. Un archevêque de Reims, duc et pair de France, était un haut personnage à l'actif des Trousseau de Bourges.

La publication simultanée des généalogies des deux familles mettra un terme à cette confusion.

NOMS ISOLÉS

FULBERTUS TROSSEL fut témoin d'une charte de Telbaud de Vendosme en faveur de l'abbaye de Marmoutier, en l'an 1064.

Le même et son fils, HERBERT, furent encore, quelques années après, témoins pour le même Telbaud, (Cartulaire de Marmoutier, Vendômois.)

GAUTERIUS TROSSELLUS possédait moitié d'une terre dont l'autre partie fut donné à Fontevrault par Gauthier Rimalt, au temps du roi Louis, de Foulques, comte d'Anjou, et de Raoul, archevêque de Tours. Il fut témoin de plusieurs donations faites au même monastère, dans les premières années du XII[e] siècle (Cartulaire de Fontevrault.)

JOUDOIN TROUSSEAU (*Trosselli*), du consentement d'*Adelicie,* sa femme, fit don à l'abbaye de Marmoutier, pour le remède de son âme et de ses ancêtres, de tout son droit sur les eaux et le moulin de Nantonville, sur les eaux de Chambon et toutes leurs dépendances, ce qui fut ratifié par Pierre de Bullon, seigneur de fief, au mois de novembre 1224.

Ce dernier confirma encore la donation de partie du moulin de Nantonville, situé sur la rivière de la Conce, en octobre 1230.

(Cartulaire de Marmoutier, Dunois.)

I. GUILLAUME TROUSSEAU, chevalier, seigneur de *Launay-Trousseau*, en Anjou, et de Vérets, en Touraine, en 1320, n'existait plus au mois de septembre 1327.

Il avait contracté mariage, vers l'année 1280, avec une femme dont le nom est inconnu, et qui lui donna pour fils :

II. PIERRE TROUSSEAU, chevalier, seigneur de Launay-Trousseau, de Vérets, puis de Châteaux, en Anjou[1], chambellan du roi Philippe de Valois[2], se maria deux fois : la première avec une femme dont le nom est ignoré ; la seconde, par contrat d'environ l'an 1327, avec Isabeau de Dreux, fille de Robert de Dreux, IIIe du nom, seigneur de Beu, et de Béatrix de Courlandon, sa première femme. Cette princesse reçut en dot, entre autres biens, 48 livres parisis de rente sur le péage ou travers du village de Saint-Brice, près Montmorency, et 40 sous de rente sur certaines mâsures situées au même lieu.

(Du Chesne, *Hist. de la maison de Dreux*, p. 151 et suiv.)

Au mois de septembre de la même année 1327, Jean L'Archevêque, sire de Parthenay et de Châteaux, considérant les services que lui avaient rendus en ses guerres feu monsieur Guillaume Trousseau, chevalier, et monsieur Pierre Trousseau, son fils, chevalier, ac-

1. Depuis Château-La-Vallière, à 9 lieues de Tours.

2. Mais non en janvier 1350, comme le dit Chalmel (*Histoire de Touraine*, III, 312), puisqu'il mourut en 1340.

corda à ce dernier la haute, moyenne et basse justice et voirie sur tout ce qu'il possédait dans la châtellenie de Chasteaux, avec tous les biens qu'il avait acquis de Guillaume de Floiré, et les fois et hommages qui lui étaient dûs par monsieur Hardouin de Boessay, Philippon de Fresnay, monsieur Hardouin de Rosiers et Guillaume d'Andigné, à la charge, seulement, de lui en faire un seul hommage, et d'un éperon doré de service, à chaque mutation du seigneur de Châteaux.

(Arch. du duché de la Vallière, trésor généal. de dom Villevieille.)

Noble homme monsieur Pierre Trousseau, *chevalier, chambellan du roi*, s'obligea, par acte du 15 avril 1328, à acquitter haut homme et noble monsieur Jean, dit L'Archevêque, chevalier, sire de Parthenay, de l'obligation où il était de fournir quinze hommes d'armes au pape, pendant un an, pour le service de l'église, et quinze muids de froment au chapitre de Saint-Maurice de Tours.

(Arch. du duché de la Vallière, *ibid.*)

Étant en l'armée du roi, devant Cassel, au mois d'août 1328, il assigna à Guillaume Trousseau, son fils aîné, d'un premier lit, pour tout droit de succession paternelle et maternelle, les terres de Launay-Trousseau, de Floré, de Bréville et autres, au comté d'Anjou.

(Du Chesne, *Hist. de Dreux*, *ibid.*)

Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, lui donna, en 1326, cent livres de rente à prendre sur le trésor du roi, ce qui fut depuis confirmé par Sa Majesté à Guillaume Trousseau, son fils.

(Du Chesne, *Hist. de Dreux, ibid.*)

Noble homme monsieur Pierre Trousseau, chevalier, est qualifié seigneur de *Chastiaux*, en Anjou, dans une quittance d'une pipe de vin d'Anjou, à lui donnée par le roi, datée du 22 juin 1337, et scellée de son sceau, rond, de vingt-trois millimètres, représentant un écu à *la bande de vair*, supporté par deux lions, dans un quadrilobe.

(Bibl. nat., fonds de Clairambault, rég. 108, p. 8,435. Demay, inv. de cette collection, II, 265.)

Le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, coté 705, hist., mentionne cette quittance à la même date, avec cette différence qu'il indique, au lieu d'une bande de vair, *une fasce vairée de trois traits*.

Messire Pierre Trousseau fut présent avec Monseigneur du Lude (Geoffroy de Beaumont) et G. du Bois, aux lettres d'absolution accordées par le roi Philippe, au bois de Vincennes, du mois de novembre 1338, à Macé Gallier, poursuivi pour un meurtre commis dans la chapelle de Talmont.

(Arch. nat., JJ, 71, n° 131, fol. 104. *Arch. hist. du Poitou*, XIII, 141.)

Comme seigneur de Vérets, il eut un différent avec Geoffroy de la Haye, archevêque de Tours, qui prétendait avoir droit à une redevance de cinq muids de seigle sur la terre de Vérets. (Voir plus loin.)

(*Hist. de Dreux*, *ibid.*)

Il mourut à Paris en 1340, nomma pour exécuteurs de son testament Hardouin d'Avoir et Guillaume du Bouchet. Pierre Trousseau, fils de sa seconde femme, était sous la tutelle de Robert de Dreux, son aïeul, en 1340.

(Arch. hist. du Poitou, XIII, 277.)

Un arrêt du Parlement, en date du 21 juillet 1340, mentionne une vente du château de *Rochecorbon* faite par le vicomte de Thouars à Pierre Trousseau, chevalier.

(Arch. hist. du Poitou, XIII, 277, note.)

Il avait eu pour enfants :

Du premier lit :

1. GUILLAUME, qui suit ;

2. ISABEAU Trousselle, mariée avec Renaud de Précigny, sire de Marans, qui, de son consentement, transporta à Charles d'Espagne, connétable de France, les terres, château, ville et île de Marans, La Bertinière et Laleu, en échange du lieu et terre de Chailly, par contrat du 7 octobre 1352.

(Du Chesne, *Hist. de Dreux*, p. 153.)

Renaud de Précigny était frère de Marguerite de Précigny, mariée à Godemar de Linières, seigneur de Linières, en Berry, d'où, entre autres enfants :

Godemar de Linières, dit le jeune, seigneur de Menetou-sur-Cher, qui épousa Agnès Trousseau, fille de Jacques Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, vicomte de Bourges, et de Philippe de La Charité.

Renaud de Précigny, n'eut pas d'enfants, et fut décapité par l'ordre du roi Jean, en 1353. (Du Chesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, p. 170.) Froissart nous apprend au contraire qu'il fut traîné et pendu au gibet par jugement du Parlement, et de



plusieurs du grand conseil du roi, le 21 mars 1354. Sa femme lui survécut.

3. Marguerite Trousseau, mariée à N. d'Avoir, dont :

Philippe d'Avoir, femme de Geoffroy Brun, chevalier, dont : Pierre et Jeanne Brun, sous la tutelle de Marguerite Trousseau, leur aïeule, en 1382. (Du Chesne, *ibid.*, p. 105, 107.)

Du deuxième lit :

4. Pierre Trousseau, auteur de la branche de Launay et Châteaux.

III. GUILLAUME TROUSSEAU, deuxième du nom, reçut de son père, au mois d'août 1328, les terres de Launay-Trousseau, Floré, Bréville et autres, au comté d'Anjou, pour tout droit de succession paternelle et maternelle. (Du Chesne, *Hist. de Dreux* ; arch. hist. du Poitou, XIII, 277.)

Il joignit depuis à ces possessions celle de Vérets, près Tours, et épousa en 1328, Marguerite de Bauçay, veuve de Guy de Montléon, seigneur de Touffou, près Chauvigny (qui avait testé en 1318,) et fille de Guyon de Bauçay, seigneur de Cheneché, en Poitou. Elle était sœur et devint héritière de Pierre de Bauçay, seigneur de Chéneché, mort en 1349.

(Arch. hist. de Poitou, XIII, 267.)

Guillaume Trousseau, chevalier, était un des gentilshommes de la suite de Louis, vicomte de Thouars, sei-

gneur de Menetou sur-Cher, en Berry, et fit avec lui, en 1332, un voyage à Paris, pendant lequel il fut impliqué dans une affaire d'assassinat commis, rue de la Harpe, sur la personne de Guyart de Noireterre, mais sa complicité ne paraît pas avoir été suffisamment démontrée

(Arch. hist. du Poitou, XIII, 267, 277.)

Guillaume Trousseau portait : *de gueules à une bande de vair.*

(Collect. de dom Housseau, t. XXII, bibl. nat.)

Les comptes de Barthelemy du Drach, trésorier des guerres, pour 1338-1341, mentionnent que Monsieur Guillaume Trousseau, chevalier *banneret*, servait avec cinq chevaliers sans bannière, et vingt-quatre écuyers, ès-parties de Gascogne, sous le gouvernement du roi de Bohême, lieutenant du roi ès-dites parties.

(Bibl. nat., collect. Gaignières, n° 772, tome Ier, p. 283 ; — manusc. *Suppl. français*, n° 2,340 *bis*.)

Un compte du même trésorier qualifie Guillaume Trousseau, sire de Marans, sans doute après la mort de Renaud de Précigny, son beau-frère. Il servait alors avec quatre chevaliers bacheliers, et dix-huit écuyers.

(Collect. Gaignières, n° 772, tome Ier, p. 339.)

Il est nommé par Decamps Guillaume Troussel.

(Bibl. nat., manusc. de Decamps, vol. 83.)

Noble homme Monsieur Guillaume Trousseau, chevalier, sire de *Vérez*, *hoir* en partie et fils aîné de feu Monsieur Pierre Trousseau, jadis chevalier, et seigneur de Vérez, s'accorda avec Monseigneur Pierre, archevêque de Tours, le dimanche de *Jubilate*, 14 avril 1342, et ratifia la transaction intervenue entre Geoffroy de la Haye, alors archevêque de Tours, et son père, relative-

ment à une rente de 6 muids (864 boisseaux) de froment, mesure de Cormery, due à l'archevêque sur la terre de Vérez, et au droit de chasse qu'avait le seigneur de cette terre en ses bois de Vérez, sur les *connins et les lièvres*, et qui fut étendu par l'archevêque aux grosses bêtes, rouges et noires.

(Arch. d'Indre-et-Loire, Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Guillaume Troussel, chevalier, est qualifié, en 1343, fils de feu Pierre Troussel, chevalier, seigneur de *Châteaux*.

(Manusc. de Duchesne, t. XXXVII, p. 132, v°.)

Noble homme Messire Guillaume Trousseau (*Trocelli*) chevalier, *du diocèse d'Angers*, et noble dame Marguerite de Baussay, sa femme, vendirent, par acte passé devant Jean Tartarin, notaire du diocèse d'Amiens, le 20 juin 1343, la terre de Maraval, paroisse de Fromental, au diocèse de Limoges, valant 83 livres de rente, au prix de 1,600 deniers d'or à l'écu, à noble homme Pierre de Saint-Martial, damoiseau, du diocèse de Tulle;

Mais comme cette terre avait été constituée en douaire à ladite Marguerite de Baussay lors de son mariage avec Guillaume Trousseau, ce dernier, avec son consentement, et par acte passé à *Tofou*, paroisse de Bones (près Chauvigny), au diocèse de Poitiers, le 23 août 1343, lui assigna en récompense 160 livres de rente sur ses hébergements de Roche-Butot et de Rochausse, au diocèse de Tours, dans la paroisse de Saint-Antoine de Semblançay et de Charentilé; ce qui fut confirmé par Jean, duc de Normandie, comte de Poitou, à la Villeneuve, près d'Avignon, le 1er juin 1344. (Arch. nation.:

JJ. 68, n° 70, fol. 40; — Arch. histor. du Poitou, XIII, 276-980.)

Guillaume Trousseau et sa femme étaient en procès avec Hugue, sire de Bauçay, au sujet de la possession de la terre de Chénechè (en Poitou), provenant de la succession de Pierre de Bauçay, frère de Marguerite, qui par testament, paraît-il, l'avait léguée audit Hugue avec le tiers de ses biens, mais par arrêt du 14 mai 1350, Marguerite de Bauçay fut déclarée unique héritière de son frère et de son père, Guyon de Bauçay, et en cette qualité, elle reconnaissait, en 1353, devoir chaque année 600 livres sur la terre de Chénechè, à titre de douaire, à Mahaud de Clisson, veuve de Guy de Bauçay, grand-père de Marguerite, et alors remariée à Savary de Vivonne.

(Archives hist. du Poitou, XIII, 277.)

Guillaume Trousseau, chevalier, seigneur de *Vérets*, et Marguerite de Bauçay, sa femme, reçurent une foi et hommage de Jean Légier, d'Illiers, le 24 août 1352.

(Archives hist. du Poitou, XVII, 382.)

Par lettres passées sous le sceau de la prévôté de Paris, le samedi, 8 mars 1353, noble homme Monsieur Guillaume Troussel, chevalier, sire de *Verets*, en Touraine, tant en son nom qu'au nom de Marguerite de Bauçay, sa femme, vendit à noble et puissant homme Monsieur Thibault, sire de Matefelon et de Durestal, chevalier et conseiller du roi, et à noble et puissante dame Madame Béatrix de Dreux, sa femme, pour le prix de 400 livres tournois, une rente de cent livres sur le trésor du Roi, qui lui était advenue par succes-

sion de feu noble homme Monsieur Pierre Troussel, sire de Chasteaulx, son père.

(*Histoire de Dreux*, page 314.)

Il plaidait, en 1354, contre Pierre de Craon, seigneur de la Suze, époux de Catherine de Machecoul, fille unique de Louis, seigneur de Machecoul, et de Jeanne de Bauçay, dame de Champtocé, morte en avril 1344.

(Archives historiques du Poitou, XVII, 381.)

Monsieur Guillaume Trousseau possédait en 1358, l'hébergement du Charrault de Mons, mouvant de Chauvigny, en Poitou, par indivis avec Guillaume de Jaunay, écuyer.

(Bibliothèque nationale, Gaignières, *Fonds latin*, 17,041.)

Il était capitaine de Tours, en octobre 1359.

(Archives historiques du Poitou, XIII, 277.)

Et fut, en 1360, avec le sire de Saint-Palais, en Berry [1], Bouchard de l'Isle, fils de Jeanne de Saint-Palais, cousin-germain de ce dernier, et présumablement beau-frère de Guillaume Trousseau, par son mariage avec Agathe de Bauçay, l'un des ôtages que le roi Jean dut livrer à l'Angleterre en exécution du traité de Bretigny. (Rymer, *Fœdera*, III, deuxième partie, 24.)

Guillaume Trousseau n'existait plus en 1362.

(Archives historiques du Poitou, XVII, 381.)

1. Pierre, seigneur de Saint-Palais, fut bisaïeul de Marie de Saint-Palais, dame dudit lieu, Mareuil, mariée à Artaud Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, en Berry.

Chalmel le qualifie seigneur de Vérets, *vicomte de Bourges*, (le confondant avec les Trousseau du Berry,) et lui donne pour père Pierre Trousseau, gouverneur de Tours, en 1369, qui était son frère consanguin.

(*Histoire de Touraine*, III, 312.)

C'est également par erreur que du Chesne donne pour fils à Guillaume Trousseau et à Marguerite de Bauçay, le même Pierre Trousseau, chambellan du roi Charles VI et bailli de Chartres, en 1398.

(*Histoire de Dreux*, page 152.)

Ce dernier était frère consanguin, et non fils de Guillaume Trousseau.

(Voir, plus loin, les seigneurs de Launay-Trousseau et de Châteaux.)

C'est encore par erreur que l'on a mentionné Pierre Trousseau, fils de Guillaume, comme étant qualifié seigneur de *Vérets*, dans une charte de 1369. (*Dictionnaire historique d'Indre-et-Loire*, VI, 383.)

Si, véritablement, un PIERRE Trousseau se qualifiait seigneur de Véretz à cette époque, concurremment avec Pierre d'Avoir, qui l'était en 1366, suivant la même histoire, ce ne pouvait être que Pierre Trousseau, seigneur de Châteaux, frère du défunt.

En effet, Guillaume Trousseau et Marguerite de Bauçay, sa femme, n'avaient pas eu d'enfants, et la terre de Véretz avait dû être dévolue aux héritiers de celle-ci, pour la remplir de ses reprises.

AGATHE de Bauçay, qui pouvait être sœur de Marguerite, avait épousé : 1° Jean de la Porte, chevalier ; 2° Bouchard VII, seigneur de l'Ile-Bouchard, fils de

Jeanne de Saint-Palais. Bouchard VII vivait en 1345, 1360, et avait eu d'Agathe de Bauçay :

1. JEAN, qui suit :

2. JEANNE, femme de Pierre d'Avoir, bailli de Touraine, mort en 1393.

Pierre d'AVOIR, seigneur d'Avoir et de Château-Fromont, était seigneur de *Véretz*, en 1366.

(De Busserolles, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, VI, 383.)

Jean de l'Ile, seigneur de l'Isle-Bouchard, de *Véretz*, en 1407, (*Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, VI, 383), fut tué à Azincourt, ayant eu de Jeanne de *Bueil* :

Catherine de l'Ile, mariée 1° à Jean des Roches, seigneur de *Véretz*, mort en 1416 ;

2° à Hugue de Châlon, seigneur de Crusy, tué à Verneuil, en 1424 ;

3° à Pierre, seigneur de Giac, tué à Issoudun, en 1426 ;

4° à Georges, seigneur de la Trémouille, mort en 1442.

Elle mourut en 1474.

M. Beauchet-Filleau (Généalogie de Bauçay), pense que Marguerite de Bauçay, veuve de Guillaume Trousseau, contracta un troisième mariage avec Simon Burles ou Burleigh, chevalier anglais, puis un quatrième avec Lestrange de Saint-Gelais.

Nous croyons qu'il s'agit ici d'une autre Marguerite de Bauçay.

Simon de Burlay, chevalier, seigneur de Chessoux en Marennes, reçut, au nom de Marguerite de Bauçay, sa femme, l'aveu de Guillaume Giraut de Montsamson, pour des hébergements sis à Salles-en-Marennes, et autres lieux, le 15 juin 1364.

Simon de Burlay, chevalier, seigneur de *Chéneché*, de Broue et de Chayssours, affranchit de tous devoirs de grands marais à mettre en culture, le 4 octobre 1367.

En 1369, Pierre de Craon se disait héritier, à cause de Catherine de Mâchecoul, sa femme, de *Marguerite* de Bauçay, alors femme de Simon Burleigh, chevalier, auquel elle avait fait don de ses biens.

(Catherine de Mâchecoul était fille unique de Louis, seigneur de Mâchecoul, et de Jeanne de Bauçay, *dame de Champtocé*, morte en avril 1344.)

Marguerite de Bauçay, dame de Chayssoux, reçut l'aveu et dénombrement de Guidon de Raussains, valet, pour l'hébergement de la Gataudière, près Marennes, et autres fiefs, le 6 novembre 1382.

(Arch. historiques du Poitou, XVII, 381, 382, et suivantes).

Marguerite de Bauçay se remaria à Lestrange de Saint-Gelais, dont elle devint veuve en 1382.

Elle testa le 6 septembre 1396. (Arch. de la Vienne, *Cordel. de Poitiers*), et demanda des prières pour le repos de l'âme *de ses deux maris*.

(Archives historiques du Poitou, XIII, 278.)

BRANCHE DE LAUNAY-TROUSSEAU ET CHATEAUX

III. PIERRE TROUSSEAU, IIe du nom, fils de Pierre, seigneur de Launay-Trousseau, de Vérets et Châteaux, chambellan du roi, et d'Isabeau de Dreux, sa seconde femme, demeura, après la mort de son père, sous le gouvernement de Robert de Dreux, seigneur de Beu, son aïeul maternel, en 1340. (*Hist. de Dreux*, p. 152; —Arch. hist. du Poitou, XIII, 277 note.) Robert de Dreux, en sa qualité de tuteur eut à soutenir un procès contre Hardoin d'Avoir et Guillaume du Bouchet, exécuteurs du testament de Pierre Trousseau, le père, à la date du 20 mars 1342. (Arch. nat., X, a, 9, fol. 140; Arch. hist. du Poitou, XIII, 277.)

Il portait, de même que son frère Guillaume, *de gueules à une bande de vair*, et brisait *d'un lambel d'or*. Il était chevalier bachelier, tandis que Guillaume était chevalier banneret.

(Dom Housseau, t. XXII.)

C'est à tort que Chalmel, le confondant avec son père, qualifie Pierre Trousseau seigneur de Vérets, Launay-Trousseau et Châteaux.

Il était, suivant cet historien, *Chambellan du roi* Philippe de Valois, au mois de janvier 1350, et fut nommé *gouverneur du château de Tours*, en 1369.

(Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 312.)

Monsieur Pierre Trousseau, chevalier, servait dans la compagnie du connétable du Guesclin, qui fit montre à

Caen, le 1er décembre 1370. — à Paris le 1er janvier 1370.

(Hay du Chastelet, *Hist. de du Guesclin*, p. 333.)

Après son frère Guillaume, qui l'était en 1359, Pierre Trousseau, chevalier, fut retenu par le roi Charles V capitaine de la ville de Tours, avec six hommes d'armes pour la garde de cette ville, par lettres du 12 février 1370.

(Delisle, mandem. de Charles V, 751.)

Nous trouvons en effet que Pierre Trousseau, *sire* de *Chasteaux*, était *capitaine de la ville de Tours*, en 1370 et 1387.

(Ms. de Gaignières, n° 772, t. 1er p. 424 ; n° 771, p. 29.)

Noble homme messire Pierre Trousseau, chevalier, sire de Chasteaux, avait épousé en premières noces, noble dame Bertrande de Bruniquel, vicomtesse de Bruniquel.

Ayant vendu l'héritage de sa femme, qui valait 400 livres de rente, il donna, après sa mort, à noble homme Pierre Trousseau, écuyer, leur fils, la terre de *Launay-Trousseau*, par acte passé à Angers, le 16 février 1371.

(Manusc. de dom Housseau, n° 10,753 et suiv. ; — trésor généal. de dom Villevieille.)

Pierre Trousseau, chevalier, seigneur de Chasteaux, fut institué *bailli de Chartres*, par lettre du 8 avril après Pâques, 1393.

(Manusc. de Gaignières, n° 771, p. 35, et 772, t. 1er, p. 10.)

On a une quittance de lui en cette qualité.

(Catal. des archives de Joursanvault, 11,184.)

Pierre Trousseau, chevalier, seigneur de Chasteaux, en Anjou, devait être âgé d'environ 66 à 67 ans, lorsqu'il fit don, par acte du 28 septembre 1396, à demoiselle Marguerite Aubine, fille de feu M. Jean Aubin, chevalier, et de Madame Isabelle La Bouteillère de Senlis, dame de Malicorne, jadis sa femme, alors remariée à noble homme Pierre de Villaines, chevalier, chambellan du roi, gouverneur de la Rochelle, de 200 livres de rente sur l'hôtel de *Launay-Trousseau* [1].

(Manusc. de dom Housseau, n° 10,753 etc.)

Il épousa, quelques jours après, la dite Marguerite Aubine, le 29 septembre 1396.

(Manusc. de dom. Housseau, n° 3,765, tom. VIII ; — Arch. du duché de la Vallière, trésor généal. de dom Villevieille.)

Pierre Trousseau, chevalier, seigneur de Châteaux, *chambellan du roi, son bailli à Chartres*, y avait pour lieutenant Pierre d'Estampes, en 1398.

(*Hist. de Dreux*, p. 152.)

Noble homme messire Pierre Trousseau, chevalier, sire de Chasteaux, en Anjou, chambellan du roi, bailli de Chartres, vendit, le 15 août 1398, le chastel et chastellenie de Chasteaux, en Anjou, pour la somme de 10,000 livres tournois, à Hardoin de Bueil, évêque d'Angers. Il en donna quittance le 31 octobre 1398. L'acquéreur en fit la foi et hommage à la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, le 23 août 1398.

Pierre Trousseau mourut peu après, car au commen-

1. Pierre II, seigneur de Villaines, en Bretagne, roi d'Yvetot, tué à Azincourt, en 1415, était fils du célèbre Bègue de Villaines

cement de l'année suivante, sa veuve Marguerite Aubine, et ses héritiers contestèrent la vente de Châteaux.

Par une première transaction, du 16 mars 1399, Armand-Rogier de Comminges, fils de feu Isabeau Trousseau, abandonna tous ses droits sur la succession de Pierre Trousseau, moyennant 7,500 livres.

Par une autre transaction du 24 avril suivant, la veuve de Pierre Trousseau fit également abandon de ses droits, à condition qu'Hardoin de Bueil lui verserait 5,000 livres, et divers joyaux ayant appartenu à son mari.

(Manusc. de dom Housseau, nos 10,753 et suivants.)

Du premier mariage de Pierre Trousseau avec Bertrande de Bruniquel étaient nés un fils et deux filles : [1]

1. Pierre, qui suit ;

2. Marguerite, qui était mariée, en 1383, avec Pierre, seigneur de Chevreuse, chevalier, lieutenant pour le roi ès parties de Languedoc, mort le 22 septembre 1393. (Manusc. de dom Housseau ; — Duchesne, *Hist. dereux*, 152.) Pierre de Chevreuse, chevalier, seigneur du Tremblay, conseiller et maître d'hôtel du roi, conseiller et chambellan du duc d'Anjou, gouverneur du comté de Dreux, général des finances du Languedoc, 1390.

(P. Anselme, II, 643.)

3. Isabelle, vicomtesse de Bruniquel, femme de Roger de Cominges, vicomte de Conserans, d'où :

1. Duchesne ne lui donne que deux filles et omet le fils, Pierre.

a. Raimond-Rogier, chevalier, vicomte de Conserans, 1399.

b. Arnaud-Rogier de Cominges, qui vendit à Hardoin de Bueil, évêque d'Angers, tout ce que son frère et lui prétendaient du chef de son aïeul et de son oncle maternels, sur la châtellenie de *Châteaux* et la terre de *Launay-Trousseau,* pour la somme de 7,500 francs d'or, le 16 mai 1399.

(Manusc. de dom Housseau, n°s 10,753 et suiv., Duchesne, *Hist. de Dreux*, p. Anselme, II, 643, gén. de Cominges.)

IV. PIERRE TROUSSEAU, IIIe du nom, *écuyer*, reçut de son père, après la mort de sa mère, la terre de *Launay-Trousseau*, en 1371.

Il servait comme *écuyer*, dans la compagnie de Bertrand du Guesclin, le 1er janvier 1370.(Rôle.)

Se qualifiait chevalier, seigneur de Launay-Trousseau, lorsqu'il testa, le 26 avril 1382. Il était mort, le 15 février 1383, avant son père, et sa sœur et son beau-frère renoncèrent à sa succession au profit de ce dernier.

Pierre Trousseau, IIe du nom, seigneur de Châteaux, bailli de Chartres, est scindé par Duchesne en deux individus, l'un fils de Pierre Trousseau et d'Isabeau de Dreux, l'autre, fils de Guillaume et de Marguerite de Bauçay.

(*Hist. de Dreux*, 152.)

Cet historien se trompe également *en lui donnant pour proche parent Pierre Trousseau, archidiacre de Bourges* et de Paris, évêque de Poitiers, puis archevê-

que de Reims. Ce dernier appartenait aux Trousseau de Bourges.

La Thaumassière, enchérissant sur l'assertion de Duchesne, fait Pierre Trousseau, archevêque de Reims, et Jacques Trousseau, vicomte de Bourges, son frère, *enfants* dudit Pierre Trousseau, seigneur de Chasteaux, bailli de Chartres. (*Hist de Berry*, 350.) M. Chevalier, dans sa notice sur l'archevêque de Reims, le fait également fils de Pierre, chevalier, chambellan de Charles VI.

Chalmel en donnant à Guillaume Trousseau, frère aîné de Pierre et seigneur de Vérets, la qualification de vicomte de Bourges, héréditaire chez les Trousseau de Bourges, confond également les deux familles.

Blanchard a, le premier, rectifié cette erreur, et distingué les Trousseau d'Anjou et de Touraine, de ceux de Bourges, *famille alors médiocre*, dit-il, en parlant de l'archevêque de Reims.

(Voir le Père Anselme. T. II, pp. 44-45).

TROUSSEAU EN HUREPOIX

Guy, *seigneur de Mont l'Héry*, surnommé *Troussel* par tous les anciens historiens, était fils de *Miles*, dit le Grand, seigneur de Montl'Héry, Bray, vicomte de Troyes, qu'on croit issu de la maison de Montmorency. *Guy Troussel* se croisa en 1096, avec Hugues de France, comte de Crespy, assista à la prise d'Antioche, et épousa, vers 1099, Adélaïde, qui lui survécut, et se remaria avec Guy de Rochefort, ou Le Roux, dont elle fut ensuite répudiée. Guy de Rochefort était en effet l'oncle de Guy

Troussel, et cette parenté fut vraisemblablement le motif de cette répudiation.

Guy Troussel, du consentement de sa femme, donna les églises de La Ferté-Baudoin à l'abbaye de Morigny, et n'eut de son mariage qu'une fille :

Élisabeth, héritière de Mont l'Héry, mariée à Philippe, comte de Mantes, fils naturel de Philippe I[er], roi de France, et de Bertrande de Montfort, comtesse d'Anjou.

(Duchesne, *Hist. de Montmorency*, p. 693 ; — Antiquités de la ville et duché d'Étampes, par le P. Fleuriau, 1683.)

TROUSSEAU, EN NORMANDIE

Le nom de *Trussell* figure parmi ceux des Normands qui florissaient en Angleterre avant la conquête.

(Duchesne, *Recueil des historiens de Normandie.*)

Les Trousseau de Normandie ont donné leur nom au fief de *Trousseauville*, situé dans cette province, et qui plus tard, les a désignés.

Belleassez Trousseau épousa, vers le milieu du xv[e] siècle, Roger de Hellande, seigneur de Hellande, au pays de Caux, frère de Guillaume de Hellande, évêque et comte de Beauvais.

Roger vivait encore, fort âgé, en 1470.

Gilles de Trousseauville était marié avec Renée de Hellande, en 1503. (P. Anselme, II, 282.)

De Trousseauville, en Normandie : *de sable à la croix ancrée d'or.* Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, en 1668.

BULLETIN NUMISMATIQUE

(N° 19)

Par MM. DE KERSERS, MATER, CHÉNON

GAULOISES

M. Chénon a recueilli, trouvé dans un champ contigu au nouveau cimetière de Feucines (Indre), un statère d'or, de bon style :

Tête à droite, dont les cheveux très divisés sont indiqués par un assez fin travail. — ℞. Bige, les pattes des deux chevaux sont indiquées par des points marquant les jointures, mais qui n'ont pas été réunis; sous le cheval, symbole de trois points juxtaposés devant indiquer une foudre. Gravée (n° 1).

Cette pièce où les cheveux ne sont pas encore réunis en grosses boucles (Cf. *Bull. num.*, n° 14, t. XV, p. 293) paraît se rattacher plus directement aux Philippes d'or et doit être de monnayage gaulois fort ancien, postérieure cependant au quart de statère que nous avons publié (*Bull. num.*, 4, n° 1, t. IV, p. 336).

ROMAINES

Les trouvailles de monnaies romaines cette année n'ont eu d'autre intérêt que de donner des indications intéressantes sur les lieux de leurs découvertes.

Une pièce de Gordien et une de Gallien trouvées dans l'enceinte rectangulaire de Villeville, commune de Mornay-Berry, a confirmé l'origine romaine de cet ouvrage auquel sa forme et la nature de ses ouvrages nous avait déjà permis d'assigner cette date (Cf. *Mém. des Antiq. du Centre,* t. II, p. 64).

Il en est de même d'une monnaie de Trajan trouvée, avec des débris de poterie, dans un monceau de laitier, à Ivoy-le-Pré, et signalée par M. le comte René de Pomyers ; elle établit l'époque de formation de ce dépôt industriel.

Ainsi encore des pièces romaines trouvées dans les fouilles de la villa de Bengy, par M. Grandjean, et qui sont l'accompagnement habituel des établissements romains.

ROYALES

Par une singularité assez inattendue, trois trésors de monnaies royales d'or du XIVe et du XVe siècle ont été découverts à quelques mois de distance sur des points divers de nos entours.

Trésor de La Chapelle-d'Angillon. — Trouvé dans la maison occupée par la gendarmerie, au nord de la rue qui descend à la Sauldre et non loin du pont établi sur le canal des anciens fossés, ce trésor a été communiqué par le propriétaire, M. Sévin, à notre collègue M. Mater, qui l'a catalogué et dont nous analysons le travail.

Jean-le-Bon. — Mouton d'or, + AGN. DEI, etc. Mouton pascal, au dessous : IOH, REX.

— ℟. XPC. VINCIT, etc. Croix feuillue (Hoffman, Pl. XIX, n° 3) .... 1 ex.

2. — Franc-à-cheval (Hoffman, Pl. XIX, n° 10). 1 ex.

3. — Franc-à-pied, KAROLVS . DI . GR . FRANC... etc. (Hoffman, Pl. XXIV, n° 2)...... 1 ex.

4. — Même pièce : des étoiles entre les mots du revers.......... 1 ex.

5. — *Charles VI.* Écu d'or, KAROLVS, etc. Écu couronné.......... 3 ex.

6. — Avec variantes d'ateliers monétaires (Hoffman, Pl. XXV, n° 1).......... 10 ex.

7. — Agnel, AGN. DEI QVI... etc. Agneau pascal. — ℟. Croix cantonnée de trois fleurs de lys et d'une croisette.......... 1 ex.

8. — Même pièce, la croix du revers cantonnée de 4 lis (Hoffman, Pl. XXV, n° 3).......... 1 ex.

9. — *Henri VI.* Salut d'or, léopard, HENRICUS DEI GRA. FRACORV· ET AGLIE REX. Deux écussons, l'un de France, l'autre écartelé de France et d'Angleterre, sous une annonciation ; entre les deux personnages, une banderole avec le mot AVE, gloire au-dessus. — ℟. XPC VINCIT... Croix à long pied, accostée d'un lis et d'un léopard dans une rosace fleurdelisée à huit lobes (Hoffman, Pl. XXX, n° 2).......... 4 ex.

10. — Noble d'or, HENRIC. DI GRA REX ANGL. FRANC. DNS HYB. (des sautoirs séparent les mots). Le roi armé et couronné, tenant une épée et l'écu écartelé de France et d'Angleterre, debout sur un navire marqué au flanc d'une fleur de lys. — ℟. + IHS AVTEM TRANSIENS

PER MEDIV. ILLORV IBAT. (deux petits sautoirs superposés séparent les mots). Croix fleuronnée avec la lettre H dans une rosace au centre, cantonnée de quatre léopards sans couronne, dans une rosace à quatre lobes, anglée de huit trèfles. (Berry, Pl. XXXXII, n° 5)..................... 1 ex.

11. — *Charles VII*. — Royal d'or, KAROLVS etc. Le roi tenant le sceptre et la main de justice. — ℟ XPC VINCIT... etc. Croix feuillue (Hoff. pl. XXXI, n° 9) Atelier de Bourges...... 1 ex.

12. — Id. De différents ateliers............. 5 ex.

13. — *Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne*. — Noble d'or, + PHS DEI GRA DVX BVRG COMES DNS FLAND. Le duc debout, armé de l'épée et tenant l'écu aux armes de Bourgogne dans un navire fleurdelisé sur le flanc, avec le lion de Flandre dressé en proue. — ℟ + IHS AVTEM TRANSIENS PER MEDIV ILLORV IBAT (deux petits sautoirs superposés séparent les mots). Croix fleuronnée, rosace au centre, cantonnée de quatre lions couronnés dans une rosace à huit lobes, anglée de trèfles..................... 2 ex.

Trésor de la Faule. — Trouvé dans un ancien bois, à la Faule, commune du Châtelet, comprenant soixante-huit pièces, dont soixante-deux ont été étudiées par notre collègue M. Chénon :

1. — *Jean-le-Bon*. — Moutons d'or, AGN : DEI etc. Agneau pascal, au-dessous IOH REX. — ℟ XPC VINCIT etc. Croix feuillue (Hoff. pl. XIX. 3.................................. 2 ex.

2.— *Charles V.* — Francs-à-pied, KAROLVS. DEI. GR. FRANCORV REX. Le roi debout tenant l'épée et la main de justice. — ℞ XPC etc. Croix fleuronnée. (Hoffm. 2).................. 2 ex.

3. — *Charles VI.* — Mêmes légendes, le roi assis sur le trône, tenant l'épée et le sceptre, les pieds sur deux lions, — même revers (Hoff. 9) 1 ex.

4. — *Écus d'or.* — Mêmes légendes, l'écu de France couronné, — même revers (Hoff. 1.)... 40 ex.

5. — Agnels ou moutons d'or de Charles VI ou Charles VII, type du n° 1, dans le champ K. F. REX (Hoff. 3)...... .... 16 ex.

6. Noble d'or d'Henri VI d'Angleterre, HENRICVS etc. voy. plus haut...................... 1 ex.

Trésor enfoui au commencement du règne de Charles VII.

Trésor de Merverange. — Celui-ci, sensiblement postérieur au précédent, a été trouvé dans une ancienne maison, appartenant à M. Desfosses La Gravière, au château de Merveranges, commune de Boussac-les-Églises (Creuse) et a été étudié par M. Chénon ; il comprenait quarante-cinq pièces.

1. — *Charles VII.* — Royal d'or frappé à Bourges. KAROLVS DEI GR FRANCORV REX. Marque monétaire B. Le roi debout portant l'épée et la main de justice. (Hoff. 9)......... 1 ex.

2. — Écus à la couronne du même. (Hoff. 6) 8 ex.

3. — Saluts d'or d'Henri VI, HENRICVS... (voy. plus haut)......................... 2 ex.

4. — Noble, d'or du même .... 2 ex.

5. — Écus de Louis XI, dauphin, LVDOVICUS DALPHS VIENENSIS. Écu écartelé de France et de Dauphiné. — ℟ XPC. VINCIT etc., croix feuillue. (Poey d'Avant. C N° 4,974)........... 2 ex.

6. — Louis XI, Écus à la couronne. (Hoff. 4). 3 ex.

7. — Id. Écus ou soleil. (Hoff. 1).

8. Louis de Savoie, LVDOVICVS DVX SABAVDIE, le duc à cheval, tenant l'épée de la main droite. — ℟ F. E. R. T. Les armes de Savoie, timbrées d'un heaume, dans un quadrilatère à angles saillants........................ 1 ex.

9. — François II, duc de Bretagne, Ecu, FRANCISCVS DVX BRITONV. Le duc à cheval et armé, etc. (Poey d'Avant 1310) .... 1 ex.

10. Florins à armoiries diverses............ 4 ex.

11. Monnaie de Rome. ROMA CAPVT MVDI. S. P. Q. R. Saint Pierre debout dans une gloire, accosté de neuf étoiles.— ℟ S. PETRVS. SENATOR VRBIS. Le sénateur de Rome recevant l'étendard des mains de saint Pierre. Diam. 0,020 1 ex.

12. — Monnaie de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht (1437-1491), SANCTVS MARTIN EPIS. Saint Martin, assis à droite : au-dessous armoiries. — ℟ MON. NOVA AVLE TRAJECTEN. Écu écartelé ; au 1er et 4e de France ; au 2e et 3e de Bourgogne ; écu en abîme, diam. 0,022 1 ex.

1 pièce brisée .... 1 ex.

Trésor enfoui vers la fin du règne de Louis XI.


1
3
11
4
5
7
12
8
6
2
10
13
9

Trésor de la Preugne. — M. Chénon nous signale encore un trésor de treize nonnaies de billon en bas argent, trouvées dans un champ à La Preugne, commune Briantes (Indre). Ce sont des blancs portant l'écu de France entre trois couronnes et attribuables à Charles VI.

Et aussi la découverte, à Néret (Indre), d'une monnaie d'or de Philippe II, frappée par ce prince comme roi d'Espagne et d'Angleterre, et par conséquent pendant son mariage avec Marie Tudor (1554-1558).

ÉTRANGERES

Monnaies bractéates de Dun-sur-Auron. — Un petit groupe de seize monnaies a été présenté à la Société par M. Albert de Grossouvre, ingénieur en chef des mines, comme trouvé dans le lit de l'Auron, à Dun-le-Roi. On peut croire que ces monnaies proviennent de la trouvaille faite en 1874 et mentionnées par M. Paul Moreau dans son histoire de Dun-le-Roi, page 215. Elles étaient contenues, quand on les remit à notre collègue, dans une petite capsule en cuivre à larges bords plats, dont nous donnons le dessin, n° 2. Si elles n'ont pas été trouvées dans cette patère même, on peut regarder comme certain qu'elles gisaïent au même lieu et ont avec elle une très probable communauté d'origine.

Ces pièces, en assez bon argent, sont petites et fort légères, car leur ensemble ne pèse que 3 grammes 71, ce qui donne pour chacune d'elles 0 gr. 23, en moyenne. Leur poids n'est pas absolument uniforme et varie de 0 gr. 22 à 0 gr. 235. Elles sont très minces, concaves

d'une face, et convexes de l'autre, et appartiennent aussi à la variété dite *bractéates*, c'est-à-dire formée d'une feuille de métal. Les empreintes apparaissent en saillie à la face concave, dont la dépression semble ainsi le résultat de la frappe elle-même ; à la face opposée on distingue en creux les saillies en relief de l'avers.

Elles portent des armoiries différentes pour la plupart ; presque toutes ont aussi des lettres au-dessus de l'écu.

Il est facile de reconnaitre dans ces monnaies légères des pièces émises par les villes des bords du Rhin au XVIe siècle, et connues sous le nom de *hellers*. Plusieurs des emblêmes que portent les écussons conviennent à certaines de ces villes ; et, comme on en trouve de réunies sur certaines pièces, on reconnait que celles-ci sont le produit d'unions monétaires conclues entre villes voisines, tant pour accroître le crédit de leur monnayage, que pour assurer la circulation de leurs monnaies communes sur leurs territoires réciproques.

Ainsi l'on voit sur plusieurs la roue formée d'un cercle à six rayons, emblême qui se trouve sur les monnaies de la ville de Mayence ; sur d'autres la roue est jointe à un fuselé qui indique la Bavière ou, plus spécialement, le Palatinat. Les signes et lettres qui sont en chef doivent indiquer les villes qui les ont émises, ainsi les trois couronnes ne peuvent convenir qu'à Cologne, qui s'identifiait en quelque sorte avec le tombeau des trois rois mages. Les lettres W. M. A. etc. doivent être les initiales des villes de Worms, Mayence, Aachen (Aix-la-Chapelle) etc.

Nous pouvons donc être fixés sur les lieux d'origine de ces pièces ; de même leur style, divers détails, la forme des écussons et des pièces du blason, permettent de fixer l'époque de leur frappe au XVIe siècle.

Il est malheureusement plus difficile de déterminer et la date précise et les auteurs de leur émission. Les éléments de cette détermination existent cependant pour la plupart. En effet, plusieurs portent des armoiries assez nettement frappées et bien reconnaissables, et il n'est pas douteux que ces armoiries sont celles des évêques de ces villes, qui y exerçaient, entre autres droits seigneuriaux, celui de monnayage ; on pourrait donc, par une étude précise de ces armoiries épiscopales, connaître les dates d'émission.

Mais une telle étude n'est pas abordable pour nous, et nous n'avons pas les documents indispensables. Ces documents existent-ils ? Les villes du Rhin ont-elles toutes leurs La Thaumassière et leur Polluche, pour fixer le souvenir des armoiries de leurs évêques ? et si ces travaux ont été faits, où les trouver ? Cette recherche ne pourrait être menée à bien que sur les lieux mêmes, avec une connaissance approfondie de l'histoire locale et municipale de ces villes.

Nous pouvons seulement conclure, avec toute certitude, que c'est bien aux guerres de religion et probablement aux reîtres de Vulfang, duc de Deux-Ponts, en 1569, que peut-être attribuée la perte de ces monnaies, hypothèse émise par M. Moreau et que vient corroborer l'archéologie, d'accord ici avec l'histoire.

Et, puisque le hasard et l'obligeance d'un distingué collègue met dans nos mains quelques exemplaires de

ces pièces qu'on rencontre assez rarement dans nos contrées, nous croyons devoir en donner une description.

1. — Écusson écartelé : au 1er roue, au 2e et 3e croix, au 4e fuselé ; autour de l'écu cercle de gros points ; au-dessus de l'écu trois couronnes, indice certain des rois mages et, par conséquent, de Cologne. Gravé sous le n° 3. Monnayage de Cologne et de Mayence........................ 1 ex.

2. — Mêmes armoiries : au-dessus, la lettre M en majuscule gothique. Mayence ?............ 1 ex.

3. — Mêmes armoiries, mais l'ordre des cantons est renversé : 1er et 4e croix, 2e roue, 3e fuselé. Au-dessus N (ou M) Nassau ? Gravée n° 4). 2 ex.

4. — Écu parti : au 1er roue, au 2e lion ; au-dessus la lettre A. Aachen ? Gr. n° 5........... 1 ex.

5. — Trois écus groupés : celui de dextre (gauche) portant un lion ; celui de la pointe semblable ; celui de senestre fuselé ; au-dessus W. Worms ? Gr. n° 6.................................. 2 ex.

6. — Écu écartelé : 1er et 4e canton, un lion ; 2e et 3e fuselé ; sur le tout, écu portant un lion ; au-dessus, W. Worms ?.... .... 2 ex.

7. — Écu écartelé : au 1er et 4e canton, clef en bande accompagnée de six points, trois en chef, trois en pointe ; au 2e canton, anneau centré ; au 4e, anneau sans point central ; au-dessus T (Trèves ?) Gr. fig. 7............................ 1 ex

8. — Écu parti : au 1er lion ; au 2e fuselé ; au-dessus I (Juliers ?) Gravé fig. 8................ 2 ex

9. — Écusson confus : au-dessus L. (Liège ?).. 1 ex

10. Écusson échancré : au 1[er] lion ; au 2[e] fuselé ; au 3[e] en pointe, clef (?) ; au-dessus P. Gr. fig. 9. 1 ex.

11. — Autre analogue, plus confus, au-dessus P. (Philisbourg?)........................ 1 ex.

12. — Écu portant une grande clef en bande. Gr. fig. 10................................ 1 ex.

Total.... 16 ex.

Sceau de sainte Solange. — Nous avons communiqué au nom de Mme la baronne de Montesquieu, une matrice de sceau en bronze, circulaire, de 22 millimètres de diamètre, représentant sainte Solange portant sa tête dans ses mains. La sainte est vêtue d'une robe à longs plis flottants ; le buste très rejeté en arrière, la forte accentuation des hanches lui donnent un aspect très artistique ; la tête est très finement traitée.

Autour, on lit entre deux cercles : *S. sancte Solengie* en caractères minuscules gothiques. Derrière la figure, dans le champ, on distingue trois fleurons à cinq pétales réunis par une tige très fine. Nous en donnons un dessin, fig. 11.

Ce sceau est garni d'une bélière à six pans aboutissant à un couronnement saillant hexagone surmonté d'un quatre-feuille évidé. Le lobe supérieur de cet appendice est surmonté d'un autre petit anneau.

Ce sceau d'une excellente conservation peut être attribué a la deuxième moitié du xv[e] siècle, et parait afférent à la paroisse de Sainte-Solange.

Il a été trouvé au château de Brécy par M. le comte de Villers, père de Mme de Montesquieu.

Plaque de sainte Barbe. — Nous devons à notre collègue M. G. Mallard, de Saint-Amand, membre associé libre, communication d'une plaque en argent, sensiblement convexe, octogone, aux faces légèrement évidées et angles saillants, garnie en arrière d'une saillie en boucle d'attache aujourd'hui cassée. Cette plaque porte, gravée sur sa face convexe, une légende en caractères minuscules gothiques et les emblêmes suivants : S. BARBARA, ORA PRO NOBIS, entre deux traits circulaires, celui du dehors simple, celui du dedans à fort grenetis longé à l'intérieur d'un second trait distinct. A gauche est la sainte, debout, faisant saillie de la tête et des pieds sur la zone de la légende et tenant de la main gauche une palme, de la main droite un livre ouvert ; la tête est nimbée, le corsage est ouvert en carré, le manteau plissé à la taille est drapé et relevé de façon à laisser voir les plis de la jupe qui tombent droit. Derrière la sainte s'élève une tour carrée percée de diverses ouvertures, à laquelle est annexée un porche ou auvent porté par deux colonnes sur stylobate. Les angles de l'octogone au dehors du cercle extérieur sont garnis de tierce-feuilles allongés. — Diam. entre les pointes opposées 0 m. 04. Gravée fig. 12.

Cette plaque peut remonter à la fin du xve ou au xvie siècle et doit avoir été un insigne de corporation. Le dessin, le style et la gravure sont bons.

Enfin on nous a fait connaître un cachet ovale des Capucins de Vierzon, paraissant du xviie siècle ou du xviiie : SIG : CONV : CAPVCINORVM VIERSONE, entre deux cercles elliptiques, celui du dehors pointé, celui

du dedans continu. Dans le champ un évêque tenant de la main gauche une crosse et bénissant de la droite un petit personnage agenouillé. Grand diam. 0 m. 027. Petit, 0 m. 025. Grav. fig. 13.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président :	M. DE KERSERS.
Vice-président :	M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Secrétaire :	M. DES MÉLOIZES.
Secrétaire-adjoint :	M. BERRY.
Trésorier :	M. le Cte RAYMOND DE LA GUÈRE.
Bibliothécaire :	M. DE GOY.
Membres du Comité de rédaction :	MM. P. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE. ALBERT DE GROSSOUVRE, ✱. le Mis DE LA GUÈRE. O. ROGER, ✱. TOUBEAU DE MAISONNEUVE.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

17

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

Membres bienfaiteurs

(Article 5 des Statuts)

1. M. le Marquis DE NICOLAÏ, au château de Blet, (Cher.)
2. Mme la Baronne DE NEUFLIZE, au château de Brinay, par Foëcy (Cher.)

Membres fondateurs et titulaires

(Le nombre en est limité à cinquante par l'art. 3 des statuts.)

MM.	Date d'admission.
1. KERSERS (A. BUHOT DE), membre non résident du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur*, Président.	23 janvier 1867.
2. MÉLOIZES (Marquis DES), ✠, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Jacques Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire.	Id.
3. RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.	Id.

4. SALLÉ (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur.*	Id.
5. TOUBEAU DE MAISONNEUVE, r. Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur.*	Id.
6. NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), ou rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur.*	5 juin 1867.
7. LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'appel, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, rue Hôtel-Lallemant, 13, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président.	10 janvier 1869.
8. GUÈRE (Comte Alphonse DE LA), rue de Paradis, 22, à Bourges, *membre fondateur.*	10 février 1869.
9. LAUGARDIÈRE (MAX DE), ancien magistrat, rue Saint-Louis, 2, à Bourges.	2 juin 1869.
10. GIRARD DE VILLESAISON (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges.	2 février 1871.
11. ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis, par Aubigny-sur-Nère (Cher).	14 février 1877.
12 CHÉNON (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, 30, rue des Écoles, à Paris.	20 juin 1877.
13. VOGUÉ (Marquis Melchior DE), C. ✵, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulle-	

ret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris. 2 janvier 1878.

14. BRIMONT (le vicomte Thierry DE), au château d'Aunay, par Essay (Orne). 6 mars 1878.

15. GOY (Pierre DE), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Bibliothécaire. 17 mars 1880.

16. PONROY (Henri), avocat, rue Cour-sarlon, 21, à Bourges. 5 mai 1880.

17. BENGY DE PUYVALLÉE (Anatole DE), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges, ou rue d'Aguesseau, 12, à Paris. 3 juin 1880.

18. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges. 12 janvier 1881.

19. GUÈRE (Comte Raymond DE LA), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier. 23 mars 1881.

20. VERNEUIL (Huard DE), ancien magistrat, rue de Linières, 4, à Bourges. 4 janvier 1882.

21. PERSONNAT (l'abbé), Chanoine honoraire, Directeur de l'Institution Sainte-Marie, rue de Dun, 38-48, à Bourges. 7 juin 1882.

22. ROGER (Octave), ✠, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges. Id.

23. JUGAND, docteur médecin, à Issoudun (Indre). 3 janvier 1883.

24. MACHART (Paul), capitaine d'artillerie, avenue des Charmes, 50, à Vincennes (Seine). 7 mars 1883.

25. MATER (Daniel), avocat, président



de la commission du Musée, rue Saint-Sulpice, 14, à Bourges. Id.

26. GUÈRE (Marquis DE LA), rue du Guichet, 4, à Bourges. 2 mai 1883.

27. TOULGOET-TRÉANNA (Comte DE), C ✱, au château de Rozay, par Thénioux (Cher). 22 février 1884.

28. GAUCHERY (Paul), architecte, à Vierzon (Cher). Id.

29. BERRY (Victor), au château de Feularde, par Saint-Martin d'Auxigny (Cher), *membre fondateur*, Secrétaire-Adjoint. 22 février 1884.

30. BAZENERYE (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges. Id.

31. DEBALLE (Alfred), professeur au lycée, 31, rue d'Orléans, à Bourges. 5 mars 1884.

32. CHAUMONT-QUITRY (Marquis Félix DE) ✱, ancien capitaine d'état-major, au château de Maubranches, par Bourges (Cher). 4 novembre 1885.

33. SAINT-VENANT (Julien DE), ✱, inspecteur des forêts, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, à Nevers (Nièvre). 8 décembre 1885.

34. GROSSOUVRE (Albert DE), ✱, Ingénieur en chef des Mines, rue de la Petite-Armée, 4, à Bourges. 5 mai 1886.

35. CHÉNON (Abel), rue du Guichet, 1, à Bourges, *membre fondateur*. 30 mars 1887.

36. CHARLEMAGNE (Edmond), ancien magistrat, à Châteauroux (Indre),

ou château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher). 1er août 1887.

37. Roche (l'abbé Auguste), curé-doyen de La Guerche (Cher). 4 janvier 1888.

38. Méloizes (Comte Henri des), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. 7 mars 1888.

39. Choulot (Comte Paul de), Lieutenant au 85e régiment d'infanterie, à Cosne (Nièvre). 6 juin 1888.

40. Thabaud des Houlières (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher). 27 février 1889.

41. Bengy de Puyvallée (Antoine de), rue Coursarlon, 2, à Bourges. 4 décembre 1889.

42. Jacquemet (Léon), impasse Saint-Louis, à Bourges, ou au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 16 juillet 1890.

43. Glatigny (Baron le Pelletier de), rue du Four, 8, à Bourges. Id.

44. Boismarmin (Christian de), docteur en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges. 5 novembre 1890.

45. Grossouvre (Henri de), place de la Cathédrale, 14, à Bourges. 2 décembre 1891.

46. Bournichon (l'abbé), curé doyen d'Aigurandes (Indre). 2 mars 1892.

47. Pomyers (le comte René de), château de Veaux, par Argenton-sur-Creuse (Indre). 4 janvier 1893.

48. Tardy (Gustave), imprimeur-éditeur, rue Joyeuse, 15, à Bourges. 4 mars 1896.

49. Lelong (l'abbé), vicaire général, à l'Archevêché de Bourges. 3 février 1897.



50. Témoin (le docteur Daniel), docteur en médecine, chirurgien-chef à l'Hôtel-Dieu, rue des Quatre-Piliers, 6, à Bourges. 17 mars 1897.

ASSOCIÉS LIBRES

(Le nombre n'en est pas limité par les statuts.)

MM.

1. Achet (Louis), ancien notaire, aux Aix-d'Angillon (Cher).
2. Arenberg (le prince Auguste d'), ✻, député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), ou rue de la Ville Lévêque, 20, à Paris.
3. Astier de la Vigerie (d'), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de Rançay, par Villedieu (Indre).
4. Aubeigné (Gaston d'), à Ciron, par Le Blanc (Indre), ou place Saint-François-Xavier, 5, à Paris.
5. Aubertot de Coulanges, conseiller général du Cher, au château de Coulanges, par Lury (Cher), ou rue du Mont-Thabor, 7, à Paris.
6. Auclair, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, à Saint-Amand (Cher).
7. Baraudon, au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
8. Baye (le baron Joseph de), de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
9. Beaufils (l'abbé), curé-doyen de Châteaumeillant (Cher).
10. Beaufranchet (le comte F. de), au château de Moisse, par Genouillat (Creuse).
11. Beauvais (A. de), auditeur à la Cour des Comptes, rue de Lille, 37, à Paris.
12. Boisguerret de la Vallière (Henri de), rue Denfert-Rochereau, 25, à Paris.

13. Boissieu (de), au château du Grand-Besse, par Châteaumeillant (Cher).
14. Bonnault (Gabriel de), au château de Montpensier, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
15. Bonnelat, rue Hôtel Lallemant, 11, à Bourges.
16. Bonnegens (de), au château de Moison, par Ivoy-le-Pré (Cher).
17. Bonneval (le comte de), O ✻, ancien colonel de cavalerie, château de Thaumiers, par Dun-s-Auron (Cher).
18. Bonneval (le vicomte F. de) ancien député, à Issoudun (Indre).
19. Bonsire (l'abbé), curé de Sainte-Montaine, par Aubigny-sur-Nère (Cher).
20. Bosredont (le comte Gérald de), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
21. Bouchage, à la Bourgeoisie, par Sancergues (Cher).
22. Bourbon-Chalus (la comtesse de), avenue de la Gare, 62, à Bourges.
23. Bourbon-Lignières (le comte de), au château de Lignières (Cher).
24. Bourdaloue, ancien receveur-principal des postes, à la Jacquetterie, par Saint-Gaultier (Indre).
25. Bousquet (l'abbé), licencié ès-lettres, à Paris.
26. Brach (Raoul de), au château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher).
27. Brisset (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).
28. Brunet (Fernand) ✻, inspecteur-général des Finances, rue Joyeuse, 22, à Bourges.
29. Burdel, avocat, rue Samson, 12, à Bourges.
30. Chapelard, ✻, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).
31. Chénon de Léché (Henry), au château du Solier, par Saint-Florent (Cher).
32. Chertier (Ferdinand), ✻, à Châteauroux (Indre).

33. Clément (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue de la Cage-Verte, 2, à Bourges.
34. Clément (l'abbé Maurice), archiviste-paléographe, via Fontane, 113, à Rome.
35. Clérambault (de), conservateur des Hypothèques, à Beauvais (Oise).
36. Collard, ✻, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières par Veaugues (Cher).
37. Corbin (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).
38. Corbin (Paul), ✻, ancien magistrat, au château de Villair, par Dun-sur-Auron (Cher),
39. Corbin de Mangoux (Gabriel), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).
40. Costa de Beauregard (le comte), au château de Beauregard, par Douvaine (Haute-Savoie), ou au château de Chârost (Cher).
41. Deschamps, docteur médecin, à Henrichemont (Cher).
42. Deschamps (Henri), avoué, rue de Linières, 3, à Bourges.
43. Desjobert (Léopold), au château de Corbilly, par Arthon (Indre).
44. Diette (l'abbé), curé de Vorly, par Levet (Cher).
45. Drake del Castillo, au château de Saint-Cyran, par Châtillon (Indre).
46. Dubois de la Sablonière (Joseph), rue Porte-Saint-Jean, 4, à Bourges.
47. Dufour, au château de Lauroy, par Clémont, (Cher).
48. Dupré-Goudal, notaire, à Saint-Amand (Cher).
49. Duroisel (l'abbé), curé-doyen de Poulaines (Indre).
50. Duvergier de Hauranne, ✻, conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher), ou rue de Prony, 95, à Paris.
51. Espérandieu (Émile), capitaine d'infanterie, corres-

pondant du ministère de l'instruction publique, à Bastia (Corse).

52. Fougères (Raymond de), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), ou faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

53. Fournier (Henri), ancien sénateur, au château de Jarrien, par Saint-Florent (Cher).

54. Gaignault (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

55. Goffart, ✻, conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).

56. Grandjean, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).

57. Grassin (le vicomte de), au château de Lantan, par Dun-sur-Auron (Cher).

58. Gravet de la Buffière, capitaine d'artillerie, à Bourges.

59. Grenouillet (Prothade), au château de Parçay, par Châteauroux (Indre).

60. Grillon (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

61. Guidault, (l'abbé Placide), curé-doyen de Saint-Gaultier (Indre).

62. Guillard, architecte, rue Descente-de-Ville, à Châteauroux (Indre).

63. Haly O'Hanly, ✻, ancien Directeur des Contributions directes, au château de la Vallée, par Jars (Cher).

64. Hemery de Lazenay, au château de Lazenay, par Lury (Cher).

65. Jarre (G.), rue de Rennes, 82, à Paris.

66. Juliac (de), au château de la Motte d'Ennordres, par Aubigny-sur-Nère (Cher).

67. La Celle, (le comte Hildebert de), ✻, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).

68. Lalande, avoué près la Cour d'Appel, rue Saint-Sulpice, 18, Bourges.



69. LEBLANC DE LESPINASSE (René), ✤, archiviste-paléographe, conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

70. LE BOURGEOIS, au château de Launay, par Thénioux (Cher).

71. LEDDET (Louis), inspecteur des Forêts, à Rambouillet (Seine-et-Oise).

72. LEDDET (Pierre), inspecteur-adjoint des Forêts, boulevard des Invalides, 34, à Paris.

73. LEGRAND (Ernest), maître de conférences à la Faculté des Lettres, avenue Duquesne, 30, à Lyon.

74. LEMOINE, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).

75. LE NORMAND DU COUDRAY, à Nérondes (Cher).

76. LÉTANG, architecte de la ville de Châteauroux, rue de la République, 6, à Châteauroux (Indre).

77. LIÈGE (Émiland DU), rue d'Alsace, 17, à Bourges.

78. LIÈGE (René DU), rue de Béthune-Chârost, à Bourges.

79. LIGNAC (le comte DE), au château de Touchenoire, par Levroux (Indre).

80. LIGNAC (Ferdinand DE), au château de Chapelutte, par Saint-Eloi-de-Gy (Cher).

81. LOUIT (Achille), à Vierzon (Cher).

82. LYONNE (le comte DE), ✳, ancien capitaine d'artillerie, au château de Coulon, par Graçay (Cher), et rue de Varenne, 88, Paris.

83. MALLARD (Gustave), ancien magistrat, à Saint-Amand (Cher).

84. MALLEBAY (René), rue des Varennes, au Blanc (Indre).

85. MANCERON, conservateur des hypothèques, à Épernay (Marne).

86. MARANSANGE (Henry DE), conseiller général du Cher, au château de Vieille-Forest, par le Châtelet (Cher).

87. Marcandier, au château de Billerat, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).

88. Marchain (Léonce), au château de la Lienne, par Châteauroux (Indre).

89. Marguerye (R. de), rue de Versailles, 216, à Paris.

90. Marin (Paul), ancien capitaine d'artillerie, rue de Strasbourg, 6, à Bourges.

91. Masquelier (Valery), au château des Planches, par Châteauroux (Indre).

92. Maussabré (le comte de), au château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).

93. Mignan, au château du Chaumoy, par Saint-Florent (Cher.)

94. Monnier (Philippe), conseiller d'arrondissement, au château de Foëcy (Cher).

95. Montalivet (Georges Masson de), au château de Villedieu (Indre).

96. Montesquieu (le baron de), au château de Mazières, par Les Aix (Cher).

97. Moreau (l'abbé), curé doyen de Vatan (Indre).

98. Moreau, docteur-médecin, rue de la Monnaie, 8, à Bourges.

99. Moreau (René), à Sancergues (Cher).

100. Moulineau (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).

101. Neuflize (le baron de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher).

102. Orsanne (René d'), contrôleur des contributions indirectes, rue du Petit Bercy, 64, à Paris.

103. Pascaud (Fernand), rue de la Grosse-Armée, 5, à Bourges.

104. Paultre, au château de Châteauvert, par Jouet-sur-l'Aubois (Cher).

105. Perrot de Preuil (Julien), place Lafayette, à Châteauroux (Indre).

106. PEYROULX (le comte DU), au château de Mazières, par Saulzais-le-Potier (Cher).
107. PIERRE, homme de lettres, à Éguzon (Indre).
108. PIGEAT (l'abbé Louis), curé de Saint Baudel, par Châteauneuf (Cher).
109. PIGELET (Paul), imprimeur, à Orléans (Loiret).
110. PILLIWUYT (Louis), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).
111. PINEAU DES FORÊTS, docteur en médecine, au château des Peluées, par Charost (Cher).
112. PIROT, au château de Boisvert, par Savigny-en Septaine (Cher).
113. POUPAT (Charles), photographe, place Jacques-Cœur, à Bourges.
114. RANCY (Gaston), à Graçay (Cher).
115. RAPIN (Philippe), rue Paradis, 23, à Bourges.
116. REGNAULT (Théagène), au château des Epourneaux, par Saint-Amand (Cher).
117. RICHARD-DESAIX (Ulric), aux Minimes, à Issoudun (Indre).
118. ROCHE (l'abbé Xavier), curé de Foëcy (Cher).
119. SABARDIN (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.
120. SAINT-MARTIN (DE), ✻, député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.
121. SAINT-SAUVEUR (le vicomte DE), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).
122. SAINT-SAUVEUR (Georges DE), au château de Madrolles, par Vierzon (Cher).
123. SARRIAU (Henri), rue de Berry, 45, à Paris.
124. SALLÉ (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue Bourbonnoux, 18, à Bourges.
125. SALLÉ DE CHOU (François), rue Moyenne, 13 bis, à

Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).

126. Servois du Watelet, au château d'Aubigny, par Jouet (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.

127. Sèze (le vicomte Maurice de), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

128. Taboüet (Edmond), à Saint-Désiré, ou à La Palisse (Allier).

129. Taussérat, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).

130. Vasson (Jean Girard de), au château de Laleuf, par La Châtre (Indre).

131. Vergennes (le comte Charles de), au château de Boisrogneux, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).

132. Verdon (de), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de Jouvence, 9, à Bourges.

133. Verne (Charles du), au château du Veuillin, par le Guétin (Cher).

134. Vorys (Jules de), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. Bariau, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).

2. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou St-Honoré, 9, à Paris.

3. Bertrand (Alexandre), O. ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4. Chabouillet, O. ✻, conservateur sous-directeur honoraire du département des médailles et antiques de



la Bibliothèque Nationale, vice-président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, boulevard Malesherbes, à Paris.

5. **Chastellux** (le Comte de), au château de Chastellux (Yonne).

6. **Delisle** (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

7. R. P. **Delatre**, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

8. **La Bouralière** (A. de), rue de la Baume, 14, à Poitiers (Vienne).

9. **Lasteyrie** (le Comte Robert de) ✻, membre de l'Institut, député professeur à l'école des Chartes, secrétaire duComité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

10. **Le Blant** (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'école française d'archéologie de Rome, rue Leroux 7, à Paris.

11. **Marsy** (le Comte de) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

12. **Moreau** (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

13. **Mowat** (Robert) O. ✻, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.

14. **Robillard de Beaurepaire** (Charles de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

15. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✿, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).

16. RUBLE (le baron Alphonse DE), au château de Ruble, par Beaumont-de-Lomarque (Tarn-et-Garonne).

17. THÉDENAT (l'abbé Henry), de la Société nationale des Antiquaires de France, quai des Célestins, 2, à Paris.



LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne	1.	Société académique de Laon.
—	2.	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier	3	Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-)	4.	Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.
Aveyron	5.	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, — à Rodez.
Calvados	6.	Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7.	Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8.	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
Charente	9.	Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure	10.	Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).

Charente-Inférieure.. 11. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.

Cher................ 12. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.

Corrèze............. 13. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

Côte-d'Or........... 14. Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.

— 15. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Creuse.............. 16. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.

Dordogne.......... 17. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

Doubs............. 18. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.

Eure-et-Loir........ 19. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.

— 20. Société Dunoise, — à Châteaudun.

Gard............... 21. Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).

Garonne (Haute-)..... 22. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.

Gironde............ 23. Société d'anthropologie de Bordeaux.

— 24 Société archéologique de Bordeaux.



Ille-et-Vilaine....... 25 Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

Indre-et-Loire...... 26. Société archéologique de Touraine, — à Tours.

Loir-et-Cher........ 27. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.

— 28. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.

Loire.............. 29. *La Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.

Loire (Haute-)...... 30. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, — au Puy.

Loire-Inférieure..... 31. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Loiret.............. 32. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

— 33. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.

Maine-et-Loire...... 34. Société académique de Maine et-Loire, — à Angers.

Manche............. 35. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.

— 36. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne............. 37. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Meurthe-et-Moselle... 38. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.

Meuse.............. 39. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan........... 40. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.

Nièvre.............. 41. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.

Nord............... 42. Société d'émulation de Cambrai.

Oise................ 43. Société historique de Compiègne.

— 44. Comité archéologique de Senlis.

Pyrénées (Basses-)... 45. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Rhône.............. 46. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire........ 47. Société Eduenne, — à Autun.

Sarthe.............. 48. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

Savoie............. 49. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.

Seine .... 50. Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.

— 51. Société française de numismatique et d'archéologie, 46, rue de Verneuil, — à Paris.

— 52. Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.

Seine-et-Marne...... 53. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.

- 54. Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.

Seine-et-Oise........	55.	Société archéologique de Rambouillet.
Seine-Inférieure.....	56.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	57.	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.
Somme.............	58.	Société d'émulation d'Abbeville.
—	59.	Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
Tarn-et-Garonne.....	60.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.
Vienne.............	61.	Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.
Vienne (Haute-).....	62.	Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
Yonne..............	63.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.
—	64.	Société archéologique de Sens.
Algérie.............	65.	Académie d'Hippone, à Bône.
Angleterre..........	66.	Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.
Dalmatie............	67.	Société des Antiquaires, à Knin.
États-Unis...........	68.	Smithsonian Institution, à Washington.
Suède..............	69.	Académie royale des belles lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Publications périodiques reçues par la Société

---

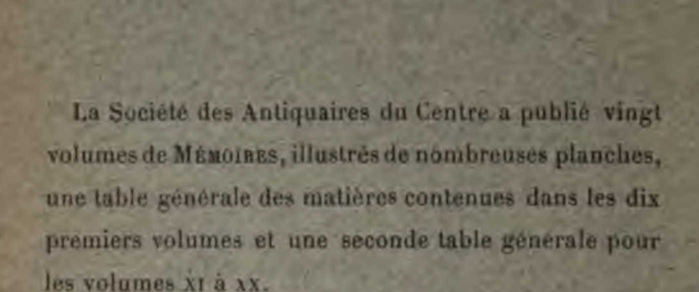
1. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*
2. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
3. *Journal des Savants.*
4. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
5. *Répertoire des travaux historiques.*
6. *Bulletin monumental.*
7. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.
8. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
9. *Analecta Bollandiana.*
10. *Revue archéologique, historique et scientifique du Berry.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Bibliothèque de l'Institut de France.
2. Archives du Cher.
3. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
4. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
5. Musée du Trocadéro, à Paris.
6. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
7. Cour d'appel de Bourges.
8. École normale d'instituteurs, à Bourges.
9. Grand-Séminaire de Bourges.
10. Lycée de Bourges.
11. Petit Séminaire de Bourges.
12. Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).
13. Association des anciens élèves des Frères des Écoles chrétiennes, à Bourges.
14. Ville de Bourges.
15. Ville de Châteauroux.
16. Ville de Saint-Amand.
17. Ville de Sancerre.
18. Ville d'Issoudun.

TABLE

Bourges. — Imprimerie Tardy-Pigelet, rue Joyeuse, 15.



La Société des Antiquaires du Centre a publié vingt volumes de Mémoires, illustrés de nombreuses planches, une table générale des matières contenues dans les dix premiers volumes et une seconde table générale pour les volumes XI à XX.

Les quatre premiers volumes sont épuisés ; les suivants sont en vente au prix de 7 fr. 50 et les tables au prix de 3 francs l'une.

Le Catalogue du Musée lapidaire, avec suppléments, se vend séparément 1 fr. 25.

